

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Équipe Sport et Sciences Sociales (EA1342)



THÈSE présentée par :
Emmanuelle KLEIN

Soutenue le : **27 septembre 2013**



Pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences sociales du sport

**Division par sexe, hiérarchisation des
statuts et socialisation corporelle dans
les clubs sportifs de judo : vers une
neutralisation situationnelle.**

THÈSE dirigée par :

M. Gilles VIEILLE-MARCHISET

Professeur, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Mme Marie-Carmen GARCIA

Professeur, Université de Toulouse III

Mme Dominique MALATESTA

Professeur, Haute École de Travail Social et de la Santé, Lausanne

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Mme Paulette FOUILLET

Membre de la Direction Technique Nationale à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées

M. William GASPARINI

Professeur, Université de Strasbourg

À Frédéric GEVREY et Olivier CHAUVIN,
Qui ont jalonné mon parcours de judoka.

REMERCIEMENTS

En premier lieu, je souhaite adresser des remerciements tout particuliers à *Gilles VIEILLE-MARCHISET*, qui, durant ces trois années de recherche, a su me guider dans mes réflexions. Ses qualités professionnelles et surtout humaines sont une des clés de l'aboutissement de ce travail.

Je remercie également *Anne, Hélène, Clément, Benjamin* et tous les autres docteurs et doctorants qui m'ont apporté de précieux conseils et prêté une oreille attentive lorsque cela était nécessaire.

Mon travail n'aurait pu se dérouler dans de si bonnes conditions si les clubs sportifs de judo avec lesquels j'ai travaillé ne m'avaient pas ouvert les portes de leur dojo. Je leur adresse de chaleureux remerciements pour l'accueil qu'ils m'ont offert. Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de me faire partager leurs expériences : au-delà des dirigeants, enseignants ou athlètes, j'ai rencontré des personnes formidables avec lesquelles j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler. Merci à *Nathalie, Thierry, Hervé, Mylène, Virginie, Florence, Sami* et tant d'autres.

J'adresse également mes remerciements aux membres de la FFJDA qui ont permis la mise en place de ce travail de recherche, et plus spécialement à *Martine DUPOND* et *Patrice ROGNON*. Je n'oublie pas *Serge, Jean-Philippe, Valérie, Noël, Flo, Paulette* et tous ceux qui se reconnaîtront, qui ont été très présents et m'ont accompagnée dans la construction de mon travail. Je remercie tous les membres de la ligue de Franche-Comté de judo et disciplines associées et des comités départementaux qui y sont rattachés, pour leur soutien dans la mise en œuvre d'un plan de développement de la pratique féminine en judo sur leur territoire : *Pascal, Sylvain, Gaëlle, Gabriel, Manu, René, Dominique, Christophe, Bernard, Fab*, et tous les autres.

Un grand merci à mes parents et à mes frères, *Guillaume et Raphaël*, et à toute ma famille, qui a été très présente lors des moments plus difficiles. A Fred pour sa patience et sa présence. A mes amis, qui ont compris mes absences et qui ont su me soutenir. A tous ceux qui m'ont témoigné leurs marques de soutien et d'encouragements, quelle qu'en soit la forme : *Sylvanos, Véro, Manu, Béatrice et Manfred, Jean-Michel, Patrice, Emma, Louise, Martine, Marilou, Elodie, Fanny, Aurélie, Marion, toute la troupe* et tous ceux que j'ai déjà remerciés de vive voix.

Division par sexe, hiérarchisation des statuts et socialisation corporelle dans les clubs sportifs de judo : vers une neutralisation situationnelle.

Résumé

Le cadre de pratique du judo est spécifique et met en scène des éléments qui rendent l'étude des divisions par sexe dans les clubs sportifs de judo particulièrement intéressante. En effet, la socialisation corporelle et l'assimilation des codes non-officiels de la pratique visent à asexuer les corps et les judokas et de ce fait, favorisent l'apparition de *relations de sexe neutralisé* entre les pratiquants. Ainsi, à partir d'une analyse situationnelle de la division par sexe, nous avons pu mettre en exergue que les statuts sexués sont placés en retrait, au profit de ceux directement en lien avec la pratique ou les individus eux-mêmes. A ce titre, les judokas endossent une pluralité de statuts, qui se voient imbriqués et combinés les uns aux autres. Leur prise en compte dépend de la relation en cours : de ce point de vue, les relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo s'articulent à partir d'une hiérarchisation de leurs statuts et des rôles qui y sont associés.

Mots-clés : judo, division par sexe, statuts, relations, neutralisation, socialisation corporelle, hiérarchisation, neutralité situationnelle.

Gender division, statuses stratification and socialisation of the body within judo sport clubs: towards a situational neutralization.

Abstract

The framework for the practise of judo is a particular one; it stages elements that make the study of gender division in judo sport clubs particularly interesting. Indeed, the socialisation of the body and the integration of non-official codes of the sport aim at de-gendering the bodies and the judokas, thus promoting the emergence of *neutralized gender relations* between judokas. From a situational analysis of the gender division, it was then possible to highlight the fact that gendered statuses are set in the background, in favour of those directly related to the practise of the sport or to the individuals themselves. In this respect, judokas take on a plurality of statuses, which are interlinked and combined with each other. Taking them into account depends on the ongoing relation: from this point of view, the relations between judokas in judo sport clubs revolve around a stratification of their statuses and of the roles associated with them.

Keywords: judo, gender division, statuses, relationships, neutralisation, socialisation of the body, stratification, situational neutrality.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	4
LISTE DES ABREVIATIONS.....	14
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....	15
INTRODUCTION	16

PARTIE 1

CONSTRUCTION DE L'OBJET	27
--------------------------------------	-----------

CHAPITRE 1 LE JUDO, D'UN ART MARTIAL A UNE PRATIQUE SPORTIVE . 29

A. De la création du judo au Japon à son importation en France.....	30
1. Jigoro KANO, créateur du judo	30
2. Le rôle de Mikinosuke KAWAISHI	31
3. Organisation institutionnelle du judo en France	33
4. Sportivisation et principes du judo	34
B. Le poids culturel.....	37
1. Une pratique dédiée aux hommes	37
2. L'image du judo aujourd'hui	40
C. Une distinction du public féminin et masculin	41
1. Les chiffres	41
2. Le public féminin visé par les politiques sportives	44
3. Distinction entre la pratique féminine et la pratique masculine : raisons et impacts.....	45

CHAPITRE 2

QUELQUES REPÈRES SOCIOLOGIQUES	50
A. La distinction sexe/genre	50
B. Les rapports sociaux de sexe en sciences sociales	54
C. L'influence des mouvements féministes	57
D. La question du genre dans les études appliquées au sport	58
E. De nouveaux apports théoriques : les limites de la variable sexe	64
1. Le genre comme modalité des relations sociales	64
2. Un filtre d'analyse original : la hiérarchie plutôt que l'inégalité	67
F. La mixité des sexes en judo	68

CHAPITRE 3

LA QUESTION DE RECHERCHE	71
A. Les constats	71
B. Les hypothèses	80
C. La méthodologie	84

CHAPITRE 4

UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE	86
A. Un travail en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)	86
B. Position de l'enquêteur et choix méthodologiques d'enquête de terrain	87
1. L'enquête de terrain	88
2. Une analyse comparative	89
3. L'échantillon	91
4. Une alternance des modes d'observation	96
5. Les entretiens	101

6. La grande famille du judo : l'accès aux informations et aux clubs sportifs de judo	107
---	-----

C. Analyse des données	111
-------------------------------------	-----

PARTIE 2

LA STRUCTURATION DES RELATIONS AU SEIN DES CLUBS SPORTIFS DE JUDO	115
--	-----

CHAPITRE 5

CARACTERISTIQUES DE NOTRE ECHANTILLON	118
--	-----

A. Présentation des itinéraires d'accès à la pratique	118
--	-----

1. L'influence de l'entourage	119
a. Les femmes judokas adultes en pratique de loisir	119
b. Les femmes judokas adultes et expérimentées dans la pratique	124
2. Pourquoi avoir choisi le judo ?	126
a. Commencer le judo à l'âge adulte	126
b. Commencer le judo dès l'enfance... ..	129
3. Les freins à la pratique.....	130
a. Les femmes débutantes	130
b. En pratique de haut niveau.....	130
4. Schématisation de ces profils	131

B. Être une femme judoka	135
---------------------------------------	-----

1. Investissement des femmes dans la vie associative.....	135
a. Pratique de loisir au sein de clubs <i>loisir</i> de moins de 130 licenciés et investissement associatif	135
b. Pratique de haut niveau et investissement associatif	143

2. La catégorisation des judokas	144
a. Lorsque les hommes établissent des catégories de femmes judokas ...	144
b. Lorsque les femmes établissent des catégories en leur sein	145
C. Une première approche vers le cadre du judo	146
1. Les éléments qui favorisent le cadre asexué du judo	146
a. Le kimono	146
b. La non différenciation des formes d'entraînements	149
2. Les fonctions et les statuts.....	150
a. Le choix du terme <i>judoka</i> comme identification d'une fonction.....	150
b. Le statut d'enseignant.....	154
c. Reconnaissance d'un statut particulier et privilèges associés	161
 CHAPITRE 6	
APPROCHE MICRO-SOCIOLOGIQUE DES RELATIONS ENTRE	
HOMMES ET FEMMES JUDOKAS SUR LES TATAMIS	167
 A. Le choix du partenaire	169
1. Le choix du partenaire : <i>loisir, compétition, haut niveau</i> , quelles différences ?	170
a. La pratique du judo en loisir	170
b. La pratique en compétition ou à haut niveau	174
c. Lorsque l'amitié se voit segmentée selon des temps et des espaces....	179
d. Le cas des catégories féminines lourdes en pratique de <i>compétition</i> ou à <i>haut niveau</i>	180
e. Pour conclure	181
2. Les liens d'amitié au judo.....	181
a. Les liens d'amitié créés au judo sont forts et sont un moteur à la pratique	182
b. Lorsqu'un temps d'adaptation est nécessaire.....	183

B. La gestion des randoris	190
1. <i>"Les hommes ont plus de force que les femmes"</i>	190
2. Le statut lié à l'âge	192
a. Le cas des relations intergénérationnelles en judo	192
b. Le statut de <i>"maman"</i>	193
c. Les adolescents	199
3. Le niveau de pratique des hommes judokas	203
a. Deux catégories d'hommes débutants	203
b. Les hommes expérimentés dans la pratique s'adaptent	207
4. Les limites : lorsque l'adaptation rend le combat moins intéressant	212
5. Lorsqu'un homme "invite" une femme pour un randori	214
a. Les liens d'amitié aident à vaincre les préjugés auprès d'un public débutant	215
b. En l'absence de confiance : l'utilisation volontaire d'un statut	216
6. Questionnement à propos de l'organisation sexuée du sport et du judo de <i>compétition</i> en particulier	221
C. La place de l'enseignant	228
1. La proximité entre l'élève et son enseignant	228
a. Le loisir	229
b. Impact de l'enseignant auprès des judokas qui visent une pratique en compétition	231
2. L'enseignant et sa fonction de régulation	237

CHAPITRE 7

APPROCHE MICROSOCIOLOGIQUE DES RELATIONS ENTRE FEMMES

JUDOKAS AU SEIN DES CLUBS SPORTIFS DE JUDO..... 242

A. Pratiquer en situation de non-mixité de sexes 243

1. Pratiquer en situation de non-mixité de sexes en *loisir*..... 243

a. Les préjugés sur la pratique 243

b. Pratiquer le judo lorsque son mari est un homme jaloux 245

c. La proximité physique 246

2. Les sections féminines en *haut niveau* 246

3. Les limites d'une pratique en non-mixité de sexes..... 248

a. La pratique en situation de non-mixité dans les clubs de loisir : rampe de lancement vers une pratique en mixité de sexes ou une fin en soi ? 248

b. L'ambiance des cours 250

c. La mixité pour progresser 253

B. Les relations entre femmes dans le monde du judo 257

1. L'inévitable concurrence entre athlètes de même sexe choisissant une pratique à visée compétitive 257

2. Judo *loisir* : Les femmes sont-elles rivales ou alliées ? 259

a. Ce besoin d'exister 260

b. Les vestiaires, lieu de révélations par excellence..... 263

3. Le judo, reflet de la société 266

CHAPITRE 8

LA PLACE DU CORPS EN JUDO.....	271
A. Posons les contours de notre analyse, le corps	272
1. Le judo, un sport de préhension	272
2. L'influence des rapports aux corps dans les relations entre judokas	272
3. La nécessaire appropriation du code non-officiel du judo	273
B. L'influence des complexes physiques dans l'approche des corps	274
C. Quand la proximité physique est envisagée par le filtre de la sexualité.....	277
1. Un premier degré de réticence : une simple appréhension des contacts physiques.....	277
2. Lorsque la proximité devient gênante au cours de situations particulières	278
3. Une distinction des sexes dans le corps-à-corps.....	278
4. Le corps, objet de désir.....	280
D. Judokas débutants ou expérimentés, quelles différences?	282
E. L'influence des statuts liés à l'âge	285
CONCLUSION GENERALE.....	291
BIBLIOGRAPHIE.....	311
ANNEXES	327

LISTE DES ABREVIATIONS

FFJDA	Fédération Française de Judo et Disciplines Associées
INSEP	National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
INEF	l'Institut national des Espoirs Français
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CIO	Comité International Olympique
FIJ	Fédération Internationale de Judo
CR AG	Compte Rendu de l'Assemblée Générale
BEES	Brevet d'État d'éducateur sportif
DEJEPS	Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
ZUS	Zones Urbaines Sensibles

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableaux

Tableau n°1: "Répartition des hommes et des femmes licenciés à la FFJDA"

Tableau n°2 : "Caractéristiques des clubs sportifs de judo supports"

Tableau n°3 : "Modélisation des parcours des femmes judokas adultes"

Tableau n°4 : "Choix du partenaire et liens d'amitié sur les tatamis, *en situation de mixité de sexes* "

Tableau n°5 : "La gestion des combats : focus sur quelques comportements types"

Tableau n°6 : "La relation élève-enseignant"

Tableau n°7 : "Les sections féminines : buts et limites"

Tableau n°8 : "Les relations entre femmes judokas"

Tableau n°9 : "Proximité physique en judo et rapport au corps"

Tableau n°10 : "Gestion de la féminité au sein des clubs sportifs de judo"

Figures

Figure n°1 : "Les rapports sociaux de sexe dans les clubs sportifs de judo"

INTRODUCTION

Enquêteur : Tu as l'impression parfois que les hommes adultes ont besoin d'imposer leur force ?

Elsa, 30 ans, ceinture marron, licenciée dans un club loisir de moins de 65 licenciés en Franche-Comté : Non, pas du tout, au contraire ça se passe vraiment très bien. En plus, en ayant été la seule fille, pendant beaucoup d'années, on va dire que je suis un peu cocoonnée par les mecs ! Il y a un lien d'amitié qui s'est créé alors on me protège !

Valérie, 41 ans, ceinture noire, licenciée dans un club de plus de 130 licenciés, en plein cœur de Paris : (...) Moi j'appartiens maintenant à une catégorie de personnes où l'on doit le respect (rires) !

Jean, 26 ans, ceinture noire, licencié dans un club loisir implanté dans une ville de moins de 15 000 habitants : Je vais m'adapter. Les ados, elles ont 15 ans, elles sont légères, donc je peux pas les... On peut pas y aller comme des brutes. Et les femmes, elles débutent toutes, elles sont ceinture orange, donc... je vais plus doucement. (...) Avec un plus petit gabarit je pense qu'il faut s'adapter, changer un peu son judo, il faut y aller moins fort physiquement.

Tiphanie, 32 ans, ceinture jaune, licenciée dans un club loisir comprenant entre 65 et 130 licenciés : Les hommes, ils nous laissent faire notre judo, ils y vont en douceur, alors que les ados ils viennent... Ils veulent absolument faire tomber, gagner... Les hommes adultes, ils jouent, ça se fait toujours bon enfant.

Éléonore, 34 ans, ceinture marron, licenciée dans un club loisir de moins de 65 licenciés : De toute façon, les garçons voient qu'on est des filles, des petits gabarits alors y a pas de souci. (...) Je pense que ça n'a rien à voir avec le fait d'être une femme. Je pense que c'est au niveau poids.

Daniel, 43 ans, ceinture marron licencié dans un club loisir : (...) Avec une fille, si je la fais tomber, je vais amortir la chute.

Enquêteur : Plus qu'avec un homme ?

Daniel : Ben là j'amortis pas ! (rires) C'est pour ça, y'en a qui aiment bien être avec moi parce qu'ils savent... Je vais faire O Goshi , ben je laisse pas tomber, je retiens. Je vais pas lui faire les prises qui font mal non plus...

Charlotte, athlète de haut niveau : Les fois où on s'entraîne avec les garçons, ils s'adaptent. Parce que forcément un gars qui fera le même poids que moi, ou même un poids beaucoup plus léger, et qui a cinq ans de plus que moi, il a beaucoup plus de force qu'une femme. Donc s'il veut, il fait ce qu'il veut, il peut me faire mal. Mais non, en général ils s'adaptent, ils essaient de faire plus technique. Non, franchement, il n'y a aucun souci avec les hommes !

Rachel, 27 ans, pratique dans un club du type compétition situé dans l'aire urbaine de Paris. En parlant d'un groupe de filles qui font du haut niveau : Oui, tu sais quand tu passes à côté c'est à peine si elles te disent bonjour !

Isabelle, 27 ans, ceinture noire, pratique dans un club de type loisir en plein cœur de Paris. En parlant des filles qui pratiquent en compétition :
(...) Il y a des filles qui sont vraiment balaises et malgré le fait que je fais dix kilos de moins, elles vont me balader. Moi je vois bien, selon que je fasse avec Valérie, Marie ou Elodie, je fais pas le même judo. (...) Ces filles, à Paris, je sais pas quel est leur parcours, mais tu sens que malgré le fait que tu es en dessous, il fallait qu'elles gagnent.

***Enquêteur :** Tu me dis que ces hommes font avec la force : est-ce que c'est parce que tu es une femme ? (...)*

***Alice, 36 ans, ceinture jaune, pratique en loisir dans un club situé en Franche-Comté :** Ou parce qu'ils sont comme ça entre eux ! Quand je les observe, ils sont comme ça, c'est leur façon de faire et puis ils font de la compétition ! (...)*

Les révélations faites par les judokas au cours des entretiens et l'observation de leurs comportements au cours de leurs entraînements, qu'ils soient en situation de coopération ou d'opposition, n'illustrent pas les théories de la domination masculine. Constaté que les relations entre femmes judokas mettent en scène des attitudes de domination, contrairement à celles qui s'articulent en situation de mixité de sexes et que les catégories de poids ou même les âges paraissent prédominer sur l'appartenance sexuelle des judokas, nous pousse à vouloir modéliser les comportements types décrits ci-dessus, en s'affranchissant des théories existantes, et en particulier celles postulant d'une domination masculine. Une approche sociologique par une hiérarchisation des judokas basée sur des éléments non sexuels, pourrait être un premier axe de recherche permettant d'apporter des éléments de réponse aux systèmes relationnels qui se construisent sur les tatamis.

Toutefois, le judo constitue une discipline sportive relativement complexe à étudier. En effet, il est un sport individuel mais ne peut se pratiquer seul, ce qui implique que les relations sociales entre judokas se placent au cœur de la pratique et prennent une dimension particulière. Comprendre précisément les enjeux des relations entre judokas, et donc maîtriser les éléments qui les influencent et les régulent, est essentiel pour présenter des modèles types comportementaux qui dépassent un cadre systématiquement sexué.

De plus, étant un sport de préhension, les corps-à-corps sont omniprésents et ajoutent une difficulté supplémentaire à la gestion des relations entre judokas. Ces rapports au corps ne sont ni vécus ni appréhendés de la même façon pour tous et sont placés sous l'influence de facteurs, tels que l'assimilation d'un code non-officiel

de la pratique. Cela met en évidence le *"principe générateur et unificateur des conduites qui est l'habitus corporel des membres d'un groupe comme système des règles profondément intériorisées qui, sans jamais être exprimées en totalité ni de façon systématique, organise implicitement le rapport des individus d'un même groupe à leur corps et dont l'application à un grand nombre de situations différentes permet la production de conduites physiques différentes et différemment adaptées à ces situations mais dont l'unité profonde réside en ce qu'elles restent toujours conformes à la culture somatique de ceux qui les réalisent."*¹ Dans ce contexte, il semble pertinent d'analyser l'impact de l'assimilation des codes de la pratique par les judokas.

Ensuite, la part des femmes en judo reste faible, puisqu'elle représente approximativement un quart des effectifs : nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure ce faible taux de présence féminine influence les relations entre judokas. Parallèlement, le judo est considéré comme "masculin" : *"La distribution des hommes et des femmes dans les sports, les pratiques choisies, les niveaux d'engagement, les goûts sportifs sont en parfaite homologie avec la division sexuée de toutes les formes de travail – des espaces et plus généralement des pratiques sociales. Les sports sont sexués comme le sont les métiers, les fonctions, les niveaux et les responsabilités. Par exemple, quand il s'agit de sports de combat, de sports de force, de sports durs physiquement, mais aussi de sports qui exigent des compétences techniques, technologiques, ou encore dans le cas des activités se déroulant dans de grands espaces sur les grands terrains ou risquées, les pratiques sont très peu investies par les femmes."*² Ce contexte de pratique nous pousse à nous demander s'il existe ou non des éléments, situés au cœur des relations entre judokas, qui freinent la venue des femmes sur les tatamis.

Enfin, les principaux éléments qui fixent le cadre du judo visent à effacer les distinctions sexuelles : la seule tenue acceptée est un kimono, identique pour tous, et

¹ BOLTANSKI L., "Les usages sociaux du corps", in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°1, 1971, p. 225.

² LOUVEAU C., "Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité", in *Cahiers du Genre*, n° 36, 2004, p. 173.

les conditions de pratique sont similaires pour les hommes et les femmes. Ces éléments visent à effacer les distinctions sexuelles.

Dans ce cadre, il semble nécessaire de réfléchir à la notion de *sexe indifférencié*, proposée par la sociologue Irène THERY, et de l'adapter à notre contexte d'étude : l'utilisation de l'expression *sexe neutralisé* paraît plus appropriée. De même, puisque chacun des éléments précités vise à influencer les relations entre judokas et à redéfinir les contours de la sexualité des individus et de leurs corps, il semble pertinent d'évoquer une *neutralisation situationnelle*.

Les études sociologiques dont j'ai pris connaissance lors de mon parcours universitaire et qui portent sur le thème des sports dits "masculins" ou encore sur la place des femmes dans ces milieux, m'ont interpellée : lorsque l'analyse se propose de décrire et modéliser les relations qui lient les hommes et les femmes, elles ne font pas écho avec mon expérience de femme judoka, ni même avec les comportements observés dans les clubs que j'ai intégrés en tant qu'athlète ou entraîneur. Je me suis donc demandé dans quelle mesure pratiquer soi-même le judo pour construire une étude sur ce sujet est indispensable : maîtriser les codes de la pratique serait-il un élément-clé pour comprendre et expliciter les relations qui se construisent entre judokas dans les dojos ?

Parallèlement à ces réflexions, la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées, par l'intermédiaire de son ex vice-présidente Martine DUPOND, a souhaité mobiliser des moyens financiers et humains pour promouvoir et développer la pratique féminine du judo en France. Le profil recherché pour remplir cette mission correspondait au mien, puisqu'elle souhaitait offrir une mission de stage à une femme encore étudiante et titulaire d'une ceinture noire de judo et du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1^{er} degré, option Judo-Jujitsu. Une fois la période de stage écoulée, mon poste a pu être maintenu par la mise en place d'un contrat du type Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), dans le but de poursuivre et développer ma mission de stage et construire une recherche.

Le choix du sujet de thèse s'est imposé de lui-même : ce contrat CIFRE était l'occasion de construire une réflexion portant sur les relations entre judokas et

offrirait un cadre théorique aux comportements types observés. Il me tenait à cœur de construire des modèles explicatifs des relations entre judokas sur les tatamis, et de les rendre les plus fidèles possibles à la réalité. En effet, il m'importait de rendre compte des caractéristiques des relations qui naissent dans le cadre de la pratique du judo en complétant les analyses déjà établies sur ce sujet et d'apporter de nouvelles perspectives de recherche. Christine MENNESSON et Carine GUERANDEL s'étant intéressées aux rapports sociaux de sexes dans le judo, à partir d'un public adolescent, il nous a semblé judicieux de nous démarquer de ce travail en choisissant un public différent. De plus, il importait de proposer à la FFJDA des éléments de réponse à sa politique de développement de la pratique féminine en judo, et force est de constater que le public adulte est largement délaissé au profit de celui des enfants et adolescents. C'est ainsi que nous avons choisi d'étudier les divisions par sexe en judo, auprès d'un public dit "adulte" : les judokas appartenant à cette catégorie sont âgés de plus de 25 ans, sont indépendants financièrement et n'habitent plus chez leurs parents (ou membre apparenté).

Les schémas comportementaux que j'observais et les propos que tenaient les judokas de mon échantillon ont mis en avant des formes relationnelles particulières, qui n'ont pu être explicitées qu'à partir du concept développé par la sociologue Irène THERY. Sa venue lors d'un séminaire organisé par le laboratoire de recherche auquel j'appartenais, a éclairé mon cheminement de réflexions. La théorie qu'elle a développée pour expliciter les rapports sociaux de sexe a donné un cadre théorique à mon travail, et m'a permis de modéliser les comportements types qui se révélaient sur les tatamis. En effet, les théories de la domination masculine ont trouvé leurs limites au sein de mon étude, et il fut nécessaire d'envisager une approche par les *statuts* et les *rôles* des individus pour dépasser une conception sexuelle de la personne. La rencontre de sa théorie, issue de la sociologie générale, avec celle du champ sportif, m'a paru pertinente et originale : le concept d'Irène THERY, qui place les *statuts* et les *rôles* au cœur des relations entre les individus et qui redéfinit les contours de la notion de hiérarchie, semble être le maillon manquant des théories voulant expliciter les relations entre individus, et en particulier en milieu sportif.

L'analyse des relations entre judokas dans les dojos est rendue complexe par la diversité des contextes de pratique : il est nécessaire de prendre en compte la

taille du club sportif (nombre de licenciés), son lieu géographique d'implantation (taille des villes), la structuration des cours (séances exclusivement composées d'adultes ou non), le niveau de pratique (degré d'investissement dans une formule de compétition) et le mode de pratique (cours en mixité de sexes ou non). Les relations entre judokas se voient influencées par la combinaison de ces éléments, qu'il est essentiel de distinguer et de comparer pour atteindre une compréhension plus juste de la diversité des relations qui s'organisent sur les tatamis.

Cette présente étude est basée sur une démarche inductive, telle qu'elle est présentée par Anselm STRAUSS et Juliet CORBIN³ ou encore par Carine VILLEMAGNE, lorsqu'elle avance que *"Le choix de l'induction traduit aussi une attitude d'ouverture du chercheur à l'endroit d'un ensemble de données qui sont recueillies et analysées, sans nécessairement prendre appui sur des théories, un cadre théorique solidement défini et préexistant."*⁴ Opter pour une approche hypothético-inductive permet donc de prendre de la distance par rapport aux études et aux théories déjà élaborées dans le champ de la sociologie sportive, et en particulier celles qui ont étudié les rapports sociaux de sexe. Se laisser immerger par des données obtenues directement du terrain tout en adoptant un regard neutre, offre la possibilité de poser des constats exempts de tout concept préétabli, et ainsi de proposer un nouveau cadre d'analyse et d'interprétation aux modèles comportementaux répertoriés.

En partant du principe que l'élaboration de cette recherche est le fruit de réflexions conjointes entre mon directeur de thèse et moi-même, j'ai privilégié un style impersonnel pour la rédaction des résultats de l'enquête exploratoire.

Enfin, la construction de notre écrit repose sur une exposition progressive des résultats d'enquête.

³ STRAUSS A., CORBIN J., *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg : Academic Press "Res. Socialis", 2004.

⁴ VILLEMAGNE C., "Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement", in *Recherches qualitatives*, n°26, 2006, p. 135.

La **première partie** permet de placer notre sujet d'étude dans son contexte historique et sociologique, et d'aborder les questions liées à la méthodologie et à la construction de notre objet d'étude. Cette première phase est indispensable à la juste compréhension des résultats de l'enquête exploratoire, qui se trouvent alors exposés en seconde partie.

Ainsi, il a été nécessaire, dans un **premier chapitre**, d'évoquer le contexte historique et culturel au cours duquel le judo est apparu et s'est développé. Ces éléments sont nécessaires à la compréhension de certains enjeux, et notamment la place qui est offerte aux femmes au sein de la discipline : pourquoi l'apparition des femmes sur les tatamis fut-elle si tardive ? Pourquoi les hommes et les femmes combattent-ils dans deux catégories de sexe distinctes ?

Le **second chapitre** nous permet de prendre connaissance des études existantes dans les champs de la sociologie générale et du sport : en effet, nous avons souhaité offrir un cadre théorique à notre étude et montrer en quoi elle devait prendre des distances par rapport aux concepts construits par les féministes et les chercheurs qui prônent l'existence d'une domination masculine. Parallèlement, nous avons souhaité insister sur la forme que prend la mixité de sexes en judo : la plupart des pratiques sportives qui se déroulent en mixité de sexes laissent apparaître deux groupes de pratiquants qui ne se côtoient pas : les hommes d'un côté et les femmes de l'autre. En judo, pratiquer en mixité signifie que les deux catégories de sexe se rencontrent et pratiquent ensemble. Cet élément prend toute son importance lors de l'étude des relations entre judokas, à partir du concept d'une division par sexe.

Ces deux premières phases de notre réflexion nous ont permis de dessiner les contours de notre question de recherche, qui apparaît dans un **troisième chapitre** : nous avons alors exposé les éléments clés qui nous ont permis de construire notre réflexion, ainsi que les hypothèses et sous-hypothèses autour desquelles se fonde notre travail de recherche.

A la fin de la première partie, il nous a semblé indispensable de présenter les conditions dans lesquelles la recherche s'est déroulée et les événements qui ont

permis la réalisation de cette dernière. Enfin, les questions d'ordre méthodologique ont également été abordées dans un **quatrième chapitre** : nous avons détaillé les choix méthodologiques et les raisons qui nous ont poussés à les faire. Ce point est essentiel pour justifier de la précision avec laquelle notre étude a été construite, puisque de la qualité de la méthodologie employée dépend la qualité des résultats de l'enquête exploratoire.

La **seconde partie** de notre étude présente les résultats de notre enquête de terrain. Une base de connaissance minimale nous a semblé indispensable à une juste compréhension des résultats de notre étude. Ainsi, nous avons choisi de présenter quelques points essentiels dans le **chapitre 5** : tout d'abord, nous avons cherché à identifier quels sont les freins et les moteurs qui poussent ou empêchent les femmes à accéder aux tatamis lorsqu'elles sont déjà adultes. Ensuite, nous nous sommes demandé quelle place les femmes occupent au sein d'un club sportif de judo : leur accès à des postes de direction est-il remis en cause et si oui, de quelle manière ? Assiste-t-on à des stratégies d'exclusion de la part des hommes ou se trouvent-elles au contraire encouragées dans leurs démarches ? Les réponses à ces interrogations nous offrent un premier aperçu des relations qui existent au sein des clubs sportifs de judo. Enfin, nous avons souhaité présenter deux des principaux éléments qui contribuent à asexuer la pratique du judo et ses pratiquants : le port d'un kimono et des méthodes d'entraînements indifférenciées selon les sexes. Confronter les points de vue des judokas de notre échantillon sur ce sujet nous a permis de fournir les premiers éléments de résultats, d'aborder une première fois les notions de statuts et de les placer au sein des relations qu'ils tissent entre eux.

Ces premiers éléments nous offrent les bases nécessaires à l'exposition des modèles relationnels existant entre judokas en situation de mixité de sexes. Souhaitant rendre notre étude la plus complète possible, nous avons abordé, dans un **sixième chapitre**, trois des principales formes relationnelles qui naissent sur les tatamis : les stratégies de choix du partenaire d'entraînement, la gestion des randoris en fonction de son partenaire et enfin, les relations qui lient les élèves à leur enseignant de judo. Les résultats sont illustrés par des extraits d'entretiens et

d'observations, et sont appuyés par des références théoriques, et notamment celles qui traitent de la notion de statuts et de rôles.

Toutefois, il nous a semblé intéressant de traiter ces mêmes questions dans un contexte de non-mixité de sexes. Ainsi, le **septième chapitre** traite des sections féminines et des relations entre femmes de façon plus globale. Nous avons souhaité comprendre si les comportements dominateurs, lorsqu'ils existent, sont réservés aux relations de sexes opposés et donc, s'ils se trouvent exclusivement expliqués par le filtre de l'appartenance sexuelle. Ce point nous a donc permis de prolonger notre étude sur les relations qu'entretiennent les femmes dans les dojos, qu'elles se trouvent en présence d'hommes judokas ou non. Cette analyse nous a donné la possibilité de comparer les relations qu'elles construisent avec leurs homologues masculins, et donc de chercher à comprendre la place que prend l'appartenance sexuelle au sein de ces relations.

Enfin, le **huitième et dernier chapitre** est consacré à un aspect essentiel qui forme le cadre du judo : la place des corps dans la pratique. En effet, le judo est un sport qui se pratique dans un contexte de proximité corporelle et cela tend à influencer les relations entre judokas sur les tatamis. Puisque le cadre du judo offre une dimension asexuée aux judokas et à leurs relations, il nous a semblé judicieux de comprendre si les judokas offraient un caractère sexué aux corps ou non.

PARTIE 1

CONSTRUCTION DE L'OBJET

Placer notre étude, intitulée *"Division par sexe, hiérarchisation des statuts et socialisation corporelle dans les clubs sportifs de judo : vers une neutralisation situationnelle"*, dans un contexte historique, théorique et méthodologique, nous permet d'en définir les contours et par voie de conséquence, de préciser notre objet de recherche. Nous avons souhaité apporter un regard novateur sur le thème des relations sociales en milieu sportif, en proposant un cadre d'analyse qui sort des voies déjà exploitées : une approche par la domination masculine. Cette première partie nous permet de poser le cadre de notre recherche.

Ainsi, le premier chapitre de cette première partie vise à placer le judo français dans son contexte historique. Il est important de saisir les raisons du faible taux de pratique féminine en judo, mais aussi des enjeux qui poussent les dirigeants du judo français à distinguer les hommes et les femmes dans des contextes précis. Cela passe nécessairement par une connaissance d'évolution de la pratique de son origine à aujourd'hui et de son héritage culturel.

Ensuite, la nécessité de situer notre sujet par rapport aux courants théoriques déjà développés dans les champs du genre ou encore de la sociologie sportive en général nous a amené à construire un second chapitre. Il nous permet, par un état des lieux des théories sociologiques existantes, en allant de l'apparition des études sur le genre à la mise en avant de formes de domination masculine dans le sport, de placer au premier plan les courants de pensée sur lesquels repose notre étude.

Ces contextualisations historiques et théoriques nous ont permis de définir notre question de recherche dans un troisième chapitre, et d'aboutir à l'exposition des choix méthodologiques privilégiés pour la construction de notre étude dans un quatrième et dernier chapitre. Il inclut également des justifications quant aux orientations méthodologiques prises et une présentation du mode d'analyse des données.

CHAPITRE 1

LE JUDO, D'UN ART MARTIAL A UNE PRATIQUE SPORTIVE

Le judo, imaginé en 1882 par Jigoro KANO au Japon, a subi des transformations depuis son arrivée et sa diffusion sur le territoire français. La sportivisation de cet art martial a apporté de nombreuses modifications à sa forme originelle et a, par voie de conséquence, accordé de l'importance aux catégories de poids et aux différences de forces physiques entre judokas, et donc spécialement entre hommes et femmes. De plus, initialement réservé aux hommes, le judo est désormais accessible aux femmes. La faible part de féminisation en judo s'explique par cet ancrage culturel, mais aussi par les valeurs masculines et l'image de violence auquel il fait appel dans l'imaginaire collectif.

Ce premier chapitre permet d'appréhender le judo par une connaissance de son évolution historique et sportive, et de comprendre les enjeux relatifs à la place des femmes dans le judo aujourd'hui. Bien que notre étude ne se focalise pas sur la place des femmes dans la pratique, mais plutôt sur les relations qui s'instaurent entre elles et leurs homologues masculins, cette première étape est nécessaire pour pouvoir, dans un premier temps, replacer notre thème parmi les études déjà élaborées dans le domaine des sports dits masculins.

A. De la création du judo au Japon à son importation en France

1. Jigoro KANO, créateur du judo

La légende raconte que Jigoro KANO inventa le judo en s'inspirant de la neige qui tombait sur les arbres lors d'un hiver vigoureux. Il remarqua que les branches du cerisier cassaient sous le poids de la neige, tandis que celles des roseaux pliaient pour s'en débarrasser avec souplesse. La réalité n'est pas tant éloignée de cette image, puisque ce sont ces idées de souplesse et d'utilisation de l'énergie de l'adversaire qui sont à l'origine du judo.

Paul BONET-MAURY⁵ et Henri COURTINE⁶ nous éclairent sur les véritables origines du judo au Japon : *"Jigoro KANO, à 17 ans, est petit, léger (50kg), mais d'esprit vigoureux et combatif. (...) Cherchant à fortifier son corps par des exercices physiques, il décide d'apprendre le jujitsu⁷, qui a la réputation de permettre à un individu peu robuste de battre un adversaire beaucoup plus lourd et beaucoup plus fort grâce à une technique ingénieuse. (...) En 1882, après 5 ans de pratique acharnée, Jigoro KANO est complètement transformé et (...) passionné par le jujitsu, il se documente de toutes les façons possibles. (...) Bien entendu, il expérimente lui-même les prises et les compare. Cette étude complète, théorique et pratique, des différents aspects du jujitsu l'a convaincu de son originalité, de son ingéniosité et de son efficacité exceptionnelles, mais lui a aussi montré la nécessité de codifier et rationaliser des méthodes d'enseignement très disparates et souvent dangereuses. Il élabore alors les fondements de sa propre méthode à laquelle il donne le nom de*

⁵ Paul BONET-MAURY (1900-1972) a rencontré Jigoro KANO en 1936. Il devient le Président fondateur de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées en 1946 et en reste le président jusqu'en 1956. Il est ensuite en charge du poste de secrétaire général de la Fédération Internationale de Judo (FIJ). Il atteignit le 5e dan de son vivant et fut honoré du 6e à titre posthume, le 14 septembre 1975.

⁶ Henri COURTINE (né en 1930) a été un judoka de niveau international en 1962, directeur technique national de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) de 1966 à 1972, directeur sportif de la Fédération Internationale de Judo (FIJ) en 1979 et seul français à être honoré du 10^e dan de judo.

⁷ Le jujitsu est un "Art martial japonais, technique de défense à main nue dont dérive le judo" (source : Dictionnaire Hachette, 1992, p. 841).

*kodokan-judo (kodokan signifie "école pour l'étude la voie", et judo "voie de la souplesse")*⁸. Finalement, *"Le judo kadokan était pour Kano le fruit d'une vie entière consacrée à l'étude des jujutsu des temps anciens, qu'il choisit de réorganiser autour de principes éducatifs, tout en prenant grand soin d'en préserver les traditions classiques."*⁹

C'est ainsi qu'il fonda le Kodokan¹⁰ en 1882. Le Judo Kodokan est basé sur trois grands principes : l'instruction physique, l'habileté et le mental. Il se trouva enrichi par une codification des techniques par familles de mouvements afin qu'elles ne se perdent pas au fur et à mesure de leur transmission. Le judo prend véritablement son essor à partir de 1905 où les universités et écoles commencent à l'enseigner. En devenant le premier membre asiatique du Comité International Olympique (CIO) en 1909, Jigoro Kano peut alors travailler pour le développement du Judo dans le monde entier. A ce titre, le judo est disputé aux Jeux Olympiques depuis 1964.

Jigoro Kano continuera à promouvoir le judo dans le Monde au cours de plusieurs voyages à travers l'Europe et les États-Unis, et ceci jusqu'à sa mort en 1938. Mais alors, comment le judo a-t-il atteint le territoire français ?

2. Le rôle de Mikinosuke KAWAISHI

Lorsque Jigoro KANO prend conscience que le judo doit être exporté hors des frontières du Japon, il s'engage dans des voyages à l'étranger. En 1889, il propose une démonstration de judo à Marseille, sans grand succès, et tient sa première conférence sur le judo, en France, en 1932.

C'est à cette période que le judo est véritablement importé en France, par l'intermédiaire *"d'une fraction de classe très particulière, essentiellement des cadres*

⁸ BONET-MAURY P., COURTINE H., *Le judo*, Que sais-je ? Paris : PUF, 1971, p. 17.

⁹ MAZAC M., *KANO Jigoro, L'essence du judo*, Noisy-sur-école : Budo, 2007, p. 9.

¹⁰ École pour l'étude de la voie.

scientifiques parisiens."¹¹ Cette implantation a lieu "au cours d'une période de restructuration à la fois du champ idéologique et du champ sportif"¹², poussant cette discipline vers une pratique dite "sport de combat" au détriment de sa forme originelle : un art martial.

Maître Mikinosuke KAWAISHI, après avoir enseigné le judo aux États-Unis et en Angleterre, débute son enseignement en France en 1935 et crée le "Jiu-Jitsu-Club de France". Dans sa forme initiale, au Japon, seules deux ceintures de couleur sont en usage (blanche et marron) : Mikinosuke KAWAISHI reprend le système des ceintures de couleur (ceintures intermédiaires entre la ceinture blanche et la ceinture noire), inventé en Grande-Bretagne à la fin des années 1920, que nous connaissons aujourd'hui en France¹³. Il propose un enseignement particulier du judo que l'on nomme *méthode Kawaishi*. Ce système typiquement occidental sera un succès national et international.

Ainsi, c'est en imposant une méthode personnelle et jugée plus conforme à l'esprit occidental, qu'il parvient à faire germer le judo français, sur lequel il exerce pendant de nombreuses années un rôle et une place incontestés.

Michel BROUSSE, historien du judo, estime que "[le développement rapide du judo en France] s'explique sans doute par une certaine attirance voire une admiration des Français pour la culture japonaise. Le judo est une discipline qui associe la formation du corps et de l'esprit, qui se différencie de sports d'origine anglo-saxonne qui accordent une place plus importante aux notions de performance et de record. (...) La force du judo français réside également dans ses structures. Aidé dans son développement par une conjoncture économique favorable, le judo a bénéficié largement de la politique mise en place par Maurice Herzog, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, dès 1958. Depuis, de nombreux cadres

¹¹ CLEMENT J.-P., "Les catégories de poids en sports de combat : analyse socio-historique", in *Anthropologie des techniques du corps* (coordonné par MIDOL N.), Actes du colloque international organisé par la revue STAPS, 14, 15 et 16 mars 1984, Nice, 1984, p. 286.

¹² *Ibid.*

¹³ Aujourd'hui, l'évolution dans la pratique est symbolisée par des ceintures de couleur. Un âge et un programme d'étude minimaux entrent en corrélation avec chacune des couleurs, allant de la ceinture blanche à la ceinture marron. Ces grades de ceintures de couleur sont aussi appelés *kyus*.

techniques sont mis à disposition par l'État et des centres d'entraînement de qualité ont été ouverts pour les judokas de l'élite sportive."¹⁴

Le développement du judo en France, *"d'une ampleur exceptionnelle dès la fin des années 40"*¹⁵ est interprété par Jean-Paul CLEMENT comme *"la rencontre réussie entre une demande particulière dans le domaine du combat et un "expert" japonais doté de dispositions dépassant la simple compétence technique"*¹⁶.

3. Organisation institutionnelle du judo en France

Le développement de cette discipline a connu un grand essor après la Seconde Guerre Mondiale : majoritairement parisienne avant cette dernière, elle s'étend aux provinces après 1945. Près de 50 judokas pratiquants ont été répertoriés en 1936¹⁷ contre 4000 en 1947. Cette croissance a imposé que le mouvement sportif du judo se structure.

C'est à partir de 1946 que le judo français se structure véritablement et s'organise sous la forme d'une fédération sportive : la Fédération Française de Judo-Jiu-jitsu, section de la Fédération Française de Lutte depuis 1942, devient autonome en 1946 sous l'appellation de *Fédération Française de Judo et Disciplines Associées* (FFJDA). Elle devient alors une association sportive qui a pour but de promouvoir la pratique du Judo et des disciplines associées composées du jujitsu, du kendo, de l'iaïdo, du sport chanbara, du jodo, du naginata, du kyudo, du sumo et du taïso.

Elle fut déclarée d'utilité publique en 1991. Elle s'appuie sur ses organes décentralisés pour développer ses activités à une échelle locale, à savoir 34 ligues régionales, 85 comités départementaux et 5688 clubs environ. Elle est actuellement

¹⁴ BROUSSE M., "JO Londres 2012. Lucie DECOSSE championne olympique : pourquoi la France est bonne en judo", in *Nouvel observateur*, [en ligne], mis en ligne le 02 août 2012, consulté le 15 octobre 2012. URL : www.leplus.nouvelobs.com

¹⁵ CLEMENT J.-P., *Étude comparative de trois disciplines de combat et de leurs usages sociaux*, Thèse de doctorat STAPS, Université de Paris VII, 1985, 250 pages.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ BROUSSE M., *Les origines du judo en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive*, Thèse de doctorat STAPS, Université de Bordeaux2, 2000, p. 273.

la quatrième fédération sportive française comptant le plus d'adhérents avec environ 607 678 adhérents en septembre 2012.

Dès lors, le développement du judo a conduit à modifier sa forme première. Les enjeux sportifs, financiers ou encore médiatiques ont entraîné des transformations, qui ne cessent d'évoluer aujourd'hui encore. Au vu de ce contexte, Benoît GAUDIN s'interroge : *"Pourquoi pratiquer ces combats s'ils ne servent plus à supprimer l'adversaire ? Diverses réponses ont été apportées, en adjoignant à ces combats d'autres fonctions : rituelles, thérapeutiques, philosophiques, de spectacle, éducatives ou plus récemment sportives."*¹⁸ C'est sur cette approche sportive que nous arrêterons un instant.

4. Sportivisation et principes du judo

Le judo, autrefois assimilé à un art martial, est devenu un sport de combat. La décision des dirigeants du judo français d'instaurer des catégories de poids dans les années cinquante a fait des *"catégories de la masse corporelle comme élément de l'efficacité combative au détriment de la technique quasi-scientifique, et l'abandon de ce qui constitue pour de nombreux pratiquants "historiques" l'éthique originelle de l'art martial.(...) L'instauration des catégories de poids apparaît donc comme la concrétisation, dans le domaine du combat, de l'idéal sportif."*¹⁹ Ainsi, la mise en place de catégories de poids a remis en cause sa forme initiale et a délaissé les éléments qui faisaient de lui un art martial : bienfaits sur la santé, connaissance de son corps, hygiène de vie et cadre de travail basés sur une spiritualité, etc. En effet, *"la conception des catégories de poids a été basée sur la boxe et la lutte, qui sont des sports qui ont perdu leur notion d'art et d'éducation"*²⁰. De ce fait, *"le judo ne peut plus prétendre à la supériorité absolue, qui permet au petit de vaincre le grand ou le*

¹⁸ GAUDIN B., "La codification des pratiques martiales, approche socio-historique", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, Le Seuil, Septembre 2009, p. 8.

¹⁹ CLEMENT J.-P., "Les catégories de poids en sports de combat : analyse socio-historique", *art. cit.*, p. 287.

²⁰ JARAZIN J.-L., *Le judo, école de la vie*, Paris : Roger Maria, 1974, p. 136.

lourd. Il perd en somme sa pertinence technique et sa pertinence sociale."²¹. Pour Jean-Paul CLEMENT, "*l'acceptation de cette mesure par la FFJDA (...) entraînera très rapidement la sportivisation définitive du judo*"²² et a apporté une nécessaire réflexion sur une distinction des sexes lors des championnats.

Les principes et les codes du judo

Le judo est un art martial, qui met en scène des projections, des étranglements, des clés de bras et des contrôles au sol. Il repose sur des valeurs morales très fortes, que le judoka s'engage à respecter à la fois sur les tatamis²³ et en dehors du dojo²⁴ : son créateur, Jigoro KANO souhaitait, au-delà des combattants, former des hommes. En 1985, Bernard MIDAN, sur la base du code d'honneur et de morale du collège national des ceintures noires, créa le *code moral du judo*²⁵.

En France, la pratique du judo est ouverte dès 4 ans, sans limite d'âge maximale et nous l'avons vu, la progression du judoka est symbolisée par l'obtention de ceintures de couleur²⁶, chacune validant un niveau de connaissances spécifiques.

L'obtention de la ceinture noire, dès 15 ans, est permise par la validation de trois épreuves : un examen de kata²⁷, un autre en arbitrage et enfin, le choix entre

²¹ CLEMENT J.-P., "Les catégories de poids en sports de combat : analyse socio-historique", *art. cit.*, p. 287.

²² CLEMENT J.-P., *Étude comparative de trois disciplines de combat et de leurs usages sociaux*, Thèse de doctorat STAPS, Université Paris VII, 1985, p. 125.

²³ Tatamis : Tapis sur lesquels est pratiqué le judo.

²⁴ Dojo : Mot japonais d'origine bouddhiste, qui signifie "le lieu où l'on recherche la voie". Il s'agit donc de la salle d'étude.

²⁵ Le code moral du judo comprend huit valeurs : le courage, la politesse, l'honneur, la modestie, la sincérité, le respect, le contrôle de soi et l'amitié.

²⁶ Ordre chronologique des couleurs de ceinture de judo : Blanche /1 liseré jaune (4 ans) ; blanche/2 liserés jaunes (5 ans) ; blanche et jaune (6 ans) ; jaune (7 ans) ; jaune et orange (8 ans) ; orange (9 ans) ; orange et verte (10 ans) ; verte (11 ans) ; verte et bleue (12 ans) ; bleue (13 ans) ; marron (14 ans) ; noire (15 ans).

²⁷ Kata : Séries de mouvements associés de façon formelle destinés à illustrer les principes du judo.

une épreuve *expression technique* (par exemple, pour l'obtention du premier dan²⁸ présenter des techniques de judo debout et au sol, de défense en jujitsu, des katas et des exercices d'application judo) ou *compétition* (remporter suffisamment de victoires en shiai²⁹, correspondant à une somme de points minimum requis). Les critères de notation et d'évaluation sont les mêmes pour les hommes et femmes qui peuvent se présenter aux examens de kata et d'expression technique avec un partenaire du sexe de leur choix.

Le judo se pratique en kimono blanc. Lors de compétitions nationales et internationales, l'un des deux adversaires est invité à en porter un bleu, dans le but de mieux les différencier et de faciliter l'arbitrage. Les judokas sont pieds nus, cheveux attachés et torse-nu, à l'exception des femmes qui portent un tee-shirt blanc. Notons que le judo, comme de nombreuses autres activités sportives, n'échappe pas aux modifications des règles d'arbitrage, directement liées aux besoins télévisuels et aux volontés des instances fédérales de rendre cette discipline plus médiatisée.

A chaque début et fin de séance, les élèves sont alignés, par ordre de grade, face au sensei³⁰ et se saluent. Le "*rei*"³¹ est prononcé par l'élève le plus ancien dans le grade le plus élevé. Ce salut peut dans certains cas se faire en cercle dans le but d'effacer toute marque de hiérarchie au niveau des grades et du statut (enseignant/élève) de chaque individu. Un salut est également effectué face à son partenaire, lors de tout travail en binôme (randoris³² ou exercices) ou même face aux tatamis, lors d'entrée et de sortie de la surface de travail. Enfin, un portrait de Jigoro KANO est apposé dans chaque dojo. Il est généralement accompagné du code moral du judo.

²⁸ Dan : Degré de maîtrise symbolisé par le port d'une ceinture noire. Il existe 10 degrés, ou dan. A partir du 6^e dan, le judoka est autorisé à porter une ceinture rouge et blanche ; à partir du 9^e dan, une ceinture rouge. (Source : BROUSSE M., *Les origines du judo en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive, op.cit.*, p. 357).

²⁹ Shiai : Combat officiel où la victoire est en jeu.

³⁰ Sensei : Maître en judo.

³¹ Rei : Salut.

³² Randori : Exercice d'entraînement (combat libre sans enjeu autre que le progrès de chacun).

Ces héritages culturels sont précieusement conservés et transmis à leur tour aux générations suivantes. Ils sont matérialisés par des rituels et un cadre de pratique spécifique (tatamis et respect de consignes de propreté, apposition d'un cadre de Jigoro KANO, ajustement des kimonos tel qu'il fut enseigné à ses origines, etc.) et sont facilement identifiables. Toutefois, il existe des traces de cet héritage, plus insidieuses, qui concernent la place accordée aux femmes au sein de la pratique du judo. Les femmes ont rencontré de grandes difficultés pour s'imposer dans la pratique du judo et plus particulièrement pour intégrer les championnats nationaux et internationaux, dans des conditions identiques à celles des hommes.

B. Le poids culturel

1. Une pratique dédiée aux hommes

Historiquement, la pratique du judo était réservée aux hommes. Dans les années 40, 1,5% à 2,5% des pratiquants étaient des femmes. Charles Malaisé, professeur de judo, en témoigne : *"Les fils et filles de pratiquants brillaient par leur absence. [...] Ma fille Yvette monta sur le tapis de la rue du Sommerard le 25 février 1943, je m'en souviens exactement. Elle s'entraînait au randori et au Kiai³³ avec les enfants des ambassadeurs du Japon. C'était la seule représentante du sexe féminin parmi de jeunes garçons."*³⁴ Parmi les 50 clubs de judo et jujitsu dénombrés officiellement en France en 1948, seulement deux comportent une section féminine³⁵. En 1963, les femmes judokas restent minoritaires puisqu'elles ne représentent que 5,5% des licenciés fédéraux³⁶.

³³ Kiai : cri de combat qui précède ou accompagne l'application d'une technique.

³⁴ MALAISE C., in Claude Thibault, *Entretiens avec les pionniers du judo français*, Paris : éditions Budo, 2000, p. 163.

³⁵ *Annuaire officiel du Judo international*, Paris, AML, 1958, pp. 84-122.

³⁶ BROUSSE M., *Les origines du judo en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive*, op.cit., p. 364.

Maître Mikinosuke KAWASAKI tente rapidement d'implanter la pratique féminine en France, en rupture avec le modèle japonais, qui place la femme en retrait. Il est le premier à vouloir donner une impulsion à la pratique féminine en judo : en 1950, il organise la première compétition ouverte aux femmes titulaires d'une ceinture orange au minimum. Il nommera également des jeunes femmes ceintures noires, malgré une suspicion générale de la part des hommes judokas. En autorisant la femme à combattre, il la met sur un pied d'égalité avec son homologue judoka masculin.

Cette vision avant-gardiste est éloignée de celle de ses homologues japonais : si Jigoro KANO ouvrit une section féminine au sein du Kodokan en 1926, ce n'est que dans une perspective éducative, à la fois morale et physique. Le judo serait nuisible aux corps des femmes. La place qui leur est accordée sur les tatamis est similaire à celle offerte par la société : l'usage du corps de la femme est dicté par l'idéologie dominante des tendances eugénistes (l'éducation physique doit rendre belle, saine et la préparer à son rôle de mère).

En France, *"en même temps encouragé par la plupart des pionniers masculins, le judo féminin rencontre des résistances et suscite des débats. Ces derniers ne portent pas sur le droit à l'accès au judo, mais bien plus sur les finalités poursuivies et les modalités de pratique adoptées."*³⁷ En effet, les initiatives visant à ouvrir les compétitions aux femmes ont été fortement critiquées et remises en cause. *"Les dirigeants du judo français, tous masculins et majoritairement conservateurs, maintiennent les femmes sous tutelle et s'opposent longtemps à l'instauration de compétitions sportives"*³⁸. La commission technique fédérale de la FFJDA supprime en 1957 l'épreuve compétitive de l'examen féminin de la ceinture noire : en mai 1957, docteur FICHEUX, le médecin fédéral, s'appuie sur son autorité scientifique pour avancer que *"c'est avec reconnaissance [qu'ils ont] accueilli la décision supprimant la compétition féminine pour l'obtention de la ceinture noire : dorénavant, il ne sera demandé à nos candidates féminines que de faire preuve d'adresse, de souplesse,*

³⁷ GROENEN H., *La pratique du judo féminin en France et en Angleterre de l'entre-deux-guerres au début des années 1970 : entre traditions et sportivisation, entre tutelle masculine et émancipation*, in T. TERRET (dir.), *Sport et genre. XIXème-XXème siècles*, Paris : L'Harmattan, Vol. 1 : *La conquête d'une citadelle masculine*, 2005, p. 224.

³⁸ *Ibid*, p. 240.

*de connaissance technique ; leur grâce naturelle sera amplement démontrée par la pratique des katas et l'esprit de compétition prouvée d'une façon évidente.*³⁹ Par l'intermédiaire de ce médecin fédéral, la FFJDA donne une caution scientifique à des prises de position idéologiques concernant le rôle qu'elle souhaite donner aux femmes.

Il faudra attendre 1970 pour que la FFJDA affiche une réelle volonté de développer le judo féminin⁴⁰ et en 1976 pour qu'ait lieu le premier championnat de France féminin (contre 1943 pour les hommes) : les femmes ne sont désormais plus cantonnées à la pratique de l'expression technique, mais trouvent une place dans l'art du combat en compétition. A ce titre, Michel BROUSSE estime que *"L'implication de la femme dans les arts du combat est liée à [...] la reconnaissance sociale de son statut" et que "le judo féminin est le résultat d'une conquête"*⁴¹.

La croissance du judo féminin en France poursuit le modèle d'évolution du sport féminin en général. Cette évolution est influencée par la naissance de mouvements féministes, mais aussi par les *"conditions d'implantation du judo, à l'émancipation de la femme dans la société, aux conceptions développées par les pionniers et les tenants du judo, et à l'attitude des judokas féminins."*⁴²

Sur le plan international, l'accès des championnats officiels aux femmes reste tardif également. Les premiers championnats d'Europe masculins se déroulent en 1934, mais il faut attendre 1975 pour que les femmes trouvent elles aussi leur place au sein d'un championnat d'envergure européenne. L'attente avant la réunification des compétitions féminines et masculines au cours d'un même championnat fut également longue pour les championnats du Monde, puisque les hommes y participeront pour la première fois en 1956 contre 1980 pour les femmes.

³⁹ FICHEUX, J.-M., *Judo, sport féminin ?*, bulletin officiel de la FFJDA, n°66, mai 1957, pp. 15-17.

⁴⁰ Compte Rendu de l'Assemblée Générale (CR AG) de la FFJDA, 9 mai 1971.

⁴¹ BROUSSE M., *Les origines du judo en France de la fin du XIX^e siècle aux années 1950. Histoire d'une culture sportive*, op.cit., p. 280.

⁴² GROENEN H., *La pratique du judo féminin en France et en Angleterre de l'entre-deux-guerres au début des années 1970 : entre traditions et sportivisation, entre tutelle masculine et émancipation*, in T. TERRET (dir.), *Sport et genre. XIX^eème-XX^eème siècles*, art.cit., p. 241.

Ainsi, l'évolution du judo en France montre les difficultés rencontrées par les instances fédérales à ouvrir les portes des dojos, mais aussi des championnats au public féminin en France. Toutefois, bien que l'on puisse se féliciter des avancées en ce domaine, ce poids culturel est inscrit dans les *codes non-officiels* du judo, qu'il est nécessaire de connaître et maîtriser pour appréhender les relations entre hommes et femmes judokas au sein des clubs sportifs de judo. Toutefois, l'évolution du monde sportif permet de compenser ce poids du passé. La place accordée au sport en France a permis de redistribuer les rôles et de faire évoluer la place des femmes dans le monde du judo.

2. L'image du judo aujourd'hui

Les enjeux financiers présents dans le champ sportif influencent les stratégies de développement apportées par les fédérations sportives. Il s'agit désormais de fédérer un maximum de licences pour le compte de la FFJDA dans le but de drainer un maximum de ressources financières, publiques et privées. De ce fait, un important travail de communication est mis en place, visant à diffuser une image valorisante de la pratique et à populariser le judo. A titre d'exemple, les publicités de rentrée visent notamment les **familles** en faisant apparaître un enfant et ses parents, ou encore les **femmes** en prenant pour modèle une femme adulte vêtue d'un kimono. De façon subtile, ces affiches contrecarrent l'image négative du judo en tant que sport réservé aux hommes car trop violent et rendent ainsi le judo accessible à ce public cible. Parallèlement, les messages publicitaires insistent avant tout sur les valeurs originelles portées par le judo. Ainsi, il n'est question d'aucun critère masculin, mais bien de critères universels, sans référence à une appartenance sexuelle en particulier.

Cependant, bien que le judo renvoie à des valeurs universelles, nous ne pouvons ignorer, qu'en tant que pratique sportive de combat, il mette en exergue des compétences physiques et morales typiquement masculines : ce nouveau mode de pratique peut, selon le mode et l'intensité de pratique, infliger un certain nombre de douleurs physiques à ses adeptes (coups portés involontairement, chutes mal réceptionnées, etc.) et développer une musculature non longiligne, à l'inverse de

pratiques telles que la danse ou la gymnastique féminine par exemple. Cette ambivalence des valeurs à la fois universelles et typiquement masculines soulève la question de la distinction des sexes en judo. Dès lors, est-il légitime de distinguer les deux sexes en judo ?

C. Une distinction du public féminin et masculin

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous nous permettent de mieux appréhender la répartition par sexe des licenciés en judo au sein des fonctions occupées. Ce rapide focus nous permet de poser le constat que les femmes judokas ne composent qu'un quart des effectifs globaux et de comprendre qu'elles constituent un public cible intéressant du point de vue du développement de la pratique. Cette volonté politique de s'adresser aux femmes et de proposer des orientations spécifiques, les place, à leur insu, dans une catégorie de judokas isolés et marque une fois encore cette distinction des sexes. Toutefois, nous verrons que cette catégorisation repose avant tout sur des fondements du domaine scientifique, et qu'ils sont incontestablement liés à la sportivisation du judo.

1. Les chiffres

A partir des données centralisées par les services de la FFJDA, il a été possible d'établir un récapitulatif de la répartition des hommes et des femmes au sein du judo français. Parmi ces catégories étudiées, nous distinguons les licenciés (sans distinction de fonction au sein de la pratique du judo), les arbitres (qui arbitrent les combats lors des compétitions, officielles ou non, à tous les échelons nationaux et mêmes internationaux), les commissaires sportifs (qui sont chargés d'une partie de l'organisation logistique : pesée, vérification des passeports, gestion des feuilles de poule, etc.), les cadres techniques (personnes nommées par la FFJDA et qui ont pour mission de mettre en œuvre les politiques fédérales et veiller à leurs applications, et donc au développement et à la promotion du judo sur les territoires sur lequel ils sont assignés), les dirigeants (des clubs, comités départementaux, ligues et FFJDA) et enfin les ceintures noires (c'est-à-dire les judokas ayant le grade de ceinture noire 1^{er} dan minimum).

A partir de ces constats, quels ont été les choix en matière de politiques sportives, engagés par le ministère en charge des sports et la FFJDA, plus particulièrement à destination des femmes ?

Tableau n°1
"Répartition des hommes et des femmes licenciés à la FFJDA"⁴³

	Femmes	Part des femmes	Pourcentage de femmes ramené à la totalité des femmes licenciées	Part des femmes sur le total de licenciés	Hommes	Part des hommes	Pourcentage d'hommes ramené à la totalité des hommes licenciés	Part des hommes sur le total de licenciés	Total
Licenciés	145 564	28.84 %		28.84 %	390 331	71.16 %		71.16 %	535895
Arbitres	569	17.47 %	0.39 %	0.11 %	2688	82.53 %	0.69 %	0.50 %	3257
Arbitre jury	1				4				5
Arbitre formateur	1				7				8
Commissaires Sportifs	1138	34.10 %	0.29 %	0.21 %	2199	65.90 %	1.51 %	0.41 %	3337
CS formateur	44	37.29 %			74	62.71 %			118
CS Jury	13	52 %			12	48 %			25
Ceintures Noires	7103	17.29 %	4.88 %	1.33 %	33985	82.71 %	8.71 %	6.84 %	41088
Cadres Techniques	19	12.02 %			139	87.97 %			158
Dirigeants	6031	37.17 %	4.14 %	1.25 %	10192	62.82 %	2.61 %	1.90 %	16223

⁴³ Ces chiffres relatent de la saison sportive 2008-2009 et sont issus de la base de données de la FFJDA.

2. Le public féminin visé par les politiques sportives

La convention d'objectifs constitue l'outil central du partenariat financier entre l'État et les fédérations sportives. Elle est la traduction opérationnelle et financière d'une politique sportive partenariale et contractualisée (fondée sur des engagements réciproques évalués chaque année). La démarche repose sur la production d'un bilan critique de l'olympiade écoulée établi par la fédération sportive, qui permet de définir pour quatre ans une stratégie fédérale, des orientations, des priorités et des moyens. Chaque année, le respect des engagements est contrôlé et les résultats sont évalués.

Depuis plusieurs années, l'État oriente ses lignes budgétaires en direction de trois publics cibles, dits en difficultés : les personnes handicapées, les personnes issues de quartiers sensibles et les femmes.

En judo, le **public issu de quartiers sensibles** bénéficie depuis plusieurs années déjà d'attentions particulières (à travers le dispositif *cent ceintures noires/cent emplois* notamment, qui "[a été] mis en place depuis 1998 par la FFJDA, en partenariat avec de nombreuses collectivités locales et clubs affiliés, ce dispositif a pour objectif de contribuer à l'accès à la pratique du judo, l'éducation, la citoyenneté et l'insertion professionnelle des publics en difficulté."⁴⁴ Il concerne aujourd'hui plus de 4 000 jeunes repérés par des structures sociales ou scolaires partenaires, répartis partout en France.).

La FFJDA a structuré ses projets à l'attention de **personnes en situation de handicap** en 1972, en créant une commission "Judo et personnes handicapées". Elle vise la promotion pour les personnes handicapées, le rapprochement avec les partenaires institutionnels et la formation spécifique des professeurs de judo et jujitsu.

Les **effectifs féminins** bénéficient d'attentions toutes particulières également. En ne représentant que 26% des effectifs totaux, les femmes apparaissent comme

⁴⁴ "Éducation et insertion", in *ffjudo*, [En ligne], consulté le 10 août 2009, URL : <http://www.ffjudo.com>

une population cible à privilégier, tant le potentiel de développement semble important. Les lignes budgétaires accordées par l'État en leur faveur permettent une gestion de projets à leur attention plus aisée. En effet, les politiques sportives, qu'elles soient impulsées par le gouvernement ou par les fédérations sportives elles-mêmes, placent les femmes au sein de la catégorie "*Public en difficulté*". Elles se trouvent ainsi cloisonnées dans une entité à part et se trouvent nécessairement distinguées des hommes. Ce clivage alimente les discours portant sur les inégalités entre les hommes et les femmes, et place ces dernières dans une position d'infériorité. Porter un autre regard sur cette situation, c'est-à-dire vouloir expliquer la place des femmes et donc les relations qu'elles construisent avec les hommes sur les tatamis, nous amène à placer les notions d'inégalités et d'infériorité en retrait. D'une part, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à souhaiter pratiquer une activité physique ou sportive et d'autre part, nous ne pouvons ignorer que la pratique du judo (qui plus est lorsqu'il est assimilé à un sport de combat), sensibilise davantage les hommes que les femmes. Ces choix résultent de préférences liées au sexe des individus, et il convient d'ajouter que le judo, de part les valeurs auxquelles il fait référence, a la préférence des hommes.

Sur quelles références scientifiques se sont basés les dirigeants du judo pour distinguer les hommes et les femmes lors de championnats ?

3. Distinction entre la pratique féminine et la pratique masculine : raisons et impacts

A l'image de Jeannine LEVANNIER, ceinture marron, qui battit en ligne quatre hommes ceinture orange en une minute et cinquante secondes au gala de Lyon le 5 novembre 1950, le judo, tel qu'il a été imaginé et conçu par Jigoro KANO, permet à chacun de remporter un combat, quel qu'en soit l'adversaire.

Cependant, depuis 1950, le judo en France a été envisagé sous l'angle d'une "pratique sportive" et non plus seulement d'un art martial. En effet, l'engagement physique a pris le pas sur l'essence même de cette discipline : la souplesse, ou "le meilleur emploi de l'énergie". Le judo traditionnel additionnait les forces plutôt que de

les opposer : il était avant tout une éducation du corps et de l'esprit et non une recherche de performances ou d'exploits sportifs. La sportivisation du judo a donc eu des impacts sur la manière de pratiquer cette discipline.

Dans un premier temps, on considère que jusqu'à l'âge de 12 ans environ, soit à l'entrée de l'adolescence, les paramètres physiologiques et leur évolution montrent peu de différences entre les sexes. Cependant, passé cet âge, des différences morphologiques naturelles apparaissent et principalement au niveau de la force musculaire : *"Des études montrent que la différence de force musculaire entre les deux peut atteindre jusqu'à 50%, différence due à la quantité de production de testostérone. Les femmes sont plus faibles au niveau supérieur de la taille car l'essentiel de leur masse musculaire est concentré au niveau inférieur de la taille. C'est la seule différence entre eux car homme et femme ont les mêmes capacités en ce qui concerne la contraction musculaire. Les seules variations qui existent entre homme et femme sont des données initiales comme la taille, le poids, la masse musculaire ou la force, qui sont généralement supérieurs chez l'homme, etc."*⁴⁵ Ainsi, puisque les différences de poids et de force musculaire entre hommes et femmes sont réelles et que le judo de compétition tel qu'il est pratiqué aujourd'hui n'est plus conforme à sa forme initiale, nous pouvons affirmer que les hommes et les femmes ne sont pas égaux sur les tatamis. Les hommes présentent un avantage physique sur les femmes non négligeable. La séparation de ces deux sexes dans deux catégories distinctes lors des championnats paraît alors inévitable.

A ce titre, Jean-Paul CLEMENT précise que *"historiquement, l'adoption des catégories de poids correspond toujours à l'intégration définitive d'une discipline de combat au mouvement sportif, concrétisant ainsi l'idéal de justice du sport dans l'affrontement, dans la mesure où l'on admet l'importance de la masse et de la puissance corporelle comme élément de l'efficacité combative."*⁴⁶

⁴⁵ "Différences hommes et femmes", in *sportmedecine*, [En ligne], consulté le 7 janvier 2012, URL : <http://www.sportmedecine.com>

⁴⁶ CLEMENT J.-P., "Les catégories de poids en sports de combat : analyse socio-historique", *art. cit.*, p. 283.

Ainsi, les hommes et les femmes combattent systématiquement dans deux catégories de sexes distinctes lors des championnats nationaux et internationaux officiels. Emma, ancienne athlète de l'équipe de France, illustre ces propos :

- **Enquêteur :** *Tout à l'heure tu me parlais des formes de corps...*

Emma, athlète de haut niveau à la retraite : *(...) On fait tous du judo mais c'est pas le même judo. (...) Je peux peut-être me planter, mais niveau muscu, dans la même séance, un homme prendra plus qu'une femme. Au niveau du poids, en une séance, un mec peut perdre 2 kilos et nous on pourra jamais ! C'est un sport viril, je pense que les nanas doivent se forger un mental par rapport à cette virilité qui existe en sport. Je pense que c'est plus dur côté nana que côté mec. J'explique pas très bien mais... En gros, je pense qu'une nana doit plus travailler qu'un mec...*

Enquêteur : *Pour le même résultat ?*

Emma : *Pour le même résultat. Après, c'est pas du 100%. Moi je me coltinai des séances de 3h de muscu... Après quand on dit que c'est pas le même judo, on fait les mêmes exercices, nage komi, uchi komi, mais c'est la forme de corps qui n'est pas la même. Quand tu mets un mec et une nana à poids égal et à force égale, c'est le mec qui va être au dessus, forcément. Est-ce qu'ils ont une forme de corps plus adaptée au judo que nous on n'a pas ? Je sais pas.*

Cependant, au-delà de ces raisons qui visent une différenciation sexuelle des judokas, nous pouvons envisager d'autres facteurs invitant à séparer les hommes et les femmes dans deux catégories distinctes. C'est ce qu'avance Sabine FORTINO lorsqu'elle déclare que *"mettre ensemble ou au contraire séparer les hommes des femmes n'est jamais neutre, au sens où les valeurs, les normes sociales et parfois la morale ou l'idéologie président ce choix."*⁴⁷ Ces facteurs ne sont donc pas forcément matérialisables comme pourraient l'être les différences physiques, mais ils prennent naissance dans l'histoire du judo et son poids culturel.

La compétition de judo en situation de mixité de sexes est cependant possible lors de tournois spécifiques non-officiels ou encore lors de tournois destinés aux

⁴⁷ FORTINO S., *La mixité au travail*, Paris, La dispute, 2002, p. 10.

enfants. De même, lors d'entraînements et lorsque la surface des tatamis n'est pas suffisamment grande pour accueillir tous les randoris en même temps, le groupe d'athlète est généralement divisé en deux pour combattre en deux temps. Cette division est établie à partir des catégories de poids et non des sexes : les catégories les plus légères d'un côté, et les catégories les plus lourdes de l'autre. Notre étude, qui présente un cadre d'analyse original (la distinction de sexe ne serait plus suffisante pour rendre compte des réalités des relations qui lient les judokas), prend en compte la dimension du genre pour mettre en avant ses résultats. Cependant, bien que les dispositions sexuées des individus y soient intégrées, l'analyse est avant tout construite à partir des catégories de sexes officiellement déclarées par le règlement intérieur de la FFJDA, à savoir les sexes biologiques exclusivement.

Ainsi, bien que Corinne CHAPONNIERE et Martine CHAPONNIERE expliquent que *"la différence de force physique justifie la séparation des sexes dans les sports individuels"*⁴⁸, il convient de préciser que cette acceptation n'est valable, en judo, que lors des championnats.

Pour conclure

Le judo, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui dans la majorité des dojos français, n'est plus fidèle à la forme imaginée par Jigoro KANO en 1882. L'instauration de catégories de poids a largement contribué à modifier sa forme initiale et a conduit à une distinction de sexes lors de championnats. Toutefois, à quelques rares exceptions près, les entraînements s'établissent en situation de mixité de sexes et proposent un mode d'entraînement similaire pour les hommes et les femmes. Cette mixité de sexes est réelle : les judokas ne se contentent pas de se rassembler au sein d'un même dojo sans jamais se rencontrer. Bien qu'appartenant à deux catégories de sexes différentes, ils se choisissent mutuellement pour devenir partenaires d'échauffement ou de randori.

Cette distinction des sexes n'est pas propre au champ sportif. De nombreux chercheurs en sciences sociales et en sociologie du sport se sont intéressés à ce concept et ont élaboré des modèles de comportements types entre les hommes et

⁴⁸ CHAPONNIERE M. et CHAPONNIERE C., *La mixité*, Gollion : Infolio, 2006, p. 11.

les femmes qui se côtoient au cours de leur activité physique et sportive. Dès lors, dans quelle mesure ces modèles sont-ils applicables à la pratique du judo et quelles nuances doit-on apporter ?

CHAPITRE 2

QUELQUES REPÈRES SOCIOLOGIQUES

Il n'est pas possible de proposer une analyse des relations entre judokas sans aborder la question du genre et donc du sexe social. En effet, il convient de définir les termes sur lesquels nous nous appuierons pour construire la base de notre étude et de choisir les concepts qui nous aideront à poser notre réflexion. Ainsi, après avoir distingué les notions de *genre* et de *sexe*, mais aussi après avoir référencé les principales études réalisées sur les rapports sociaux de sexe en sociologie générale et expliqué l'influence des mouvements féministes dans la pensée des chercheurs, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux travaux relatant de ces sujets au sein du domaine sportif. Ces réflexions nous permettront par la suite d'aller à la rencontre de la pensée d'Irène THERY et de Louis DUMONT, pour ne citer qu'eux, dans le but de poser de nouveaux jalons : une compréhension des relations sociales par les statuts et la remise en cause d'une approche des relations entre hommes et femmes par le filtre des inégalités. Enfin, nous verrons que le judo est un sport qui se pratique en situation de mixité et non uniquement dans un cadre au cours duquel "cohabiteraient" des individus de sexes différents.

A. La distinction sexe/genre

"On ne naît pas femme on le devient"

Simone de Beauvoir

"La conviction que les hommes et les femmes sont faits pour vivre dans des sphères séparées, de statut inégal, est liée à une autre croyance, tout aussi largement répandue, selon laquelle les hommes et les femmes auraient des traits de personnalité, des compétences et des comportements différents. L'affirmation de

l'existence de différences naturelles entre les sexes, qui a succédé à l'affirmation de l'infériorité des femmes, est une construction sociale relativement récente."⁴⁹

La question de *l'égalité dans la ressemblance* ou de *l'égalité dans la différence* dans les rapports sociaux de sexe amène de nombreux chercheurs à réfléchir sur les modalités de construction des relations entre les individus. Ces études, quel que soit le point de vue qu'elles défendent, se basent sur une **catégorisation des sexes**. Ici, le terme *sexe* renvoie tout aussi bien aux organes sexuels, biologiquement construits, qu'à l'identité psychosociale (féminin ou masculin) des individus.

Cette vision dualiste des sexes évolue dans un premier temps en laissant place à un débat autour des notions de *genre* et de *sexe*. La distinction entre *sexe* et *genre* apparaît à la fin des années 60 chez les féministes anglo-saxonnes, qui, selon Joan SCOTT, *"voulait insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. Le mot indiquait un rejet du déterminisme biologique implicite dans l'usage de termes comme "sexe" ou "différence sexuelle" ; le "genre" soulignait également l'aspect relationnel des définitions normatives de la féminité.*"⁵⁰

Le psychologue américain, Robert STOLLER, l'un des inventeurs du nouveau terme *genre*, vulgarise la notion de *genre* en 1968 : il estime que, ne penser un individu qu'à partir de son *sexe*, c'est *"négliger la part d'élaboration subjective souvent très complexe et parfois difficile que présuppose cet accès à l'identité sexuelle. C'est aussi négliger la part très importante de l'environnement socioculturel, biographique, et historique – spatial et temporel – dans cette élaboration subjective de l'identité sexuelle mais aussi de l'identité sexuée."*⁵¹ Il propose alors une définition: *"[Le genre] a des connotations psychologiques et culturelles, plus que biologiques. Si les termes appropriés pour le sexe sont "mâle" et "femelle", les termes correspondant au genre sont "masculin" et "féminin" ; ces derniers peuvent être*

⁴⁹ POESCHL G., "Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes", in *Connexions*, 2003, p. 106.

⁵⁰ SCOTT J., "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", in *Les cahiers du GRIF*, "Le Genre de l'histoire", n°37-38, 1988, p. 126 (Première publication 1936).

⁵¹ VINET E., "Émergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué", in *Connexions*, n°90, 2008, p. 3.

totale­ment indépen­dants du sexe (biologique). (...) Le genre est la quan­ti­té de mas­cu­li­ni­té ou de fémi­ni­té que l'on trouve dans une per­son­ne."⁵²

Les premiers travaux de recherche en sciences sociales en France se proposant d'analyser les rapports sociaux institués entre les hommes et les femmes reposent sur une vision marxiste⁵³, autrement dit, en termes de **classes de sexe**. En 1971, l'article publié par Nicole-Claude MATHIEU, intitulé "Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe"⁵⁴, met en exergue le besoin de considérer le sexe à partir de ses significations sociales et non seulement biologiques. Dès lors, les catégories de sexe prennent ancrage en sociologie et de nouveaux concepts voient le jour : *sexe social*, *rôles sexuels* ou encore *système social des sexes*.

Au même moment, Ann OAKLEY, proposa un concept nouveau en 1972, le *genre*, par nécessité d'opposer la *nature* et la *culture* et donc le *sexe* et le *genre*. Elle conçoit que *"le mot sexe se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles (...). Le genre, lui, est une question de culture. Il se réfère à la classification sociale en masculin et féminin."*⁵⁵ En 1988, l'une des pionnières de la théorie du genre, l'historienne Joan SCOTT, présente à son tour une définition du genre dans son article "Gender : A Useful Category of Historical Analysis"⁵⁶. Cette historienne américaine définit le genre à la fois comme un élément constitutif des relations sociales basées sur la perception des différences entre les sexes, mais aussi comme une façon primaire de signifier des relations de pouvoir. Selon Martine CHAPONNIERE, ce serait sous son impulsion et par la traduction de l'américain de son article dans les cahiers du GRIF⁵⁷, que des féministes françaises se seraient appropriées le terme *genre*. Ce nouveau concept ne tarda pas à se diffuser

⁵² STOLLER R., *Recherches sur l'identité sexuelle*, trad. française de M. NOVODORSI, Paris : Gallimard, 1978, p. 28.

⁵³ C'est l'épistémologie marxiste qui domine le champ des sciences sociales à cette époque.

⁵⁴ MATHIEU N.-C., *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris : Côté-femmes, 1991.

⁵⁵ OAKLEY A., cité par Christine DELPHY, *L'ennemi principal*, tome 2, *Penser le genre*, Paris : Syllepse, 2001.

⁵⁶ SCOTT J., "Gender: A Useful Category of Historical Analysis", in *The American Historical Review*, vol. 91, n° 5, décembre 1986, pp. 1053-1075.

⁵⁷ SCOTT J., "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", *art.cit.*

largement en France, au cours des années 70. Il est la traduction du terme *gender* en *genre*, repris par les féministes.

Depuis son apparition, de nombreux auteurs se sont intéressés à cette grande problématique de la distinction des notions de *sexe* et de *genre*. West et Zimmerman, par exemple, "*conçoivent le genre comme un ensemble d'actes corporels, de gestes, de comportements et d'activités, réalisés en situation d'interaction et produisant de la différence sexuelle. Le genre est donc abordé dans une perspective résolument antinaturaliste, il émerge des situations et il est toujours en train d'être accompli.*"⁵⁸ Ashley MONTAGU, en 1999, déclare également que "*L'erreur fondamentale, (...) consiste à confondre le sexe, déterminé biologiquement, et le genre, largement produit par la socialisation*"⁵⁹ et Roland PFEFFERKORN estime que "*le concept de genre permet d'insister sur le fait que les hommes et les femmes résultent d'une construction ou d'une production sociale et culturelle et qu'ils ne sont en aucun cas réductibles aux sexes biologiques*"⁶⁰ Pour eux, intégrer le concept du *genre* dans les études se rapportant aux rapports sociaux de sexe permet de prendre en compte les constructions sexuées des individus et leur environnement social sans se restreindre à une vision dualiste strictement biologique, homme ou femme. La distinction entre sexe et genre et l'acceptation du concept de *genre* au sein des champs scientifiques et son appropriation par de nombreux chercheurs, marquent une rupture avec le naturalisme, jusque-là considéré comme seul chemin de pensée cohérent.

Cependant, la distinction des concepts *genre* et *sexe* en sciences sociales fait encore débat aujourd'hui, à l'image de Françoise HERITIER qui préfère parler de sexe plutôt que de genre : "*Pour Françoise HERITIER, qui évoque la valence différentielle des sexes comme étant un invariant culturel au profit du masculin, aborder la question du genre aboutit nécessairement à la penser selon une relation hiérarchisée. Mieux vaut donc parler de "rapports sociaux de sexe" (assignation*

⁵⁸ VUILLE M., MALBOIS F., ROUX P., MESSANT F., PANNATIER G., "Comprendre le genre pour mieux le défaire" in *Nouvelles Questions Féministes*, vol.28, N°3, 2009, p. 4.

⁵⁹ MONTAGU A., cité par POESCHL G., *Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes*, art. cit., p. 114.

⁶⁰ PFEFFERKORN R., *Inégalités et rapports sociaux*, Paris : La dispute, 2007, p. 221.

*sociale et culturelle sur les comportements asexués).*⁶¹. De même, certains chercheurs mettent l'accent sur le fait que le *genre* risque de faire oublier le *corps* et la *sexualité*⁶². Nicole-Claude MATHIEU met en garde contre cette distinction *sexe/genre* qui, selon elle, amène à oublier que *"la biologie et notamment la physiologie de la fécondité est largement dépendante de l'environnement social"*⁶³, conduisant à envisager les corps sexuels de manière biologique exclusivement, sans s'interroger sur leur construction sociale.

Selon Roland PFEFFERKORN, l'emploi du terme *genre* a prédominé suite au recul des analyses en termes de classes (et donc de rapports de classes) et à l'utilisation croissante de la langue anglaise dans le Monde. Il considère que l'emploi massif de ce terme n'est pas sans conséquence sur le sens qui lui est attribué : le terme *genre* se trouve *"banalisé"*⁶⁴ et totalement isolé de ses dimensions relationnelles, faisant de lui *"davantage un emblème qu'une catégorie d'analyse utile pour les sciences sociales"*⁶⁵. Dès lors, les concepts de *genre* et de *rapports sociaux de sexe* ne sont pas dissociables lorsque l'on envisage une étude analysant les relations entre hommes et femmes.

B. Les rapports sociaux de sexe en sciences sociales

Tel qu'explicité par Roland PFEFFERKORN, l'intérêt d'analyser des rapports sociaux réside dans le fait que *"L'élément social, la réalité dernière à laquelle l'analyse doit s'arrêter, ce n'est pas l'individu (ou les individus) pris isolément, mais le rapport social (ou les rapports sociaux). Un individu seul est une abstraction mentale."*⁶⁶

⁶¹ LOUVEAU C., *Pour une sociologie des rapports sociaux de sexe*, Compte-rendu de conférence, Université de Paris XI Orsay, mars 2009, p. 1.

⁶² *Ibid.*

⁶³ MATHIEU N.-C., entrée "Sexe et genre", in HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H., et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : PUF, 2000, p. 197.

⁶⁴ PFEFFERKORN R., *Inégalités et rapports sociaux*, Paris : La dispute, 2007, p. 283.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*, p. 10.

Le concept de *rapport social*, employé à de multiples reprises dans le champ des sciences sociales, permet, selon le filtre d'analyse privilégié, d'explicitier les relations entre individus et/ou entre groupes, en termes de *rapports de classes*, de *rapports sociaux de sexe ou de genre*, ou de *rapports sociaux religieux/politiques/économiques*, etc.

Outre le travail des féministes, de nombreux sociologues et/ou anthropologues ont fait avancer les questions des *rapports sociaux de sexe* et du *genre*.

En France, le concept de *rapports sociaux de sexe* est apparu au cours des années 1980. Les premiers travaux centrés sur la problématique des *rapports sociaux de sexe* ont été produits dans le champ de la sociologie du travail et sont en rapports étroits avec la division sexuelle du travail.

Pour Prisca KERGOAT, les groupes sexués sont assimilés à des construits sociaux et non pas au produit de destins biologiques. Cette sociologue partage les convictions de Michel FOUCAULT, qui défend l'idée de l'existence de mécanismes aveugles de **pouvoir**. En reprenant son point de vue, elle estime que "*tout pouvoir (...) a besoin d'un savoir, c'est ici le naturalisme qui est l'idéologie de légitimation, la "doxa de sexe" comme la nomme Monique HAICAULT*".⁶⁷

De nombreux chercheurs s'interrogent sur les articulations entre notions de *pouvoir* et *rapports sociaux de sexe* : Martine CHAPONNIERE choisit cet axe d'analyse pour la construction de ses travaux de recherche, tout en posant le postulat d'une **domination masculine** ; Joan SCOTT relie le *genre* aux *rapports sociaux de sexe* en insistant sur la **dimension relationnelle** du *genre* qu'elle définit comme "*un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes et (...) une façon première de signifier des rapports de pouvoir*"⁶⁸ et qui selon elle, constitue le fondement de la **hiérarchie sociale**. Enfin, Londa SCHIEBINGER, pense que le genre "*définit un système de signes et de*

⁶⁷ HAICAULT M., *L'expérience sociale du quotidien*; Corps, espace, temps, Ottawa : Les presses de l'université d'Ottawa, 2000, cité par KERGOAT D., "Le rapport social de sexe, de la reproduction des rapports sociaux de sexe à leur subversion, *Les rapports sociaux de sexe*, PUF, coll. Actuel Marx, 2010, p. 64.

⁶⁸ SCOTT J., SCOTT J., "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", *art.cit.*, p. 141.

*symboles qui inscrivent une relation de pouvoir et de hiérarchie entre les sexes.*⁶⁹ Dès lors, envisager les rapports hommes/femmes à partir de rapports de pouvoir conduit à les penser également en termes de hiérarchie sociale.

A cette conception sociologique, qui considère que les relations reposent sur un rapport de hiérarchie entre les sexes, elles-mêmes assimilées à un rapport de pouvoir, Colette GUILLAUMIN apporte un jalon supplémentaire, qu'elle nomme le **"rapport de classes"**⁷⁰. Déjà en 1985, Anne-Marie DEVREUX proposait une définition des rapports sociaux de sexe, en relation avec un système de classes : *"Les rapports sociaux de sexe constituent un rapport social en ce qu'ils organisent en système un ensemble de faits sociaux relatifs à l'oppression et à l'exploitation d'un groupe de sexe par l'autre. Ces éléments servent une même logique qui construit les individus en groupes opposés et hiérarchisés. Présents dans toutes les sphères de la société, ils la structurent et l'organisent au même titre que les rapports sociaux de classe (...).*"⁷¹

Le concept de *rapports sociaux de genre* s'articule étroitement à celui de *rapport social*, instauré par Karl MARX pour l'analyse des classes sociales. Pour Roland PFEFFERKORN, *"Quand l'approche sexuée ou "genrée" est menée sans prendre en compte les autres rapports sociaux, notamment les classes sociales d'appartenance des hommes et des femmes, cette approche peut même contribuer à l'occultation des classes. L'oubli ou le recouvrement des classes peuvent ainsi succéder à la dénégaration antérieure des sexes sociaux."*⁷² Pour ce sociologue, préférer le concept des *rapports sociaux de sexe* à celui du *genre* permet notamment d'articuler ce premier aux *rapports de classe*, en *"ne se contentant pas de les penser en parallèle."*⁷³ A ce titre, Danièle KERGOAT parle de *"rapports sociaux globaux de classe et de sexe."*⁷⁴

⁶⁹ SCHIEBINGER L., *Has Feminism changed Science ?*, Cambridge : Harvard University Press 1999, p. 16.

⁷⁰ GUILLAUMIN C., *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de nature*, Paris : Côté Femmes "recherches", 1992.

⁷¹ DEVREUX A.-M., "Sociologie généraliste et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la sociologie", in *Nouvelles Questions féministes*, 1985.

⁷² PFEFFERKORN R., *Inégalités et rapports sociaux*, Paris, La dispute, 2007, p. 221.

⁷³ *Ibid.*, p. 298.

Toutes ces théories se trouvent alimentées ou remises en cause par les pensées féministes, qui proposent des réflexions visant à définir la place des femmes dans la société et à dénoncer les abus dont elles seraient victimes.

C. L'influence des mouvements féministes

En France, le courant féministe s'est véritablement structuré en 1968, avec l'apparition du Mouvement de Libération de la Femme (MLF) et s'est considérablement développé à partir des années 70. Le développement des études portant sur les relations entre hommes et femmes et l'utilisation croissante des concepts de *genre* et de *rapports sociaux de sexe* sont, pour une part, liés à l'émergence de ces courants.

Une étape importante dans l'évolution de l'approche des relations entre individus est matérialisée par les travaux de Christine DELPHY, qui a travaillé sur la **théorisation de l'oppression**. La thèse de l'existence de rapports de pouvoir instaurés entre hommes et femmes est soutenue par le féminisme matérialiste. Nicole-Claude MATHIEU⁷⁵, ancrée dans cette approche matérialiste des rapports sociaux, considère que ce sont les rapports sociaux de sexe qui produisent les catégories de sexe et non l'inverse.

Le féminisme, dans son premier sens, est décrit par Irène THÉRY comme un *"mouvement social spécifiquement moderne, issu de la façon dont "la femme" a été construite il y a deux siècles comme celle qui porte la différence sexuée et sexuelle dans une vision **hiérarchique des sexes**."*⁷⁶ Il vise à décrire les discriminations subies par les femmes, leurs causes et leurs effets. Les **études de genre**, ou *gender studies*, qui naissent dans les années 80, viennent compléter et ajuster les théories jusque là construites par les mouvements féministes et donc systématiquement

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ MATHIEU N.-C., *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, op. cit.

⁷⁶ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris : Odile Jacob, 2007.

placées du côté des femmes, à partir du postulat d'une domination masculine, et ce, dans toutes les sphères de la société (vie domestique, travail, etc.).

Les féministes estiment aujourd'hui avoir mis en avant l'existence d'inégalités jusqu'alors sous-estimées ou niées, et déclarent que les travaux féministes ont permis, d'une part, une transformation des rapports sociaux de sexe en réduisant l'inégale distribution du pouvoir et des ressources entre les hommes et les femmes et d'autre part, de diffuser des valeurs, normes et idées dans l'ensemble de la société qui *"deviennent de nouveaux répertoires culturels sur lesquels s'appuient les ressorts de l'action des individus."*⁷⁷ On ne peut ignorer que l'apparition du concept *genre* et ses diverses acceptations depuis sa construction, ont renouvelé les perspectives d'analyses des recherches féministes, et ce, dans tous les domaines. Ainsi, il est possible d'établir un lien étroit entre l'évolution de la conception des rapports sociaux de sexe en sciences sociales et la structuration des mouvements féministes.

Toutes ces données, émanant de disciplines scientifiques "générales", doivent être complétées par celles qui étudient de façon plus spécifique le champ sportif.

D. La question du genre dans les études appliquées au sport

La problématique des femmes dans le sport prend place dans le champ des sciences sociales anglo-saxonnes au cours des années 70, mais davantage à partir d'un angle *psychologique* et non de *rapports de pouvoir entre les sexes*. Selon Susan BIRELL⁷⁸, l'article rédigé par Ann HALL *"Gender and Sport : A Feminist Perspective on the Sociology of Sport"*⁷⁹ serait le premier travail clairement féministe dans le domaine du sport.

⁷⁷ GARDEY D. (dir.), *Le féminisme change-t-il nos vies ?* Paris : Textuel, 2011, p. 90.

⁷⁸ BIRELL S., "Discourses on the Gender/Sport Relationship : From Women in Sport to Gender Relations", in *Exercise and Sport Sciences Reviews*, n°16, 1988, pp. 459-502.

⁷⁹ HALL, A., *Sport and Gender : A Feminist Perspective on the Sociology of Sport*, CAHPER Sociology of Sport Monograph Series, Calgary : université de Calgary, 1978.

Dès lors, et de façon plus importante à partir des années 80, les études portant sur les rapports sociaux de sexe dans le sport se sont développées et construites à partir des pensées féministes (féminisme libéral, féminisme radical, féminisme faisant référence aux *cultural studies*), en s'en inspirant ou en les réfutant. Bien que ces courants féministes défendent des points de vue sensiblement différents, tous sont liés par un point commun : la prise en compte des concepts de *corps* et de *pouvoir*. Parmi ces écrits féministes sur les relations de genre liées au sport jusqu'à la fin des années 90, nous pouvons retenir Susan BIRRELL⁸⁰, Susan BIRRELL et Cheryl COLE⁸¹, Margaret COSTA et Sharon GUTHRIE⁸², Ann HALL⁸³, Jennifer HARGREAVES⁸⁴, Nancy THEBERGE⁸⁵ et Shona THOMPSON⁸⁶. Pour Suzanne LABERGE, les études sur les *"représentations sociales des femmes et des hommes dans l'histoire du sport [ont] permis aux féministes de mettre en lumière les racines historiques de la domination masculine observée dans le sport contemporain ainsi que les mécanismes de la construction sociale de l'infériorité physique des femmes"*⁸⁷

En France, Catherine LOUVEAU ouvre un nouveau champ d'analyse en 1986, en questionnant la place du genre en milieu sportif. Son travail de recherche, réalisé pour le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, *"Talons aiguilles et crampons*

⁸⁰ BIRRELL S., "Discourses on the Gender/Sport Relationship : From Women in Sport to Gender Relations", *art.cit.*

⁸¹ BIRRELL S., COLE C., *Women, Sport, and Culture*. Champaign : Human Kinetics, 1994.

⁸² COSTA M., GUTHRIE S (dir.) "Feminist Perspectives : Intersections with Women and Sport", *Women and Sport. Interdisciplinary Perspectives*, Champaign : Human Kinetics, 1994, pp. 235-251.

⁸³ HALL A. "The Discourse of Gender and Sport : From Femininity to Feminism", *Sociology of Sport Journal*, n°4, 1988, pp.330-340 ; "Gender and Sport in the 1990s : Feminism, Culture, and Politics", *Sport Science Review*, 1993, pp. 48-68 ; *Feminism and Sporting Bodies : Essays on Theory and Practice*, Champaign : Human Kinetics, 1996.

⁸⁴ HARGREAVES J., *Sporting Females. Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sports*, Londres et New York : Routledge, 1994.

⁸⁵ THEBERGE N., "Gender and Sport", in Jay Coakley et Eric Dunning (dir.), *Handbook of Sport Studies*. Londres, Thousand Oaks, Sage Pub, 2000, pp.322-333.

⁸⁶ THOMPSON S., "Sport, Gender, Feminism", in Joseph A. Maguire et Kevin Young (dir.), *Theory, Sport and Society*. Amsterdam, Londres et New York : Elsevier, 2002, pp. 105-128.

⁸⁷ LABERGE S., "Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport: perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies", in *Recherches féministes*, n°1, vol.17, 2004, p. 12.

*alu, les femmes dans les sports de tradition masculine*⁸⁸ s'intéresse à la représentation des femmes sportives dans des pratiques masculines et à leur construction identitaire. Ce thème de recherche est ensuite repris par Annick DAVISSE et Catherine LOUVEAU⁸⁹, Suzanne LABERGE⁹⁰, ou encore Christine MENESSION⁹¹ et Romain GALISSAIRE⁹². D'autres travaux émergent, portés plus spécifiquement sur la mixité dans les arts martiaux⁹³ ou encore sur l'entrée des femmes dans les sports de combat⁹⁴.

De manière plus générale, les perspectives de recherche abordées en sociologie du sport portant spécifiquement sur les *rapports sociaux de sexe* ou abordant la question du *genre* sont construites à partir de filtres d'analyses divergents : Michael MESSNER et Donald SABO⁹⁵ par exemple, estiment que "*le sport moderne peut être considéré comme un lieu privilégié de construction d'une masculinité "virile" dominante*", ne laissant aucune place à l'expression de la féminité. Frédéric BAILLETTE et Philippe LIOTARD insistent sur le "*rôle de l'institution sportive dans la reproduction et l'amplification de la domination (réelle et symbolique) des hommes sur les femmes*", avant d'ajouter que "*le sport forme et codifie les virilités, les transforme en instrument de pouvoir et de domination*"⁹⁶.

⁸⁸ LOUVEAU C., *Talons aiguilles et crampons alu. Les femmes dans les sports de tradition masculine*, Paris : Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, 1986.

⁸⁹ DAVISSE A. et LOUVEAU C., *Sport, École et Société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités sportives*, Paris: l'Harmattan, 1998

⁹⁰ LABERGE S., "Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport: perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies", *art.cit.*

⁹¹ MENESSION C., "La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » des formes contrastées de la domination masculine", in *STAPS*, n°63, 2003, pp. 89-106.

⁹² MENESSION C., et GALISSAIRE R., "Les femmes guides de haute montagne : modes de socialisation et identités sexuées", in *Femme et Sport*, n°1, vol.17, 2004, pp. 111-141.

⁹³ LENZEN, B., "Régulation de l'opposition et mixité au sein d'une école de d'arts martiaux", in *STAPS*, n°66, 2004, pp. 99-112.

⁹⁴ GROENEN H., La pratique du judo féminin en France et en Angleterre de l'entre deux guerres au début des années 1970 : entre traditions et sportivisation, entre tutelle masculine et émancipation. In *Sport et genre*, vol.1, 2005, pp. 223-242.

⁹⁵ MESSNER M. et SABO D., *Sport, men, and the gender order: Critical feminist perspectives*, Champaign: Human Kinetics Publishers, 1990.

⁹⁶ BAILLETTE F. et LIOTARD Ph., *Sport et virilisme*, Montpellier, Quasimodo et fils, mai 1999, p. 10.

Ainsi, les rapports sociaux de genre sont systématiquement appréhendés en termes d'**inégalités** et de **domination d'un groupe sexuel sur l'autre**. Ces études s'appuient notamment sur les théories établies par Pierre BOURDIEU, qui estime que les relations sociales reposent sur des mécanismes de domination, faisant partie de la socialisation et surtout étant transmis de génération en génération de manière inconsciente : les *habitus*. A partir d'une vision dualiste des genres, ce sociologue met en exergue l'existence d'une domination masculine, spécifiquement présente en milieu sportif et déclare que "*les pratiques sportives [sont le] lieu par excellence de naturalisation des différences sexuées et de reproduction de la domination masculine*"⁹⁷.

Dominique GOLAY et al., en rapportant que "*le sport comme institution de polarisation et d'exclusion a notamment reconduit en son sein la différence et la hiérarchie entre le masculin et le féminin qui structure la société dans son ensemble*"⁹⁸, nous montrent que les relations sociales, dans le domaine du sport, sont également perpétuellement analysées en termes de **hiérarchie entre le masculin et le féminin**.

Pour conclure, nous nous appuyerons sur le travail de recherche proposé par Monica ACETI et Christophe JACCOUD⁹⁹. Il met en exergue les trois thèmes repris par les études portant sur le genre dans le domaine sportif : "*le fonctionnement des sociétés et de leurs diverses sphères (...) sont organisées selon des principes de divisions hiérarchiques à partir desquels les êtres humains seraient assignés comme étant soit des femmes, soit des hommes ; (...) Les univers du sport constituent un creuset privilégié pour observer quels sont les rapports de pouvoir qui lient les hommes et les femmes ; (...) Les femmes continuent à cumuler de nombreux critères*

⁹⁷ BOURDIEU P., *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998, cité dans MENNESSON C., "Être une femme dans un sport "masculin", Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées", in *Sociétés contemporaines*, n°55, 2004, p. 70.

⁹⁸ GOLAY D., MALATESTA D., PERRIN C., JACCOUD C., "Faire du sport pour acquérir une image positive de soi ? L'analyse de l'engagement des filles dans le twirling bâton suivant la théorie de l'objectification", in ACETI M., JACCOUD C., *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*, Berne : Éditions scientifiques internationales, coll. Savoirs sportifs, 2012, p. 55.

⁹⁹ ACETI M., JACCOUD C., *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*, Berne : Éditions scientifiques internationales, coll. Savoirs sportifs, 2012, p. 4.

de "hors-scène" à l'intérieur des activités physiques de loisirs ou compétitives, pour figurer comme des sujets porteurs de différences construites "depuis un point de vue dominant qui est explicitement masculin"¹⁰⁰. En d'autres termes, et pour reprendre ceux de Lorena PARINI, *"La fondation du champ de recherche des études genre s'appuie sur trois éléments fondamentaux : l'analyse critique de l'idée de nature et de la naturalisation comme idéologie, l'analyse critique du marxisme et la création du concept de classes de sexe et l'analyse critique de l'identité féminine assignée (prescrite)." ¹⁰¹*

Toutefois, le judo étant assimilé à un sport masculin, il convient d'aller plus loin encore dans la définition de nos concepts et de s'interroger sur les travaux qui se sont intéressés aux relations entre sportifs, au sein de contextes de pratique particuliers.

Sports masculins et domination masculine

La première étude s'intéressant à la question des femmes qui pratiquent des activités sportives de tradition masculine a été réalisée par Catherine LOUVEAU¹⁰² en 1986. Cette nouvelle problématique va inspirer d'autres sociologues et notamment Christine MENESSON, qui publiera son premier article en 2003¹⁰³.

Les recherches établies sur la pratique des femmes dans des sports *"dits masculins"* ont toutes mis en exergue la présence d'une domination masculine,

¹⁰⁰ ZAPPERI G., "Troubles dans la masculinité. A propos de 'Boyzone' de Clarisse HAHN", in *Multitudes*, n°23, 2005, p. 215, (publié pour la première fois dans : *Multitudes*, n° 23, Hiver 2006). cité dans ACETI M., JACCOUD C., *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*, op. cit. p. 4.

¹⁰¹ PARINI Lorena, "Le concept de genre : constitution d'un champ d'analyse, controverses épistémologiques, linguistiques et politiques", in *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, [en ligne], mis en ligne en juillet 2010 Consulté le 21 octobre 2012. URL : www.sociologies.revues.org

¹⁰² LOUVEAU C., *Talons aiguilles et crampons alu. Les femmes dans les sports de tradition masculine*, op. cit.

¹⁰³ MENESSON C., "Les processus de construction et de modification des dispositions sexuées des femmes investies dans un sport dit "masculin", *Dispositions et pratiques sportives*, Paris, L'Harmattan, 2003.

quelle qu'en soit sa forme : Susan LABERGE déclare que les femmes "*incorporent les normes culturelles de la féminité imposées par les hommes*"¹⁰⁴ et Christine MENESSION précise que la "*féminisation des pratiques sportives ne peut se comprendre sans prendre en compte les évolutions sociales et culturelles*"¹⁰⁵ et que les fédérations mettent en place des "*formes contrastées de la domination masculine*"¹⁰⁶ en fonction des pratiques sportives. En boxe, par exemple, elle note une disparition progressive de la domination masculine, quand, dans le milieu du football, l'intégration des femmes notamment dans les commissions féminines semble fortement "*contrainte par les représentations très stéréotypées des femmes*"¹⁰⁷. Pour Christine MENESSION et Romain GALISSAIRE, il existe deux modes de socialisation sexuée chez les femmes guides de haute montagne, en fonction de leur relation sociale et professionnelle. Certaines "*acceptent les normes sexuées dominantes, du moins en ce qui concerne la présentation de soi [...], [d'autres] cherchent à redéfinir les catégories sexuées de manière plus large et plus adaptée aux évolutions sociales, tout en reconnaissant des comportements typiques de sexe*"¹⁰⁸

Les arts martiaux et les sports de combats, considérés comme pratiques sportives masculines, ont été étudiés à plusieurs reprises. Christine MENESSION a notamment établi avec Carine GUERANDEL une étude basée sur les rapports sociaux de sexe entre judokas de haut niveau à partir du paradigme interactionniste de Goffman et qui montre "*l'existence de comportements différenciés selon le sexe tout au long de la séance de judo dans les situations de co-présence corporelle non*

¹⁰⁴ LABERGE S., "Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies", *art. cit.*, p. 14.

¹⁰⁵ MENESSION C., "La gestion de la pratique des femmes dans deux sports « masculins » des formes contrastées de la domination masculine", *art. cit.*, p. 91.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 103.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 104.

¹⁰⁸ MENESSION C., et GALISSAIRE R., "Les femmes guides de haute montagne: modes de socialisation et identités sexuées", *art.cit.*, p. 122.

*adversives. Ces comportements constituent une forme de communication hors cadre qui renforce la hiérarchie sexuée."*¹⁰⁹

En 2009, l'article qu'elle coécrit avec Jean-Paul CLEMENT, montre comment, pour les femmes qui pratiquent en boxe "hard", *"l'apprentissage et l'usage compétitif de techniques pugilistiques symboliquement associées au masculin s'accompagnent de l'intériorisation particulièrement efficace de la domination masculine"*¹¹⁰ tout en validant *"l'asymétrie des rapports sociaux de sexe dans leurs modes de présentation corporelle et l'organisation de leur vie de couple."*¹¹¹

Les sports masculins, et donc les sports de combats, semblent être particulièrement propices à l'expression d'une domination masculine. Bien que de nombreux facteurs soient à prendre en compte (l'environnement, l'évolution des mœurs de la société, etc.), il paraît indispensable de considérer de nouveaux éléments, non plus uniquement restreints au critère "sexe".

E. De nouveaux apports théoriques : les limites de la variable sexe

1. Le genre comme modalité des relations sociales

Irène THERY propose, dans son ouvrage *La distinction de sexe*,¹¹² une nouvelle approche des rapports sociaux de sexe : elle considère le genre comme *"une modalité des relations sociales instituées"*¹¹³ et non comme *"un attribut des*

¹⁰⁹ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", in *International Review for the sociology of sport*, vol. 42, n°2, Juin 2007.

¹¹⁰ MENNESSON C., CLEMENT J.-P., "Boxer comme un homme, être une femme", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, Le Seuil, Septembre 2009, p. 77.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 91.

¹¹² THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op., cit.

¹¹³ *Ibid.*, p. 13.

personnes"¹¹⁴. Selon elle, ce ne sont pas les individus qui sont dotés d'un genre, mais leurs relations : **ils sont sexués par leurs relations aux autres**. En mettant en opposition ces deux concepts, elle fait place à un nouveau débat sur la question du genre et des rapports sociaux de sexe dans le champ de la sociologie. A ce titre, elle préfère parler d'une *division par sexe*.

Division par sexes et approche par les statuts

Afin d'aller plus loin dans ses propos, cet auteur revient sur quelques notions essentielles explicitées par Marcel MAUSS : la division par sexes et la division des sexes. Dans le cas d'une division par sexes, *"le sexe n'est plus seulement l'objet de la division, mais son moyen, ou encore son critère"*¹¹⁵ A propos de ce concept, Irène THERY précise : *"Ne présupposant aucun complot des hommes pour la domination, elle semble se tenir à l'écart des préoccupations contemporaines, soucieuses avant tout de démêler la question de l'inégalité et du pouvoir entre les sexes. On pourra se scandaliser qu'elle ne soit pas, elle-même, dénonciatrice et scandalisée. À moins de penser qu'elle nous offre d'autres moyens, plus solides que le dualisme du sexe et du genre, de penser la hiérarchie sexuée dans et hors de nos sociétés, ainsi que les formes inédites de division par sexes qui accompagnent la dynamique égalitaire dans les sociétés démocratiques."*¹¹⁶ Ainsi, la notion de *division par sexes* telle qu'elle est pensée par Marcel MAUSS, ouvre *"sur une approche véritablement originale de la division sexuée dans toutes les sociétés."*¹¹⁷

Dans ce cadre d'analyse, la division par sexes *"consiste à instituer des statuts de sexe, entièrement relatifs et relationnels."*¹¹⁸ Dès lors, *"Les statuts supposent des manières sociales d'agir en relation à autrui. (...) Les statuts de sexe (...) n'existent pas à l'état séparé, mais se constituent par la qualification ou plus exactement la*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 126.

¹¹⁶ THERY I., "La notion de division par sexes chez Marcel Mauss", in *L'Année sociologique*, vol. 53, janvier 2013, p. 54.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 34.

¹¹⁸ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 127.

modalisation d'une multitude d'autres statuts sociaux, voire de tous les autres. (...) les statuts supposent des manières sociales d'agir en relation avec autrui."¹¹⁹

Ainsi, les statuts et les rôles prendraient le pas sur le genre et organiserait les relations entre hommes et femmes. L'existence d'un système de statuts et de rôles, et non plus exclusivement de sexe, amène à reconsidérer la question des rapports sociaux de sexe. Dans ce cas, les statuts et rôles ne sont pas ceux traditionnellement attribués à l'un ou l'autre des deux sexes, mais bien ceux liés aux fonctions occupées par chacun des individus. Dans un autre contexte, mais toujours au sujet de la construction et de la gestion des relations entre individus, Dominique MALTESTA et Dominique GOLAY déclarent : "*Patricia A. et Peter Adler analysent la hiérarchisation des relations dans les groupes de pairs par rapport à la popularité des enfants. La formation de groupes distincts, repérables et par conséquent identifiables, par tous et toutes, permet de séparer les individus, de les inclure ou de les exclure selon leur statut. Le statut d'un enfant est déterminé par la position qu'elle ou il occupe au sein du groupe formé par l'ensemble des enfants d'une classe d'âge partageant un même espace social (par exemple l'école).*"¹²⁰

Enfin, "*à l'encontre du concept de différence de sexe, l'idée de distinction permet d'ailleurs, selon Irène Théry, de mieux se déprendre d'une conception substantielle de l'identité sexuelle au profit d'une approche relationnelle des actions et des statuts sexués tels qu'ils sont pensés et mis en œuvre concrètement dans une société.*"¹²¹ Une analyse approfondie des modes de construction différentielle des sexes n'est donc pas appropriée dans le cadre de cette présente étude.

Aborder le thème des statuts et des rôles nous amène à repenser la question des inégalités. En effet, à cette étape de notre réflexion, nous ne pouvons plus penser les relations entre hommes et femmes de façon sexuée exclusivement ni en

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ GOLAY D., MALATESTA D., "L'amitié entre filles de 9 à 11 ans : entre affinités individuelles et enjeux statutaires", *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 07 mai 2013. URL : <http://sociologies.revues.org>

¹²¹ DIASIO N., "Maillage des temps et gouvernement des corps dans la construction des rapports d'âge et de genre", in *sociologies revues*, Dossiers, Genre et vieillissement [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 12 décembre 2012. URL : www.sociologies.revues.org

en systèmes d'inégalités. Il convient alors de se tourner vers une classification des relations sociales de façon hiérarchique, telle qu'elle fut par proposée par Louis DUMONT notamment.

2. Un filtre d'analyse original : la hiérarchie plutôt que l'inégalité

Habituellement appréhendés en termes d'inégalité et de domination, les relations entre individus bénéficient d'un nouveau cadre d'analyse dans les recherches d'Irène THERY. Elle propose de les concevoir désormais en termes de hiérarchie, en reprenant la notion de relation hiérarchique de Louis DUMONT, qui considère que l'inégalité est "*une notion qui suppose une seule valeur de référence*"¹²² et définit la hiérarchie comme "*l'englobement de la valeur contraire*"¹²³. Irène THERY considère que toutes les théories relatant des rapports sociaux de sexe s'appuient sur l'hypothèse que les valeurs féminines se trouvent systématiquement englobées et subordonnées. Ainsi, en reprenant la théorie développée par Louis DUMONT, elle distingue l'**inégalité**, qui "*suppose une seule valeur de référence*"¹²⁴ et la **hiérarchie**, qui en "*suppose au moins deux, et en général davantage*"¹²⁵. Enfin, elle considère que la hiérarchie est un effet de lieux et de générations, plus que de sexes.

Cette approche marque une distanciation d'avec le concept de *domination masculine* : d'une part, Irène THERY ne manque pas de souligner qu'au même titre que les théories de la domination masculine confondent les notions d'inégalité et de hiérarchie, il en est de même pour celles d'autorité et de pouvoir, se trouvant "*fondues dans "la domination"*"¹²⁶. D'autre part, la question de la *domination masculine* est désormais appréhendée différemment : alors que les *gender studies*

¹²² THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?* Bruxelles : Fabert, Coll. Temps d'arrêt/Lectures, 2011, p. 50.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 287.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

mettent ce concept en préalable, le social le dépasse et il est désormais un indicateur parmi tant d'autres.

Nous ne pouvons clore ce second chapitre sans aborder le thème de la mixité sexuelle. Notre étude, lorsqu'elle a été réalisée dans un contexte de mixité, a mis en avant que les judokas de sexes opposés ne se contentaient pas d'une répartition du dojo en deux espaces, l'un réservé aux femmes et l'autre aux hommes, mais allaient à la rencontre les uns des autres.

De ce fait, il apparaît approprié de poser la définition de la mixité des sexes.

F. La mixité des sexes en judo

Martine CHAPONNIERE et Corinne CHAPONNIERE définissent la mixité comme *"la coexistence des deux sexes"*¹²⁷. Dans un premier temps, en France, la notion de mixité renvoie à la mixité scolaire uniquement et est liée à *"l'idéal d'égalité entre hommes et femmes."*¹²⁸ Ainsi, le terme de *mixité* sert à décrire la coexistence des deux sexes et *"cette acceptation s'accorde à l'usage qui désigne comme "mixtes" des combinaisons à deux termes, plutôt que composites."*¹²⁹ Dans ce cas, *"la mixité implique nécessairement la nature différente des éléments combinés"*¹³⁰ et conduit à penser ce concept selon deux acceptations : *"d'un côté une mixité "neutralisante", obéissant à la nécessité de combattre les stéréotypes réducteurs sur les dispositions des garçons et des filles, de l'autre côté une mixité "rassemblante" postulant les bienfaits de l'interaction entre deux populations assez distinctes pour pouvoir s'enrichir mutuellement."*¹³¹ La notion de mixité, appliquée au domaine du social, ramène à l'idée *"d'un assemblage d'éléments différents, quel qu'en soit le nombre"*¹³². Dans cette acceptation, la mixité entre les sexes est vue *"dans le sens*

¹²⁷ CHAPONNIERE M. et CHAPONNIERE C., *La mixité, op. cit.*, p. 9.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*, p. 10.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*, p. 11.

d'une gestion des différences entre groupes existants, plutôt que la neutralisation ou le déni des différences"¹³³. Enfin, séparer volontairement un des deux groupes de sexe permet, selon Corine CHAPONNIERE et Martine CHAPONNIERE, non pas de *"discriminer mais de séparer, c'est l'évitement des inconvénients de la promiscuité plutôt que ceux de la contagion."*¹³⁴

Le terme *mixité*, dans le champ sportif, fait généralement référence au fait que hommes et femmes se retrouvent dans un même espace pour pratiquer une même discipline sportive. Force est de constater que, à de rares exceptions, les deux sexes ne pratiquent pas ensemble : les hommes restent avec les hommes et les femmes restent avec les femmes. Cependant, la pratique du judo en situation de mixité de sexes se trouve en marge de ce modèle, puisque hommes et femmes pratiquent ensemble, sans distinction de sexe.

Ainsi, la notion de *mixité* en judo, fait référence à une distinction des sexes biologiques uniquement (retrouvée lors de championnats) et ne repose pas sur le modèle précédemment explicité.

Enfin, notre étude n'abordera pas la question des constructions sexuées des judokas. Le concept des ***régimes de genre*** permet d'appréhender les relations en situation de mixité sans nécessairement devoir définir les identités sexuées et les constructions identitaires de chacun des judokas observés.

Pour conclure ce chapitre

Dresser un état des lieux des études qui ont abordé la question de la place des femmes dans les milieux sportifs, y compris dans les sports dits "masculins", nous a permis de situer notre réflexion parmi elles et de poser de nouvelles pistes de réflexion. En effet, les résultats obtenus par notre démarche inductive nous ont poussés vers un mode de pensée original, qui propose de placer les appartenances sexuelles des judokas en retrait et de privilégier une hiérarchisation des statuts.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ *Ibid.*, p. 14.

Bien sûr, quelques cas isolés nous montrent que les relations entre hommes et femmes sur les tatamis peuvent être parfois appréhendées à travers le filtre de la domination masculine, mais ils ne sont pas majoritaires.

Ainsi, c'est le modèle de pensée d'Irène THERY qui éclairera notre cheminement et nous aidera à conceptualiser ce nouveau regard sur les relations sociales dans le monde sportif et plus spécifiquement en judo. Les fondations étant posées, nous pouvons expliciter notre question de recherche.

CHAPITRE 3

LA QUESTION DE RECHERCHE

Ce troisième chapitre est consacré à la construction de la question de recherche. Notre travail de terrain a fait émerger des constats, qui, une fois reliés, ont apporté un cadre théorique à notre thème de recherche et ainsi orientent nos réflexions. Ce travail a conduit à la formulation et à la définition des hypothèses et de la problématique de recherche. Enfin, la dernière partie explicite le contexte dans lequel notre travail de recherche a été entrepris.

A. Les constats

Lorsqu'aux questions *"Sur quels critères choisissez-vous un partenaire d'entraînement?"* et *"Quel est le profil type du professeur de judo idéal ?"* les cent trois judokas interrogés¹³⁵, répondent par des qualificatifs qui se rapportent aux traits de caractères et aux qualités de l'individu en n'évoquant jamais son sexe, nous sommes en mesure de constater que les modèles relationnels habituellement décrits par les sociologues du sport trouvent ici leurs limites et demandent à être explorés à travers de nouveaux filtres d'analyse.

¹³⁵ Ces questionnaires sont issus d'une phase d'enquête directement liée à la mission que la FFJDA m'a confiée dans le cadre du CIFRE (c'est-à-dire le développement et la promotion de la pratique féminine en judo en Franche-Comté). Ils ont été soumis à 103 judokas, hommes et femmes, issus de clubs sportifs de judo de la région Franche-Comté et âgés de 10 à 56 ans. Ils ne font donc pas partie du cœur de l'enquête et ne sont pas utilisés dans le cadre de l'enquête de terrain.

Constat n°1 : l'évolution des modalités de pratique du judo met en avant les différences morphologiques.

Dans sa forme initiale, le judo permet aux individus de remporter une victoire sur toute autre personne, de quel gabarit que ce soit, par l'utilisation de l'énergie de l'autre, un déplacement maîtrisé ou encore l'écoute du corps de son adversaire. Devenu aujourd'hui une pratique sportive olympique, il a perdu, dans la majorité des cas, ce qui justifiait sa dénomination en *art martial*. Ainsi, n'étant plus strictement pratiqué à partir des fondamentaux instaurés par Jigoro KANO, les différences morphologiques et de poids prennent une nouvelle dimension dans les duels : la règle selon laquelle un petit peut vaincre un individu plus lourd ou a priori plus fort que lui n'est plus vérifiable de façon systématique. Ce constat questionne l'importance d'une distinction de sexes entre judokas au profit d'une prise en compte des gabarits. Ainsi, lors des entraînements en situation de mixité de sexes, les comportements des judokas se réguleraient notamment à partir d'une prise en compte du gabarit de l'adversaire et non plus seulement de son appartenance sexuelle.

On peut alors se demander de quelle manière les confrontations entre judokas, lors des entraînements, s'organisent-elles désormais ?

Constat n°2 : le critère "sexe" comme seule référence des études sociologiques dans le champ sportif.

Cependant, nous l'avons vu, les études portant sur le genre en milieu sportif, y compris en sports de combat, dénotent des schémas relationnels déséquilibrés. Souvent rapportés aux concepts de domination masculine, les travaux de recherche en sociologie du genre en sport apportent des preuves de la position inférieure du **statut de la femme**. Ces études, y compris celles appliquées aux sports de combat (notamment à partir de la boxe pied-poing¹³⁶ et au judo¹³⁷), expliquent comment la

¹³⁶ CLEMENT J.-P., MENNESSON C., "Boxer comme un homme, être une femme", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 2009, n°179, pp. 76-91.

¹³⁷ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", in *International Review for the sociology of sport*, vol. 42, n°2, juin 2007, pp. 167-186.

pratique de ces activités favorise l'intériorisation de la domination masculine ou encore comment la hiérarchie sexuée se trouve renforcée.

Dès lors, il semble que la prise en compte exclusive du critère "appartenance sexuelle" ne soit plus suffisante, et demande l'intégration de nouvelles variables pour analyser les relations en situation de mixité de sexes sur les tatamis et ainsi accéder à une compréhension plus juste de ce phénomène.

Pour faire face à ce constat, quelles variables sociologiques semble-t-il judicieux d'intégrer pour obtenir des résultats plus proches de la réalité ?

Constat n°3 : une redéfinition de la question de la *distinction de sexe* par Irène THERY.

Les études précitées, entre autres, mettent en exergue des relations de pouvoir basées sur les sexes. Cependant, les conclusions tirées de ces études ne trouvent pas écho auprès de notre échantillon et nous poussent donc à étudier cette problématique à travers de nouveaux filtres d'analyse. Les conceptions sociologiques de Marcel MAUSS et Irène THERY permettent de poser les bases d'une nouvelle approche des relations entre hommes et femmes, qu'elles se situent en milieu sportif ou non.

Une analyse des relations entre hommes et femmes nécessite la redéfinition de la distinction des sexes. Alors que Christine MENNESSON considère que la division des sexes est régie par une domination masculine, Marcel MAUSS substitue la notion de "*différence des sexes*" à celle de "*division par sexes*". Pour lui, la division *par sexes* consiste à instituer des statuts de sexe, entièrement relatifs et relationnels, tandis qu'une division *des sexes* prend ses ancrages dans des différences strictement biologiques. Le règlement intérieur de la FFJDA distingue les hommes et les femmes en deux catégories distinctes et divise les licenciés en deux catégories de sexes, ne pouvant en aucun cas être confondues lors des championnats officiels. Cette distinction repose sur le concept de la *division des sexes*. Cependant, lors des entraînements, la division par sexes n'est pas marquée, sauf pour répondre à des besoins spécifiques (travail sur la cohésion d'un groupe de femmes ou d'hommes qui participent à un championnat par équipe, programme de préparation physique spécifique, etc.). Hommes et femmes se retrouvent sur les tatamis et s'entraînent ensemble en laissant apparaître des formes de **coopération** spécifiques inscrites

dans un contexte de *division par sexes*, où la distinction homme/femme ne semble pas influencer la relation.

Dès lors, comment cette division par sexes s'illustre-t-elle sur les tatamis de judo ?

Constat n°4: Les individus sont dotés de plusieurs statuts et rôles

Pour compléter cette compréhension de la notion de *division par sexes*, il faut aller à la rencontre d'Irène THERY, qui évoque une approche plurielle des statuts et non plus singulièrement basée sur l'unique critère *homme/femme, masculin/féminin*. Elle pense les *caractères internes* des individus en termes de statuts, supposant des "*manières sociales d'agir*"¹³⁸ en relation avec autrui. Les individus se positionnent ainsi les uns avec les autres en fonction du **statut** qu'ils endossent au moment de la relation qui s'établit. Cet auteur revient sur le terme du *genre* et explique que ce ne sont pas les individus qui sont dotés d'un *genre* mais bien la relation qui s'établit entre eux. Chaque être humain est doté d'une multitude de statuts (mère, sœur, collègue, handballeuse, etc.) et c'est la relation en cours qui mettra en avant l'un ou l'autre des statuts. Dès lors, une **hiérarchisation** se met en place, non plus des sexes, mais bien des statuts. Ces derniers peuvent être sexués ou non, en fonction des éléments familiaux, générationnels, statutaires et sociaux qui interfèrent dans la relation. Ce sont donc les statuts qui sont sexués et non les individus eux-mêmes, et Irène THERY précise que la **distinction sexuée des statuts**, qui existe dans toutes les sociétés, prend le pas sur la catégorisation générique des individus en hommes et femmes : "*on est (...) toujours perçu et qualifié selon un rang, une relation, un statut social. Ce sont ces statuts qui sont sexués et qui caractérisent les rapports sociaux, d'âge, de parenté, etc.*"¹³⁹

Cependant, tenter d'éclairer les rapports des individus et des différents systèmes sociaux au sein des clubs sportifs de judo, en partant du postulat que chaque individu possède non pas un mais plusieurs statuts, nous amène à revenir sur les termes de **statuts** et de **rôles**. Pour Michel DE COSTER, "*le statut s'analyse*

¹³⁸ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 127.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 32.

comme un ensemble de droits et d'obligations socialement déterminés"¹⁴⁰, alors que "le rôle est la manière dont le titulaire d'un statut doit y répondre, auquel le rôle se définit en termes d'attentes, soit la façon dont il accomplit effectivement et habituellement les tâches découlant dudit statut."¹⁴¹ Il considère que le statut est l'aspect normatif du rôle et que "le rôle se détermine en termes d'attentes."¹⁴² Ralph LINTON pense que le rôle est l'aspect dynamique du statut et le représentant d'une conduite que l'individu manifeste. Pour lui, "Il n'y a pas de statuts sans rôles ni de rôles sans statuts."¹⁴³ Et finalement, "la place qu'un individu occupe dans un système particulier, à un moment donné, sera appelée son statut par rapport à ce système, alors que le terme rôle désigne l'ensemble des modèles culturels associés à un statut particulier."¹⁴⁴

Pour Irène THERY, la notion de *division par sexes* doit être comprise à travers celle des *statuts* : "La division par sexes consiste (...) à instituer des statuts de sexe entièrement relatifs et relationnels. (...) Ces statuts de sexe ont une particularité qui les rend très difficiles à percevoir en tant que tels : ils n'existent pas à l'état séparé, mais se constituent par la qualification ou plus exactement la modalisation d'autres statuts sociaux, voire de tous les autres."¹⁴⁵ Dès lors, les statuts "homme" ou "femme" existent-ils en tant que tels ou sont-ils amoindris, voire rendus invisibles, par la multitude des autres statuts ?

Notre étude se place en retrait par rapport aux propos tenus par Erving GOFFMAN dans son ouvrage *L'arrangement des sexes*¹⁴⁶ qui estime que les comportements seraient fonction du fait que les individus soient un homme ou une femme. En effet, les modalités de combat entre judokas de sexes différents, lors des

¹⁴⁰ DE COSTER M., BAWIN-EGROS B., PONCELET M., *Introduction à la sociologie*, Paris : De Boeck, 2006, p. 135.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*, p. 137.

¹⁴³ LINTON R., *De l'homme: The study of man*, Paris : Éditions de Minuit, 1968, p. 138.

¹⁴⁴ LINTON R., *le fondement culturel de la personnalité*, Paris : Dunod, 1977, p. 39.

¹⁴⁵ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op., cit., p. 127.

¹⁴⁶ GOFFMAN E., *L'arrangement des sexes*, Paris : La Dispute, 2002.

randoris¹⁴⁷, ne permettent pas de mettre en exergue des schèmes révélateurs de comportements dominateurs des hommes sur les femmes. Un système de coopération, basé sur une **autorégulation**, s'instaure entre judokas. Ainsi, lorsque l'on met en relation cette absence d'expression de comportements sexués lors de la pratique du judo, et plus spécifiquement en randori, avec les écrits d'Erving GOFFMAN, qui avancent que *"les comportements de genre ne sont pas produits sous l'effet d'un environnement en lui-même insensible à leur manifestation, mais par un environnement, en quelque sorte, conçu pour leur évocation"*¹⁴⁸, on comprend que l'environnement du judo ne semble pas particulièrement propice à l'expression de comportements genrés.

De ce fait, comment ces statuts (sexués) et les rôles qui y sont attribués s'expriment-ils et quelle place occupent-ils au cours des relations entre judokas ?

Constat n°5 : l'héritage de Louis DUMONT et la distinction entre *inégalités* et *hiérarchie*

A ce niveau de la recherche, il est essentiel de distinguer les *inégalités* et la *hiérarchie*. Irène THERY définit l'inégalité comme *"une notion qui suppose une seule valeur de référence"*¹⁴⁹ et la hiérarchie comme *"une notion dont la spécificité est d'abord de supposer plusieurs biens, et dont la fonction est de rendre compte du rapport entre plusieurs valeurs."*¹⁵⁰ Elle s'appuie sur les propos de Louis DUMONT, pour illustrer ce besoin de différenciation des deux termes : *"Louis Dumont a montré que la figure logique de la hiérarchie des valeurs est l'englobement de la valeur contraire. (...) Cette figure logique de la hiérarchie est indispensable pour rendre compte des relations de complémentarité asymétriques entre les partenaires d'une dyade relationnelle."*¹⁵¹ Notons que cette dyade relationnelle peut se retrouver

¹⁴⁷ Le randori est une forme de combat libre qui se pratique dans les conditions d'une lutte réelle. Il n'y a aucune notion de vainqueur ou de perdant.

¹⁴⁸ GOFFMAN E., *L'arrangement des sexes*, op. cit., p. 99.

¹⁴⁹ THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?* Bruxelles : Temps d'arrêt/lectures, 2011, p. 50.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 51.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 289.

élargie, notamment lors des entraînements, en présence de tierces personnes. Notre étude s'attache à entrevoir la distinction de sexe à partir du support théorique que nous a légué Louis DUMONT, puis Irène THERY, c'est-à-dire à penser les relations entre hommes et femmes dans le cadre de la pratique du judo en termes de hiérarchie (des rôles) et non d'inégalités.

Les relations entre judokas sur les tatamis, qu'elles se déroulent en situation de mixité de sexes ou non, révèlent un système de hiérarchisation tout particulier. En effet, bien qu'il ait été établi à plusieurs reprises, au cours de recherches dans le champ de la sociologie, que les pratiques sportives sont le lieu par excellence de l'expression d'une domination masculine, de systèmes d'inégalités entre les sexes, et donc d'une hiérarchisation des sexes, notre cadre d'analyse des relations entre judokas au sein de clubs sportifs de judo propose une ouverture vers un nouveau mode d'analyse. En effet, à quelques exceptions près, les traces d'une hiérarchisation par les sexes sont inexistantes et laissent place à d'autres modes de régulation des comportements. Notre étude propose de mettre en exergue les principaux statuts et rôles autour desquels se structurent les relations entre judokas, de même sexe ou non. Ils sont fonction du grade, du palmarès, du poids, de l'âge, du type de pratique ou encore de la fonction occupée au sein du club. Les judokas se positionneraient entre eux en fonction de ces variables, plaçant en retrait, voire rendant inexistante celle du sexe.

En quoi la différenciation de ces deux concepts permet-elle d'aborder la question des rapports de sexe de façon novatrice ?

Constat n°6 : le concept de *sexe indifférencié* n'a pas encore été mis au profit des études du genre en milieu sportif.

Irène THERY envisage quatre formes de distinction sociale et déclare à ce sujet que *"(...) la distinction masculin/féminin constitue d'emblée non pas une seule mais bien quatre formes de la relation sexuée : les relations de sexe opposé, de même sexe, de sexe indifférencié et de sexe combiné."*¹⁵²

¹⁵² THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 14.

Dans le cadre de notre étude, c'est la *relation de sexe indifférencié* qui retient toute notre attention. En effet, nous l'avons vu, l'organisation tacite des relations au sein d'un groupe de mixité sexuelle laisse apparaître un modèle dans lequel *"les attentes normatives [sont] indifférentes à la distinction des manières d'agir cette relation "féminiment" ou "masculinement"*¹⁵³. Ainsi, l'importance de considérer les relations entre hommes et femmes sur les tatamis en fonction de leurs statuts et rôles respectifs se trouve renforcée par la notion de **neutralité sexuelle**, particulièrement présente en judo. L'environnement de la pratique, et plus spécifiquement sur les tatamis, ne permet pas de rendre compte d'une distinction de sexes : les tenues sont identiques pour les hommes et les femmes, les formes d'entraînement ne sont pas différenciées, ou à quelques rares exceptions près, le règlement interne à la pratique est strict (tee-shirt blanc uniquement, maquillage et bijoux proscrits, cheveux attachés, kimono réglementé, etc.), les déplacements en tournoi se font en groupes mixtes lorsque le programme de la compétition le permet, etc. Le judo, comme toute discipline sportive, est doté d'un **code de la pratique** qui lui est propre. Cette *réglementation* interne à la pratique, qu'elle soit induite par des règles officielles structurées, par un règlement intérieur (application du code moral, respect des règles d'arbitrage, etc.) ou par un code informel, instauré par les pratiquants eux-mêmes, ne laisse pas, voire peu, de place à une différenciation sexuelle et renvoie à une neutralité sexuelle. A partir de ce constat, nous préférons la nomination de **sexe neutralisé** à celle de *sexe indifférencié*, terme emprunté à Irène THERY.

Dès lors, il semble pertinent de poser une analyse plus précise sur ces *relations de sexe neutralisé* à partir du paradigme de l'action située : toute action serait liée à l'environnement matériel et social dans lequel elle a lieu. *"Les actions sont toujours socialement et physiquement situées, et la situation est essentielle à l'interprétation de l'action. Par situation on doit entendre un complexe de ressources et de contraintes, qui peuvent toutes le cas échéant jouer un rôle significatif sans pour autant que ce rôle soit nécessairement réductible à un jeu de représentations mentales préalablement objectivées dans les appareils cognitifs."*¹⁵⁴ Ainsi, il s'agit de

¹⁵³ THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?*, op.cit., p. 34.

¹⁵⁴ VISETTI Y.-M., "Formes et théories dynamiques du sens" in *Texte !* [En ligne], mis en ligne en mars 2003, consulté le 14 décembre 2012. URL : www.revue-texte.net

s'appuyer sur les structures cognitives de l'environnement des individus, c'est-à-dire *"étudier les propriétés cognitives de l'environnement et la manière dont elles affectent les comportements"*¹⁵⁵ pour *"expliciter les ressources cognitives de l'environnement"*¹⁵⁶. A cela, Louis QUÉRÉ ajoute que *"du point de vue de l'action, où il faut "accepter l'irrévocable et se réconcilier avec l'inévitable", l'événement fait sens. Il est alors un phénomène d'ordre herméneutique : non seulement, il demande à être compris, et pas uniquement expliqué par des causes ; mais surtout il est source de sens – il fait découvrir et comprendre bien des choses. Il peut ainsi faire apparaître une situation problématique qui demande à être résolue, ou révéler "un paysage inattendu d'actions, de passions et de nouvelles potentialités (...)"*¹⁵⁷¹⁵⁸. Il s'agit donc de déterminer dans quelles situations l'identité de sexe est mise en jeu, ou au contraire quels sont les cas qui font naître une *relation de sexe neutralisé*, et ce, pour chacun des trois niveaux de pratique. C'est ce que nous appellerons la **sexuation situationnelle**.

La relation de sexe ne serait pas réellement occultée, mais plus ou moins apparente que le statut en fonction de l'environnement donné. Ainsi, quelles sont les situations qui font apparaître en premier lieu le sexe ou le statut (ou même l'âge, etc.)?

Ces constats laissent place à une interrogation : Comment s'articulent les relations entre judokas, au sein des clubs sportifs de judo, qu'elles s'établissent en situation de mixité de sexes ou non ?

¹⁵⁵ LAVILLE F., "La cognition située. Une nouvelle approche de la rationalité limitée", In *Revue économique*. Vol. 51, n°6, 2000, p. 1302.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 1303.

¹⁵⁷ ARENDT H. "Compréhension et politique", in *Esprit*, n°6. 1980, p76, cité par QUERE L., "Entre fait et sens, la dualité de l'événement", in *Réseaux*, n°139, 2005, p. 188.

¹⁵⁸ QUERE L., "Entre fait et sens, la dualité de l'événement", in *Réseaux*, n°139, 2005, p. 188.

B. Les hypothèses

1. Des statuts et des rôles imbriqués et combinés

Les relations entre judokas se structurent à partir des **statuts** et donc des **rôles** de chacun d'entre eux, et non de leur sexe. L'étude de notre échantillon doit donc prendre en compte la totalité (ou presque) des statuts et rôles qui s'expriment sur un tatami. Dans ce cas, la **neutralité sexuelle** prendrait le pas sur les féminités et masculinités, en laissant place à un 3^e sexe : le neutre.

Ces statuts et rôles **se combinent** les uns aux autres : un judoka bénéficie de statuts différents, directement liés à la place qu'il occupe sur les tatamis. En effet, le cadre du judo révèle un processus de neutralité situationnelle : en fonction des situations, ce sera plutôt l'un ou l'autre des statuts qui sera privilégié et pris en compte dans la relation en cours. Toutefois, ces statuts ne s'expriment pas de façon unique : un judoka endosse une **pluralité** de statuts, liés à son niveau de pratique, mais aussi à son âge, à son statut matrimonial ou encore à son expérience dans la pratique, etc. Cette pluralité des statuts et donc leurs **imbrications** influencent les relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo.

Le judo étant largement représenté par les hommes, tant au niveau des fonctions de direction qu'au niveau des licenciés (74% des effectifs totaux sont des hommes), il semble légitime de considérer que les femmes occupent une place particulière dans la sphère du judo. En effet, les relations entre femmes laissent apparaître des marques de domination, qui n'existent pas entre hommes et femmes. Cette spécificité laisse apparaître une hiérarchisation entre judokas de même sexe, et donc basée sur leurs statuts et rôles respectifs.

Finalement, les relations entre judokas peuvent se voir influencées par divers éléments, tels que le **niveau de pratique** des judokas (*loisir, compétition ou haut niveau*), les **modalités de pratique** (*mixité de sexes ou non*), leur **âge** (adolescents ou adultes de plus de 25 ans), les **caractéristiques des situations** (*le contexte, le lieu, etc.*), l'**enseignant** de judo, le lieu **d'implantation géographique** du club sportif

de judo, etc. En fonction de chacun de ces éléments et des enjeux en cours, les relations entre judokas se trouvent influencées et laissent apparaître des prises de position spécifiques entre chacun d'entre eux. La comparaison de ces relations en fonction de chacun de ces éléments permet de mettre en exergue une forme de hiérarchie, basée sur les statuts et les rôles respectifs des judokas : au sein des clubs sportifs de judo, la hiérarchisation qui s'instaure entre judokas est exempte de critères sexués. Ainsi, les *effets de générations* par exemple, seraient un élément élémentaire pour comprendre et expliquer certains comportements, et permettraient d'argumenter dans le sens d'une neutralité sexuelle en judo.

2. Une socialisation corporelle

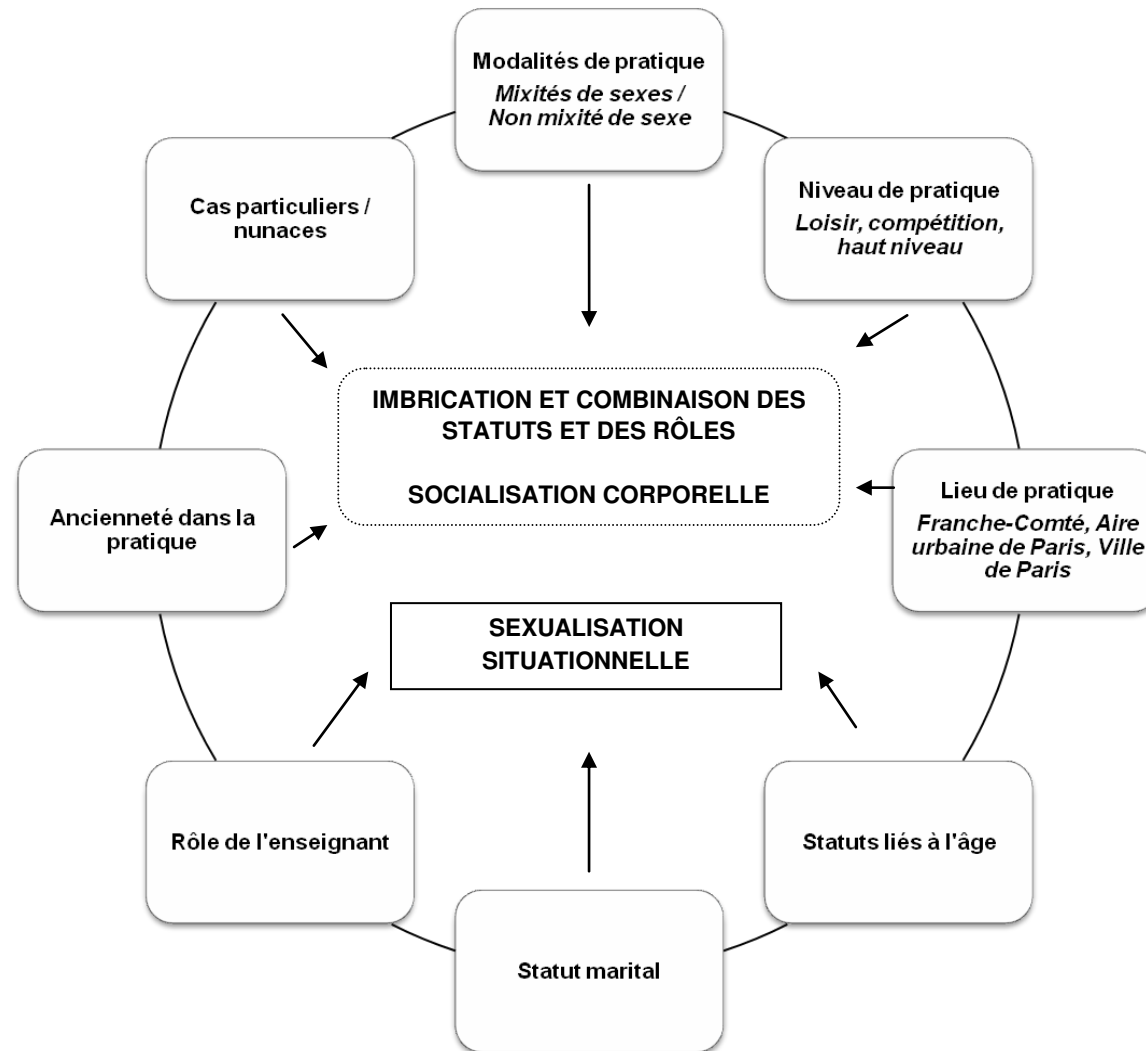
Les corps occupent une place particulière lors de la pratique du judo. La proximité physique peut, dans certains cas, être appréhendée par le filtre de la sexualité et vise à influencer les relations entre judokas. **L'intégration du code non-officiel de la pratique** par les judokas leur permet d'envisager les corps de manière **asexuée**. Il existe donc une inculcation corporelle, qui passe par une expérience dans la pratique. Finalement, les passages de grades et l'obtention du grade supérieur (changement de ceinture ou de *dan*), attestent d'un niveau de pratique et d'un degré d'ancienneté supérieur, mais matérialisent, en parallèle, un enjeu essentiel : l'adhésion à un code de la pratique et son assimilation. L'approche asexuée des corps passe inévitablement par cette étape, permettant de dépasser largement le rapport au corps sexué.

Les éléments détaillés précédemment influencent nécessairement les rapports au corps, dans la mesure où ils impactent la socialisation corporelle (formelle et informelle) en judo. En effet, l'ancienneté dans la pratique prend toute son importance dans l'assimilation des codes non-officiels de la pratique et donc dans l'approche que les judokas auront des corps.

Finalement, nous pouvons modéliser les hypothèses de notre travail de recherche selon le schéma suivant : l'imbrication et la combinaison des statuts et des rôles de chacun des judokas, mais aussi leur socialisation corporelle, se voient

influencées par une multitude d'éléments, tels que leur niveau de pratique, leur âge, etc. Ces éléments font apparaître une sexualisation situationnelle : la sexualisation des judokas et de leurs corps dépend du contexte situationnel au cours duquel s'organise la relation.

Figure n°1
Les divisions par sexe dans les clubs sportifs de judo



C. La méthodologie

Le travail de terrain à accomplir dans le cadre du contrat CIFRE (Chargée de mission pour la FFJDA, pour le développement et la promotion de la pratique féminine en judo) et mon expérience du judo en tant qu'athlète et enseignante ont conduit mes recherches vers une approche inductive, telle qu'explicitée par Anselm STRAUSS et Juliet CORBIN¹⁵⁹. Cette méthode d'analyse générale ne prend pas appui sur des connaissances établies en cherchant à les vérifier, mais laisse place à la découverte de nouvelles théories. Il s'agit de construire des connaissances en les faisant émerger du terrain. Le processus de collecte et d'analyse des données est donc fondamental pour produire des théories novatrices, tout comme le sont les allers-retours du *terrain* à une *culture théorique et scientifique*. Dans ce cadre, la culture scientifique dont le chercheur s'imprègne lui donne un cadre théorique nécessaire à la compréhension du terrain, mais aussi à la construction de nouvelles figures de recherche.

*"Néanmoins, le défi, d'après Strauss et Corbin (1998), est d'établir une balance entre objectivité et sensibilité, c'est-à-dire, d'arriver à des interprétations impartiales et précises tout en allant au-delà des évidences dans les données. L'objectif est ainsi d'utiliser sa créativité pour dépasser les banalités tout en respectant les canons scientifiques de cette méthodologie."*¹⁶⁰ Ainsi, tout en respectant les règles sociologiques appropriées, les questionnements, les méthodes et les grilles d'analyse sont "inventés"¹⁶¹ et les étapes de l'enquête de terrain telles qu'explicitées par Stéphane BEAUD et Florence WEBER dans leur ouvrage *Guide de l'enquête de terrain*¹⁶² suivies : 1- Choisir un thème et un terrain. 2- Préparer

¹⁵⁹ STRAUSS A., CORBIN J., *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg : Academic Press Fribourg, 2004.

¹⁶⁰ BANDERIA-DE-MELLO R., GARREAU L., "La théorie enracinée en pratique : vers un dépassement de la tension entre scientificité et créativité dans les recherches basées sur la théorie enracinée ?", Acte de conférence, XIXe conférence de l'AIMS, juin 2010, Luxembourg.

¹⁶¹ BECKER H., *Le travail sociologique. Méthode et substance*. Fribourg : Academic Press Fribourg., 2006.

¹⁶² BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte, Coll. Grands repères, 2008.

l'enquête. 3- Observer. 4- Négocier et conduire un entretien ethnographique. 5- Analyser les données ethnographiques.

Les études déjà élaborées dans le champ de la sociologie sportive et prônant des relations - en situation de mixité sexuelle - déséquilibrées et mettant en avant l'existence d'une domination masculine ne peuvent être totalement réfutées et ignorées. Il est convenu que les conclusions tirées de ces recherches ont été établies à partir de filtres d'analyses spécifiques, se voulant aujourd'hui incomplètes au vu de l'évolution de la sociologie. Ainsi, il n'est pas possible d'avancer qu'aucune marque de domination masculine n'existe au sein des clubs sportifs de judo, mais plutôt de nuancer ces propos par la prise en compte de nouvelles variables, laissant place à des perspectives de recherche originales.

Pour vérifier nos hypothèses de départ, nous avons donc privilégié une approche inductive par le biais d'une enquête exploratoire, que nous avons détaillée au sein du chapitre quatre.

CHAPITRE 4

UNE ENQUÊTE EXPLORATOIRE

Après avoir expliqué les démarches qui ont permis la construction de notre étude, nous justifierons chacune des étapes nous ayant permis de la mener à bien. En effet, la qualité et la fiabilité des résultats dépendent d'une grande rigueur dans la manière dont l'enquête exploratoire est menée, et ce, pour chaque étape : le choix des terrains, les phases d'entretiens et d'observations et la façon dont nous avons accès aux informations. Enfin, nous verrons de quelle manière les données ont été analysées.

A. Un travail en Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)

Nous l'avons vu, les politiques fédérales visent le public féminin et bénéficient, à ce titre, d'aides financières de la part de l'État pour sa mise en œuvre. La FFJDA ayant signé la convention d'objectifs visant à augmenter la pratique féminine de trois points en quatre ans (durant l'olympiade 2008-2012) et ayant moi-même effectué mon stage de fin d'études au sein de leur établissement (Construire un état des lieux de la pratique féminine en judo en France et proposer des pistes de développement au comité directeur de la FFJDA¹⁶³), il a semblé naturel d'engager un contrat CIFRE pour répondre aux besoins de cette association.

Le plan de développement de la pratique féminine en judo, élaboré sur la région de Franche-Comté, m'a permis de faire la connaissance des clubs de la région et de les familiariser à mon statut. La mise en place de stratégies de développement à destination de groupes de féminines est une grande première, tant

¹⁶³ Le mémoire de stage s'intitule "*Organisations sportives et diversité des publics : quels enjeux ? Un exemple à la FFJDA.*"

au niveau local que national et l'association de mon visage à ce nouveau statut fut parfois longue¹⁶⁴. Ces rencontres avec les acteurs du judo franc-comtois lors de moments informels (compétitions pour enfants ou autres) ont facilité le travail d'enquête de terrain auprès des clubs de la région : les prises de contacts et de rendez-vous se sont faites pour la majorité des cas au bord des tatamis lors de manifestations sportives, ôtant le caractère officiel de mon passage au sein de leur dojo. Ainsi, ce mode de prise de contact fut privilégié aux appels téléphoniques ou envois de mails et l'évocation de ma venue était (à une exception près) perçue sur un plan *amical* et non *professionnel* : il n'était donc pas rare que mon interlocuteur me dise "*Tu prendras ton kim*"¹⁶⁵!", sous-entendant qu'il m'invitait à monter sur les tatamis et marquait ainsi sa sympathie à mon égard.

Toutefois, l'accès aux terrains ne suffit pas à construire une étude de bonne qualité. Les choix établis tout au long de sa réalisation ont été réfléchis et se trouvent justifiés dans une seconde partie.

B. Position de l'enquêteur et choix méthodologiques d'enquête de terrain

La lecture de nombreux ouvrages destinés à guider les jeunes chercheurs dans leurs démarches d'enquête exploratoire m'a aidé à faire les choix qui s'imposaient et à me préparer au mieux à la réalité du terrain. Ainsi, en prenant en compte ces précieux conseils, mais aussi en faisant mes propres expériences, j'ai pu décider des choix qui me semblaient les plus adaptés, en lien avec les conditions d'enquête en face desquelles je me trouvais.

¹⁶⁴ Étant enseignante au sein d'un club de judo franc-comtois, je me déplaçais régulièrement sur les lieux de compétitions pour accompagner mes élèves. J'étais donc connue, mais sous le statut d'*enseignant* et non sous l'étiquette *chargée de mission* par la FFJDA.

¹⁶⁵ Abréviation de "kimono".

1. L'enquête de terrain

Stéphane BEAUD et Florence WEBER nous expliquent, dans leur ouvrage qui s'intitule *Guide de l'enquête de terrain*¹⁶⁶, que "*faire du terrain revient à rendre justice à, voire réhabiliter, des pratiques ignorées, mal comprises ou méprisées*".¹⁶⁷ Ce travail de terrain est inscrit dans une démarche inductive, telle qu'elle fut proposée par Anselm STRAUSS et Juliet CORBIN¹⁶⁸, c'est-à-dire visant à "*enraciner et à faire émerger les concepts et les propositions théoriques dans les données empiriques*".¹⁶⁹ Ainsi, le terrain constitue le point de départ de l'enquête et demande à l'enquêteur de faire évoluer ses outils au fur et à mesure que la recherche avance, au même titre que les hypothèses ou la question de recherche initiale : "*La particularité de chaque terrain actualise un travail de questions et de décisions, une stratégie d'enquête et une réflexivité*".¹⁷⁰

Privilégier l'*enquête de terrain* m'a permis de travailler au plus près des acteurs du monde du judo et de m'imprégner de leur mode de vie. Les répétitions de mes visites au sein des clubs, la participation aux temps de convivialité après les cours et ma disponibilité pour partager mon expérience de judoka avec les adhérents des clubs choisis, m'ont donné accès à une source inestimable d'informations. La rencontre répétée des licenciés des clubs supports a facilité la prise de contacts pour des demandes d'entretiens et leur réalisation.

Enfin, en partant du postulat que la théorie ancrée est une "*théorie résultant de la collecte et de l'analyse systématiques d'informations à travers le processus de recherche, dont l'objectif est la construction de théories empiriquement fondées à partir de phénomènes sociaux à propos desquels peu d'analyses ont été*

¹⁶⁶ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte, Coll. Grands repères, 2008.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 9.

¹⁶⁸ Le choix d'une approche hypothético-inductive sera abordé au chapitre 4.

¹⁶⁹ CEFAÏ D. (sous la dir.), "L'enquête de terrain", in *Revue du Mauss*, 2003, p. 11.

¹⁷⁰ CEFAÏ D., *L'Enquête de terrain*. Paris, La Découverte, 2003, p. 524.

effectuées"¹⁷¹, nous pouvons affirmer que l'objet de recherche initialement choisi ne pouvait se passer d'une enquête de terrain. Seule une implantation dans le milieu étudié et une confrontation aux points de vue des individus observés et interviewés permettent de faire ressortir tous les éléments propices à la compréhension du sujet.

La multitude des terrains et leur complexité ne pouvaient être analysées séparément, au risque de rendre les résultats et les conclusions incomplets. Dans ce cas, l'analyse comparative est apparue la méthode la plus appropriée pour rendre compte de la réalité du terrain.

2. Une analyse comparative

*"La sociologie comparative n'est pas une branche de la sociologie,
c'est la sociologie elle-même."*¹⁷²

Émile Durkheim

Cécile VIGOUR considère que *"[la méthode comparative est] une stratégie d'enquête incontournable en sciences sociales."*¹⁷³ Elle estime également que *"la comparaison est plus largement une stratégie d'enquête et de recherche qui imprègne l'ensemble de la démarche du chercheur, de la définition de la problématique au choix du terrain, en passant par la construction des données, leur analyse et leur explication."*¹⁷⁴

L'analyse des relations entre judokas sur les tatamis fait apparaître divers modèles, étroitement liés aux caractéristiques des situations dans lesquelles elles ont lieu. Dès lors, la nécessité de mettre en relation plusieurs variables, telles que le niveau de pratique des athlètes, leur appartenance sexuelle (d'un point de vue

¹⁷¹ MUCCHIELLI A., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2004.

¹⁷² DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, 1986, p. 69.

¹⁷³ VIGOUR C., *La comparaison en sciences sociales*, Paris : La Découverte, 2005, p. 18.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 17.

strictement biologique dans un premier temps), leurs âges respectifs ou encore l'environnement dans lequel ces relations s'établissent, s'est imposée. En effet, pratiquer le judo à haut niveau ou à visée *loisir* n'a pas le même impact, tant dans les attentes individuelles qu'au niveau des relations entre les judokas. L'un de ces modes de pratique se fera dans un univers de détente et de recherche de plaisir quand l'autre mettra en exergue des enjeux à la fois de concurrence et de recherche de perfection technique, tactique et physique. De même, pratiquer entre femmes exclusivement ou en situation de mixité de sexes, ou encore au sein d'un club à faible effectif ou implanté dans une commune plus ou moins importante, fait entrer en jeu des variables spécifiques, qu'il s'agit alors de combiner et de comparer. Comparer ces variables permet de mettre en évidence l'éventuelle existence d'éléments qui modifient les spécificités contextuelles ou au contraire, à souligner les disparités, voire les différences : *"Comparer, c'est (...) relever des différences et des points communs en fonction d'un critère qu'il convient de définir au préalable et qui oriente le regard du chercheur."*¹⁷⁵ Ces données seront ensuite organisées de façon ordonnée en classant les phénomènes observés. Cette étape vise à *"classer, répartir, différencier, ranger dans une catégorie."*¹⁷⁶ Dans le cadre de notre étude, l'enjeu principal du choix de la méthode comparative réside dans la volonté de généraliser, de *"mettre en évidence des régularités sociales et de les expliquer, afin de développer une théorie plus générale"*. Cette mise en application sera développée ultérieurement.

Le choix de notre échantillon est le résultat de réflexions stratégiques. Opter pour un public qui n'ait pas encore fait l'objet de recherches constituait un premier souhait. Il fut complété par le désir de révéler la réalité des relations entre judokas dans les clubs sportifs en judo et de façon la plus précise possible : nous avons donc choisi un échantillon constitué de clubs qui nous permettraient de comparer nos données sur divers degrés et selon plusieurs variables.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 7.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 107.

3. L'échantillon

"L'enquête de terrain se fait par contacts successifs, par arborescence."¹⁷⁷

Peu d'études en milieu sportif portent sur le public "*adulte*" et force est de constater que les politiques fédérales sportives en général, mais notamment en judo, délaissent ce public cible. Étant en contrat CIFRE et employée par la FFJDA, il a semblé judicieux de proposer une étude novatrice qui aiguillerait les choix des élus en termes de développement sportif.

Dès lors, ont été classées dans la catégorie "*adulte*" toutes les personnes âgées de plus de 25 ans, étant indépendantes financièrement et n'habitant plus chez leurs parents (ou membre apparenté). Il aurait été tentant de se cantonner au public féminin exclusivement, mais cela aurait rapidement limité la portée de notre étude : inclure des hommes dans l'échantillon permet d'élargir les points de vue et donc de les confronter à ceux des femmes. De plus, la méthode du sondage en *boule de neige* a été privilégiée. Elle a "*une visée exhaustive sur un territoire donné (il ne s'agit pas de constituer un échantillon)*".¹⁷⁸

Les domaines d'activités possibles des acteurs du monde du judo étant nombreux (enseignement, arbitrage, entraînement, etc.), les entretiens et les observations ont été focalisés sur trois modes d'investissement : athlètes, enseignants et dirigeants.

Au total, sept clubs ont servi de support. Le profil des personnes que je souhaitais observer n'étant pas très répandu, le nombre de clubs sportifs de judo sur lesquels je pouvais m'appuyer n'était pas excessif et a donc naturellement guidé mes choix.

Le tableau ci-dessous synthétise la construction de notre échantillon :

¹⁷⁷ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 125.

¹⁷⁸ COMBESSIE J.-C., *La méthode en sociologie*, Paris : La découverte, 2007, p. 53.

Tableau n°2
"Caractéristiques des clubs sportifs de judo supports"

	Type de pratique		Niveau de pratique			Taille de la commune		Situation géographique		Effectif total du club			Sexe de(s) (l') enseignant(s)	
	Non-mixité de sexes	Mixité de sexes	Loisir	Compétition	Haut Niveau	Moins de 15000 habitants	Plus de 15000 habitants	Aire urbaine de Paris et Ville de Paris	Région de Franche-Comté	Moins de 65 licenciés	Entre 65 et 130 licenciés	Plus de 130 licenciés	Femme	Homme
A (section 1)		×	×				×	×				×	×	
A (section 2)	×				×		×	×				×	×	×
A (section 3)		×		×			×	×				×	×	×
B		×	×			×			×	×				×
C		×	×			×			×		×			×
D		×	×	×			×	×				×		×
E		×	×			×			×		×		×	
F		×			×		×	×				×		×
G	×		×			×			×		×		×	

Les variables

Le choix des clubs sportifs de judo a été élaboré dans une perspective de comparaison des données. Cette comparaison s'est effectuée à plusieurs niveaux : tout d'abord, d'un point de vue du type de pratique (*en situation de mixité des sexes ou lors d'une pratique regroupant exclusivement des femmes*), puis selon le niveau de pratique (*loisir, compétition ou haut-niveau*). L'étude distingue donc la population issue d'une pratique dite de **loisir** (c'est-à-dire *qui recherche avant tout le plaisir et la convivialité, sans rechercher la performance physique et/ou de résultat en compétition*) de celle dite de **compétition** (*qui recherche la performance et le résultat sportif et qui, de fait, accepte les contraintes physiques et morales qui y sont liées*) ou encore celle de **haut niveau** (*qui s'entraîne en structure de Haut Niveau à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP)¹⁷⁹ ou à l'Institut national des Espoirs Français (INEF¹⁸⁰)*). Certains clubs proposent un contenu de séance s'adressant indifféremment à un public visant une pratique de *loisir* ou de *compétition*.

Ensuite, il a semblé judicieux de placer ces données dans leur contexte structurel (*club accueillant moins de 65 licenciés¹⁸¹, entre 65 et 130 licenciés et enfin, plus de 130 licenciés*) et de relier cette variable à la taille de la commune dans lesquelles ces clubs sont implantés (*commune de plus ou moins de 15 000 habitants*). Nous ajouterons la zone géographique dans lesquelles ils se trouvent, c'est-à-dire au sein de l'aire urbaine de Paris (y compris au cœur de la ville de Paris) ou en Franche-Comté, région plus rurale¹⁸² que cette dernière.

¹⁷⁹ INSEP : "Le groupe INSEP est constitué de l'élite des judokas français et sert à préparer les échéances internationales de niveau mondial. L'effectif est de 30 à 40 garçons et 30 à 40 filles. Les sportifs regroupés à l'INSEP sont appelés à participer à de nombreux stages extérieurs". (Source : "Les textes officiels de la FFJDA", Hors série Judo Magazine, septembre 2007, p. 8.)

¹⁸⁰ INEF : "Ce Centre National situé à l'Institut National du Judo à Paris regroupe des seniors. La permanence d'un entraînement de haut niveau est assurée. Les entraînements de ce centre sont ouverts aux athlètes des grands clubs, aux étrangers, aux pôles et délégations régionales pour permettre une grande variété des partenaires". (Source : "Les textes officiels de la FFJDA", Hors série Judo Magazine, septembre 2007, p. 8.)

Il est l'anti chambre de l'INSEP, une passerelle entre les Pôles France et l'INSEP.

¹⁸¹ Le taux de licenciés des clubs comprend les licences "judo" et les licences "jujitsu".

¹⁸² Espace rural, définition de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) : "L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et

Le choix de la région Franche-Comté s'est imposé de lui-même puisqu'il s'agit du territoire sur lequel s'inscrivent les missions attribuées par la FFJDA dans le cadre du CIFRE. L'aire urbaine de Paris regroupe quant à elle une pluralité de clubs de haut-niveau (tant du point de vue du nombre que des spécificités), tout en accueillant des communes de plus de 15000 habitants, ce qui offre une gamme de choix intéressante.

Les clubs supports et les séances pour adultes

L'utilisation du terme *adulte* dans la présentation des clubs sportifs de judo qui suivent fait référence à toute personne âgée de plus de 16 ans. En effet, les clubs sportifs de judo ayant un effectif suffisamment important pour ouvrir une séance composée exclusivement d'adultes, ouvrent leurs portes à tous les judokas adolescents, généralement âgés de 16 ans environ. Mon enquête de terrain (et plus particulièrement en ce qui concerne les observations) a donc uniquement porté sur les séances ouvertes au public *adulte*, puisque les judokas qui composent mon échantillon sont âgés de plus de 25 ans.

Le club **A**, situé en région parisienne, bénéficie de l'utilisation de deux dojos différents, tous deux situés dans la même commune. Cette opportunité lui permet de proposer une offre sportive diversifiée et donc de s'adresser à un large public et en particulier "*adulte*". Toute personne "*adulte*" a la possibilité de pratiquer au sein d'un cours de type *loisir pour débutants (section 1)*, de *haut-niveau (section 2)* ou encore de type *compétition (section 3)*.

La *section 1* est menée par une femme et est composée d'adultes, tous débutants. Ils sont une dizaine à fouler les tatamis chaque semaine et souhaitent voir ouvrir une seconde séance dans la semaine.

La *section 2* est composée de femmes exclusivement et est encadré par une femme le plus souvent, et un homme. Ce cours est composé d'une dizaine de femmes, qui sont rejointes par d'autres femmes de haut-niveau à la retraite. Parmi

communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées)."

ces dernières, certaines intègrent l'équipe féminine du club pour les championnats nationaux et internationaux.

La *section 3* regroupe des hommes et des femmes *adultes*, visant une pratique de compétition. Ils sont entraînés par un homme et une femme, parfois conjointement. Il regroupe des judokas de tous grades, mais aussi des sportifs de haut niveau à la retraite ou voulant s'entraîner de façon plus détendue.

Situé en région Franche-Comté, le club **B** propose un cours pour adultes de niveaux de pratique *loisir* et *compétition*, de façon indifférenciée. Comme pour la plupart des clubs à petit effectif (moins de 65 licenciés), il n'est pas possible d'ouvrir un créneau exclusivement consacré aux *adultes*, par manque d'effectifs. Ce cours, assuré par un homme, accueille donc un public âgé de 12 ans minimum (sauf exception pour des enfants de 10 ans qui s'orienteraient vers une pratique de *compétition* et qui n'auraient pas suffisamment de partenaires d'entraînement de leur niveau de pratique au sein de la séance qui leur est initialement réservée), hommes et femmes.

Le club **C**, situé dans la même région, est encadré par un homme. Il a également ouvert la séance pour *adultes* aux plus jeunes, dans le souci de construire un groupe suffisamment important et donc de répondre aux besoins de chacun (les adultes débutants ont plaisir à s'entraîner avec des plus jeunes et souvent plus gradés qu'eux et les plus jeunes peuvent s'entraîner de façon plus intense avec les adultes, en perspective des compétitions). Contrairement au club **B**, celui-ci compte près de 125 adhérents et les jeunes sont très largement orientés vers une pratique de compétition. Dans le même type de fonctionnement que le club **C**, avec un effectif similaire, nous retrouverons le club **E**, mais encadré par une femme.

Le club **D** tient sa spécificité dans le fait qu'il propose une séance pour *adultes* exclusivement, pratiquant en niveau *loisir* ou *compétition*, de façon indifférenciée. Cela est permis par une grande liberté accordée aux judokas dans leur niveau d'investissement dans la pratique (possibilité de rester sur les bords pendant quelques randoris ou encore de travailler les katas en fin de séance, libre choix des partenaires, demande de travail individualisé auprès de l'enseignant, etc.). Le club, implanté dans huit salles à Paris même, bénéficie d'un effectif très important. Les

cours que j'observe ont lieu en plein cœur de la ville de Paris et sont supervisés par un homme.

Le club **E** est similaire au club **C** dans ses objectifs : il propose un contenu de type *loisir* en mode de pratique mixte. Les cours pour adultes sont ouverts aux adolescents, dans le but de regrouper suffisamment de judokas sur les tatamis et de rendre les échanges intéressants. Il compte près d'une centaine d'adhérents et se trouve implanté dans une ville de moins de 15000 habitants. Les cours sont gérés par une femme.

Le club **F** est l'un des rares clubs de *haut-niveau* à proposer des "regroupements club" mixtes (puisque les athlètes de haut-niveau s'entraînent dans une structure INSEP ou INEF, un entraînement au sein de leur club est mis en place une fois par semaine minimum). Ainsi, hommes et femmes, de niveau relativement homogène, se retrouvent un soir par semaine sur les tatamis de leur club, sous la direction d'un homme.

Le club **G** propose une séance gérée par une femme et dédiée aux *femmes adultes* exclusivement, en pratique de *loisir*. Cette organisation reste rare en région de Franche-Comté, car souvent les effectifs ne permettent pas de consacrer un cours aux femmes. Ce montage de projet demande du temps, de la persévérance et une étroite proximité entre l'enseignant et ses élèves.

Une fois notre échantillon défini et les accords obtenus par les responsables des clubs visés, la première approche privilégiée une fois arrivée sur les lieux a été l'observation. Elle a constitué une phase capitale dans la conduite de l'enquête exploratoire.

4. Une alternance des modes d'observation

L'observation constitue une étape clé dans la construction de l'étude. Les relations entre judokas sont difficiles à appréhender avec l'usage exclusif de mots : d'une part, parce que chaque individu n'est pas toujours conscient de son

comportement et d'autre part, parce qu'ils font référence à des situations spécifiques, au cours desquelles les comportements évoluent. Ainsi, en se satisfaisant d'entretiens, nous pourrions obtenir des réponses contraires aux comportements habituels.

En s'appuyant sur la définition de *l'observation participante* proposée par Jean PENEFF, *"le sociologue sort de son bureau, se mêle à la vie ordinaire et intervient dans le concert des rôles sociaux pour obtenir les éléments d'un savoir qu'il rapporte à ses lecteurs. [...] L'observation participante est rendue singulière par la pratique de l'immersion qu'elle suscite."*¹⁸³ Force est de constater que cette méthode est à privilégier car elle apparaît comme la plus adaptée à notre objet d'étude. En effet, les phases d'observations permettent de mieux maîtriser son sujet et de contextualiser des données : *"De manière générale, il est nécessaire de souligner que les éléments observés seront à mettre systématiquement en regard du contexte dans lequel ils apparaissent ou sont recherchés. La méthode consiste non pas à étudier la relation entre deux variables isolées mais à comprendre le processus qui relie des situations données, la manière dont les choses se produisent, la signification des événements et des activités pour les personnes impliquées et l'influence du contexte sur ces événements et activités."*¹⁸⁴ Cette étape est donc parmi les plus importantes du travail de terrain effectué puisqu'elle permet notamment de se rendre compte de l'ambiance générale du groupe pendant le cours, du profil de l'enseignant, de ses méthodes (*De quelle manière structure-t-il sa séance? Quels types de relations tisse-t-il avec ses élèves ? De quelle façon régit-il certaines relations entre judokas (etc.) et de poser des constats sur l'ambiance générale du club (les adhérents rentrent-ils de suite chez eux ou partagent-ils un verre de l'amitié au dojo ou ailleurs ? les judokas ont-ils des modes d'échanges qui diffèrent de ceux constatés sur les tatamis ? etc.).*

Dès lors, deux méthodes d'observation ont ainsi été adoptées pour s'adapter au mieux aux exigences du terrain : la première, une *observation participante directe*

¹⁸³ PENEFF J., *Le goût de l'observation, comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2009, p. 10.

¹⁸⁴ PERRIN N., "La méthode inductive, un outil pertinent pour une formation par la recherche ? Quelques enjeux pour le mémoire professionnel", in *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, n°2, 2005, p. 130.

(dans les clubs francs-comtois uniquement) et la seconde, une *observation non-participante directe à découvert*.

Les arrangements et les difficultés

Le fonctionnement des clubs choisis ainsi que la manière dont ils appréhendaient ma venue étaient si différents de l'un à l'autre, que ma méthodologie d'enquête de terrain, et plus spécifiquement les observations, ont dû être adaptées à chacun : en Franche-Comté, les clubs sportifs de judo ont connaissance de ma mission de développement de la pratique féminine en judo sur la région (contrat CIFRE) et pour la plupart, m'ont déjà invitée à venir animer une séance de judo en leur sein, ou m'ont rencontrée sur les tatamis du dojo régional lors d'organisation de journées sportives à destination des féminines. Cela ne fut pas le cas dans l'aire urbaine de Paris. Ainsi, la méthode d'observation employée a dû être adaptée au contexte, selon que je fusse conviée à monter sur les tatamis ou non.

Cependant, même lorsque j'avais la possibilité de participer au cours, je me gardais toujours la possibilité d'effectuer des observations depuis un banc, en dehors des tatamis, pour avoir une vision plus globale et plus objective de la situation. Par exemple, à l'issue de la première observation au sein d'un club franc-comtois, il m'a été demandé d'encadrer le cours suivant. Accepter était la monnaie d'échange de leur accueil. Cette requête m'a permis d'adopter l'alternance de l'*observation participante* et de l'*observation non-participante directe à découvert* pour ce club en particulier. En fonction des clubs, d'autres formes d'échange ont eu lieu : une invitation à la fête de fin d'année, à la séance de remise de ceintures, ou encore à l'assemblée générale du club.

Au sein d'un autre club, le professeur de judo qui m'avait demandé d'intervenir lors d'un cours à destination de féminines quelques mois plus tôt, s'est vue complètement déstabilisée par ma venue. "*Ça m'a mis une grosse pression!*", m'a-t-elle dit ! L'ayant ressenti lors de ma prise de note, j'avais pris soin de ranger mon matériel et de me contenter d'une retranscription ultérieure. Malgré cela, la séance d'observation s'est avérée infructueuse : l'enseignante n'est pas parvenue à rester naturelle et les élèves non plus. Au vu de la situation, je n'ai pas jugé nécessaire d'y

retourner une seconde fois et les notes retranscrites lors de mon intervention passée (c'est-à-dire l'animation d'une séance dans le cadre de ma mission de développement de la pratique féminine et non pas de thèse) ont servi de support aux entretiens.

Dans l'aire urbaine de Paris, il n'a pas été question d'échange. Ma présence a été acceptée et il ne m'a pas été difficile de m'effacer pendant l'heure de cours. La méthode de prise de note a été choisie en fonction de l'organisation de l'espace de la salle de cours. Une petite salle rendait mon regard intrusif et ma prise de note encore plus. Certains étaient même tentés de lire par-dessus mon épaule. Ainsi, lorsque l'espace dans lequel je me trouvais me rendait trop visible, les notes étaient retranscrites ultérieurement. A l'inverse, les grandes salles ne permettaient pas aux athlètes de distinguer précisément si je prenais des notes ou non ni qui j'observais, cela me donnait la possibilité de prendre des notes immédiatement.

Dans tous les cas, aucun détail sur ma présence n'est donné aux athlètes présents sur le tapis. Connaître les raisons de ma venue perturberait l'ordre général du cours. Il l'est déjà parfois par ma simple présence, alors leur préciser mes motivations aurait empiré la situation : lors d'une séance à laquelle j'assistais, assise sur un banc, une femme me regardait régulièrement, comme pour vérifier si j'avais vu ce qui venait de se passer. J'ai été contrainte de ranger mes notes pour qu'elle retrouve son naturel et ne soit plus tentée de modifier son comportement.

Mes observations ne se sont pas cantonnées au corps de séance : j'ai retranscrit tout ce que j'ai pu observer de l'arrivée des athlètes jusqu'à leur départ. Je suis donc toujours arrivée trente minutes avant la séance et je suis repartie une fois les vestiaires vides. Arriver très en avance m'a permis d'observer sans être repérée (lors de la première séance d'observation) et donc d'être certaine d'être face à des comportements authentiques et de pouvoir distinguer les comportements et les relations entre judokas sur et au bord des tatamis.

Les outils pour observer

"La note comme description minutieuse est l'attestation d'une longue présence, un signe de l'immersion et donc une chance supplémentaire de manquer relativement peu d'événements, en raison du nombre d'indicateurs perçus et de restitutions significatives"¹⁸⁵.

Mon journal de terrain retranscrit la description des lieux, des personnes rencontrées, de l'événement auquel j'ai assisté, mais aussi toutes les questions que j'envisage de poser plus particulièrement à certaines personnes. Les notes sont prises de manière chronologique et je mets des commentaires dans la marge lorsqu'une situation soulève une interrogation ou me fait penser à un point qu'il me semble intéressant d'étudier avec plus d'intérêt. Le lendemain, je retranscris ces écrits sous forme de tableau, en classant par thème : attitudes et habitudes à l'arrivée et lors du retour, présence de vestiaire ou non, le rituel, la relation au professeur, l'occupation de l'espace, le choix des partenaires, la place occupée au sein du groupe, comment j'ai été accueillie, à quoi j'ai dû faire face, profil et description des personnes observées et tout autre événement (discussion informelle non enregistrée, commentaires entendus, ambiance générale, etc.). Enfin, sur mon carnet de terrain est retranscrite la manière dont les femmes et les hommes ont accepté ou non ma présence (paroles, regards, attitudes). Notons que ce journal de terrain a servi de support tout au long de l'enquête de terrain et non uniquement lors des phases d'observation. Les questions, remarques, idées et tout autre élément qui pouvait faire avancer ma recherche y ont été inscrits.

Observation et travail de distanciation

Bien que mon statut de judoka m'ait ouvert les portes des clubs et apporté la crédibilité nécessaire auprès de notre échantillon, il m'a demandé un travail de distanciation par rapport à mon vécu dans la pratique. A ce propos, Stéphane BEAUD et Florence WEBER déclarent que *"la proximité sociale et culturelle (...) produit une forme d'"évidence" du terrain qui endort la curiosité et trompe le regard*

¹⁸⁵ PENEFF J., *Le goût de l'observation, comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, op. cit., p. 155

*trop habitué au monde qui l'entoure.*¹⁸⁶ Ainsi, ayant commencé le judo à l'âge de cinq ans, il m'a été nécessaire de prendre un véritable recul par rapport à mon expérience sportive afin d'adopter un regard neuf : *"tout phénomène est vu à travers les prismes et les lunettes colorées de la langue maternelle, de la religion nationale, d'une préoccupation dominante, d'une théorie scientifique régnante."*¹⁸⁷ Il m'a donc fallu apprendre à noter les situations qui me paraissaient pourtant "évidentes", comprendre les points de vue des femmes qui m'étaient étrangers ou encore mettre en exergue les codes de la pratique dont j'étais imprégnée : en effet, ayant intégré ces codes depuis longtemps, il étaient devenus invisibles. Les énoncer m'a donc demandé un effort de recul important, pour rendre visible ce qui était devenu invisible à mes yeux.

Les séances d'observations ont naturellement été accompagnées de prises de contact et donc de passations d'entretiens.

5. Les entretiens

La méthode des entretiens ciblés a été choisie dans le but d'analyser les trajectoires individuelles des judokas issus des clubs sportifs de judo supports. La durée des entretiens varie de trente minutes à une heure trente. Tous les entretiens ont été réalisés de manière individuelle, à l'exception d'un seul, pour lequel la situation qui s'est présentée préconisait de s'entretenir avec les deux personnes à la fois. Les principaux thèmes abordés sont : le parcours sportif, les relations avec les autres judokas et le professeur sur les tatamis et en dehors, les moteurs et les freins à la pratique et la place de la famille dans le processus de pratique sportive. Ces entretiens ont été proposés à des femmes, mais également à des hommes. Chacun des entretiens a été enregistré et retranscrit en intégralité. Les modalités de rencontre et les conditions dans lesquelles le rendez-vous a été pris ont été notées dans le journal de terrain. Comme Strauss et al.¹⁸⁸ le préconisent, les chercheurs qui pratiquent l'entretien ethnographique doivent devenir membres de la situation qu'ils

¹⁸⁶ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 9.

¹⁸⁷ TARDE G., *Les lois de l'imitation*, Paris : Le Seuil, 2001, p. 104.

¹⁸⁸ STRAUSS A. L., SCHATZMAN L., BUCHER R., EHRLICH D., et SABSHIN M., *Psychiatric Ideologies and Institutions*, New York : Free Press, 1964.

étudiant : la réussite des entretiens est à ce prix. Ainsi, les prises de contact ont été effectuées, nous l'avons vu, une fois ma présence établie sur les lieux.

Le choix des personnes à interviewer

Dès la seconde observation, les personnes qui seraient interviewées ont pu être choisies. En effet, à l'issue de cette observation, il m'était possible de *"cibler des personnes qui [me] paraissaient intéressantes pour [mon] enquête"*¹⁸⁹, c'est-à-dire dans un premier temps celles qui semblaient être enthousiastes pour s'entretenir avec moi et pouvant donc aider mon enquête à démarrer. Puis, le choix des personnes à interviewer s'est fait au fur et à mesure des rencontres : en fin d'entretien, je leur demandais de me proposer une autre personne qui, selon elles, pourrait être à même d'apporter une contribution à mon enquête. Cette méthode en "arborescence" a permis d'accéder au seuil de saturation et ainsi de clore cette étape.

Cependant, une coopération totale avec l'enquêteur étant la condition *sine qua non* à la réussite de l'entretien, je leur laissais ma carte de visite en leur proposant de me recontacter si il ou elle le désirait.

Les outils pour les entretiens

Une grille d'entretien a été préparée en amont. Elle *"constitue un premier travail de traduction des hypothèses de recherche en indicateurs concrets et de reformulation des questions de recherche (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés)."*¹⁹⁰ Les questions qui y étaient mentionnées n'ont pas toutes été posées et inversement, certains sujets non prévus dans cette grille ont été traités. En effet, il est conseillé de toujours laisser *"la possibilité à l'enquêté de dériver (...) Les associations d'idées ont nécessairement du sens pour l'enquêté et un sens social à découvrir pour l'enquêteur."*¹⁹¹ Il s'agit de *"conserver pour chaque cas les grands*

¹⁸⁹ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 185.

¹⁹⁰ BLANCHET A., GOTMAN A., *L'entretien*, Paris : Armand Colin, 2007, p. 58.

¹⁹¹ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 206.

axes de la grille d'entretien, même s'il convient d'adapter certaines questions aux spécificités du terrain et du parcours des personnes rencontrées."¹⁹²

Une fois l'accord de l'enquêté, un dictaphone était utilisé pour enregistrer l'intégralité de l'entretien. Lorsque les enquêtés étaient dérangés par cet appareil, je le plaçais en retrait, hors de leur champ de vision dans le but d'ôter leur appréhension. Expliquer que la bande son servirait uniquement à retranscrire l'échange par écrit et qu'elle ne serait jamais utilisée, et surtout pas en présence d'une tierce personne, leur permettait de s'exprimer plus librement.

Choix du lieu de l'entretien

Dans la mesure du possible, les entretiens ont été réalisés au domicile de l'enquêté. Être accueilli chez l'enquêté permet de mieux cerner son environnement de vie et de faciliter le dialogue : en effet, le domicile apporte beaucoup de renseignements sur la situation de la personne enquêtée. Dans les milieux populaires, je mets en avant mon statut de judoka, ce qui nous place au même rang et évite ainsi une distance culturelle ou sociale. Cependant, il arrive parfois que les enfants soient également présents et que l'enquêté doive intervenir, nous faisant perdre le fil de la conversation. Dès lors, si le sujet abordé était difficile, il est souvent délicat de le relancer. Par pudeur, lorsque cela est arrivé, j'ai préféré relancer sur un thème nouveau afin de ne pas paraître trop intrusive. La présence du conjoint est également gênante, surtout lorsque, comme ce fut le cas une fois, la personne interrogée n'a pu me faire part des réticences de son mari à une pratique en mixité de sexes. Se rendre au domicile des personnes interrogées a quelques fois créé des situations inconfortables, notamment lorsqu'il s'agissait de rencontrer des hommes et que je me retrouvais seule avec eux à leur domicile. Certains m'ont fait part, plus tard, de réactions de jalousie de leurs compagnes.

Cependant, dans le but de ne pas rendre ces entretiens trop contraignants, certains ont été réalisés sur le lieu de l'entraînement (un peu avant le cours, dans une salle annexe pour être au calme) car cela permet de ne pas demander à l'enquêté de se déplacer à un autre moment de la semaine et donc de ne pas lui

¹⁹² VIGOUR C., *La comparaison en sciences sociales*, op. cit., p. 219.

"prendre" trop de temps. Dans d'autres cas, encore une fois pour faciliter les besoins de l'enquête, les entretiens ont été effectués dans un café.

Ainsi, les zones géographiques dans lesquelles les entretiens ont eu lieu (zone urbaine de Paris ou région de Franche-Comté) ainsi que les catégories d'âge ont toute leur importance lorsqu'il s'agit de proposer un lieu de rendez-vous : les parisiens âgés de 25 à 30 ans préfèrent les cafés, en journée ou après les entraînements, tandis que la catégorie des 40-50 ans préfère me retrouver sur le temps de midi. Les femmes issues de milieux plus ruraux proposent naturellement que je les retrouve à leur domicile. Les hommes, quand à eux, n'osent pas m'en faire la proposition d'eux-mêmes, de peur que cela paraisse déplacé. Finalement, dans la mesure du possible, il faut combiner l'horaire aux *"lieux où les enquêtés se sentent chez eux."*¹⁹³

Le déroulement de l'entretien

Tout comme le conseillent Stéphane BEAUD et Florence WEBER¹⁹⁴ les raisons données sur le but de l'entretien ne sont évoquées que vaguement, afin de ne pas influencer les rapports ni mêmes les propos ensuite recueillis. Ainsi, le sujet de l'étude n'a pas été révélé, sauf éventuellement en fin d'entretien, à leur demande. Si certains judokas ne demandaient pas à être informés des objectifs de ces entretiens ni mêmes du type de questions auxquelles ils auraient à répondre, d'autres souhaitaient obtenir plus de précisions avant de s'engager dans cette démarche. Pour ne pas biaiser l'enquête en les renseignant de façon maladroite sur le contenu de la grille d'entretien, je leur expliquais que je souhaitais connaître leur parcours de judoka (pourquoi ont-ils débuté dans l'activité, quelles sont leurs motivations, etc.). Une fois, une femme judoka qui pratique en judo *loisir* a demandé en fin d'entretien : *"Quel sera l'intitulé de ta recherche? (...) Alors je comprends mieux pourquoi beaucoup de tes questions ciblaient nos relations avec les hommes!"* Dévoiler cela en amont aurait focalisé son attention sur ce thème en particulier,

¹⁹³ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 190

¹⁹⁴ *Ibid.*

laissant moins de place à sa spontanéité et l'empêchant d'aborder d'elle-même certains autres sujets.

De même, si les réponses avaient pu être réfléchies en amont, elles auraient certainement été plus complètes, mais la spontanéité reste le moyen le plus sûr d'obtenir des propos authentiques.

Mon expérience personnelle dans la pratique du judo m'a donné la possibilité de comprendre le jargon de cette discipline et donc de paraître crédible aux yeux des personnes interrogées. Cette expérience m'a permis par la même occasion d'approfondir certaines thématiques, telles que le rapport au corps ou l'homosexualité, sans paraître dans le jugement. Parler de mon propre vécu à certaines occasions a permis de les mettre en confiance, puisqu'elles constataient que je connaissais leur ressenti. Ainsi, elles osaient exprimer leurs sentiments à l'égard de certaines situations et s'autorisaient à aller plus loin dans leurs raisonnements.

Dans certains cas, ces entretiens ne sont pas perçus par les personnes comme un moment de "travail", mais plutôt comme un instant de partage et de confidences. La plupart des personnes enquêtées (principalement en pratique *loisir*) sont flattées d'être interrogées et vont systématiquement au-delà des questions, comme si elles trouvaient elles aussi leur intérêt à cet entretien. Certaines d'entre elles trouvent le moyen de parler d'elles et d'être rassurées sur ce qu'elles ressentent, en me demandant "*Mais vous, vous en pensez quoi?*", quand d'autres me demandent, une fois l'entretien terminé, si elles ont bien répondu. Il est donc utile à cet instant de préciser la visée de l'étude, l'anonymat des réponses et l'importance de la diversité des points de vue.

L'enjeu de la phase d'observation

Les trente-huit entretiens semi-directifs réalisés ont permis de compléter les données issues de la phase d'observation (*participante* et *non-participante*). Des événements particuliers se déroulant lors des observations ont ainsi pu être justifiés par les enquêtés et ont permis de mieux appréhender les dynamiques sociales au sein des groupes. En effet, les entretiens ne permettent pas de témoigner à eux-

seuls de la réalité du terrain et demandent donc à être alimentés par l'enquêteur à partir des observations. Les observations et ses prises de notes aiguillent les questions à poser en les personnalisant au contexte donné.

Des conversations informelles aux discussions formelles

Les propos recueillis au cours des entretiens révèlent parfois leurs limites : certaines personnes ne parviennent pas à livrer complètement leurs ressentis ou manquent de sincérité. Ce fut le cas, par exemple, d'une femme qui pratique le judo en section féminine exclusivement. L'ayant rencontrée dans le cadre de mes missions de développement de la pratique féminine en Franche-Comté, avant que mon enquête de terrain ne débute, elle m'avait confié que ce mode de pratique était pour elle le seul moyen de pratiquer du judo : *"Mon mari est jaloux, alors tu penses bien qu'il me laisserait pas faire du judo avec des hommes!"*. Plus tard, lors de notre entretien, elle n'en dira rien :

- **Enquêteur** : *Tu ne t'entraînes jamais avec les hommes ?*

Pauline : *Heu, on y va une fois de temps en temps le vendredi, si. (...) Mais si, c'est vrai qu'on y va de temps en temps. Mais ils sont plus durs, ils rentrent dedans. Il y a eu une fois une journée découverte, mon mari était venu donc j'avais beaucoup travaillé avec lui, mais c'est vrai que c'est pas pareil.*

Le principe de saturation

Enfin, en partant du principe que *"[La] saturation théorique d'un échantillon est atteinte lorsque l'on ne trouve plus d'information supplémentaire capable d'enrichir la théorie et que (...) la collecte des données s'arrête lorsque les dernières unités d'observations analysées n'ont pas apporté d'éléments nouveaux"*¹⁹⁵, la passation d'entretiens a pris fin dès la 38e personne interviewée. En effet, *"Ce principe repose sur le fait que chaque unité d'information supplémentaire apporte un peu moins d'information nouvelle que la précédente jusqu'à ne plus rien apporter. Ce principe*

¹⁹⁵ ROYER I., ZARLOWSKI P., "Échantillon(s)", in THIETART R.-A. (dir.), *Méthodes de recherche en management*, Paris : Dunod, 2003, p. 216.

est observé empiriquement"¹⁹⁶. Le **traitement des données** recueillies a ensuite été permis par la construction de grilles d'analyses horizontales et transversales. Les résultats seront exposés en seconde partie.

6. La grande famille du judo : l'accès aux informations et aux clubs sportifs de judo

Présentation du statut de l'enquêteur

Disposer d'un capital sportif de départ s'est avéré indispensable pour réaliser cette étude. Comprendre les termes techniques, le langage propre aux judokas, le code sportif ainsi que son expression, est nécessaire pour se voir ouvrir les portes des clubs. Justifier d'une ceinture noire et d'un Diplôme d'État pour l'enseignement de cette discipline apporte une crédibilité auprès des présidents et enseignants de clubs, de tous niveaux et tous lieux géographiques. Cela révèle une forme d'investissement dans la pratique et un niveau de connaissance suffisant pour maîtriser tous les codes et donc être en mesure d'échanger et non uniquement d'écouter.

Dans les cas où je ne connaissais pas personnellement d'interlocuteur au sein du club choisi pour mon étude, et quel qu'en soit le niveau de pratique, le lieu géographique dans lequel ce dernier se trouve n'est pas une variable qui modifie la manière d'entrer en contact avec les dirigeants ou les athlètes.

Cependant, le regard porté par les athlètes sur ma venue a été appréhendé différemment selon que l'intervention ait eu lieu au sein d'un club à visée *loisir*, de *compétition*, ou de *haut niveau*.

En effet, les enjeux pour chacun de ces clubs ne sont pas les mêmes : les clubs sportifs de judo à visée **haut niveau** sont régulièrement sollicités par les médias, et les athlètes encore davantage. Une description précise du travail entrepris au sein du club est donc nécessaire auprès du président de club. C'est lui qui assure ensuite le lien entre ses athlètes et l'enquêteur, en laissant le soin à l'enquêteur de

¹⁹⁶ *Ibid.*

présenter les raisons de sa venue. Toutefois, être pourvu d'une ceinture noire s'apparente à un minimum requis pour pouvoir engager la conversation sur des sujets très spécifiques au judo et à ses codes de pratique. Le statut d'universitaire constitue une barrière, car les enquêtés estiment ne pas pouvoir être véritablement compris dans leur parcours et leur vie de judoka. Ainsi, auprès des athlètes de haut niveau, le statut de "*judoka*" est précisément celui qui convient.

Les dirigeants des clubs du type **compétition** n'attendent pas de précisions particulières et renvoient l'enquêteur directement auprès des athlètes. L'articulation des relations entre les athlètes et l'enquêteur est plus complexe qu'au sein d'un groupe constitué exclusivement de judokas de *haut niveau* car les niveaux de pratique sont relativement hétérogènes. Dès lors, les relations enquêté-enquêteur mettent en scène des statuts et rôles sensiblement différents pour chacun des individus. Ces différences, directement liées aux diversités de parcours sportifs (sportif de haut niveau en retraite, sportif n'ayant pas réussi à intégrer l'INSEP, sportif manquant de reconnaissance fédérale, etc.) poussent les athlètes à adopter des postures particulières. A titre d'exemple, à la fin de la première séance d'observation au sein du club *A/section 3*, je suis allée rencontrer trois athlètes pour leur proposer de s'entretenir avec moi : une femme judoka de haut niveau à la retraite ayant le plus grand palmarès de tous les judokas réunis sur les tatamis et ayant intégré l'INSEP (Ludivine) ; une femme judoka n'ayant pas le niveau suffisant pour entrer à l'INSEP mais bénéficiant d'entraînements au sein de l'INEF (Aline) et enfin, une femme judoka pratiquant à un niveau de compétition en 2^{ème} division (Rachel).

- ***Ludivine*** : "*Je veux bien qu'on se voit pour faire l'entretien. Tu veux qu'on se voit quand?*"
Enquêteur : "*Je te laisse ma carte de visite et tu m'envoies tes disponibilités ?*"
Aline : "*Mais non, ça va pas de faire comme ça, il faut qu'on te donne nos adresses mail maintenant.*"
- De manière informelle, nous parlons des relations entre femmes judokas et Ludivine évoque son vécu d'athlète de haut niveau (sans le

nommer) à l'INSEP, mais également lors de déplacements lors de tournois :

Ludivine : *"Avec les autres filles, à l'INSEP..."*

Aline, lui coupe la parole : *"...moi j'ai bien vu, nous en haut niveau, quand c'est que entre femmes c'est assez particulier."*

Les positions qu'occupent ces femmes judokas les placent dans des rôles bien spécifiques. D'un côté, une athlète qui tente de se positionner "d'égal à égal" avec l'enquêteur, sans volonté d'afficher son parcours ou ses qualités, et de l'autre une sportive qui, manquant de reconnaissance de la part de la sphère du judo, souhaite se faire valoir auprès de cet enquêteur. La troisième, Rachel, s'est "effacée" au cours de ces conversations, se plaçant dans une position d'infériorité par rapport aux autres, plus fortes qu'elle. Cela s'est vérifié ensuite, lorsqu'elle est venue s'entretenir avec moi : en croisant Ludivine qui en sortait, elle lui a dit : *" Ben si je passe après toi, j'aurai plus rien à dire!"*

Au contact des athlètes qui pratiquent en **loisir** (notons que seulement cinq femmes issues de cet échantillon sont ceinture noire), il paraît approprié de mettre son grade et ses compétences dans la pratique en avant : c'est sous cette condition que la confiance a pu s'instaurer, même si certaines femmes se sont placées en situation de *soumission*. Éléonore, ceinture marron : *"Mais j'ai pas le niveau d'une ceinture marron, tu vois ce que je veux dire? C'est d'être là tout le temps, d'apprendre... J'ai pas le même niveau que toi !"*. A l'inverse, le statut d'universitaire est un obstacle à la construction de relations, car elles se sentent inférieures d'un point de vue intellectuel et donc jugées sur leurs modes de pensée ou même leur profession.

Enfin, certains enseignants me présentent à leurs élèves lors du salut de début de cours comme *"la personne responsable du judo féminin en Franche-Comté"* et incitent les femmes à venir me parler, tandis que d'autres n'expliquent pas ma présence. Dans ce dernier cas, je vais à leur rencontre en fin de séance et provoque une discussion pour leur donner les raisons de ma venue.

La tenue vestimentaire

Stephane BEAUD et Florence WEBER préconisent de se vêtir en fonction des *"normes en vigueur dans le milieu enquêté"*¹⁹⁷. Les premières rencontres avec le club sportif de judo choisi ont toutes eu lieu en présence du président de club ou de l'enseignant, lorsque celui-ci régit le club (comme c'est souvent le cas dans les clubs à faible effectif) et des athlètes. L'élément de présentation de soi mis en avant n'étant pas le même (*judoka* pour les athlètes et *universitaire* pour les dirigeants de club) et sachant qu'une femme judoka est rarement attendue en tenue féminine, c'est le choix pour une tenue féminine (talons, maquillage léger, etc.) qui l'a emporté. Il était important dans un premier temps de s'adapter aux attentes des dirigeants (tenue "professionnelle") et de nuancer avec celles généralement préétablies à l'égard d'une femme judoka (attitude masculine). Le second passage au club ainsi que ceux qui ont suivi ont été l'occasion de me présenter sous une tenue toujours féminine, mais plus décontractée : il fallait à présent s'adapter au regard des athlètes et ne pas oublier que l'environnement dans lequel j'interviens est avant tout sportif.

Les difficultés rencontrées

Chaque club sportif de judo a accepté ma venue pour des raisons différentes. Parfois honoré de ma venue, souvent satisfait de rendre service à un membre de la grande famille du judo ou curieux de connaître mon travail et ses résultats par la suite. Ou pour toutes ces raisons à la fois.

Cependant, il arrive que l'accès à des clubs, et plus précisément à des sections, soit soumis non pas à l'accord du président ou de l'enseignant, mais aux élèves du cours. Ce fut le cas dans un club, où l'enseignant, une femme, endosse un rôle de mère : c'est elle qui a mis en place une section exclusivement féminine et qui est allée chercher chacune des adhérentes. Elle soumet systématiquement les nouvelles idées *"aux filles"*, toujours en les encourageant mais jamais en les leur imposant :

¹⁹⁷ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op.cit.*, p. 106.

Extrait de la prise de contact avec cette personne, par email :

"Bonjour Maryse,

Me permets-tu de venir observer le cours de judo de ta section féminine pour mon travail de thèse ? Mon travail ne consiste en aucun cas à regarder le contenu de séance, mais simplement à observer les judokas sur les tatamis."

"Bonjour Emmanuelle,

Pour ton observation, je demande à ma section demain, si ta venue ne les gêne pas."

"Bonjour Emmanuelle,

J'ai bien posé la question à mes élèves, ta présence ne les gênera aucunement (...)"

Enfin, la connaissance des enjeux territoriaux et des politiques locales facilite les prises de contact : lorsqu'une athlète m'a demandé les raisons de ma venue, j'ai jugé nécessaire de recontextualiser mes missions et donc d'aborder les liens existants avec certains acteurs locaux, avec qui elle avait eu des différends. Cet épisode aurait pu me coûter le refus de cette athlète à s'entretenir plus tard avec moi.

C. Analyse des données

Comme le souligne Lionel GARREAU, *"L'objectif de Glaser et Strauss (1967) est (...) de donner aux études qualitatives un statut non exploratoire, mais conclusif. La démarche de théorisation enracinée permet ainsi d'avancer des conclusions n'ayant pas besoin de test statistique postérieur pour asseoir leur validité. Dès lors, le chercheur doit faire preuve d'une grande rigueur dans le recueil et l'analyse des données, ainsi que dans la restitution de la recherche pour asseoir la validité scientifique de l'étude."*¹⁹⁸ Ainsi, bien qu'une démarche inductive suppose que les

¹⁹⁸ GARREAU L., BANDEIRA-DE-MELLO R., La théorie enracinée en pratique : vers un dépassement de la tension entre scientificité et créativité dans les recherches basées sur la théorie enracinée? *art. cit.*, p. 2.

questionnements, les méthodes et les grilles d'analyse soient "inventés"¹⁹⁹, il est nécessaire de proposer un modèle d'analyse des données qui soit solide et cohérent.

Analyse des entretiens

Dans un premier temps, la transcription des entretiens a été effectuée selon les règles d'or explicitées par Stéphane BEAUD et Florence WEBER²⁰⁰ : transcrire intégralement les entretiens *approfondis* et ceux qui paraissent plus difficiles ou qui ont pu sembler "ratés" sur le moment. Le but est de *"rendre par écrit cette parole, sa richesse, sa complexité, ses nuances"*²⁰¹.

Les données obtenues lors des entretiens ont été analysées de façon thématique, par l'intermédiaire d'une analyse horizontale, afin de repérer les différentes formes sous lesquelles le même thème apparaît d'un entretien à un autre. Cette manipulation thématique *"consiste ainsi à jeter l'ensemble des éléments signifiants dans une sorte de sac à thèmes qui détruit définitivement l'architecture cognitive et affective des personnes singulières."*²⁰²

L'identification des thèmes a été réalisée à partir de la lecture du corpus, en fonction de la problématique et des hypothèses de la recherche. Une fois sélectionnés pour l'analyse d'un corpus, *"les thèmes constituent le cadre stable de l'analyse de tous les entretiens."*²⁰³ Le but étant de mettre en relation et comparer les propos de chaque entretien, au regard de chaque thème, dans le but d'en identifier les tendances communes ou différentes, majoritaires ou minoritaires.

Cette analyse thématique nous permettra d'une part de *"sélectionner les thèmes, repérer leurs variations au sein du corpus et chercher les éléments*

¹⁹⁹ BECKER H., *Le travail sociologique. Méthode et substance*. Fribourg : Academic Press Fribourg, 2006.

²⁰⁰ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op.cit.*

²⁰¹ *Ibid.*, p. 243.

²⁰² BARDIN L., *L'analyse de contenu*, Paris : PUF, 1991, p. 93.

²⁰³ BLANCHET A., GOTMAN A., *L'entretien, op. cit.*, p. 97.

*expliquant cette variation*²⁰⁴ et d'autre part à élaborer une typologie : dans ce cas, *"le type regroupera un maximum de thèmes et les cas agrégés dans ce type présenteront un maximum de spécifications univoques"*²⁰⁵ relatives au sujet étudié.

Analyse des observations

L'accomplissement de cette tâche passe par une relecture du journal de terrain, *"en repérant les événements les plus marquants et en les comparant"*²⁰⁶. Cela permet d'une part d'*"apporter un regard neuf"*²⁰⁷ sur ces écrits, parfois réalisés plusieurs mois avant le début de la rédaction de la thèse, et d'autre part à *"mettre en relation des événements que [je n'avais] pas forcément vécus comme semblables."*²⁰⁸

Le codage des données d'observation permet dans un premier temps de trouver une signification à l'ensemble des épisodes qui ont été retranscrits dans le journal de terrain, de les regrouper selon leurs similitudes et de les compter. Chaque classe de séquence *"fait l'objet d'un court texte en dégagant la signification"*²⁰⁹. Une fois cette analyse exhaustive établie, l'analyse s'est dirigée vers un codage restreint, découlant d'une lecture plus sélective pour *"rédiger un compte rendu organisé autour d'un schème principal"*²¹⁰ en retenant un thème ou deux.

Enfin, il est nécessaire de préciser que pour préserver l'anonymat des personnes interviewées et observées, les prénoms et les lieux ont été modifiés au moment de leur retranscription.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 99.

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain, op.cit.*, p. 239.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ PERETZ H., *Les méthodes en sociologie, l'observation*, Paris : La Découverte, 2004, p. 98.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 102.

Pour conclure la première partie

La découverte des origines du judo et de son poids culturel, la mise en exergue des courants théoriques sur lesquels nous choisissons d'appuyer notre recherche et la justification des choix méthodologiques retenus ont permis de contextualiser notre étude. Puis, la formulation de nos hypothèses et de la problématique laissent naturellement place à l'exposition des résultats obtenus suite à notre enquête exploratoire.

Dès lors, le choix d'une enquête de terrain (entretiens semi-directifs et observations) auprès d'hommes et de femmes âgés de plus de 25 ans, financièrement indépendants et ne vivant plus sous le toit de leurs parents ou personnes assimilées, s'est avéré fructueux : nous avons mis en avant la place que prennent les statuts et les rôles endossés par les judokas dans leurs relations. Ces statuts et rôles sont associés à une multitude de critères qui les influencent et nous prendrons soin de les développer en seconde partie.

PARTIE 2

LA STRUCTURATION DES RELATIONS AU SEIN DES CLUBS SPORTIFS DE JUDO

La seconde partie de notre étude est consacrée à la présentation des résultats de notre enquête. Le cadre de notre étude ayant été posé au cours de la première partie, nous pouvons désormais exposer les résultats obtenus et les mettre en relation avec des références sociologiques pertinentes.

Ainsi, nous présenterons dans un cinquième chapitre quelques-unes des caractéristiques de notre échantillon. Celles-ci permettent de mieux appréhender notre sujet d'étude, car il met en exergue la place qui est accordée aux femmes dans certaines sphères du judo et donne ainsi le ton des relations qui les lient aux autres judokas. Une première approche des éléments qui constituent le cadre du judo nous permet d'introduire les premières notions de statuts et de rôles, tels qu'ils sont décrits par Irène THERY dans son ouvrage *La distinction de sexe*²¹¹ et de comprendre la place qu'ils occupent au sein de la discipline du judo.

Le sixième chapitre nous éclaire sur les systèmes qui se mettent en place lors de séances de judo en situation de mixité de sexes. Cette étape permet de comprendre quelles influences sont produites par les appartenances sexuelles au cours de ces relations, et donc de se rapprocher des concepts sociologiques d'Irène THERY pour mieux les appréhender et les expliquer.

Le septième chapitre propose de porter un focus sur les relations entre femmes judokas. Cette analyse permet de mettre en exergue des formes de domination et donc d'explicitier les systèmes de hiérarchisation qui se mettent en place auprès de ce public. Une corrélation entre les relations qui naissent entre judokas de même sexe et de sexes opposés permettra de proposer de nouveaux modèles explicatifs des relations entre judokas dans le cadre de la pratique du judo.

Enfin, le huitième chapitre nous éclaire sur la place du corps au cours de la pratique du judo : le corps-à-corps en judo est normé et constitue un élément incontournable dans l'analyse des relations entre judokas sur les tatamis. En effet, selon le rôle que les judokas attribuent à leur corps (*instrument de travail* ou dimension sexuelle), les relations que tissent les judokas s'en verront influencées. Ce

²¹¹ THERY I., *La distinction de sexe*, op. cit.

chapitre nous permettra de proposer une modélisation des comportements des judokas, en fonction de la place qu'ils accordent à leur corps et à celui de leurs partenaires. Cette étape nous permet d'introduire la notion de socialisation corporelle et d'aborder le rôle du code non-officiel du judo, dans ces rapports aux corps et au sein des relations entre judokas.

CHAPITRE 5

CARACTERISTIQUES DE NOTRE ECHANTILLON

Afin de mieux appréhender les résultats de notre recherche, nous avons voulu cerner les caractéristiques de notre échantillon et poser le cadre de notre étude. Dans un premier temps, nous nous sommes intéressés à leur itinéraire d'accès aux tatamis et à leur parcours sportif depuis qu'ils endossent un kimono. Dans un second temps, nous avons souhaité comprendre le rôle des relations qui naissent et grandissent dans le cadre de leur pratique. Puis, nous nous sommes intéressés à l'image que les judokas ont des femmes judokas plus spécifiquement. Enfin, nous avons défini deux éléments qui constituent le cadre de notre étude : la place des corps en judo et le rapport qu'entretiennent les judokas avec celui-ci, et une première approche vers les notions de statuts et de rôles. Ce premier chapitre de notre deuxième partie nous offre les éléments de compréhension nécessaires à l'interprétation des résultats.

A. Présentation des itinéraires d'accès à la pratique

Étudier les itinéraires d'accès à la pratique des judokas de notre échantillon nous permet de comprendre ce qui pousse ou au contraire, freine, les femmes adultes à pratiquer le judo. Cette étape permet de montrer toute l'importance des relations qui les lient à leur entourage ou à d'autres judokas dans leur choix et nous ouvre une première porte vers une compréhension de la division par sexe dans les clubs sportifs de judo.

1. L'influence de l'entourage

a. Les femmes judokas adultes en pratique de loisir

Le judo est un sport de combat de préhension. Il présente des mises en jeu corporelles importantes et est doté de sociabilité et de systèmes symboliques typiquement masculins. L'image du judo renvoie systématiquement à des notions de violence, d'agressivité et de blessures. Dès lors, bien qu'elles intègrent un club *loisir* et non *de compétition*, décider d'apprendre le judo à l'âge adulte n'est pas chose aisée, surtout lorsque l'on est une femme.

Les encouragements de leurs enfants et le fait de partager leur activité comptent beaucoup pour elles et sont de réelles sources de motivation :

- **Enquêteur** : *Raconte-moi ta relation avec tes enfants, depuis que tu fais du judo...*

Éléonore (34 ans, ceinture marron) : *Mes enfants sont contents que je fasse du judo ! Ils partagent ça avec moi. Quand ça va pas, quand ils font mal les choses... Moi je suis assez, comment dire, à fond pour mes gamins du point de vue judo, plus que des mamans qui connaissent pas ou qui font pas de sport ! Je suis au bord du tatami, je suis à fond ! C'est limite si c'est pas moi qui fais le combat ! Je suis à fond, même trop à fond. Des fois, ils disent "Mais arrête de gueuler maman, ça sert à rien!". Pour mes enfants, c'est bien de partager la même chose qu'eux. Et au moins, quand ils parlent de quelque chose, je sais de quoi ils parlent !*

- **Aurélie (33ans, ceinture jaune)** : *Je partage quelque chose avec mon fils et ça c'est bien ! Parce que c'est vrai que c'est pas toujours évident. Je me dis à la remise des ceintures, on va être tous les deux, on va être en kimono tous les deux ! Je suis contente !*
- **Sophie (39 ans, ceinture orange. Ses trois enfants sont licenciés dans le même club)** : *Mes fils faisaient du judo, les deux grands au début et puis...*

Bon c'est plus facile de comprendre le sport de tes gamins si tu en fais. Au début c'était galère ! (...)

- **Gabrielle (40 ans, ceinture jaune) :** (...) *Ça m'a permis de me rapprocher de mon fils. On a une chose en commun et ça crée un contact privilégié. On partage quelque chose. (...)*

Dorine (43 ans, ceinture jaune et pratique dans le même cours que Gabrielle) : (...) *Moi aussi ça m'a rapproché de mon fils parce qu'il est difficile à cerner celui-là. (...) Sinon, mon fils est content de partager ça avec moi !*

Si la majorité d'entre elles accèdent aux tatamis par l'intermédiaire de leurs enfants, elles ne bénéficient pas pour autant des encouragements de leur mari, ou de leurs proches au sens large (famille ou amis). La perception qu'ont leurs enfants de leur présence sur les tatamis contraste avec celle de leurs proches. Nous pouvons répertorier trois cas de figure, qui peuvent s'ajouter les uns aux autres.

✓ **Le premier cas de figure révèle un comportement moqueur ou indifférent de la part du conjoint :**

- **Enquêteur :** *Comment ton entourage a réagi quand tu lui as dit que tu voulais faire du judo ?*

Gabrielle (40 ans, ceinture jaune) : *Je pense que mon mari a dû rigoler un peu en se disant "elle n'ira pas au bout de l'année".*

Dorine (43 ans, ceinture jaune et pratique dans le même cours que Gabrielle) : *Moi aussi il s'est moqué de moi... (...) Avant de commencer, j'ai demandé à la prof si on pouvait en faire à mon âge ! Elle m'a dit "Ben oui, justement cette année je voulais monter un groupe d'adultes débutants". Je dis "Bon ben très bien !" Je dis ça à mon mari, il me dit "Non, mais t'es folle ! Tu vas pas faire ça?" "Et bien pourquoi pas ?"*

- **Pauline (41 ans, ceinture orange).** *Elle s'adresse à son mari : Tu es quand même fier de moi ou pas ?*

Son mari : ... pffff..... bof!

- **Tiphanie (32 ans, ceinture blanche)** : *J'ai une copine qui m'a dit "t'es pas bien!"*
- **Aurélie (33ans, ceinture jaune)** : *Mes parents ça les a un peu perturbés parce que le judo c'est pas forcément un sport qu'ils apprécient, parce que c'est du combat. Et puis il y a une connotation un peu négative du fait que c'est du combat."*

Bien que les cas exposés précédemment soient l'expression d'un modèle comportemental type, nous ne pouvons ignorer qu'il existe des nuances : Aurélie, par exemple, nous dit que "[son] mari trouve ça bien donc ça lui est égal" et Tiphanie nous explique que son mari "perçoit d'un bon œil" qu'elle fasse du judo. Ces nuances permettent également de constater que tous les membres de leurs entourages respectifs ne réagissent pas de la même manière : alors que les parents d'Aurélie sont réticents à ce qu'elle endosse un kimono, son conjoint ne voit pas cet acte de manière négative.

✓ **Le second cas de figure met en avant que leurs proches ont peur face aux blessures qu'elles pourraient avoir.** Cette peur est directement liée à une image, souvent erronée, qu'ils ont de cette discipline :

- **Enquêteur** : *Il en pense quoi ton mari, que tu fasses du judo ?*
Éléonore (34 ans, ceinture marron) : *Rien de spécial, sauf pour les blessures ! Il en a marre que j'aïlle tout le temps chez le kiné ! Donc il râle un peu dans le sens où "tu te remets d'un côté et tu vas te défaire de l'autre..."*
- **Enquêteur** : *Comment ton entourage perçoit le fait que tu fasses du judo ?*
Dorine (43 ans, ceinture jaune) : *Ils me disent que je suis folle, comme d'habitude !*
Enquêteur : *Est-ce par rapport aux multiples blessures dont tu me parlais ?*
Dorine : *oui, c'est par rapport à ça. Ma cheville, l'épaule...*

✓ Le troisième cas de figure montre que les absences répétées de leur compagnes (entraînements en semaine ou compétitions le week-end, même si celles-ci concernent leurs enfants) sont sources de reproches pour leur engagement dans la pratique du judo:

- **Enquêteur** : *Ton mari ne te dit rien du fait que tu fasses du judo ?*

Julie (40 ans, ceinture bleue) : *Il gueule ! Mais parce qu'il n'est pas sportif au départ. [...] Il me dit "Tu rentres tard !" Oui, c'est sûr on boit toujours des coups. [...] Quand il râle, c'est surtout quand il y a des tournois tous les week-ends !*

- **Enquêteur** : *Comment ton mari voit le fait que tu fasses du judo ?*

Françoise (40 ans, ceinture marron) : *Tant que je ne suis pas trop absente... Le souci c'est quand je pars une soirée ou autre. C'est plus ça le souci, le fait d'être absente de la maison et c'est vrai que, on a trois enfants... Quand ils étaient petits, j'en faisais moins.*

- **Enquêteur** : *Comment ton entourage perçoit le fait que tu fasses du judo ?*

Sophie (39 ans, ceinture orange) : *Ben... Je me suis séparée [de son mari, ndlr] !*

Enquêteur : *A cause de ça ?*

Sophie : *Oui, c'est une cause. Trop de sport.*

Enquêteur : *Donc c'est lié au judo directement, ou c'est lié au manque de temps...*

Sophie : *Oui, pas assez là. Puis les compétitions avec les gamins le week-end...*

Enquêteur : *Il ne voulait pas venir avec toi ?*

Sophie : *Non, il n'aimait pas le judo.*

Ces difficultés liées à l'absence du conjoint ne sont pas propres aux femmes judokas. Il est un vecteur commun de tous les judokas, hommes et femmes confondus, qui s'investissent de façon relativement intense dans la pratique ou dans la vie de leur club en général.

- Voici l'exemple de Marc, enseignant dans un club *loisir*, mais qui pousse ses élèves à participer aux compétitions. Aux heures d'entraînements dispensées la semaine s'ajoutent donc les déplacements en week-end pour les accompagner aux tournois :

Enquêteur : *Comment ton entourage voit le fait que tu fasses du judo ?*

Marc : *(...) mes enfants voient ça bien, parce que je vais avec eux en compétition, mais ma femme ça la fait chier...*

Enquêteur : *Parce que tu n'es jamais là ?*

Marc : *Oui... enfin, jamais là... Elle en fait une montagne quand je m'en vais un après-midi ! Une compétition, c'est un après-midi mais pour elle c'est comme si je partais un week-end ! Alors ça crée des conflits.*

Enquêteur : *Du coup, tes enfants et toi ça vous a rapprochés ?*

Marc : *Oui, eux ils sont super contents. Même eux ils ne comprennent pas qu'elle réagisse comme ça ! C'est pas une sportive, moi oui...*

Force est de constater qu'il n'y a pas eu de dynamique de groupe visant à favoriser l'accès de ces judokas débutants au judo (ces initiatives relèvent de choix individuels), qui auraient pu s'exprimer par la création de liens d'amitiés en dehors du cadre du judo et auraient donné envie à des non-pratiquants de les rejoindre. Nous pouvons donc considérer que ces liens n'existent pas avant l'obtention du statut de judoka et qu'ils se construisent au moment de la pratique.

Les regards que portent les proches des pratiquants sur les femmes adultes qui débutent dans la pratique divergent selon les individus et les contextes, mais nous pouvons établir un lien entre l'obtention du grade de ceinture noire et la bienveillance portée par l'entourage à leur égard.

Du statut de "femme judoka" à "ceinture noire"

Rachel, ceinture noire et compétitrice : *"Les gens disent toujours, au premier abord, "Olala il faut faire attention, elle est ceinture noire..."*

L'accès à la ceinture noire offre une toute autre place à ces femmes auprès de leurs proches, et en particulier leur père, qui accèdent à un sentiment de fierté :

- **Enquêteur** : *Comment tes proches perçoivent-ils le fait que tu fasses du judo?*

Valérie (41 ans, ceinture noire) : *Tout dépend du moment auquel tu fais référence... Après une blessure, c'est : "Tu ne vas pas recommencer, tout de même ?!" Mais quand j'ai dit à mon père "Il est possible que la semaine prochaine j'ai ma ceinture noire !" Il était tout fier, ça m'a fait plaisir !*

- **Isabelle (27 ans, ceinture noire)** : *Mes parents, je crois qu'ils nous ont toujours élevés sur la même base, mon frère et moi, qu'on soit fille ou garçon. [...] Par contre quand je me suis beaucoup blessée en prépa, ça les a un peu refroidis. Ils m'ont demandé de faire vraiment attention. [...] Et par contre depuis que j'ai repris ils ont été contents pour moi pour ma ceinture noire.*

Ainsi, l'accès à un certain niveau de pratique, ici illustré par l'obtention de la ceinture noire, influence le regard porté par les proches. Les femmes passent d'un statut de femme judoka pour lequel elles ne sont ni soutenues ni prises au sérieux, à celui d'une femme ceinture noire de judo, vers qui tous les regards d'admiration se tournent. Cette qualification les crédibilise dans leur rôle de femme judoka.

Notons que le regard porté par l'entourage sur ces judokas en fonction de chacun de ces facteurs (obtention de la ceinture noire, peur des blessures, indifférences ou moqueries, absences répétées, etc.) ne se trouve pas influencé par le lieu d'implantation du club, ni même par la taille de ce dernier. Toutefois, nous pouvons nous demander si le niveau de pratique peut influencer le jugement porté sur les femmes adultes judokas.

b. Les femmes judokas adultes et expérimentées dans la pratique

Les femmes judokas pratiquant à *haut niveau* ou en type *compétition*, sont toutes des femmes ayant débuté le judo avant l'âge adulte, et ce, pour le besoin évident de justifier d'un niveau de pratique minimum. Bien que le judo soit un sport à

maturité tardive, il n'en demeure pas moins qu'il reste une discipline sportive très technique et donc relativement longue à maîtriser.

Les réactions suscitées par l'entourage de la femme judoka diffèrent selon qu'elle décide de commencer la pratique une fois l'âge adulte atteint, ou qu'elle ait démarré l'activité lorsqu'elle était enfant ou adolescente. En effet, les proches des femmes foulant les tatamis depuis leur enfance ou leur adolescence posent directement un regard d'admiration sur elles, car cet engagement révèle une assiduité et un niveau de pratique conséquent. Elles n'ont pas à "faire leurs preuves" en passant par l'obtention de la ceinture noire, même si celle-ci leur apporte un degré d'admiration supplémentaire. De plus, cette pratique s'accompagne généralement (ou s'est accompagnée) d'une participation à des championnats, visant à renforcer cette image positive de la pratiquante : en effet, pratiquer le judo en compétition implique que le judoka est doté de compétences particulières (esprit de combat, courage, etc.), qui tendent à rendre les regards admiratifs.

Une fois encore, des nuances sont à poser. Bien que l'entourage soit "favorable" à leur pratique, il n'en reste pas moins que dans certaines situations, et notamment celle des blessures à répétition, il soit plus réticent. C'est le cas de Rachel : *"Ma mère voudrait que j'arrête, elle en a marre que je me blesse !"*.

Enfin, les athlètes de haut niveau ne peuvent se passer du soutien de leur conjoint. Une situation inverse serait totalement incompatible avec leur engagement, tant le temps passé sur les tatamis, qu'il s'agisse des entraînements ou des compétitions, est important :

- **Charlotte (26 ans, athlète de haut niveau) :** *Mon copain est judoka lui aussi et compétiteur.*

Enquêteur : *Donc il peut comprendre tes absences, tes régimes, tes engagements...*

Charlotte : *Ha oui, complètement ! Des régimes, il en fait parce qu'il fait quand même de la compét. Il est à fond avec moi, si je voulais être championne olympique il me soutiendrait à fond ! Il comprend totalement*

quand je pars deux semaines en stage au Japon, que je passe tous mes week-ends en comp  t. Ce serait difficile sinon.

Il ne serait pas possible pour une femme judoka d'  tre en couple avec un conjoint qui ne partagerait pas ce mode de vie si particulier : leur esprit et leurs choix sont tous tourn  s vers le judo et les concessions qui y sont n  cessairement associ  es. Elles ne peuvent donc pas se permettre de focaliser leur attention sur d'autres sujets pr  occupants, tels que des discordes au sein de leur couple.

Nous avons vu que le regard port   sur les femmes adultes judokas diff  re selon le niveau de pratique (d  butante, ceinture noire, comp  titrice ou sportive de haut niveau). D  s lors, nous pouvons nous demander pourquoi elles ont choisi de pratiquer le judo plut  t qu'une autre activit   et par quels moyens elles y sont arriv  es.

2. Pourquoi avoir choisi le judo ?

a. Commencer le judo    l'  ge adulte

Toutes les femmes judokas de notre   chantillon ayant pris une licence de judo une fois l'  ge adulte atteint, sont toutes m  res d'un ou plusieurs enfants d  j   licenci  (s) au sein du club qu'elles ont int  gr  . Il semble int  ressant de noter que si elles ont accept   (voire choisi) que leur enfant fasse du judo au d  part, c'est bien qu'elles en ont une image positive et qu'elles estiment qu'il sera b  n  fique pour leur prog  niture, et par voie de cons  quence, pour elles-m  mes :

- ***Enqu  teur*** : *Comment   tes-vous arriv  es au judo ?*

Gabrielle (43 ans, a d  but   le judo il y a 2 ans) : *Par mon fils qui a commenc   il y a 4 ans, avec Emma notre prof. Lors de la r  inscription en septembre, elle nous a inform  s qu'elle cr  ait une section adulte de loisirs, d  butants. Elle a su me convaincre d'y aller. Au d  but c'  tait un essai, mais le cours   tait tout    fait sympa alors j'ai continu  ...*

Dorine (40 ans, a débuté le judo en même temps que Gabrielle) : Par mon fils. C'est mon fils qui en faisait l'année dernière et du coup je l'ai vu, il y avait l'ambiance.

Ces femmes, emmenées et encouragées par leurs enfants, y trouvent le moyen de pratiquer une activité sportive qui agit à la fois sur la dépense physique et la construction identitaire (estime de soi, capacité à se défendre, etc.), mais aussi de se rapprocher de leurs enfants en maîtrisant les règles de la pratique et en les accompagnant en compétitions :

- ***Julie (son fils pratique le judo dans le même club qu'elle) : Mon mari râle quand ça se suit de trop près les week-ends de compétitions et que je suis pas là les dimanches... Parce que pour mon fils Ludovic, il faut que je sois là avec lui en compétition !***

Enquêteur : Et pas son père ?

Julie : Non, [...] Parce que je fais du judo et que je le comprends ! Julien ne le comprend pas plus que ça ! Lui, il s'en fout.

Accéder aux tatamis par l'intermédiaire de ses enfants n'est pas une démarche propre aux femmes. De nombreux hommes, qui débutent le judo à l'âge adulte, ont le même parcours. Ce fut le cas de Yann et Jean-Marc, tous deux pères d'un enfant qui pratique le judo en compétition au sein du même club de *loisir* :

- ***Yann (43 ans, ceinture jaune) : Je suivais ma fille à chaque compétition et je me suis dit "Pourquoi ne pas essayer moi aussi?" Depuis, je comprends mieux ma fille en combat, j'arrête de hurler pour rien, je sais que c'est difficile le judo...***
- ***Jean-Marc (40 ans, ceinture jaune) : Mon fils fait des compétitions, j'ai passé beaucoup de week-ends au bord des tatamis. On était plusieurs parents à tous se retrouver lors de ces compétitions, on a créé des liens et Yann s'est inscrit au club. Alors je me suis dit que j'allais le suivre et faire comme mon fils!***

Ce mode d'accès concerne également les hommes et les femmes qui ont fait du judo lorsqu'ils étaient enfants mais qui ont arrêté avant l'adolescence :

- **Enquêteur** : *Tu dis "repris" le judo, tu en avais déjà fait ?*
Éléonore (34 ans, ceinture marron) : *oui, (...) J'en ai fait de 6 à 12 ans. Je me suis fait une fracture de l'épaule. Ensuite 3 mois de plâtre et ensuite rentrée au collège, tu vois, toutes des choses qui ont fait que j'y suis plus allée. (...) J'ai repris quand Maxence s'est mis au judo. (...)*
- **Daniel (43 ans, ceinture marron)** : *Je suis arrivé par mes gosses. Mes gosses ont commencé à faire du judo. C'est eux qui m'ont demandé. Enfin, le grand déjà. Après, il y a eu le petit. Et ils m'ont demandé de venir. Alors je suis venu ! (...) Mais j'avais déjà une expérience, étant jeune, de 7 à 10 ans, j'en ai fait aussi, à Besançon.*
- **Marc, aujourd'hui diplômé du DEJEPS²¹² et enseignant au sein d'un club loisir** : *J'en ai fait de 5 ans à 18 ans, après j'ai eu une coupure, et j'ai repris le judo à 37 ans quand mon fils a voulu en faire.*

De plus en plus souvent, les politiques de développement de la pratique adulte au sein des clubs ciblent les mères de famille (mais aussi parfois les pères) en organisant des séances de découverte parents-enfants et parviennent ainsi à fédérer suffisamment de personnes pour créer une séance pour adultes :

- **Laura (35 ans, ceinture jaune)** : *Mes enfants en faisaient et à force de les regarder, de rester là-bas pendant des heures trois fois par semaine, et ben on s'est laissé tenter par la journée parents-enfants et ça a marché !*

Bien que la majorité des femmes de notre échantillon qui pratiquent en loisir aient débuté une fois l'âge adulte atteint, certaines ont plusieurs années de pratique derrière elles. Elles ont commencé le judo lorsqu'elles étaient enfant et ont persisté dans la pratique.

²¹² Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention JUDO JUJITSU.

b. Commencer le judo dès l'enfance...

Les femmes qui ont débuté l'activité dès l'enfance n'ont pas toutes un parcours similaire. Certaines ont suivi leur(s) frère(s) ou y ont été **inscrites par leur père** (*"J'ai commencé parce que mon père nous y mit, on est trois filles, il nous y a mises toutes les trois." ; "Mes grands frères faisaient du judo alors du coup j'ai fini au judo !"*) alors que d'autres s'y sont retrouvées par besoin de canaliser leurs énergie (*"Par hasard, pour me calmer"*), ou parce qu'il n'y avait que ce club sportif ouvert dans leur village (*" C'était le seul sport qu'il y avait dans les villages environnants", " J'ai commencé en Allemagne parce que mon père était militaire, on habitait dans un quartier français et y' avait que trois sports : judo, équitation et danse classique. Vu que j'étais un peu tonique, on s'est dit que la danse classique ne m'irait pas alors j'ai fait du judo et de l'équitation. Finalement, quand on a déménagé ensuite, il n'y avait plus que du judo dans mon village, alors j'ai continué le judo"*).

Même si pour la plupart de ces femmes, le choix de départ semble être pour elles un heureux fruit du hasard (*"c'était le seul sport en club qui existait dans mon village"*), il est à noter qu'elles sont restées fidèles à la pratique. Comprendre les raisons qui les ont poussées à choisir cette discipline sportive et à y rester ne constitue pas l'enjeu de cette étude. Cependant, la comparaison des modalités d'accès au judo entre des femmes adultes et des fillettes permet de mettre en avant le fait que s'il est un choix formulé et réfléchi une fois l'âge adulte atteint, et le plus souvent influencé par la prise de licence de leur(s) enfant(s) au sein d'un club, il laisse moins de place à une réflexion posée lorsqu'elles sont encore enfant. Malgré tout, bien qu'il s'agisse d'un choix mûrement réfléchi, certaines d'entre elles se trouvent face à des obstacles, qui peuvent prendre des formes diverses.

3. Les freins à la pratique

a. Les femmes débutantes

Alors que l'on sait que 17% des femmes déclarent ne pas pratiquer d'activité sportive à cause de contraintes familiales ou encore 13% pour des contraintes professionnelles ou scolaires²¹³, on pourrait se demander si les femmes de plus de 25 ans qui débutent la pratique du judo pourraient envisager d'arrêter les cours pour ces mêmes critères. A cette question, elles répondent que seule *"une blessure"* ou le fait de *"tomber enceinte"* les pousseraient à quitter la pratique. De même, puisque la bonne ambiance du club est un motif important pour la quasi-totalité des pratiquantes, nous pouvons envisager qu'elles arrêtent la pratique ou changent de club si celle-ci devait disparaître. Enfin, le lien avec le professeur constitue une empreinte forte dans la pratique de ces femmes : *" Quand [le professeur de judo] s'est blessée, on s'est dit si c'est pas elle l'année prochaine, on arrête!"*

Dans le cas d'une pratique de loisir, nous l'avons vu, elles se sont donné les moyens de pratiquer le judo sans l'approbation de leurs maris ou de leur entourage pour la majorité d'entre elles : leur motivation est plus que jamais déterminée et mûrement réfléchie. Ainsi, une fois engagées, aucune raison d'ordre familial ou professionnel ne semble pouvoir les inciter à s'arrêter.

b. En pratique de haut niveau

En pratique de haut niveau, l'argument de *la blessure* est le plus souvent avancé, mais il se trouve renforcé par une vision à plus long terme et à un besoin de construire sa vie, en dehors du judo : *"Le jour où j'aurai envie de fonder une famille" ; " Quand je déciderai qu'il est temps de trouver un travail, c'est pas en faisant du judo que je vais gagner ma vie"*. Évidemment, la perspective d'arrêter la pratique du judo à haut niveau est intimement liée aux performances du moment : celles qui sont en pleine réussite n'envisagent pas l'arrêt de la pratique et ne songent qu'aux prochaines échéances sportives, tandis que celles qui se trouvent en marge, réfléchissent au

²¹³ DAVISSE A. et LOUVEAU C., "Pratiques sportives : inégalités et différences", in MARUANI M. (dir.), *Femmes, genres et sociétés, l'état des savoirs*, 2005, p. 139 et p. 147.

bon compromis entre la possibilité de remonter sur un podium et celle de trouver un emploi ou fonder une famille.

- **Charlotte (26 ans, athlète de haut niveau)** : *Je suis un peu dans le creux, c'est un peu difficile, j'ai fait 3^e aux championnats de France, mais là cette saison est presque terminée... mais je vise, enfin je continue encore jusqu'en 2014. Je pense que 2016 ça va être peu... je voudrais bien avoir des enfants, j'ai 26 ans ! J'espère être championne de France l'année prochaine et faire les championnats d'Europe. Au niveau professionnel, là je suis en Master de management, je suis entrée en école de commerce cette année. C'est assez difficile, j'ai des journées à 3000 à l'heure, des journées de 20h. Je voudrais avoir un bon métier. Après avoir fait du haut niveau, j'ai pas envie de retomber, enfin je veux dire...*

Pour conclure ce troisième point, nous pouvons affirmer que le niveau de pratique influence le regard porté par l'entourage du judoka. Entre celles qui doivent prouver qu'elles sont à leur place au sein de cette pratique sportive et celles qui n'ont plus besoin de le démontrer, l'écart est encore important. Le niveau de pratique impacte également sur les raisons qui pourraient pousser ces femmes à arrêter le judo. Toutefois, des similitudes sont à noter entre les parcours d'accès à la pratique du judo, qu'ils soient des hommes ou des femmes adultes débutants. Le niveau de pratique constitue donc le facteur qui influence le plus les comportements des proches des judokas débutants.

4. Schématisation de ces profils

En considérant que *"La modélisation consiste à reproduire le plus fidèlement possible l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles caractérisant un phénomène, un événement, un système, etc."*²¹⁴, nous avons modélisé les parcours des femmes, dans un premier temps, dans un tableau (voir ci-après). Si nous avons choisi d'illustrer le cas des femmes avant celui des hommes, c'est parce que nous

²¹⁴ PAILLE P., "L'analyse par théorisation ancrée", in *Cahiers de recherche sociologiques*, 1994, p. 174.

nous sommes intéressés, dès le début de ce cinquième chapitre, à la place qu'occupent les femmes dans les clubs sportifs de judo de notre échantillon. Notre tableau modélise donc les parcours d'accès au judo des femmes de notre échantillon, mais également le regard que porte leur entourage sur leur pratique. Il distingue les femmes issues d'une pratique de *loisir* et de *compétition* ou de *haut niveau*.

Tableau n°3

"Modélisation des parcours des femmes judokas adultes"

	Conditions d'accès des femmes adultes <i>débutantes</i> au judo	Comportement de l'entourage proche face à cette pratique
FEMMES ADULTES LOISIR	Sur l'initiative d'un enseignant (création d'une séance spécifique <i>débutants</i> ou <i>exclusivement</i> <i>féminin</i>) et/ou Au moins un de leurs enfants est déjà licencié dans ce club	Moqueries ou Indifférence ou Peur de la blessure ou Reproches face aux absences

Obtention de la ceinture noire
=
Passage du statut de *débutante* à *confirmée*



	Conditions d'accès des femmes adultes <i>confirmées</i> au judo	Comportement de l'entourage proche face à cette pratique
FEMMES ADULTES COMPETITION OU HAUT NIVEAU (parfois possible en LOISIR)	Ont débuté le judo dès leur enfance (pour les compétitrices)	Admiration et soutien

Il est nécessaire de préciser que la modélisation des parcours des hommes judokas adultes est identique à la précédente, à une exception près : ils ne subissent pas de moqueries de la part de leur entourage. En effet, nous avons vu l'exemple de Marc, qui se voit adressé des reproches de la part de sa femme, du fait de ses absences régulières, mais ne se voit pas découragé par celle-ci du fait qu'il s'agisse de la pratique du judo spécifiquement. Ce n'est pas le choix de la discipline qui est remis en cause, mais bien le fait d'être trop souvent éloigné du domicile familial.

De plus, cette modélisation n'exclut pas l'existence de cas particuliers : certaines femmes judokas débutantes expliquent que leur conjoint (et leur famille proche) sont favorables au fait qu'elles aient décidé de pratiquer du judo :

- **Enquêteur** : *Comment ton mari voit le fait que tu fasses du judo ?*

Tiphania, pratique un judo loisir : *Bien !*

Enquêteur : *Il y a des hommes partout, ça ne lui fait rien ?*

Tiphania : *Ha non !*

Enquêteur : *Et ta famille, tes amis... C'est quand même un sport assez casse-cou, on a des bleus...*

Camille : *Mon père, il est content que je fasse un exercice. Ma mère n'est plus là.*

- **Enquêteur** : *Comment ton mari voit le fait que tu fasses du judo ?*

Aurélié : *Ben mon mari trouve ça bien, donc ça lui est égal!*

Dans ce contexte, le judo n'est pas placé dans une catégorie sportive particulière (faisant directement référence aux préjugés négatifs évoqués précédemment et donc réservée aux hommes) : il est assimilé à une pratique sportive dans sa globalité.

B. Être une femme judoka

Nous proposons une seconde approche de la division par sexe en judo, en nous appuyant sur les processus d'investissement associatif des femmes au sein de leur club de judo. Cette étape nous éclaire sur l'influence des relations qui se construisent au dojo, en tant que moteur ou frein à ces investissements. Cette place accordée aux femmes dans des fonctions de direction (formelle ou informelle) sera liée dans un second temps à l'image que les judokas, hommes et femmes, portent sur les femmes judokas.

1. Investissement des femmes dans la vie associative

a. Pratique de loisir au sein de clubs *loisir* de moins de 130 licenciés et investissement associatif

L'expérience du milieu professionnel

Gilles VIEILLE-MARCHISET, dans son ouvrage *Des freins à l'investissement des dirigeantes locales*²¹⁵ explique que *"L'engagement dans la direction du sport local est à associer à d'autres formes d'investissement sportif. (...) Parfois, le transfert de compétences du secteur professionnel au monde associatif peut être identifiable. (...) L'expérience du milieu professionnel donne une certaine légitimité pour accéder aux fonctions dirigeantes."*²¹⁶ Ainsi, se voir confier des tâches facilitées par leur profession (accès à une photocopieuse, etc.) constitue un premier pas vers l'accès à une fonction de direction au sein du club :

- Sylvie est âgée de 40 ans. Elle pratique et est aussi secrétaire et future présidente du même club. Elle travaille comme secrétaire dans une association culturelle depuis 17 ans :

²¹⁵ VIEILLE-MARCHISET G., *Des freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon : PUFC, 2004.

²¹⁶ *Ibid.*, pp. 61-62.

Enquêteur : Avant d'être présidente, tu es secrétaire. Comment tu es arrivée à ce poste ?

Sylvie : C'est un concours de circonstances. Parce que l'ancien président recherchait une secrétaire, étant moi-même secrétaire, (...) je me suis dit que je ferais profiter de mes connaissances en secrétariat (...).

- Julie est âgée de 40 ans. Elle est pratiquante et secrétaire de son club d'appartenance :

Enquêteur : Tu es secrétaire du club : comment es-tu arrivée là ?

Julie : On est venu me chercher (rires). Au départ, j'ai toujours fonctionné comme ça. Je suis dans un club, je vais m'investir. Je dois faire des choses banales, comme des gâteaux, je vais faire. Et puis c'est venu, je travaille dans une agence de voyage alors j'avais facilité de faire des photocopies donc on m'a demandé un peu au début et puis après on m'a demandé pour être secrétaire, c'est venu tout simplement, au fur et à mesure.

Les cas de Sylvie et Julie illustrent le fait qu'elles ont été "recrutées" à partir de compétences directement héritées de leur profession. Elles ne se sont pas proposées d'elles-mêmes mais ont accepté d'offrir leur aide au club une fois la demande formulée. Dans les deux cas, ce poste ne constitue pas une finalité en soi, puisque leurs responsabilités se verront poussées vers un poste de présidence²¹⁷. Elles disent être soutenues par la totalité des dirigeants du club, hommes et femmes, en poste jusqu'alors. Les témoignages de ces derniers en attestent.

Une place privilégiée aux côtés de l'enseignant du club

Et puis, il y a ces femmes qui deviennent le "bras droit" de l'enseignant du club. Au départ, il s'agit pour elles de venir en aide au professeur de leur(s) enfant(s), mais qui deviendra rapidement le leur également, lorsqu'elles décideront de s'investir dans la pratique du judo, en suivant leur(s) enfant(s). Cette proximité entre elle et l'enseignant n'en deviendra que plus forte.

²¹⁷ Nous verrons plus tard que dans certains cas, elles se proposent d'elles-mêmes à ce poste.

- Marc est enseignant au sein d'un club loisir. Julie en est la secrétaire.
***Marc :** Maintenant, j'ai mon diplôme et Christophe [professeur de judo du club, ndlr] n'est plus là alors c'est moi qui reprends le club entièrement. Je peux plus être président, je donne ma place.*
***Enquêteur :** Qui te remplace ?*
***Marc :** A ton avis !*
***Enquêteur :** C'est Julie ?*
***Marc :** Oui ! De toute façon, c'était une évidence, on travaille bien les deux et je me voyais pas travailler avec quelqu'un d'autre !*
- ***Éléonore pratique dans un club loisir :** Mais tu vois, avec Sylvain, si y a un truc à faire c'est à moi qu'il va demander. Faut faire les courses, faut faire un papier, c'est moi ! Pourtant il y a d'autres mamans, mais c'est moi, moi, moi !*

Cette relation de confiance que l'enseignant offre à ces femmes les valorise. De cette valorisation naît de la confiance : les liens "professionnels" qui poussent ces femmes à rendre service à l'enseignant de leur(s) enfant(s) ou à leur propre enseignant dans un second temps, se transforment en lien d'amitié et resserrent leurs liens. Ainsi, ce n'est plus le statut de *judoka* qui est pris en compte dans les échanges, mais celui *d'amis*. Ce lien qui unit ces femmes à leur enseignant ne laissera pas, ou peu de place à d'autres personnes qui souhaiteraient s'investir à leur tour dans la fonction qu'elles occupent. Ce mode de fonctionnement existe de façon binaire : il n'y a pas de place pour une autre personne au sein de cette relation.

S'investir sans fonction officielle

Ainsi, elles deviennent peu à peu un élément incontournable du club, sans avoir nécessairement un statut officiel du type *secrétaire* ou *membre du bureau*, à l'image d'Éléonore (âgée de 34 ans et pratique le judo en *loisir* depuis que son fils aîné s'y est inscrit) :

- ***Éléonore :** En fait, je suis secrétaire, mais pour les licences. Sylvain [Le prof, ndlr] avait un peu de mal, avec les nouveaux, les anciens... Je lui ai dit "si tu as besoin*

d'aide, dis-moi!" Alors il a dit "ok, surtout en début d'année". Et puis c'est là que c'est arrivé, il m'a expliqué le fonctionnement.

(...) Depuis le début d'année, à Baume-les-Dames, je suis un peu le... comme j'ai fait les licences, tu es leur premier contact. Et y a beaucoup de mamans, comme elles n'ont pas accès à Sylvain, elles viennent me demander à moi. Pas au niveau des gamins, mais au niveau du déroulement des tournois, du fonctionnement du club...

Enquêteur : *On t'a assimilée à son bras droit ?*

Éléonore : *Alors que pas du tout ! En vrai, c'est son fils ! Mais dès que Nicolas est pas dispo, qu'il discute avec des parents ou que Nicolas est là et pas Sylvain, c'est moi qu'on vient voir ! Ils viennent s'adresser à moi, alors que mon boulot est fini, moi c'est en début d'année ! J'aime bien, ça me plaît. Je trouve ça sympa, j'aime bien ce rôle-là ! Là-bas, c'est ma deuxième maison !*

Avoir une place privilégiée auprès de l'enseignant semble accorder de l'importance à celui qui en bénéficie. La confiance que l'enseignant offre à Éléonore la crédibilise aux yeux des personnes qui côtoient le club, qui lui accordent la leur à leur tour. Dès lors, l'élément qui propulse cette femme au rang de *personne de confiance* n'est autre que la validation de ce statut par l'enseignant.

Le lieu d'implantation du club de judo et le nombre de judokas qui y sont licenciés conduisent à un mode de fonctionnement particulier. En effet, dans les structures à faible effectif, tel que le club **B**, l'enseignant chapeaute l'ensemble des tâches (gestion des licences, diffusion d'informations relatives aux tournois, mise en œuvre de projets divers, etc.). Certaines personnes, notamment des femmes, proposent spontanément leur aide. Dans ce type de club, qui fonctionne à l'image d'une grande famille, les rôles endossés au sein du bureau du club n'ont pas une grande importance car les objectifs ne sont pas liés à une recherche de performance ou de profit, mais bien de convivialité :

- **Éléonore :** *(...) Nicolas il fait un peu le boulot de secrétaire, de trésorier... Il fait un peu tout, il aime bien ça.*

Enquêteur : *Tu n'as jamais eu de problèmes, avec les hommes ? Celui qui veut garder sa place, celui qui pense qu'une femme n'est pas assez compétente... ?*

Éléonore : *Non, jamais ! Ici, les parents nous connaissent, c'est un club vachement sympathique, amical. Y a pas cette vue, comme tu me dis, où les hommes ont la main mise sur les postes importants. C'est du loisir. C'est un petit club, tout le monde se connaît, on dit bonjour à tous les parents...*

- **Enquêteur :** *Tu peux me parler de tes fonctions au sein du club ?*

Stéphane, pratiquant dans un club loisir : *Je vais être trésorier.*

Enquêteur : *Comment tu es arrivé là ?*

Stéphane : *Un peu par défaut. Le bureau, ça a pas mal bougé, il y a eu des histoires et il fallait du monde. Alors comme j'ai toujours été là, ça fait plus de 20 ans que je suis là, je me suis dit "il faut que je me bouge" ! Bon ça prend pas énormément de temps, mais faut le faire. Je préférerais ne faire que les entraînements, les histoires de bureau, c'est pas mon truc.*

Dès lors, ces types de clubs ne voient pas émerger de comportements dominateurs sur les femmes, de la part des hommes qui voudraient garder le monopole des fonctions de direction. Les enjeux ne paraissent pas suffisamment grands pour chercher à tout prix à se frayer une place. Ainsi, les choix élaborés au sein des comités directeurs sont le résultat de convergences d'opinions et d'idées, toutes étroitement liées à des traits de caractères, indépendamment de leurs sexes respectifs.

- François est âgé de 26 ans et pratique en judo *loisir* avec son frère, Jean, au sein du même club.

Enquêteur : *Pourquoi n'as-tu pas demandé la place de président ?*

François : *Parce que Sylvie, elle avait plus le profil. Ça faisait un petit moment qu'elle était dans le bureau et qu'elle faisait plus que son boulot. Elle comblait un peu le travail du président qui n'était pas toujours présent, donc elle connaît bien les rouages, les demandes de subventions... Je trouvais qu'elle a bien plus que moi le profil pour être présidente. Je me suis dit, je me*

met en vice-président. C'est vrai que quand j'ai vu que le club avait du mal à trouver un président, je me suis proposé mais Sylvie, elle, elle voulait reprendre la présidence alors je lui ai laissée. Mais ce qui me gênait c'est qu'elle a eu un peu des différents avec la prof, alors je me suis dit que s'il n'y a que les deux qui sont face à face, je me suis dit c'est pas terrible alors je voulais me mettre un peu en médiateur entre les deux. C'est plus ça mon idée...

Enquêteur : *Le fait qu'elle soit une femme alors que le judo est plutôt dirigé par des hommes, ça choque personne ?*

François : *Non, en plus tout le monde la connaît, ça pose pas de soucis.*

- Tiphany a décidé d'apporter son aide au club et d'occuper la place de trésorière avec une amie qui pratique le judo avec elle.

Enquêteur : *Tu as senti des réticences de la part des hommes ?*

Tiphany : *Non, en général, les garçons sont assez contents de notre venue. Ils sentent qu'on a apporté quelque chose. Ils ont senti qu'on était motivé ! Ils sont pas du tout misogynes !*

- **Enquêteur :** *Mais comment les hommes voient-ils le fait qu'il y ait beaucoup de femmes à la tête du club ?*

Sylvie, future présidente d'un club de loisir : *On leur a proposé mais ils se présentent pas ! Ils ont leur raison... Et puis le côté administratif, c'est pas fait pour tout le monde !*

A propos de Sylvie, nous comprenons qu'à travers le poste de présidence, c'est son expérience en tant que *secrétaire dans une association culturelle*, et donc le statut qui y est associé, qu'elle met en avant pour expliquer ses compétences. Ainsi, Sylvie n'hésite pas à dire que tout le monde n'a pas la capacité à prétendre à un poste de direction, **sans pour autant faire preuve de misandrie**.

L'extrait qui suit montre que l'obtention d'un poste avec des responsabilités est une affaire de compétences et non d'appartenance sexuelle :

Enquêteur : Si j'ai bien compris, le bureau va être majoritairement féminin. D'habitude c'est plutôt géré par des hommes... Comment est-ce perçu au sein du club ?

Jean : Bien ! Il fallait un président et c'est Sylvie qui avait le plus le profil. Ou mon frangin ou moi ! Mais c'est vrai qu'elle est dans le milieu associatif et elle était déjà au bureau donc c'est normal que ce soit elle. C'est vrai qu'elle connaît moins le judo, c'est la seule chose qu'on peut lui reprocher.

Enquêteur : Personne d'autre qu'elle ne voulait ce poste ?

Jean : Si, il y avait François [son frère, ndlr] éventuellement, mais ils vont prendre ce poste en binôme. Donc lui, il va être président. Moi trésorier c'est pareil, il y a une trésorière et puis au secrétariat, ils sont deux aussi. Tous des binômes.

Lorsque l'on interroge Sylvie sur le sujet :

- **Enquêteur :** Qu'est-ce qui pourrait vous faire arrêter le judo ?

Maria : J'ai un travail qui me prend beaucoup de temps mais... Me faire arrêter, non... En plus je renouvelle... Je vais me mettre présidente alors je vais peut-être pas arrêter !

Enquêteur : Comment êtes-vous arrivée à ce poste ?

Maria : Parce que je fais déjà le travail du président !

Enquêteur : On vous a proposé ce poste ?

Maria : Non, je me suis proposée moi-même ! Le président n'est pas disponible, n'habite pas à Montbéliard alors pour la passation d'informations, pour faire signer des choses, c'est pas pratique. La trésorière est sur Montbéliard, alors bon... Moi ça fait 4 ans que je suis dans le club en tant que membre du bureau. Elle, elle a envie d'arrêter et de laisser sa place aux jeunes...

Enquêteur : Vous avez une relève ?

Maria : Oui, j'ai déjà ma petite équipe !

Enquêteur : C'est vous qui avez demandé à d'autres de vous aider ?

Maria : Oui, j'ai demandé aux filles que vous allez voir ensuite. Il faut du sang neuf ! (...) Mais vous savez moi j'ai un suppléant, c'est un homme ! On a

bien défini nos tâches, moi je fais l'administratif et lui le sportif ! Il a plus de connaissances que moi par rapport à ça. Pour le secrétariat, je délègue aussi les tâches. Chacun aura un rôle bien défini, ils fonctionnent tous par deux.

Bien que les compétences directement liées à la profession exercée soient un moyen d'accéder à un poste de direction, nous pouvons noter que toutes les autres qui sont en lien avec ces fonctions de direction constituent un vecteur d'accès également : la connaissance du judo et du mouvement sportif en général, la maîtrise des politiques publiques, etc.

Dans les clubs *familiaux* (c'est-à-dire montés de toute pièce par une seule et même famille, parfois sur plusieurs générations), et même lorsque celui-ci atteint près de 130 licenciés, c'est parfois toute cette même famille qui gère son fonctionnement. Même si ses dirigeants ne souhaitent pas être perçus comme les "propriétaires" du dojo, certains pratiquants en ont une toute autre approche.

Voici l'exemple de Maryse, femme du président et fondateur du dojo et enseignante en son sein, et Pauline licenciée de ce dojo :

- **Enquêteur** : *Tu peux me parler de l'histoire de la construction du dojo ? On voit que c'est implanté "DUPONT"...*

Maryse : *Peut-être mais c'est pas ce qu'on veut véhiculer !*

- **Enquêteur** : *Si tu avais eu plus de temps, tu aurais aimé avoir quelle fonction ? Tu te serais vue présidente ?*

Pauline : *Ha non, pas du tout. Je leur laisse ma place. C'est leur place, d'ailleurs. Le Club de Lanans c'est " DUPONT ", c'est le judo club " DUPONT ", c'est pas juste "Lanans" ! Non, je prendrais pas leur place ! Les aider, oui.*

Enquêteur : *Mais suppose qu'un jour ils te le demandent !*

Pauline : *Non, ils le feraient jamais ! (...)*

L'appartenance sexuelle des "candidats" potentiels à des fonctions de direction au sein de ce type de club n'est pas un critère d'acceptation ou de refus, puisque ces rôles sont endossés par affiliation familiale.

b. Pratique de haut niveau et investissement associatif

Les clubs de *haut niveau* sont nécessairement très structurés puisque leur fonctionnement peut être assimilé à celui d'une entreprise (distributions de salaires, recherche de partenariat, travail de communication important, etc.). De fait, l'investissement associatif des pratiquants semble incompatible avec une pratique de *haut niveau*. D'une part, ils manquent de temps et d'autre part, leur vision de la pratique se limite à la recherche de performance et ils ne sont donc pas attirés par une gestion de club. Les athlètes de haut niveau vivent au gré de la dynamique de leur club et en changeant si celui-ci devait ne plus répondre à leurs attentes.

Les clubs parisiens

Globalement, les clubs situés en milieu rural impliquent un mode de fonctionnement relativement souple (nous l'avons vu, certaines personnes occupent des postes non-officiels) et plus familial (les adhérents habitent le même village et leurs enfants se côtoient à l'école). Cela implique des prises de contact plus aisées au sein du dojo lors des intercours et les personnes souhaitant apporter leur contribution au club s'adressent naturellement à l'enseignant ou à toute autre personne y étant déjà investie. Cependant, les clubs à fort effectif, et dans le cas de notre étude, les clubs parisiens, ne permettent pas une telle aisance dans les relations entre pratiquants et dirigeants. Isabelle, par exemple, attend que le club lui propose de les rejoindre :

Enquêteur : Tu n'as jamais souhaité prendre des fonctions dans un club ?

Isabelle, 27 ans, ceinture noire dans un club loisir : Ça fait un an et demi que je suis dans ce club. La question s'est pas posée parce qu'on ne me l'a pas proposé. Et oui, ça m'intéresserait.

Les modalités d'engagement des femmes au sein des instances de direction de leur club de judo sont influencées par les objectifs que ce dernier vise. Les clubs de *loisir* à faible effectif permettent, par leur fonctionnement simplifié et convivial, à tout judoka motivé de rejoindre une place de dirigeant, sans distinction de sexe. Les clubs de *loisir* ou même de *compétition*, situés en plein cœur de la ville de Paris, quant à eux, n'ont pas toujours la possibilité d'offrir des situations de rapprochements entre les licenciés et les dirigeants, qui leur permettraient de mieux se connaître (contrairement à des clubs situés dans des villes moins grandes, où les habitants se connaissent déjà). Ainsi, les situations où des licenciés pourraient spontanément, lors d'une discussion informelle, exprimer leur souhait de rejoindre le comité directeur du club ne se présentent pas ou rarement.

Les conclusions tirées de ce premier point nous permettent de mettre en avant le fait que l'appartenance sexuelle des individus qui souhaitent offrir de leur temps au sein du club sportif de judo auquel est licencié leur enfant (ou eux-mêmes) n'est pas prise en compte. Les compétences, liées à la profession exercée notamment, mais aussi les liens de confiance et d'amitié qui naissent, sont privilégiés. La naissance de ces relations et la place qu'elles prennent ne résultent pas d'une construction *sexuée*, mais bien *statutaire*, c'est-à-dire qui prend ses origines à partir des statuts (et des rôles qui y sont associés) des individus. Ce point sera détaillé dans les chapitres suivants.

Ainsi, avoir demandé aux judokas de notre échantillon de catégoriser les femmes judokas selon les critères de leur choix nous a permis d'établir que l'apparence physique ne compte pas et que les hommes et les femmes, à quelques détails près, établissent les mêmes distinctions.

2. La catégorisation des judokas

a. Lorsque les hommes établissent des catégories de femmes judokas

Dans le but de connaître le regard porté par les hommes judokas sur les femmes pratiquant cette même activité, il a été demandé aux hommes de notre

échantillon d'établir des "catégories de femmes judokas". Les réponses sont très hétérogènes : un enseignant, par exemple, a déclaré que ces catégories s'établissaient sur des critères liés au comportement et à l'attitude globale de la personne (*"la simplicité, le comportement en général"*), quand les athlètes de niveau *loisir* ont préféré évoquer des **formes de corps** (*"il y en a qui sont meilleures que d'autres, dans la façon de bouger"*), des **niveaux de pratique** ou des différences de **catégories de poids** (*"judoka loisir ou judoka compétiteur"* ; *"à partir de différences de gabarit ou même de niveaux"*) ou encore au niveau de l'**âge** (*"il y a les ados et les femmes !"*). Ces propos nous montrent que les critères d'appréciation des femmes judokas ne sont pas basés sur l'apparence physique ou une notion de féminité. Tous les critères évoqués ont un lien direct avec les éléments qui composent le judo et ne se limitent pas à des caractéristiques spécifiquement *féminines*.

b. Lorsque les femmes établissent des catégories en leur sein

Il a semblé intéressant de confronter ces opinions à celles des femmes. Ainsi, les réponses varient en fonction du statut de chacune des femmes (enseignante, athlète de haut niveau ou encore pratiquante en formule *loisir*).

Les femmes qui enseignent établissent les catégories à partir du point de vue de leur statut de professeur et non de judoka à proprement parler : *"Tu as celles qui sont là sans objectif, juste pour se faire plaisir, celles qui en veulent beaucoup plus, qui ont soif d'apprendre, celles qui veulent évoluer mais qui sont là autant pour se faire plaisir que pour apprendre et celles qui sont là parce que leur médecin leur a demandé de faire du sport."* Comme pour les hommes, la **façon de se comporter** entre en considération (*"Une façon globale de se comporter"*) pour les femmes issues d'une pratique *loisir*. Les femmes pratiquant à haut niveau se focalisent sur les mêmes critères que leurs homologues masculins : le **niveau de pratique** (*"il y a celles qui sont plus techniques, qui ont un judo plus beau."* ; *"celles qui sont là pour le plaisir, ou pour la compétition"*), le **comportement** (*"c'est la reine de l'entraînement, elle casse la figure à tout le monde et après y a plus personne"* ; *"celle qui est sympa et celle qui ne l'est pas"*) ou encore les **catégories de poids** (*"par rapport au poids"*).

Toutefois, une athlète a choisi de s'arrêter sur un critère de **féminité** : *"Celles qui sont très femmes et les autres"*. Il faut préciser que cette femme fut la seule de notre échantillon à confier qu'elle ne se sentait pas féminine du fait de ses complexes physiques.

Pour conclure ce second point, nous pouvons avancer que les critères qui permettent d'établir des catégories auprès des femmes judokas ne sont pas axés sur des questions de féminité ou d'apparence physique. Ce sont des caractéristiques directement liées à la pratique du judo qui sont prises en compte : la catégorie de poids, le niveau de pratique, etc.

C. Une première approche vers le cadre du judo

1. Les éléments qui favorisent le cadre asexué du judo

a. Le kimono

Le port d'une tenue imposée par le règlement de la pratique et qui se trouve être identique pour les hommes et les femmes judokas, tend à inhiber toute forme de féminité et efface les distinctions sexuelles physiques. Il est blanc et ample, et ne permet donc pas de rendre visible les formes du corps des judokas. De plus, contrairement à la culture japonaise qui propose une distinction des ceintures noires entre hommes et femmes²¹⁸, la représentation de ce grade n'est pas différenciée selon les sexes en France. Ainsi, cet équipement vise à neutraliser les appartenances sexuelles :

- ***Sabine, sportive de haut niveau*** : *Psychologiquement, j'aime prendre soin de moi. Et physiquement, bon, je suis dans le milieu bancaire, alors tout de suite je suis obligée de mettre des jupes, je suis obligée de rentrer dans les critères que la société a fait sur "être féminine". Mais je peux aussi me mettre*

²¹⁸ Au Japon, les ceintures noires pour femmes ont un liseré blanc épais au milieu.

en jogging et me sentir féminine. En moi, je sais que je suis une fille, que je suis féminine !

Enquêteur : *Et sur les tapis, tu te trouves féminine ?*

Sabine : *Heu, moins. On est cadré sur une tenue qui est égale aux hommes.*

- **Enquêteur :** *On peut être féminine sur le tapis ?*

François, pratique du judo loisir : *non, si on compare avec le tennis où les filles se pomponnent.... Là, le judo, on met le kimono et y a plus de féminité...*

- **Enquêteur :** *Parce que tu ne fais pas de distinction homme/femme ?*

Valérie, ceinture noire de judo dans un club loisir : *Oui, vraiment, pour moi c'est complètement asexué. C'est seulement quand je réalise que je peux faire mal plus à un endroit qu'à un autre que je prends conscience des attributs des uns et des autres... je fais complétement abstraction.*

Le rôle du kimono dans cette approche asexuée du judo apparaît nettement dès lors que l'on place cette discipline en comparaison avec d'autres pratiques de combat, qui laissent le choix dans les tenues, qui ne cachent pas les corps le plus souvent : " *Démontrant quotidiennement leur capacité à subir le même entraînement [que les hommes], les boxeuses "hard" doivent également veiller constamment à la visibilité de leur appartenance de sexe. Les hommes fixent en effet les règles des interactions et souhaitent très majoritairement que les "filles" se comportent de manière "féminine", tout en respectant le code de l'activité. L'hétérosociabilité des clubs de boxe se caractérise par la permanence du contrôle des hommes. (...) [Le monde des boxes] mène ainsi une politique identitaire particulièrement efficace. En effet, le "gouvernement des corps"²¹⁹ des sportives structure et favorise l'incorporation de la hiérarchie entre les sexes.*"²²⁰ Nous comprenons que le judo n'offre pas aux corps la même place qu'en boxe (ou pour tout autre sport laissant les corps visibles et libres d'être vêtus au choix des sportifs) et que cela est permis en partie par le port du kimono.

²¹⁹ FASSIN D., MEMMI D., *Le gouvernement des corps*, Paris : EHESS, 2004.

²²⁰ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.* p. 84.

Pour Nathalie HEINICH, *"La question vestimentaire [est] un thème apparemment futile, mais très révélateur, car c'est le lieu par excellence où se joue la définition de l'identité"*²²¹. Alors que dire du judo, qui habille tous ses pratiquants, hommes et femmes confondus, de la même manière ? Nous pouvons envisager que la tenue spécifique du judo (un kimono identique pour tous) accentue le sentiment de se trouver *asexué*, car il permet aux pratiquants de se présenter sur les tatamis à partir de leur statut de judoka, sans évoquer leur appartenance sexuelle directement ou leurs choix en matière de féminité. A partir de ce moment, c'est l'identité du pratiquant en tant que *judoka* (ou *individu appartenant à la sphère du judo*) qui entre en jeu dans la relation qu'il établit avec l'autre (partenaire de travail, enseignant, dirigeant, etc.) et non son appartenance sexuelle. Les traces de féminité physiques sont inexistantes et ne peuvent donc pas être prises en compte au cours des relations entre judokas. Les judokas se trouvent alors asexués et font émerger des relations de type *sexe indifférencié*, en référence à la pensée d'Irène THERY²²², ou de *sexe neutralisé*, telle que nous préférons les nommer : lorsqu'une relation ignore la dimension sexuée des judokas, ou la place en retrait, seuls les rôles en relation directe avec leur statut de *judoka* sont pris en compte. Ce sont donc ces rôles et statuts, en lien avec la pratique du judo et non avec les caractéristiques sexuées des judokas, qui organisent la relation.

Nous proposons de compléter ce premier point avec une autre des caractéristiques essentielles du judo : nous avons vu que la mixité en judo ne se résume pas seulement à une cohabitation de deux groupes de sexes opposés, mais qu'elle les fait se rencontrer pour partager la pratique du judo ensemble. Cette spécificité implique que les judokas assistent aux mêmes entraînements, sur les mêmes tatamis, avec les mêmes entraîneurs et qu'ils bénéficient à ce titre d'une égalité totale de traitement.

²²¹ HEINICH N., *Les ambivalences des l'émancipation féminine*, Paris : Albin Michel, 2003, p. 16.

²²² THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit.

b. La non différenciation des formes d'entraînements

Le fait que les formes et les contenus d'entraînements soient identiques pour les hommes et les femmes, tend lui aussi à accentuer la dimension asexuée de la pratique. En ayant accès au même savoir et le même travail étant attendu de leur part, nous pouvons considérer qu'ils disposent du même niveau de pratique de base. Il n'est donc pas possible d'établir une distinction sexuelle des judokas à partir de critères liés au mode ou à la forme des entraînements dont ils auraient bénéficié par exemple.

- ***Franck, enseignant en compétition*** : *Je ne crois pas avoir fait la différence entre garçons et filles sur le tapis, même en termes de prépa physique. (...) Je pense pas avoir fait de différence sur un tapis. Moi en tant qu'entraîneur, je vais dissocier ceux qui s'entraînent correctement et les autres, mais pas sur le sexe.*

Ainsi, si l'on ajoute à cette absence de distinction des formes d'entraînement, que *"Le travail quotidien de gestion de la violence physique, subie et exprimée, interdit tout processus de différenciation entre les hommes et les femmes"*²²³, nous pouvons confirmer que nous faisons à nouveau face à une situation d'*asexuation* des judokas. En effet, cette égalité de traitement entre tous les judokas renforce l'idée qu'ils sont *judokas* avant d'être un *homme* ou une *femme*.

Penser qu'ils sont *judokas* avant d'être des *hommes* ou des *femmes* fait nécessairement référence à la notion de statuts (et de rôles) et nous avons construit notre cheminement de pensées à partir de ce concept. Comment s'illustre-t-il au cours de notre étude ?

²²³ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.* p. 84.

2. Les fonctions et les statuts

a. Le choix du terme *judoka* comme identification d'une fonction

Les propos de Nathalie HEINICH nous permettent de poser les premières pierres de notre réflexion sur la féminisation des noms. Elle demande s'il faut, *"lorsqu'il s'agit d'humains, que le mot "reflète" absolument la nature – et en l'occurrence, la nature sexuée – de la personne qu'il désigne ? Lorsque cela est vraiment nécessaire à la compréhension, nous avons pour cela, me semble-t-il des articles ?"*²²⁴ Elle pousse à réfléchir sur la différence entre *"le genre grammatical"* et le *"le sexe de la personne"*²²⁵ et dit à ce sujet : *"Ce n'est pas seulement le rabattement du genre grammatical sur le sexe de la personne qui me pose problème: c'est, tout autant, le rabattement de la fonction exercée sur la personne qui l'exerce."*²²⁶ Elle nous offre un exemple en expliquant que *"Madame le ministre" ne me choque pas, bien au contraire : "madame" désigne la personne, avec ses caractéristiques propres, "le ministre" désigne la fonction exercée par elle aujourd'hui, et par d'autres avant et après elle – fonction qui, elle, doit rester, en droit (et non en fait) indépendante de celui ou celle qui, momentanément, l'exerce."*²²⁷ Enfin, pour conclure sa pensée, elle mentionne qu'elle *"continue à considérer que le masculin de "chercheur" vaut non pour une "virilisation" de la fonction, mais pour une neutralisation des caractéristiques sexuées de la personne qui l'exerce (...)"*²²⁸.

Les réflexions de cette sociologue nous permettent d'introduire celles d'Irène THERY, qui estime que les analyses portant sur les relations entre individus sont trop souvent effectuées à partir d'un contexte identitaire donné. Puisqu'elle estime que ce ne sont pas les individus qui sont dotés d'un genre, mais bien la relation qui s'établit entre eux, nous comprenons quel impact aura le fait de considérer les personnes à partir de leur statut et non de leur appartenance sexuelle réciproque. Ainsi, étudier

²²⁴ HEINICH N., *Les ambivalences de l'émancipation féminine*, Paris : Albin Michel, 2003, p. 113.

²²⁵ *Ibid.*, p. 114.

²²⁶ *Ibid.*, p. 116.

²²⁷ *Ibid.*, pp. 116-117.

²²⁸ *Ibid.*, p. 119.

les relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo à partir des statuts des judokas et non de leur sexe, nous permet de dépasser le modèle de la domination masculine et de laisser émerger de nouveaux modèles de représentation des relations entre sportifs de sexes différents.

Pour ces raisons, nous avons choisi au cours de notre étude d'employer le terme *judoka* comme identification d'une fonction et donc de ne pas le féminiser, tout comme les termes qui renvoient aux fonctions d'arbitre ou d'enseignant par exemple. Cette non-féminisation des titres que peuvent endosser les judokas est intégrée dans le jargon des judokas, dès lors qu'ils ont assimilé le code de la pratique :

- **Enquêteur : Est-ce que tu vas distinguer un homme et une femme judoka ?**

Elsa, ceinture marron en pratique de loisir : Pour moi c'est un judoka.

Mathieu, ceinture marron en pratique de loisir : C'est un judoka

Sabine, sportive de haut niveau : Ça reste un judoka mais il y a quand même une distinction physique. Un garçon va être plus fort qu'une femme.

- **Enquêteur : Si tu dois nommer une femme qui t'arbitre...?**

Elsa, ceinture marron et pratique en loisir : Un arbitre

Alexia, athlète de haut niveau : C'est un arbitre.

Mathieu, ceinture marron et pratique en loisir : Un arbitre

Rachel, ceinture noire et compétitrice : Un arbitre.

Daniel, ceinture marron et pratique en loisir : C'est un arbitre.

Éloïse, athlète de haut niveau : C'est un arbitre, c'est pareil.

François, ceinture noire et pratique en loisir : C'est un arbitre. En plus, ceux avec qui j'ai eu plus de problème, c'est des hommes !

Sabine, athlète de haut niveau : Pour moi, c'est un arbitre. Je fais pas de distinction du tout. Des fois je sais même plus si c'est un homme ou une femme qui m'a arbitré.

Laurence, athlète de haut niveau : C'est un arbitre. Je regarde plus la qualité de l'arbitre que son sexe.

La prise en compte des arbitres et des judokas à partir de leur statut exclusivement, sans faire intervenir leur appartenance sexuelle dans la relation, influence nécessairement l'analyse des relations entre judokas : il ne s'agit plus de comprendre les éléments qui interagissent, à partir de leur sexe réciproque, mais bien à partir de leurs statuts et des rôles associés. La question de la domination masculine reste en suspens, puisque la hiérarchisation des judokas s'établit à partir d'autres valeurs, axées sur les statuts et les rôles qui sont pris en compte au moment de la relation.

Nous pouvons ajouter que les définitions du terme *judoka* proposées dans les dictionnaires de la langue française précisent que ce nom est utilisé pour marquer à la fois le féminin et le masculin : "**Judoka**, n. Personne qui pratique le judo. *Une judoka ceinture noire*"²²⁹. Cela renforce l'idée que le terme *judoka* est neutre. Cette caractéristique linguistique française respecte la logique de l'étymologie japonaise du suffixe *ka*, lequel est invariable et neutre.

Un journaliste a posé la question de la féminisation du terme *judoka* à Martine DUPOND, lors des Jeux Olympiques de Londres en août 2012. Cette responsable de l'équipe de France féminine senior de judo a expliqué : "On dit judoka, parce que c'est un terme étranger. Les Japonais ne l'accordent jamais et ne le mettent jamais au pluriel. (...)"²³⁰. En effet, le *guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* de 1999, stipule que "*Pour les mots empruntés à une langue étrangère dans l'intégralité de leur signe, sans adaptation morphologique, la forme féminine est identique au masculin, ex. : une clown, une gourou, une imprésario, une jockey, une judoka...*"²³¹

²²⁹ *Le dictionnaire de notre temps*, Paris, Hachette, 1992, p. 848.

²³⁰ CORCOSTEGUI I., "Doit-on dire "une judokate" ou "une judoka" ?", in *Nouvel observateur*, [en ligne], mis en ligne le 01 août 2012, consulté le 14 mai 2013. URL : www.rue89.com

²³¹ BECQUER A.-M., CHOLEWKA N., COUTIER M., MATHIEU M.-J., *Femme, j'écris ton nom... : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris : Centre national

Toutefois, les revendications de groupes féministes ont fait évoluer les règles grammaticales : la féminisation des noms de métiers et de fonctions notamment, est devenue courante et tend à prendre un caractère officiel. Ainsi, de nouveaux termes se voient de plus en plus employés dans le langage courant. A titre d'exemple, il n'est pas rare d'entendre des individus employer l'expression "*une judokate*". La grande majorité des dictionnaires en ligne proposent cette féminisation du nom *judoka* et visent à la faire accepter comme un véritable mot de la langue française. L'utilisation générale de ces termes féminisés a conduit les auteurs du *guide* à préciser que si des formes féminines sont « attestées », on peut les utiliser : "*La parité dans le lexique n'est pas, pour l'essentiel, une question linguistique ni même grammaticale. De très nombreux substantifs féminins désignant des métiers, titres, grades et fonctions existent déjà, les autres se forment aisément ; leur existence était latente, seules les conditions sociales en ont différé l'emploi. Quelques substantifs posent un problème morphologique : ils seront évoqués plus loin. Il est à noter que certains masculins donnent parfois lieu à plusieurs féminisations, morphologiquement, possibles et dûment attestées ; c'est l'usage qui tranchera.*"²³² Et il est ajouté : "*Judokate est une forme attestée.*"²³³

Ainsi, même si les évolutions de la langue française permettent désormais d'employer le terme *judokate*, il n'a pas semblé approprié de l'utiliser dans le cadre de notre étude, puisque nous partons du postulat que le nom *judoka* est avant tout un statut, dénué de sexuation.

Cette asexuation des statuts est parfaitement illustrée à travers celui de l'enseignant : afin d'explicitier de façon plus détaillée ce point de vue, nous avons cherché à comprendre ce que l'enseignant représente pour les judokas. Dans un premier temps, nous avons tenté de mettre en exergue les critères sur lesquels se basent les judokas pour choisir leur enseignant et les éléments qui les poussent à penser qu'il correspond à leurs attentes : l'absence de critères sexués dans les

de la recherche scientifique institut national de la langue française, La documentation française, 1999, p. 26.

²³² *Ibid.*, p. 8.

²³³ *Ibid.*, p. 94.

discours argumente dans le sens d'une prise en compte effective des rôles qu'il endosse à partir de son statut d'enseignant.

b. Le statut d'enseignant

Deux judokas arrivent à leur dojo pour assister à leur cours de judo. Leur professeur est une femme. L'un deux s'adresse à l'autre et dit : "Dépêche-toi, le prof est déjà là!"

Lorsque l'on aborde la question de l'enseignant et que l'on demande aux judokas d'expliquer leurs attentes, le critère "sexe" n'est que très rarement abordé. Ils évoquent des qualités, des traits de caractère ou la façon dont il mène la séance. Dans un deuxième temps, au moment où la question se referme : "*Pouvez-vous me préciser si vous préféreriez un homme ou une femme?*", ils répondent, à deux exceptions près²³⁴, que cela ne leur importe pas.

Chacun des judokas interviewés énumère des critères divers et variés, mais ils sont toujours établis en relation avec leur niveau de pratique et donc en corrélation avec leurs attentes individuelles. Dans ce contexte, la pratique de *haut niveau* n'est pas distinguée de celle de *compétition* car nous considérons que même s'il se situe à des degrés différents, l'enjeu est identique : la recherche de performance et le dépassement de soi. Ainsi, dans cette partie, le terme *compétition* renvoie à l'événement sportif et non à une catégorisation des athlètes.

Les caractéristiques des relations qui lient les élèves à leur enseignant ont déjà été abordées au cours du sixième chapitre. Il ne s'agit pas donc pas de revenir sur ce point, mais de comprendre quel regard posent les élèves sur leur enseignant et de comprendre de quels rôles ils se trouvent investis. Cette phase nous permettra de comprendre dans quelle mesure le concept de *relation de sexe neutralisé*, issu du modèle théorique proposé par Irène THERY (les *relations de sexe indifférencié*) peut s'appliquer aux relations liant élèves et enseignant.

²³⁴ Seules deux femmes, toutes deux pratiquantes à *haut niveau*, ont déclaré préférer avoir un enseignant de sexe masculin. Ces deux cas seront présentés ultérieurement.

La recherche de convivialité en judo loisir

Nous l'avons vu, l'enseignant occupe la place centrale dans le club et dans la séance. La manière qu'il a d'aborder le cours rejaillit sur l'ambiance générale, permettant aux adultes pratiquant en *loisir* de jouir d'un moment de détente et de convivialité. Le cours de judo n'est donc plus uniquement un temps de pratique sportive, il est aussi un temps de partage et d'amitié. Le judo, en étant abordé sous cet angle, rend inexistante toute trace de rapports difficiles ou mêmes conflictuels à l'intérieur du groupe de pratiquants :

- **Éléonore, 34 ans** : *Avec Sylvain, les cours sont structurés, bien faits. Y' a pas de temps morts. Y a le petit truc en plus, alors des fois c'est pour ça, j'y vais.*
- **Enquêteur** : *Alors pour toi, un prof idéal c'est quoi ?*
Mathieu, 33 ans, ceinture noire : *La convivialité !*
- **Enquêteur** : *Si c'était une femme, ça changerait quelque chose ?*
Valérie : *Non, pour moi c'est une question d'état d'esprit, de caractère, d'atmosphère que tu arrives à créer au niveau du cours. Moi, ce que je viens voir, enfin, chercher, c'est une bonne ambiance, là c'est choisi et non subi, il y a d'autres clubs si ça ne me plaît pas.*

La légitimité par le palmarès

Si le besoin de convivialité reste fort auprès des adultes issus d'une pratique de *loisir*, d'autres critères sont mis en avant pour déterminer si un enseignant sera considéré comme compétent : le niveau de pratique et le palmarès. Le statut de l'enseignant se voit modifié par les résultats en compétition, qui le crédibilise aux yeux de ses élèves. Ainsi, pouvoir justifier d'un certain niveau de pratique devient un critère suffisant pour être considéré comme "professeur idéal" :

- **Marc, enseignant** : *La prof que j'ai eu, elle avait un haut niveau de judo, elle a fait les championnats de France. Elle était très bien.*

Dans ce cas, l'individu est jugé sur ses compétences à travers un statut qui renvoie directement à son palmarès et occulte tous les autres.

Les femmes adultes débutantes et le besoin de pédagogie

Un critère de sélection reste fréquent chez les femmes adultes (et donc en pratique *loisir*), mais particulièrement auprès de celles qui manquent de confiance en elles dans la pratique : la pédagogie de leur enseignant. En effet, ces femmes ont besoin de comprendre, d'être écoutées et rassurées. Ainsi, un enseignant qui prendra le temps de leur expliquer individuellement leurs erreurs et qui, pour cela, emploiera douceur et patience, obtiendra leur confiance et leur fidélité dans la pratique.

- **Enquêteur** : Pour toi, c'est quoi le profil type du prof idéal ?

Sophie, 39 ans : Maryse ! (...) Elle explique bien, elle prend le temps de nous expliquer, si on comprend pas elle nous montre plusieurs fois...

Enquêteur : Et si c'était un homme avec ces mêmes qualités, tu en dirais quoi ?

Sophie : C'est pas le fait que ce soit une femme, c'est parce que c'est elle. Le vendredi, c'est Yannick, ou Gaëtan son frère, et j'apprends aussi bien... Mais y a plus de monde alors ils prennent pas forcément le temps de nous expliquer, de nous détailler.

- **Enquêteur** : Ton enseignant, tu le préfères homme ou femme ?

Laura, 35 ans : Ben moi, les deux. J'ai déjà fait cours avec Gaëtan, Yannick, Maryse. Faut qu'il explique. Pas qu'il montre une fois et il te laisse dans un coin, qu'il s'occupe pas ! Il faut qu'il tourne, qu'il te montre. Si tu y arrives pas, qu'il te montre encore. Qu'il te laisse pas... Qu'il explique... (...)

Enquêteur : Donc finalement homme ou femme, c'est pareil, c'est une question de...

Déborah : Oui, c'est une question de feeling, de savoir-faire aussi ! Si t'apprends pas... S'il est juste là pour... Ça sert à rien !

- **Enquêteur** : Quel est le profil-type du prof idéal ?

Gabrielle : *Au départ j'avais des craintes parce que le judo c'est très technique et je me suis dit si c'est trop technique ça va me barber, et en fait elle amène suffisamment la découverte du judo par le plaisir et après la technique arrive. Et elle demande pas la perfection tout de suite. Et même si on se trompe encore facilement, elle va nous corriger sans que ce soit trop cadré.*

Dorine : *Elle n'est pas trop exigeante avec nous.*

Ainsi, le professeur est jugé à partir de critères spécifiques faisant ici référence à son rôle de pédagogue. L'appartenance sexuelle est placée en retrait et même jamais évoquée spontanément.

La personnalité de l'enseignant avant tout

D'autres judokas préfèrent faire référence aux qualités de l'enseignant, en tant qu'individu à part entière et non nécessairement en tant que judoka exclusivement :

- **Enquêteur** : *Tu ne m'as pas dit, tu préfères un homme ou une femme ?*

Julie : *Peu importe, c'est ce qu'il est qui compte.*

- **Enquêteur** : *homme ou femme de préférence ?*

Gabrielle, âgée de 40 ans, pratique en loisir : *Je pense que peu importe.*

Par contre ce serait pas Emma [le professeur actuel, ndlr], on ferait pas.

Dorine, âgée de 43 ans, pratique en loisir : *Quand elle s'est blessée, on s'est dit "si c'est pas Emma l'année prochaine, on arrête".*

Gabrielle : *C'est aussi la personnalité qui fait qu'on a envie de venir au cours, je crois que c'est un ensemble !*

Quelques nuances pour les compétitrices

Toutefois, nous l'avons vu, la recherche de performance va de pair avec une relative proximité de son entraîneur. Dans ces cas, l'identification à ce dernier est forte et les critères de "sélection" peuvent être plus pointus. Son appartenance

sexuelle prend toute son importance, entraînant alors des points de vue particuliers qui nuancent nos propos :

- **Enquêteur** : *Quel est le profil type du prof idéal pour toi ?*

Sabine : *Je ne le conçois pas femme, je préfère un homme, qui ait de la prestance, mais tout en comprenant, en sachant distinguer les différences qu'il y a entre les hommes et les femmes. On n'entraîne pas une fille comme on entraîne un garçon. Et qui sache quand même redonner un... coup de gueule si ça bosse pas assez !*

- **Enquêteur** : *Quel est le profil type du prof idéal ?*

Alexia : *Un mec. Qui soit charismatique.*

Enquêteur : *Pourquoi un homme ?*

Alexia : *Les profs femmes, ça passe pas. J'ai besoin d'être encadrée par un homme, ça passe mieux.*

Enfin, certains judokas ne peuvent s'identifier à leur enseignant que s'il appartient à une catégorie de sexe en particulier. Les personnalités et le vécu de chacun d'entre eux les amènent donc à faire des choix en lien direct avec le statut sexuel de l'enseignant : dans ces cas, une analyse approfondie des parcours de vie de ces athlètes nous permettraient de comprendre les raisons de ces préférences, liées aux catégories sexuelles.

A l'inverse : lorsque l'enseignant choisit un partenaire de démonstration

Les choix du partenaire de démonstration reposent sur une double affinité : les liens d'amitié d'une part, et une forme de corps similaire, ou en tout cas, qui permette à l'enseignant de faire des démonstrations convenables.

- **Enquêteur** : *Ton prof choisit son partenaire de démonstration sur quels critères ?*

Valérie : *J'ai remarqué que ce petit sournois, quand il doit montrer des techniques de hanches, il prend des garçons, grands. Je ne sais pourquoi, peut-être pour moins se baisser ce fainéant ! (rires)*

- **Enquêteur** : *J'ai remarqué que tu choisis souvent Julie ou Joanne comme partenaire de démonstration, pourquoi ?*

Marc : *C'est une question de forme de corps. Mais il y a Mathieu aussi. Donc en fait c'est toujours les trois.*

Nous ne sommes donc pas en présence de choix réalisés à partir de critères sexuels, mais bien à partir de critères directement liés aux qualités du judoka. Nous nous situons dans la même configuration que pour le choix du partenaire : ils sont effectués à partir des statuts et des rôles des individus, en tant que judokas et non en tant que personne sexuée. Les statuts pris en compte dépendent de la relation en cours, qui mettra en exergue ceux qui sont en adéquation avec la situation présente (*appartient à une catégorie de poids légère, à une forme de corps intéressante, à un niveau de pratique suffisant, etc.*).

Être un homme et avoir une femme comme professeur de judo

✓ Les hommes issus du judo loisir

Les entretiens passés auprès d'hommes ayant (ou ayant eu) un enseignant de sexe féminin montrent qu'une fois encore, le statut sexuel n'apparaît pas comme important. Ainsi, bien que nous ayons déjà demandé aux hommes issus du *loisir* sur quels critères ils définissaient le cadre du professeur type idéal, nous avons dirigé notre question sur l'axe des appartenances sexuelles, en leur demandant si l'appartenance sexuelle de ce dernier influençait leurs préférences. Nous avons alors découvert que ce sont d'autres statuts qui sont considérés comme prioritaires :

- **Enquêteur** : *Qu'est-ce que tu attends d'un prof ?*

Daniel : *Qu'il m'apprenne des choses.*

Enquêteur : *Et si demain c'est une femme qui te fait cours, tu vas moins aimer ?*

Daniel : *Ha, pas du tout ! Le cours que tu nous as fait, j'ai bien aimé ! Morote, (nom d'une technique de judo, ndlr) tout ça ! C'est une question de contenu, d'ambiance...*

- **Enquêteur** : *Tu es un homme, et ton prof est une femme, comment tu le vis ?*

Jean : *Moi ça me gêne pas.*

Enquêteur : *Tu as déjà eu des profs hommes avant ?*

Jean : *Oui, Henri, Fabien, Xavier, Yvon... J'ai eu que des profs hommes en fait !*

Enquêteur : *Comment tu as vécu la passation homme/femme ?*

Jean : *Ça s'est bien passé ! (...) Il y a les modifications, il faut s'y faire, se réadapter. Le changement c'est par rapport à un changement de prof, pas que ce soit d'un homme à une femme.*

Enquêteur : *C'est quoi le profil type du prof idéal ?*

Jean : *C'est surtout axé technique et travail au club. Le suivi en compétition, le coaching, aussi...*

Enquêteur : *Ca n'a rien à voir avec le sexe ?*

Jean : *Non, il faut que le prof soit motivant, qu'il booste. Il faut qu'il donne envie !*

Enquêteur : *Tu es passé de Fabien à Lucie, ils sont quand même très différents. Et pourtant ça s'est bien passé ?*

Jean : *Oui, Lucie est plus discrète mais c'est pas parce qu'elle est une femme. C'est son caractère.*

A cette dernière question, son frère répond :

François : *Oui, lui c'est plus bourrin, plus rude, plus compétition ! Lucie c'est sûr, elle est plus soft, mais point de vue compétition, elle est plus au point, notamment au sol !*

✓ Le judo à haut niveau

Aucune femme n'a encore entraîné une équipe masculine de haut niveau. Il est possible de trouver à cela des explications liées à la fois à l'histoire du judo et au contexte actuel : d'une part, le poids culturel influence encore les mœurs en judo (la place des femmes dans les hautes sphères du judo reste encore parfois contestée) et d'autre part, la féminisation du professorat de judo est faible (les femmes représentent 11,4% des enseignants rémunérés et 18,5% des enseignants bénévoles²³⁵ et il est donc d'autant plus difficile de trouver l'enseignant qui convient parmi un effectif faible).

Pour conclure ce focus sur la place des enseignants, nous pouvons dire que le sexe de l'enseignant n'apparaît pas comme étant un critère suffisant. Puisqu'il se trouve systématiquement placé au second rang, nous pouvons considérer qu'il est plus cohérent d'envisager l'enseignant de judo à partir des statuts et des rôles en lien avec sa fonction, plutôt qu'à partir de son sexe. Les termes "*enseignant*" ou "*professeur*" ne sont pas restrictifs pour le sexe masculin, comme le soulignait Nathalie HEINICH précédemment, mais plutôt envisagés comme la définition d'un statut à part entière.

Qu'il s'agisse des relations entre judokas ou entre élèves et enseignants, il est nécessaire de comprendre que leurs critères sexués respectifs sont placés en retrait, pour en saisir tous les rouages. Pour mieux saisir la place que prennent les statuts des judokas, nous allons développer dans un troisième point l'exemple d'un statut qui influence les relations entre judokas, au cours d'une situation précise.

c. Reconnaissance d'un statut particulier et privilèges associés

Si l'on demande aux judokas de proposer un des critères qui offre une place particulière sur les tatamis, le *palmarès* est très largement cité par les athlètes qui pratiquent de la compétition :

²³⁵ Source : Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS).

- **Charlotte, athlète de haut niveau** : *Le palmarès, c'est sûr que ça fait : tu prends une Lucie Décosse, tous les mecs du tapis vont la respecter !*
- **Ludivine, athlète de haut niveau** : *Si tu as un palmarès tu es plus respecté... et aussi si tu es haut gradé même si tu n'as pas percé en compétition...*
- **Rachel, compétitrice** : *Quand je donnais des cours, les jeunes me respectaient parce qu'ils savaient que je faisais de la compétition. C'était le palmarès qui comptait !*

Nous avons vu que les judokas sont dotés d'une pluralité de statuts et que la mise en avant de l'un plutôt que de l'autre dépend de la situation en cours. Certains statuts offrent une place particulière, voire privilégiée dans certains cas. Voici l'exemple de Ludivine, athlète de niveau international à la retraite, qui assiste aux séances de type *compétition* de son club d'appartenance (en plus des séances de type *haut niveau*). Les élèves qui se rendent à ces séances *compétition* sont honorés de sa présence, puisque son niveau de pratique et son parcours sportif sont connus de tous.

Le niveau de pratique reconnu de Ludivine, et donc le statut qui y est associé, donne droit à de nombreux privilèges, comme la possibilité de ne pas suivre la séance "à la lettre" : temps de repos, modifications ou adaptations de certaines consignes, ou encore, la possibilité de "disposer" des adversaires qu'elle souhaite :

Observation d'un entraînement mixte de type compétition au sein d'un club situé dans l'aire urbaine de Paris.

Situation 1 : Pendant l'échauffement, Ludivine ne termine pas systématiquement les longueurs imposées par l'entraîneur. Il le constate à plusieurs reprises, mais ne lui dit rien.

Situation 2 : Le premier randori de la séance a débuté, mais Ludivine fait un signe de la tête au partenaire de Franck (judoka compétiteur), qui s'exécute en allant la rejoindre pour faire un combat au sol. Franck attend pendant ce temps.

Ludivine prend très largement l'avantage sur son adversaire. Toutefois, elle s'excuse lorsqu'elle lui a mis un coup. Il n'y aucune forme d'agressivité, mais le combat est intense. Lors du salut de fin, son adversaire tente de lui faire comprendre, par des gestes, que le randori l'a éreinté et il lui fait part de toute l'admiration qu'il a pour elle.

L'appartenance sexuelle de Ludivine est totalement laissée de côté. Seul son statut lié à son niveau de pratique est pris en compte dans les relations. La hiérarchisation entre Ludivine et ce partenaire (qu'elle invite d'un signe de la tête alors qu'il était déjà avec un autre judoka) s'effectue à partir de ce statut et des rôles qui y sont associés. Il est aisé de comprendre qu'au sein d'un groupe de judokas, tous issus du haut niveau ou ayant le même palmarès, ce statut n'aurait pas le même impact auprès de ses partenaires. Les statuts des judokas s'ajoutent ou se substituent les uns aux autres, en corrélation avec la situation présente et le type de relation qui s'établit. Ainsi, il n'existe pas un seul et unique statut qui offre une situation privilégiée : ces statuts dépendent de la situation en cours et du contexte dans lequel elle se déroule.

Pour conclure ce troisième point, nous pouvons dire que la prise en compte du statut de judoka et non de la masculinité ou de la féminité, dans la construction des relations entre judokas, est permise notamment par le port du kimono et une forme d'entraînement non différenciée selon les sexes. Cela nous

conduit aux travaux d'Irène THERY²³⁶, lorsqu'elle présente les quatre grandes formes de la relation sexuée, et en particulier les *relations de sexe indifférencié*, qui renvoient aux rôles et aux statuts des individus et non à leur appartenance sexuelle. Cette sociologue défend l'idée d'une neutralisation des statuts, "*contre une conception différencialiste, paritaire et identitaire, insensible à la diversité des formes instituées de la relation sociale. (...) Celle-ci n'implique en rien un déni des différences entre hommes et femmes, ni de la distinction entre des relations de même sexe et de sexe opposé dans les domaines de la vie où elle nous apparaît pertinente.*"²³⁷.

Ainsi, en mettant en exergue les éléments qui contribuent à "asexuer" les judokas et en montrant que les judokas n'accordent pas de visibilité à l'identité sexuée de leurs partenaires d'entraînement (ils préfèrent prendre en compte d'autres critères, liés à leurs statuts de judokas), nous avons montré que les relations qu'ils construisent entre eux se trouvent à leur tour asexuées. Elles se trouvent qualifiées, pour reprendre les propos d'Irène THERY, de "*relations de sexe indifférencié*"²³⁸, ou, selon nos propos, de *relation de sexe neutralisé* et laissent place à l'expression des statuts et rôles des protagonistes.

²³⁶ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit.

²³⁷ *Ibid.*, p. 235.

²³⁸ *Ibid.*, p. 234.

Ce cinquième chapitre nous a offert une première approche des relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo et nous éclaire sur la place accordée à l'appartenance sexuelle en leur sein. Cela nous permet de poser un premier constat : les critères sexués sont placés en retrait par rapport aux autres critères, liés aux statuts et aux rôles endossés par chacun des judokas, en relation avec la pratique du judo. De plus, les statuts se trouvent eux-mêmes hiérarchisés, en fonction des situations en cours : par exemple, le statut *d'athlète de haut niveau* offre une place privilégiée au sein d'un groupe de judokas issus d'une pratique de *compétition*, tandis qu'un statut supplémentaire, lié au palmarès par exemple, sera nécessaire pour qu'il en soit de même au cours d'une séance de *haut niveau*.

Observer les relations entre judokas à partir du concept de la *hiérarchisation* laisse entrevoir une imbrication des statuts et des rôles. Ils n'agissent pas individuellement sur les relations, mais bien en s'additionnant les uns aux autres. En effet, un judoka dispose d'une pluralité de statuts, liés à son niveau de pratique, son palmarès, son grade, son ancienneté, son âge (etc.) qui se trouvent imbriqués les uns aux autres. La relation qui s'instaure entre deux judokas est conduite par l'un ou l'autre des statuts, mais le plus souvent, par plusieurs d'entre eux à la fois : Irène THERY pense *"qu'une personne est toujours au croisement de multiples relations"*²³⁹ et que *"la même personne peut se trouver au même moment, à la fois en position de subordination au sein de telle relation et en position de domination au sein de telle autre relation."*²⁴⁰ La notion de statuts combinés, telle qu'elle est évoquée par cette sociologue, nous permet de mieux cerner les subtilités des relations entre judokas et de comprendre pourquoi elles s'organisent différemment selon les situations.

Enfin, les résultats de notre enquête montrent que les relations entre judokas ne se voient pas influencées par le lieu d'implantation des clubs sportifs de judo : qu'il s'agisse de clubs implantés en plein cœur de Paris, ou dans une petite commune de Franche-Comté, la place des statuts et des rôles prédomine systématiquement sur les appartenances sexuelles. Seule la taille du club, nécessairement en lien avec la taille de la ville dans laquelle il est implanté, et donc la région d'appartenance (les

²³⁹ THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?*, op. cit. p. 50.

²⁴⁰ *Ibid.*

villees situées en Franche-Comté ne sont pas aussi importantes que celles situées dans l'aire urbaine de Paris par exemple) marque des écarts dans les modes d'investissement des femmes dans des fonctions de direction. En effet, nous avons vu que les clubs *loisir* ou de *compétition* de petite taille, en permettant aux athlètes de communiquer de façon directe aux dirigeants déjà en place, facilitent leur accès à ces postes.

La question des statuts et de la place qu'ils occupent au sein d'une relation entre judokas sur les tatamis est complexe. Ainsi, nous proposons, dans un sixième chapitre, d'approfondir notre analyse en posant notre regard sur les relations qui s'établissent sur les tatamis, qu'il s'agisse du choix du partenaire, de la gestion des combats, ou de la relation qui s'instaure entre l'enseignant et l'élève. Ces questions, qui seront abordées dans un premier temps à partir d'une situation de mixité de sexes, s'appuieront sur les fondements théoriques construits par Irène THERY, lorsqu'elle aborde la question de la hiérarchisation des relations entre hommes et femmes, non pas d'un point de vue des sexes, mais des statuts et des rôles.

CHAPITRE 6

APPROCHE MICRO-SOCIOLOGIQUE DES RELATIONS ENTRE HOMMES ET FEMMES JUDOKAS SUR LES TATAMIS

Ce sixième chapitre est consacré à l'analyse des relations qui s'organisent entre judokas (athlètes, mais aussi enseignants) sur les tatamis, lors de séances en situation de mixité de sexes. L'état des lieux des études sociologiques portant sur les relations entre individus en milieu sportif nous apporte un éclairage basé sur le postulat d'une domination masculine. De plus, les résultats obtenus au cours de ces analyses sont systématiquement construits à partir d'une distinction des sexes, alors utilisée comme filtre d'analyse quasi-exclusif.

Toutefois, notre enquête, fondée sur une démarche inductive, n'a pas révélée de comportements types en lien avec les théories précédemment évoquées. En effet, notre étude, qui s'est proposée de comprendre les relations liant les hommes et les femmes judokas, a révélé qu'ils se positionnent entre eux non pas à partir d'une distinction de sexe, mais à partir des statuts dont ils disposent ou dont on les charge et des rôles qui y sont associés. C'est en nous rapprochant des travaux d'Irène THERY que nous avons pu apporter un éclairage sur ces situations, et notamment lorsqu'elle reprend le concept de Marcel MAUSS, qui préfère évoquer une "division par sexes" plutôt qu'une "division des sexes" : *""diviser par sexes", comme toute division, suppose de diviser quelque chose qui ne l'est pas. C'est différencier un "tout", les humains, en faisant du sexe un critère de différenciation. (...) Ainsi entendue, la division par sexes est une opération symbolique de distinction/relation qui suppose que l'on comprenne autrement le "tout" social lui-même.*"²⁴¹ En effet,

²⁴¹ THERY I., "La notion de division par sexes chez Marcel Mauss", *art. cit.*, p. 50.

nous avons explicité au cours du chapitre 3, que *la division par sexes* est une division dont le sexe est un critère : *"Quand vous parlez de division des sexes, par exemple, on a l'impression que les sexes sont déjà là et que vous vous contentez de les séparer, les garçons ici et les filles là. Mais en réalité Marcel Mauss montre dès les années 30 que ces divisions ne consistent pas à classer les individus, mais à les répartir dans des catégories qui ne sont pas « identitaires » mais pragmatiques (elles organisent l'action) et entièrement relationnelles. Ce qui permet la division, ce ne sont pas des différences entre des personnes mais des distinctions entre les statuts que ces personnes endossent, et des répartitions de droits, de devoirs et d'interdits entre ces statuts."*²⁴² Il ne s'agit donc pas de comprendre les relations qui s'organisent entre judokas à partir d'une distinction sexuelle, mais bien de reprendre ce critère, parmi d'autres.

Il convient de préciser que ces statuts et rôles existent **par la relation** qui s'établit et non de façon isolée. Les individus disposent de multiples statuts, qui s'expriment ou non et de façon différente en fonction des situations. Par exemple, un judoka possédant un grade de ceinture verte par exemple, bénéficie d'un statut de judoka de grade inférieur par rapport à celui qui aura une ceinture marron, mais endossera un rôle de judoka de niveau supérieur par rapport à un autre qui serait ceinture orange. A partir de ce constat, nous allons tenter de comprendre si les critères sexués influencent ces relations, ou s'ils sont placés en retrait par rapport à d'autres statuts, directement liés à la pratique du judo.

Ainsi, nous détaillerons dans une première partie les critères à partir desquels les judokas choisissent un partenaire d'entraînement et nous étudierons les liens d'amitié qui naissent sur les tatamis et leur influence dans la pratique.

Dans une seconde partie, nous analyserons les systèmes qui se mettent en place lors des randoris. En effet, au judo et comme lors de toute autre activité sportive, travailler en coopération ou en opposition ne fait pas appel aux mêmes qualités. A partir du postulat que les hommes ont plus de force physique que les femmes, il nous a semblé judicieux d'analyser les relations qui s'organisent entre

²⁴² THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ? op. cit.*, p. 20.

judokas lors de situations en opposition, et notamment en randori. De même, l'observation de combats entre deux femmes dans le contexte d'une pratique en mixité de sexes, nous a permis de nous interroger sur les corrélations entre leurs comportements respectifs et celui des hommes envers les femmes, que de nombreux chercheurs ont qualifié de dominateur et expliqué à travers le statut sexuel exclusivement.

Enfin, il n'est pas possible d'aborder la question de la division par sexes en judo sans prêter une attention particulière aux relations qui unissent les athlètes à leur enseignant. C'est donc sur ce thème que sera consacrée la troisième partie de ce chapitre.

A. Le choix du partenaire

Le judo, bien qu'étant un sport individuel, ne peut se passer d'un travail en binôme, durant lequel les judokas alternent des positions de partenaires et d'adversaires. L'étude de Christine MENNESSON et Carine GUERANDEL met en avant que *"Le judo, sport de combat d'origine japonaise, met en scène des situations d'affrontement où l'agressivité se trouve canalisée et codifiée par un ensemble de règles dont le rituel du salut (Clément, 2001). Autrement dit, le judo correspond à une forme jouée et euphémisée d'un véritable combat que Goffman (1974) décrit comme une modalisation. Les affrontements entre pratiquants sont donc intelligibles relativement au cadre de l'expérience judo (et plus largement de toutes les pratiques sportives) qui postule l'égalité formelle entre les combattants. Dans le cas du judo pratiqué en mixité, ce cadre entre en concurrence avec celui de l'expérience sexuée du monde social."*²⁴³ Toutefois, l'angle d'analyse privilégié pour la construction de notre étude nous amène à reconsidérer ce point de vue et à y apporter des précisions. Pour ce faire, nous proposons d'étudier dans un premier temps les critères de choix d'un partenaire d'entraînement. En effet, comprendre et expliquer les relations entre judokas au cours des séances de judo, et particulièrement lors de situations d'affrontement, nécessite de saisir les raisons des choix qui s'effectuent en amont de ces rencontres. Pour mieux appréhender ce sujet, nous précisons que la

²⁴³ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.*, p182.

constitution d'un binôme de travail, le plus souvent laissé au libre choix des pratiquants, ne résulte pas d'une décision hasardeuse. Elle est clairement réfléchie et dépend de stratégies particulières, qu'il s'agisse de cours en mixité de sexes ou non. Ce point nous éclaire sur les critères de choix que les pratiquants considèrent comme prioritaires et nous permettent donc de hiérarchiser les statuts privilégiés.

1. Le choix du partenaire : *loisir, compétition, haut niveau*, quelles différences ?

Une séance de judo est généralement découpée en trois parties distinctes : l'échauffement, le travail technique puis les randoris. Si le choix d'un partenaire pour la première partie est davantage une question d'affinités et d'amitié, celui du randori dépend de critères plus variés et différent selon le type de pratique (*loisir, compétition, haut niveau*). En effet, les enjeux ne sont pas les mêmes : l'échauffement et le travail technique s'effectuent en travail de **coopération** tandis que les randoris demandent un travail d'**opposition**. Les judokas qui exercent une pratique de *loisir* ne distinguent pas véritablement ces trois parties, à l'inverse de ceux qui sont issus d'une pratique en *compétition* ou de *haut niveau*, et qui recherchent en leurs partenaires le moyen de progresser en établissant leurs choix en fonction de leurs besoins.

a. La pratique du judo en loisir

Le point de vue des femmes

Lorsque les femmes qui pratiquent un judo *loisir* ont répondu à l'interrogation : "Sur quels critères vous appuyez-vous pour choisir un partenaire d'entraînement ?"²⁴⁴, elles ont répondu qu'il s'agissait d'une question de **morphologie** ("*Quelqu'un de poids et de taille égaux aux miens*", "*Quelqu'un de même poids pour pouvoir travailler correctement*", *C'est vrai que c'est plus facile d'aller vers les filles, parce que c'est*

²⁴⁴ Notons que les judokas qui pratiquent en situation de *loisir* n'ont pas jugé nécessaire de différencier les phases d'échauffement et de travail technique de celle des combats. Cette question laissée volontairement abstraite dans un premier temps pour apprécier leurs réactions face à cette ouverture, a été ensuite précisée lorsque la demande a été faite.

le même gabarit), de **niveau sportif** ("Peu importe du moment que je peux améliorer mes techniques", " Je préfère les partenaires qui ont plus d'expérience, ça me rassure énormément !"). Il arrive parfois qu'elles ne basent leur choix sur **aucun critère** en particulier ("Je prends celui qui est libre !). La **forme physique** peut aussi devenir un critère de sélection ("Soit j'ai envie de me défouler, soit j'ai envie de faire tranquille. Soit il est comme Olivier (ceinture orange, âgé de 40 ans, ndlr), beaucoup plus lourd, beaucoup plus costaud que moi, qui est un homme, ben là je vais faire travailler mes muscles. Après il y a Michel (ceinture noire, âgé de 30 ans, ndlr) qui est assez cool, là je vais travailler technique").

Les formes de corps constituent un autre critère de choix :

- **Enquêteur** : Je t'ai vue souvent combattre avec des femmes. Est-ce qu'on peut dire que tu préfères tirer avec des femmes ?

Julie : Non, parce que j'aime bien aussi être avec Marc ou Fred, mais il ne vient pas tout le temps. Ou Guillaume. Mais il y a certaines filles, j'arrive pas. Je fais les katas avec Françoise... Autant je fais les katas avec Françoise... Autant je ne vais pas aller faire de randori avec elle ! Autant en kata, ça va, je la connais bien, autant en randori...non. Je vais pas aller m'attaquer à elle ! Bon c'est peut-être un a priori que j'ai...

De plus, il existe une catégorie de femmes qui aime **transmettre son savoir** (que l'on peut assimiler aux *mamans du groupe*²⁴⁵) aux moins gradés ou aux (beaucoup) plus jeunes ("Si je fais avec des plus jeunes, c'est pour leur expliquer, leur montrer comme il faut faire"). Ce dernier cas se présente lors des cours pour adultes qui accueillent des enfants âgés de 10 ou 12 ans et des femmes adultes qui pratiquent le judo depuis quelques années déjà et justifiant d'un certain niveau de connaissances.

Enfin, le critère de choix qui reste très fréquent est lié aux **affinités** ("Je vais rester avec mes copines", "quand je dois aller chercher un garçon, c'est toujours le même.

²⁴⁵ Cette appellation de *maman* est explicitée dans "La gestion des randoris", p. 193.

C'est une question de feeling, je suis à l'aise avec lui, j'arrive bien à discuter, il me met à l'aise").

Aucune femme de notre échantillon du judo *loisir* n'a exprimé de préférence pour l'un ou l'autre des deux sexes, même si certains critères de choix y sont intimement liés (la morphologie par exemple). Elles préfèrent mettre la priorité sur d'autres statuts, tels que le niveau de pratique et donc le rôle qu'elles vont y associer, la maîtrise des chutes par exemple. Ce mode de pensée est-il isolé ou partagé par les hommes judokas ?

Le point de vue des hommes

Les critères de sélection des hommes ne sont pas plus axés sur l'appartenance sexuelle que ceux des femmes. Certains choisissent *"Le plus près, celui qui est à côté"* ou **attendent** d'être choisis : *" je préfère qu'on vienne me choisir, mais sinon je prends le premier qui vient, peu importe..."*. D'autres baseront leurs critères de choix en fonction de leur **forme physique** du moment : *"Si je suis pas trop fatigué, que je suis en forme, je vais en prendre un costaud. Ca dépend"*.

De même qu'au sein d'un public féminin, le mode de pratique des judokas (*loisir, compétition, haut niveau*) influence les critères de sélection. En effet, la non recherche de performances en judo *loisir* focalise moins le choix d'un partenaire sur des caractéristiques spécifiques qui seraient liées à des objectifs précis :

- **Enquêteur** : *Tu n'as pas de préférence ?*

Jean, ceinture noire et pratique en loisir : *Ben non... Pas plus que ça. Après, faut travailler avec tout le monde, c'est pas gênant de travailler même avec des débutants, des plus jeunes, c'est pas un souci !*

Enquêteur : *Tu t'en fiches ?*

Jean : *Non, enfin, j'ai toujours été dans un club comme ça ou c'était mixte, où il y avait des jeunes, des femmes, tout le monde, donc y a pas de...*

Enquêteur : *Tu as forcément une préférence ! Au moins ... un chouchou ?*

Jean : (rires) *Après ça dépend, j'aime bien travailler avec des plus costauds mais après c'est pas gênant d'aller travailler avec des plus petits gabarits.*

Enquêteur : *Hommes ou femmes, tu as une préférence ?*

Jean : *Non.*

Comme Jean, François n'axe pas ses choix sur un seul critère : ils dépendent de ses objectifs, qui ne sont pas les mêmes à chaque séance. De plus, il ne différencie pas les hommes et les femmes judokas : ce qu'il distingue, ce sont les gabarits et les niveaux de pratique. Ainsi, l'appartenance sexuelle ne constitue pas un critère de choix : elle est ignorée, au profit de statuts liés aux niveaux de pratique et aux gabarits :

- **Enquêteur** : *Comment tu choisis un partenaire d'entraînement ?*

François : *Ça dépend des fois, y en a je les prends pour voir leur niveau, au club je prends... Des fois je sais que je vais plutôt combattre avec quelqu'un qui a plus d'opposition donc je prends les partenaires en fonction et puis... Ouais je prends ceux qui sont disponibles aussi.*

Enquêteur : *Homme ou femme...*

François : *J'ai pas de préférence*

Enquêteur : *Si tu devais comparer tes méthodes de combat avec les hommes ou les femmes ?*

François : *Je dirais pas par rapport aux hommes ou aux femmes, je dirais par rapport au niveau, quelqu'un qui est gradé là je sais que je peux envoyer, y aller à fond, mais quelqu'un qui est débutant, là je serais un peu plus soft. C'est plus une question de niveau et de gabarit aussi. Si c'est un compétiteur, il faut les brasser, je pense que c'est ce qu'ils veulent ! (...)*

Les réponses à cette question de départ nous ont permis d'établir un constat essentiel : les critères de sélection, qu'ils soient envisagés du côté des femmes ou de celui des hommes en judo *loisir*, ne se basent pas sur l'appartenance sexuelle, mais sur les **rôles endossés** par chacun des judokas. En effet, bien que ces critères soient multiples, aucun ne prend naissance dans une distinction de sexe. S'il existe une distinction, elle est **indirecte** et liée à d'autres modalités de choix : le gabarit ou

les formes de corps par exemple, sont semblables entre femmes et guideront donc ces dernières à choisir leur partenaire dans le cercle féminin.

b. La pratique en compétition ou à haut niveau

Les femmes

A cette même question, les femmes judokas de *haut niveau* ou de *compétition* ont spontanément demandé de préciser si la demande concernait la partie "échauffement et perfectionnement technique" ou "randori". Toutes répondent qu'elles choisissent un partenaire d'échauffement par affinité mais pour les randoris, quelqu'un qui saura **les faire progresser** et donc généralement de **même gabarit** :

- **Enquêteur** : *Sur le tapis, comment choisis-tu un partenaire d'entraînement ?*

Éloïse, 26 ans, sportive de haut niveau : *Pour l'échauffement, je suis toujours avec la même personne.*

Enquêteur : *Une copine ?*

Éloïse : *Oui, une copine. On était ensemble à Bordeaux, on est venu ici ensemble donc on se connaissait déjà. Alors depuis le début de l'année on travaille ensemble. Sinon c'est plus par affinités. Enfin, l'échauffement c'est plus par affinité et après c'est plus des gens de ta catégorie (de poids, ndlr).*

- **Enquêteur** : *Comment tu vas choisir un partenaire d'entraînement ?*

Sabine, 27 ans, sportive de haut niveau : *Selon mes affinités, selon avec qui j'apprécie... Oui, les affinités on va dire.*

Enquêteur : *Tout en distinguant les hommes et les femmes ?*

Sabine : *Au club, je m'entraîne tout aussi bien avec les garçons qu'avec les filles.*

Toutefois, il a semblé intéressant de connaître ses critères de choix "secondaires", c'est-à-dire ceux qui viennent de suite après celui des **affinités**. Sabine distingue alors les différentes parties de la séance de judo et note le côté *amical* des entraînements en club :

Enquêteur : Dans le cas où tu ne connais personne dans un groupe d'entraînement mixte, vers qui vas-tu te tourner en premier, plus facilement?

Sabine : Vers les filles. Parce qu'on se rapproche plus des personnes avec qui on va s'entraîner. C'est vrai qu'il y a quand même une différence. Ici [au club où elle est licenciée et où elle se rend une fois par semaine, ndlr], on voit pas trop la différence, vu que tout le monde connaît tout le monde, mais sur une structure [du type INSEP, ndlr], un garçon ne va pas s'entraîner avec une fille et vice versa, du coup ça reste très catégorisé, les filles avec les filles et les garçons avec les garçons.

Enquêteur : Par contre, lors de séances d'uchi komi²⁴⁶ par exemple, on verra plus de mixité ?

Sabine : oui, ça c'est plus possible.

Ainsi, lors des randoris, les femmes judokas qui pratiquent à *haut niveau* sont systématiquement dans la recherche de performance. Elles attendent de leur partenaire qu'il soit une **source de progression** et se posent moins, voire pas, la question des affinités. Sabine établit nettement la distinction entre les entraînements en structure et ceux qui ont lieu au sein du club. A son tour, Laurence nous raconte l'aspect convivial du club et le plaisir qu'elle a à aller chercher les garçons pour combattre :

- **Laurence, 26 ans et athlète de haut niveau** : Au club, c'est plus amusement, donc par affinités et pour de beaux combats. Sinon, j'aime bien aller chercher les garçons, avoir une rivalité, enfin vouloir vraiment les faire tomber parce que les garçons, mine de rien ils ont quand même plus de force quoiqu'il arrive, alors sur des 60 [moins de 60 kilogrammes, ndlr], je vais réussir à poser mon bras et les embêter, ça fait plaisir, sur des plus lourds, essayer de les faire chuter.

²⁴⁶ L'uchi komi est un exercice traditionnel, qui signifie "rentrer en contact". Il se pratique à deux pour travailler en répétition l'entrée d'une projection (déséquilibre, placement du corps, lancement de la technique) sans faire chuter le partenaire.

En effet, le fait que les femmes et les hommes judokas soient différents sur un plan physique et que ces derniers soient, de ce fait, supérieurs aux femmes est établi et accepté. Dès lors, les relations entre hommes et femmes sur les tatamis s'articulent dans une ambiance de détente et de jeu, puisque chercher à s'imposer n'a aucun sens dans ce contexte :

- **Enquêteur :** *Ça t'es déjà arrivé de faire tomber un garçon et qu'il le prenne mal ?*

Lise, 27 ans, sportive de haut niveau : *Ben, comme je suis une 48 [dans la catégorie des moins de 48 kilogrammes, ndlr] et que la catégorie des garçons ça commence à 60 kilos, alors il y a vraiment un décalage. Alors si je fais avec un garçon, c'est plus pour rigoler. C'est pas, même si on démarre fort, qu'on transpire, il n'y aura pas de concurrence du tout. Même si je le fais tomber, il le prendra pas mal du tout.*

- **Enquêteur, 25 ans, sportive de haut niveau :** *Si tu devais comparer tes relations avec les femmes et les hommes, tu me dirais quoi ?*

Laurence : *Ce qui est différent, c'est qu'en structure, on va être séparés garçons-filles. S'entraîner avec des filles devient normal. Si je prends un garçon plus lourd que moi, forcément il va être plus fort que moi, mais... ça va être différent. Oui, c'est plus rigolo, mais je pourrais pas expliquer. (...)*

Enquêteur : *Mais ils le prennent comment, quand tu cherches à t'imposer ?*

Laurence : *C'est pour rire, enfin ils ont envie de me faire tomber, mais comme j'ai envie aussi, alors c'est sympa. Moi je suis contente de faire avec eux. Ça se passe bien!*

Quel que soit le contexte de l'entraînement, les hommes et les femmes ne sont pas en situation de concurrence, puisqu'ils combattent dans deux catégories de sexes distinctes lors des championnats. Ils n'éprouvent donc pas d'intérêt sportif à dominer l'autre lors des entraînements. Ainsi, comme à chaque fois que l'un des deux adversaires est d'un niveau de pratique supérieur à l'autre, il saisit la situation pour parfaire son bagage technique ou pour reprendre son souffle le temps d'un combat.

Observation d'un entraînement mixte de type haut niveau au sein d'un club situé dans l'aire urbaine de Paris.

Avant le début du cours, les athlètes se retrouvent en kimono sur les tatamis. Ils bavardent et rient. Certains sont assis au sol, en groupe et d'autres chahutent, debout. Filles et garçons sont indifféremment mélangés.

Sur demande de l'enseignant, les judokas se mettent en place pour le salut et après avoir respecté l'ordre imposé par les règles du judo (le plus gradé se place en face sur la gauche de l'enseignant), ils se répartissent par affinités, indépendamment des sexes.

Pendant l'échauffement, les judokas bavardent tout en travaillant assidûment. Puis, les combats mettent en scène des binômes de même poids. Bien que la majorité des couples soit constitués de judokas de même sexe, nombreux sont ceux qui ont choisi la formule "mixte". Dans ce cas, les combattants qui subissent une technique bien placée acceptent la chute. Les différences de force sont visibles entre hommes et femmes mais ne sont pas utilisées à mauvais escient par les hommes. Certains de ces randoris prennent parfois une forme ludique.

Le mode d'entraînement spécifique des athlètes de *haut niveau* influence les comportements. En effet, ils s'entraînent en structure fédérale toute la semaine, dans des cours qui séparent les hommes et les femmes. Ce sont pendant ces heures qu'ils visent à parfaire leurs techniques et leurs tactiques puisque les séances de judo "imposées" au moins une fois par semaine au sein de leur club ont un objectif de cohésion plus que de recherche de performance. Ils sont l'occasion de faire du judo "pour le plaisir" et donc de couper l'instant d'une soirée avec la recherche de perfection qu'impose le statut de sportif de haut niveau.

Les hommes

De la même manière que les judokas qui pratiquent en *loisir*, les athlètes masculins qui s'entraînent en vue de participer à des championnats sont moins focalisés sur un choix "*par affinités*" que les femmes. Cependant, de la même façon que leurs homologues féminins, ils recherchent une plus-value, c'est-à-dire un partenaire qui les aidera à progresser :

- **Enquêteur** : Dans un contexte de mixité, sur quels critères vas-tu choisir un partenaire d'entraînement ?

Franck, 27 ans, compétiteur : Moi je vais choisir quelqu'un qui s'adapte bien... J'ai l'exemple concret de Ludivine (athlète de haut niveau à la retraite, ndlr) qui s'entraîne avec nous depuis quelques mois. Donc elle, elle a arrêté la compétition à haut niveau mais elle vient s'entraîner. A chaque fois qu'elle vient, on est partenaire d'entraînement. Parce qu'elle me convient bien, elle a de bonnes réactions, elle a le bon gabarit. Après, moi je vais choisir quelqu'un qui ne va pas chouiner quand je projette, qui va pas se plaindre parce que je viens de lui mettre un coup de latte parce que j'étais pas dans le temps. Faut accepter cette part du jeu. Après si la nana elle l'accepte, y a aucun souci. C'est pas parce que c'est une nana... Au contraire, je la trouve meilleure partenaire que la plupart des mecs.

La différence notoire entre les athlètes qui pratiquent à un niveau de *compétition* ou à un *haut niveau* ne se situe pas dans les relations qui s'organisent entre hommes et femmes (puisque dans les deux cas, une distinction par sexe n'apparaît pas comme légitime), mais dans les enjeux que vont constituer le choix d'un partenaire de sexe différent. Dans le cas du haut niveau, choisir un judoka de l'autre sexe repose sur des envies de *plaisir* (aspect ludique) et de partage (retrouver ceux que l'on n'a pas vu depuis le dernier cours), tandis qu'en mode *compétition*, ce choix est déterminé par une envie de progresser. Franck, par exemple, ne choisit pas n'importe quelle femme : il préfère Ludivine à toutes et à tous les autres judokas présents sur les tatamis de son club. Son choix pour une femme repose donc exclusivement sur ses qualités de judoka, qu'il estime être la seule à posséder.

c. Lorsque l'amitié se voit segmentée selon des temps et des espaces

Nous l'avons vu, les critères de choix d'un partenaire diffèrent selon les modalités de pratique et donc les objectifs qui y sont associés. Ainsi, bien que les affinités constituent un mode de sélection fréquent, il semble nécessaire de préciser que les judokas leur permettent d'exister dans un cadre qu'ils définissent eux-mêmes. Ainsi, nous assistons à une segmentation de ces amitiés selon des temps précis : les judokas les placent en retrait lorsqu'ils estiment que les favoriser serait un frein pour atteindre leurs objectifs dans la pratique. Elsa et Justine évoquent ainsi la segmentation qu'elles établissent pendant le temps de travail sur les tatamis, entre un temps propice à l'affirmation des liens et un autre, qui demande de les mettre de côté pour privilégier la recherche de performance :

***Enquêteur :** Vous êtes copines avec Éléonore, mais sur le tapis vous n'êtes jamais ensemble, pourquoi ?*

***Elsa est âgée de 30 ans et pratique un judo loisir :** C'est pas automatique. Elle a des rapports de force, et c'est pas ça que je recherche. Elle est trop brusque et elle a oublié à un certain moment des techniques, et souvent les combats avec elle j'ai mal.*

***Enquêteur :** Vous êtes copines dans la vie, mais pas sur le tapis ?*

***Elsa :** Oui. On combat des fois ensemble parce qu'on se fait plaisir mais je sais que je dois faire attention parce qu'elle a un rapport de force et moi je recherche un rapport de techniques.*

En pratique de *compétition*, et plus encore en *haut niveau*, le fait de placer ces amitiés en retrait pour satisfaire un besoin de progresser est plus clairement marqué. D'une part, parce qu'ils établissent une distinction claire des temps d'échauffement et de randoris et d'autre part, parce que leur pratique privilégie une recherche de performance et place en retrait la recherche de "confort" (ne pas avoir mal) comme l'exprimait Elsa précédemment :

- **Enquêteur** : Comment tu choisis ton partenaire d'entraînement ?

Justine est âgée de 26 ans et est sportive de haut niveau : Des fois en fonction des disponibilités. Il faut quelqu'un qui a le même rythme. J'aime pas commencer trop fort. Par exemple, Lise c'est une de mes meilleures amies dans la vie de tous les jours, mais sur le tapis c'est pas ça. On n'a pas du tout les mêmes rythmes. Après en général ça se passe plutôt bien, on s'adapte.

d. Le cas des catégories féminines lourdes en pratique de compétition ou à haut niveau

Le choix du partenaire d'entraînement pour les "lourdes" à partir du critère "gabarit" est encore plus évident que pour les catégories de poids plus légers. Alexia, 25 ans, explique que "Comme je suis une lourde, c'est plus facile d'aller travailler avec des garçons plutôt qu'avec des filles. C'est important pour moi au niveau de la résistance physique." A nouveau, le récit d'Emma, ancienne athlète de l'équipe de France, nous montre que choisir un garçon comme partenaire d'entraînement résulte de choix stratégiques pour les judokas compétiteurs :

- **Enquêteur** : Dans le cas d'un entraînement mixte, sur quels critères tu choisissais un partenaire ?

Emma : Nous les lourdes, on faisait avec les mecs, ça c'est sûr. Après, ça dépendait du travail du moment : est-ce qu'il me fallait de la force, quelqu'un de physique ou quelqu'un qui bouge ? C'était en fonction des échéances et en fonction aussi des filles que je pouvais retrouver en face de moi. Donc je pouvais faire avec Luc comme je pouvais faire avec Julien²⁴⁷, bon après -60 j'évitais ça allait trop vite ! (rires) Donc j'avais un large panel, et je pouvais choisir. Je pouvais retrouver la même chose chez les filles, mais c'était pas pareil, je pouvais très bien faire avec des -72 et retrouver un peu la même chose que chez les garçons, mais les garçons n'ont pas le même judo, la même corpulence, la même forme de corps pardon, donc c'est... Je me

²⁴⁷ Les deux judokas évoqués et renommés Luc et Julien pour des besoins d'anonymat ont été de grands champions de judo. Luc est connu à travers le monde entier.

retrouvais donc plus à travailler avec les garçons, mais avec les filles, c'est plus facile, il faut le dire ! (...) Donc en tant que lourdes on allait s'entraîner avec les mecs et tout se passait très bien !

e. Pour conclure

Quel que soit le niveau de pratique, les judokas ne s'intéressent pas, ou peu, à l'appartenance sexuelle de leur adversaire. Cette distinction est prise en compte lorsqu'il faut s'adapter à son adversaire (différences de morphologie), mais ne constitue pas un critère de choix direct. Les judokas ne sont pas considérés à partir de leur catégorie sexuelle, mais à partir de critères qui font d'eux des judokas (le niveau de pratique par exemple) et des personnes à part entière (les affinités). Les choix du partenaire sont donc pensés à travers un filtre de *statuts* et de *rôles* qui y sont associés et en lien direct avec les besoins du moment.

Outre les contacts rendus nécessaires par la pratique du judo (car sans binôme un judoka ne peut pas travailler correctement), il semble nécessaire de faire le point sur les liens qui se créent librement au cours des entraînements et de comprendre quelle place occupent ces amitiés dans le contexte du judo, et en particulier dans un contexte de pratique mixte.

2. Les liens d'amitié au judo

"Les sports de combat en général et les pratiques pugilistiques en particulier instaurent des relations affectives fortes entre les "partenaires/adversaires". L'usage de la violence physique implique une codification réglementaire très stricte et l'expression permanente de l'estime portée à l'adversaire (surtout quand il s'agit des partenaires du club)."²⁴⁸

²⁴⁸ MENNESSON C., CLEMENT J.-P., "Boxer comme un homme, être une femme", *art. cit.*, p. 85.

a. Les liens d'amitié créés au judo sont forts et sont un moteur à la pratique

Bien que le judo soit une pratique individuelle, les liens d'amitié restent un vecteur fort de la pratique, et ce, à tous niveaux de pratique. Il est intéressant de noter que les entretiens et les observations réalisés ont montré que les amitiés naissent indifféremment selon les appartenances sexuelles des judokas. Elles voient le jour en relation avec les statuts de chacun d'entre eux et les rôles qui y sont associés.

- ***Valérie, ceinture noire de judo en loisir*** : *J'ai des copains du judo, il y en a un j'ai même été témoin de mariage de sa femme !*
- ***Françoise, pratique en loisir mais participe à des championnats amicaux*** : *Après, les compétitions ça me plaît, il y a les copains-copines, j'y vais pas toute seule, sinon...*
- ***Lise, sportive de haut niveau*** : *Moi j'adore être sur un tapis parce que c'est là où on a tissé beaucoup de liens avec les gens. Sur le tapis j'aime bien rigoler entre les combats avec mes amis. Bon, nous on s'entraîne beaucoup entre filles alors j'ai pas trop le temps de voir les garçons. Et s'il y a des garçons, ben c'est pareil ! Sinon, j'aime pas être comme ça sur un tapis, pas ne pas parler et m'entraîner, m'entraîner... j'aime être sociable, quoi !*

Ainsi, les liens d'amitié ne sont pas catégorisés selon des appartenances sexuelles, et ce, à tous les niveaux de pratique. Toutefois, il arrive que ces affinités rencontrent quelques difficultés à se mettre en place : pour quelles raisons, dans ces cas, les relations voient-elles apparaître des obstacles ? Sur quels critères reposent-ils ?

b. Lorsqu'un temps d'adaptation est nécessaire

Dans les clubs de loisir

Même si d'ordinaire tout judoka nouvellement licencié dans un club *loisir* est accueilli chaleureusement, quelques exceptions persistent. En effet, alors que le cercle du judo est assimilé à une grande famille par ceux qui le pratiquent, il arrive que les liens soient plus ou moins longs à émerger. Éléonore et les autres *adultes* de son club par exemple, marquent quelques distances avec un homme *adulte*, nouvellement arrivé au club.

- ***Enquêteur*** : *J'ai vu que vous serrez la main d'Olivier mais pas de Michel, pourquoi ?*

Éléonore, pratique du judo loisir : *Ca fait pas longtemps qu'il est là, c'est plus une question de respect qu'autre chose. Mais tu vois, vendredi dernier, je crois qu'on s'est fait la bise. (rires) C'est histoire que les choses se mettent en place !*

Éléonore et Elsa pratiquent le judo au sein du même club de judo et sont devenues amies :

- ***Elsa pratique un judo loisir et malgré plusieurs années d'arrêt du judo, elle a toujours été licenciée au sein du même club*** : *(...) Tu vois, au début avec Éléonore, (...) on [le groupe de judokas déjà formé, ndlr] était distant. On sait pas qui elle est, comment elle s'entraîne, quelles pensées elle a.*

Enquêteur : *Parce qu'elle est une femme, ou parce qu'elle est nouvelle ?*

Elsa : *Ce serait pareil avec n'importe quel nouveau.*

Elsa, à travers sa prise de distance, illustre un besoin de conserver un équilibre au sein du groupe déjà établi. Étant licenciée au sein de ce club depuis son enfance, elle endosse un rôle de protecteur du bon ordre et du maintien de l'harmonie des cours et se veut donc prudente à l'égard des nouveaux venus.

Les distances posées par Éléonore et Elsa envers des nouveaux arrivés, indifféremment de leur sexe, montrent dans un premier temps que les réserves émises par les judokas issus du monde du *loisir* ne sont pas liées à l'appartenance sexuelle. Elles n'expriment pas de mise à distance liée au sexe, mais **au statut de débutant**. Ce schéma comportemental renvoie à l'analyse proposée par Norbert ELIAS en 1965, dans son ouvrage *"The established and the outsiders"*²⁴⁹, lorsqu'il montre les effets de l'ancienneté dans les relations de groupes : les anciens (les *established*, ou encore les *établis*) ont élaboré des codes, encore inconnus par les nouveaux (les *outsiders* ou les *marginiaux*). La relation *établis-marginiaux* renvoie à la question de la distribution du pouvoir et Sabine DELZESCAUX précise à ce sujet : *"Au niveau linguistique, cette dualité se traduit par la mise en opposition radicale du pronom personnel nous, auquel est associé un charisme de groupe (...) au pronom personnel ils ou eux, auquel est associé une disgrâce de groupe qui stigmatise d'emblée le groupe que ce pronom entend désigner"*²⁵⁰. Les propos d'Elsa, présentés précédemment, illustrent cette analyse lorsqu'elle dit :

- *"Tu vois, au début avec Éléonore, (...) **on** était distant. On sait pas qui **elle** est, comment **elle** s'entraîne, quelles pensées **elle** a."*

Les nouveaux venus, c'est-à-dire les judokas qui débutent dans la pratique, seront intégrés au groupe de judokas constitué depuis plus longtemps, lorsque, comme ces derniers, ils auront intégré les codes de la pratique. Dans ce cas, l'ancienneté joue un rôle central : l'appropriation des codes de la pratique passe par l'expérience dans la pratique.

L'enquête menée par Norbert ELIAS et précédemment évoquée porte sur les problèmes qui émergent au sein d'une cité de banlieue à la fin des années 1950 : il parvient notamment à mettre en évidence l'existence de formes de racisme sans race ou encore d'exclusion sans fracture économique. Il met ainsi en évidence une pluralité de formes de domination d'un groupe sur l'autre, apparemment semblables. Ainsi, il explique que les nouveaux-arrivés sont victimes de ségrégation, de

²⁴⁹ ELIAS N., SCOTSON John L., *Logiques d'exclusion*, Paris : Fayard, 1997, (1965 pour l'édition originale).

²⁵⁰ DELZESCAUX S., *Norbert ELIAS : Civilisation et décivilisation*, Paris : l'Harmattan, 2003, p. 197.

stigmatisation et de rejet, alors qu'ils sont de même race, parlent la même langue, partagent la même culture nationale et appartiennent à la même classe sociale. Finalement, ils se voient rejetés par des individus leur étant semblables en de nombreux points. Chez les judokas, c'est le statut de débutant (autrement nommé *marginal* ou *outsider* par Norbert ELIAS) qui constitue un des clivages entre groupes de judokas. Se placent donc d'un côté, les judokas ayant de l'ancienneté dans la pratique (justifiée par une pratique longue dans le temps) et de l'autre, ceux qui débutent (leur statut de débutant est trahi par toute une série d'attitudes, non conformes aux codes non-officiels de la pratique, maîtrisés par les *expérimentés*. Ainsi, au sein des clubs sportifs de judo de *loisir*, c'est la non-assimilation des codes de la pratique qui donnent naissance à deux entités distinctes : les *débutants* et les *expérimentés*, les premiers se voyant "rejetés" dans un premier temps par ces derniers.

Toutefois, dans les clubs à *haut niveau*, tous les judokas sont expérimentés dans la pratique : le clivage entre les statuts *débutant/expérimenté* n'apparaît donc pas à ce niveau de pratique. Dès lors, nous pouvons nous demander de quelle façon se tissent les liens entre *nouveaux-arrivés* et *résidents*²⁵¹.

Le monde à part du haut niveau

A *haut niveau*, un judoka qui rejoint un groupe pour la première fois sur les tatamis, se voit interrogé (de façon explicite ou simplement du regard) sur sa catégorie de poids pour savoir s'il est un concurrent ou non. Cette information influencera les comportements au moment des randoris :

- ***Éloïse, athlète de haut niveau*** : (...) *Des fois quand il y a des nouvelles qui arrivent, on parle un peu d'elle... On se demande dans quelle catégorie elle est, d'où elle vient...*

Enquêteur : *Et si c'est un homme qui arrive ?*

Éloïse : *Je serai moins critique parce que en compétition je sais que je le rencontrerai pas.*

²⁵¹ Les *résidents* sont les judokas qui s'entraînent au sein d'un même club de façon régulière, et qui ont assimilé ce club comme étant le "leur".

L'existence d'une concurrence entre judokas de même sexe laisse nécessairement apparaître des comportements types, directement liés aux enjeux du sport de haut niveau. En effet, si les femmes issues du judo *loisir* cherchent en leur pratique sportive la possibilité de créer de nouvelles relations et mettent l'accent sur un *judo plaisir*, ces aspects restent secondaires pour les athlètes de haut niveau lorsqu'il s'agit de s'imposer ou de confirmer sa place de *leader* au sein de sa catégorie de poids. Après avoir précisé comment les judokas issus d'une pratique de *loisir* et du *haut niveau* réagissent face à l'arrivée d'un nouveau licencié, nous pouvons nous demander comment se déroule la rencontre de judokas de niveaux différents.

La croisée de deux mondes

Les relations entre judokas qui ne se connaissent pas encore, ou très peu, se complexifient lorsqu'ils proviennent de deux niveaux de pratique différents, et en particulier celui du *haut niveau* et celui de la *compétition* ou du *loisir*. En effet, dans ce contexte, les niveaux de pratique se trouvent hiérarchisés, et chaque strate se voit occupée par des judokas aux attentes différentes, voire opposées. Ainsi, les relations amicales peuvent être longues à se mettre en place, et peuvent dans certains cas dépendre de certaines conditions, telles que l'accès à un statut particulier : tant que Rachel, compétitrice, n'aura pas atteint le même statut que ses partenaires-adversaires (sportif de haut niveau), elle n'aura pas accès au cercle très fermé que composent ces femmes :

- **Enquêteur** : *Tu ne veux pas t'entraîner avec les filles du haut niveau qui se retrouvent le mercredi ?*

Rachel, ceinture noire et compétitrice : (...) *je pourrais là, le mercredi. Mais j'ai un peu peur ! Je sais pas comment dire, elles, elles me... Tu sais, quand tu es à haut niveau, tu perçois pas les gens...*

Enquêteur : *Tu ressens que c'est un groupe fermé ?*

Rachel : *Oui, tu sais quand tu passes à côté c'est à peine si elles te disent bonjour ! Y a que Ludivine [athlète de haut niveau à la retraite, NDLR] qui est vraiment sympa, qui se prend pas la tête. Alors que les autres, elles*

mangent compèt, elles dorment compèt... alors que moi je suis pas comme ça du tout !

La rencontre de Rachel avec ces athlètes de haut niveau met en avant que l'obstacle à la construction de liens amicaux entre elles se situe une fois encore au niveau du statut, et plus particulièrement ici à son niveau de pratique, jugé comme non conforme pour intégrer leur groupe.

Ainsi, les amitiés qui naissent sur les tatamis, bien qu'elles puissent être plus ou moins longues à émerger, sont un moteur à la pratique et se tissent indépendamment de l'appartenance sexuelle des judokas et des statuts (athlètes, enseignants). Toutefois, lors des temps de travail sur les tatamis, les objectifs individuels des athlètes (progresser, préparer un championnat, se détendre, etc.) conduisent à placer ces liens amicaux en retrait. Aussi forte que l'amitié soit possible, si les formes de corps ou le rythme de travail par exemple, ne correspondent pas entre deux adversaires, ils préféreront en choisir un autre.

Pour conclure ce premier point nous pouvons avancer que les judokas n'envisagent pas le critère sexuel comme étant cohérent ou suffisant pour définir leur préférence en matière de partenaire d'entraînement. Ils raisonnent en termes de statuts, qu'ils sélectionnent en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs personnels. Nous ne pouvons nier que le statut sexuel entre indirectement en corrélation avec certains critères de choix, et notamment en ce qui concerne ceux qui sont axés sur les morphologies. De même, les amitiés se tissent indépendamment des appartenances sexuelles et elles influencent positivement les comportements des judokas, et en particulier celui des femmes adultes débutantes.

Après avoir modélisé les comportements types (voir tableau ci-dessous) que les judokas issus des trois niveaux de pratique adoptent lorsqu'ils sont en position de choisir un partenaire d'entraînement, nous verrons dans la seconde partie de ce sixième chapitre comment se déroulent les randoris lorsque le choix du partenaire a été effectué. En effet, comment les écarts de force physique ou même de niveau de pratique sont-ils révélés au cours des combats ? Peut-on déceler des

comportements dominateurs de la part de certaines catégories de judokas ? Les différences physiques constatées entre divers groupes de pratiquants sont-elles à comprendre à travers un concept d'inégalités ou faut-il les penser de façon hiérarchisée ?

Tableau n°4
"Choix du partenaire et liens d'amitiés sur les tatamis, en situation de mixité de sexes"

		Loisir		Compétition ou Haut Niveau	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Critères de choix du partenaire		Morphologie Niveau dans la pratique Forme physique Aucun Formes de corps Transmission de savoir Affinités	Niveau dans la pratique Forme physique Aucun	Échauffement et travail technique : choix par affinités Randori : choix en fonction des objectifs de la séance et comme moyen de progresser	
Liens d'amitiés	Acquises	Inhibent les appréhensions	Moteur à la pratique	Moteur à la pratique	
		Moteur à la pratique			
		Segmentation des temps et des espaces			
	Mise en place	Clivage entre <i>débutants</i> et <i>expérimentés</i> directement lié à l'ancienneté dans la pratique, en lien avec l'assimilation des codes non-officiels de la pratique.		Enjeux concurrentiels (judokas de même sexe) Spécificités dans les relations <i>nouveaux-arrivés/résidents</i>	
	Appartenance sexuelle	Aucune prise en compte directe de l'appartenance sexuelle dans la construction des liens d'amitiés			

B. La gestion des randoris

Parmi les études établies sur la place des femmes sportives investies dans une pratique masculine, nous retrouvons celle de Christine MENNESSON et Jean-Paul CLEMENT, qui étudient la place des femmes au sein des pratiques de boxe "soft" et "hard". Ils affirment que *"L'expression des boxeuses "hard", confrontées quotidiennement à des hommes qu'elles dominent parfois à l'entraînement, questionne indéniablement la hiérarchie entre les sexes sur le terrain très masculin de l'usage de la violence physique."*²⁵² Cette question de la hiérarchisation supposée des sexes est omniprésente dans les études sociologiques portant sur le genre. Néanmoins, nous proposons de nous détacher de ce concept et d'envisager les modes de gestion des randoris, mixtes et non mixtes, en prenant en compte non plus seulement l'appartenance sexuelle des judokas, mais aussi les divers statuts dont ils disposent.

1. "Les hommes ont plus de force que les femmes"

Nous l'avons vu en première partie, l'apparition des catégories de poids en judo a donné toute son importance aux différences morphologiques entre les individus, et donc en particulier entre les hommes et les femmes. La supériorité physique des hommes sur les femmes est statuée (hommes et femmes judokas s'accordent sur ce point), de même que le judo d'autrefois, qui permettait à un petit de vaincre un plus fort, à niveau de pratique égal, est aboli dans les pays occidentaux. En effet, cette supériorité physique accordée aux hommes n'est pas valable dans la culture japonaise par exemple, qui propose, dès l'enfance, une pratique de compétition mixte et sans catégories de poids. Cette volonté du mouvement sportif français d'imposer des catégories de poids lors des compétitions est typiquement occidentale : *"Dans la première moitié du XXe siècle, l'enracinement du judo en France est accéléré par la représentation qu'il diffuse du plus petit qui vient à bout du plus fort. La motivation des pionniers est portée par l'espoir de l'infini progrès qu'offre le judo et du pouvoir de faire face à toute situation aussi incertaine soit-elle, quelle que soit sa condition. En 1960, avec la montée du sport et la nouvelle*

²⁵² MENNESSON C., CLEMENT J.-P., "Boxer comme un homme, être une femme", *art. cit.*, p. 79.

*organisation des compétitions prévoyant des catégories de poids, cet espoir s'éteint. La conception philosophique du judo a laissé place à une perspective sportive moins idéalisée. Aujourd'hui, ceci est un fait établi et, de notre point de vue occidental, la compétition sans catégorie de poids de Kan Nai (Japon) pour les enfants se présente comme une pratique étrange en tout point."*²⁵³

Finally, in France, *"La constitution de catégories d'âge, de poids et de sexe permet d'assurer l'égalité des chances de tous les combattants conformément à la morale sportive."*²⁵⁴ Dans ce contexte, parler des femmes dans le judo revient à les identifier, à quelques exceptions près, à des êtres de gabarit inférieur à celui des hommes. Cette identification n'est en rien péjorative pour elles.

Alors que les études sociologiques portant sur la thématique du genre analysent relations entre sportifs à partir du paradigme de la domination masculine, nous sommes en mesure de nous demander, finalement, laquelle, de l'appartenance sexuelle ou de la morphologie de l'individu est effectivement prise en compte lors de la gestion d'un randori. En effet, si nous avons vu que l'un et l'autre étaient étroitement liés, il semble intéressant de comprendre lequel de ces critères prend le pas sur l'autre. Hommes et femmes judokas, et en particulier les débutantes, font le constat que les hommes ont plus de force musculaire que les femmes et considèrent de ce fait qu'ils sont supérieurs à elles **d'un point de vue physique**. Les judokas estiment qu'à poids égal, les hommes remporteront toujours le combat puisqu'ils sont dotés d'une musculature naturellement supérieure à celle des femmes.

- **Daniel** : *En compétition, ça reste femmes avec femmes. C'est normal, parce que la force n'est pas la même non plus !*
- **Françoise** : *Ben, si on fait un combat homme-femme, il a plus de force, donc oui c'est plus facile. C'est le même niveau, mais il a forcément plus de force.*
- **Enquêteur** : *Je ne t'ai jamais vue combattre avec Daniel...*

²⁵³ COLIN T. *et al.*, "Le judo : une éducation pour faire face à l'incertain ? Le cas des compétitions sans catégories de poids pour les enfants au Japon", in *STAPS*, 2013, n°99, p. 1

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 5

Julie : *Il fait tout avec la force ! Mais ça va mieux, parce qu'ils lui ont dit qu'il faut qu'il fasse plus doucement. Mais je te dis, Brian, Anthony, Thierry ou même Philippe, ils se mettent à ton degré. Bon, à peine au-dessus quand même, parce que ce serait trop....*

Enquêteur : *Selon toi, si certains hommes ont cette attitude envers toi, c'est parce que tu es une femme, ou parce que physiquement tu es moins forte qu'eux ?*

Julie : *Non, parce que je suis moins forte.*

Ainsi, nous comprenons que les judokas ne se focalisent pas sur l'appartenance sexuelle des judokas mais prêtent plutôt attention aux différences morphologiques existantes. En effet, même si l'appartenance sexuelle et les spécificités morphologiques des judokas sont liées, les propos recueillis lors des entretiens semi-directifs montrent que la volonté d'adapter sa force physique à son adversaire n'est pas basée en premier lieu sur l'identité sexuée de ce dernier.

La gestion de ces différences morphologiques doit prendre en compte des critères supplémentaires, tels que l'âge ou encore le niveau de pratique. En effet, quels impacts ont les différences d'âge et de génération entre judokas qui combattent ensemble lors d'un randori ?

2. Le statut lié à l'âge

a. Le cas des relations intergénérationnelles en judo

Irène THERY déclare que *"Sans faire dire à Mauss plus qu'il ne dit, on doit reconnaître qu'en apercevant dans les sexes, les âges et les générations non plus seulement des attributs individuels absolus et séparés de congénères de l'espèce humaine (...), mais aussi des attributions statutaires relatives et combinées de partenaires d'une vie sociale, il a ouvert la possibilité de percevoir tout autrement la règle de "division par sexes" qu'il disait fondamentale."*²⁵⁵ Ainsi, la prise en compte de l'âge des individus devient une variable d'analyse incontournable.

²⁵⁵ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 130

Les statistiques produites par la FFJDA montrent que les catégories d'âge les plus représentées au sein des clubs sportifs de judo sont les *mini-poussins* et les *poussins*, c'est-à-dire les enfants âgés de 7 à 10 ans. L'entrée en catégorie *cadet(te)*, à l'âge de 15 ans, laisse apparaître une diminution constante des effectifs jusqu'à l'âge de 25 ans. Le nombre de licenciés augmente à nouveau pour atteindre un pic à 43 ans, puis perd de la vitesse. Ces variations sont les mêmes pour les femmes et les hommes. Au vu de ces chiffres, nous comprenons que pour pallier des problèmes d'effectifs insuffisants au sein d'une même catégorie d'âge, certains clubs sportifs de judo proposent de regrouper les judokas adolescents et adultes dans la même séance, et cela, afin de rendre les échanges intéressants.

Notre étude a relevé que les relations intergénérationnelles laissent entrevoir des comportements spécifiques, relatifs aux statuts et aux rôles qui y sont associés. En effet, bien que notre échantillon se concentre sur les judokas âgés de plus de 25 ans, la plupart d'entre eux se trouvent régulièrement face à des judokas plus jeunes.

Ainsi, les relations entre les femmes judokas de plus de 25 ans et les adolescents masculins font émerger des comportements spécifiques. D'autres effets de génération, bien que différents, voire parfois opposés, sont visibles également entre les hommes et les femmes judokas âgés de plus de 25 ans. En effet, les hommes *adultes* adoptent des comportements protecteurs envers les femmes *adultes*, du fait de leurs différences de poids et de force. Ces attitudes sont exacerbées lorsqu'il s'agit de femmes adultes débutantes. Finalement, ces attentions particulières envers ces catégories de femmes sont-elles liées à leur appartenance sexuelle ou à la prise en compte d'un autre statut en particulier ?

b. Le statut de "maman"

L'accueil d'un public adulte et adolescent au sein d'une même séance de judo permet, par comparaison visuelle, une distinction aisée des femmes et des filles encore adolescentes. Cette distinction est matérialisée sur les tatamis par une nomination originale de ces femmes adultes en "*mamans*".

C'est ainsi que les femmes *adultes*, et particulièrement celles qui ont des enfants, sont qualifiées de "*mamans*" et bénéficient à ce titre d'un statut à part, presque privilégié. Elsa a 30 ans et bien qu'elle ait arrêté le judo pendant plusieurs années, elle a toujours été licenciée au sein du même club (qui regroupe moins de 65 licenciés) :

- **Enquêteur** : *Tu as l'impression parfois que les hommes adultes ont besoin d'imposer leur force ?*

Elsa : *Non, pas du tout, au contraire ça se passe vraiment très bien. En plus, en ayant été la seule fille, pendant beaucoup d'années, on va dire que je suis un peu cocoonée par les mecs ! Il y a un lien d'amitié qui s'est créé alors on me protège ! Quand j'étais adolescente, j'étais la seule fille, ils prenaient soin de moi ! Dès que je me faisais mal, tout de suite ils venaient voir...*

Enquêteur : *Et si tu y étais allée en étant directement adulte, tu penses qu'il y aurait cette relation de protection ?*

Elsa : *Je sais pas. Après, tout dépend comment tu es ouverte, toi, en tant que personne, si tu es amicalement accessible. En plus maintenant, y a quand même une relation, ils disent "Elle est maman, il faut faire attention !".*

Cependant, le statut de "*maman*" ne fait pas strictement référence au fait d'avoir des enfants. Il est offert aux féminines considérées comme *femmes* et non plus comme *jeunes femmes* (c'est-à-dire n'ayant pas encore le comportement que l'on attend d'une femme, du point de vue de la maturité notamment), n'étant plus en âge de faire des excès sur le plan physique. Cette dénomination est affectueuse et marque une forme de respect tout en ne mentionnant pas directement l'âge. Cette marque de respect et les comportements qui y sont liés ne naissent pas nécessairement d'une demande explicite de la femme. Ils sont intégrés dans le code de la pratique et par voie de conséquence, visibles dans les attitudes des judokas :

- **Enquêteur** : *Tu penses que les hommes font des catégories de femmes et qu'ils vont en privilégier certaines ?*

Valérie est âgée de 41 ans et est licenciée dans un club de plus de 130 licenciés, en plein cœur de Paris : (...) *Moi j'appartiens maintenant à une*

catégorie de personne où l'on doit le respect ! (rires) Non, blague à part, il y en a quand même un certain nombre qui pourraient être mes enfants ! Tu sens quand même...que tu prends de l'âge !

Enquêteur : *Tu veux dire qu'il y a une forme de respect à ton égard qui se met en place ?*

Valérie : *Oui, c'est entre la blague et la vérité. On rigole beaucoup là-dessus.*

- **Enquêteur :** *Est-ce que toutes les femmes judokas sont respectables ?*

Jean est ceinture noire et pratique un judo loisir : *Oui, mais une ado... il y aura plus de respect pour une femme qui... pour une femme, quoi !*

Enquêteur : *Respect de l'âge ?*

Jean : *Oui, voilà.*

Alors que la notion de respect est centrale dans la pratique du judo et impulsée par son code moral, ces marques de respect dépendent, selon Erving GOFFMAN, directement des identités sexuées des individus et résultent alors d'un arrangement de sexes déséquilibré : *"Des hommes et des femmes se côtoient dans un espace social mixte (...). Chacun sait ou semble savoir comment il ou elle doit se comporter dans cette situation spécifique en fonction du fait qu'il ou qu'elle est homme ou femme. (...). [Ils] expriment le fait d'être homme ou femme à travers leurs façons d'être ensemble."*²⁵⁶ Ainsi, il existerait un cadre aux arrangements entre sexes au cours des relations : *"Le sexe est à la base d'un code fondamental, code conformément auquel s'élaborent les interactions et les structures sociales, code qui soutient également les conceptions que se font les individus de ce qui fonde leur nature humaine authentique."*²⁵⁷ En nous inscrivant dans le registre de pensée de ce sociologue, nous pourrions considérer que les attitudes protectrices des hommes envers les femmes sont assimilées à une forme de galanterie : *"Du point de vue véhiculé par les rituels interpersonnels, la croyance (dans les sociétés occidentales) veut que les femmes soient précieuses, ornementales et fragiles, inexpertes et inadaptées à tout ce qui exige l'emploi de la force musculaire ou de l'électricité, à tout ce qui comporte un risque physique (...) Il s'ensuit alors que les hommes auront*

²⁵⁶ GOFFMAN E., *L'arrangement des sexes*, op. cit., p. 9

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 41

*l'obligation de s'interposer et de les aider (ou de les protéger) partout où il apparaîtra qu'une femme est de quelque façon menacée ou prise à partie (...)"*²⁵⁸ A ce sujet, il précise aussi que *"Si les procédés ordinaires des hommes à l'égard des femmes tendent à s'appliquer sans restriction, et avec plaisir, à celles qui sont jeunes et jolies, ils tendent à s'appliquer avec une réserve croissante lorsque ces deux propriétés viennent à faire défaut."*²⁵⁹ Toutefois, le cadre de notre étude ne nous permet pas d'inscrire les marques d'attentions particulières des hommes envers les femmes dans le registre de la galanterie : en effet, nous avons montré que les statuts sexués des judokas sont placés en retrait par rapport à leurs autres statuts, qui se trouvent directement en lien avec la pratique : le niveau de pratique, l'expérience, etc. Ainsi, puisque les judokas prennent en compte les morphologies ou encore les âges, avant les appartenances sexuelles, il ne nous est pas possible de parler de formes de galanterie en judo, puisqu'elles prennent naissance à partir d'attributs sexuels, contrairement aux relations sur les tatamis, qui en sont, à quelques exceptions près, totalement dépourvues.

Enfin, la notion de *"maman"* est envisagée différemment selon les âges des protagonistes : Jean, qui est âgé de 26 ans, précise que même s'il place les femmes adultes dans la catégorie des *"mamans"*, il ne peut faire de même pour celles qui ont son âge, ou presque :

- **Enquêteur** : *Est-ce que tu ressens que ces femmes adultes [les nouvelles licenciées au club] disposent d'un statut particulier ?*

Jean, ceinture noire : *Non, pas tellement, y a pas non plus tellement de différence d'âge, moi j'ai 26 ans, il y en a une qui a 30 ans donc c'est pas énorme ! Y a pas ce rapport-là ! (...)*

Ainsi, lorsque les hommes judokas sont aussi jeunes que certaines *"mamans"*, ils envisagent le randori à partir du statut de *débutantes* et placent celui de l'âge plus en retrait.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 67

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 70

Les "mamans" et les adolescentes

Du point de vue de la force physique et de la morphologie, les femmes judokas adultes de petit gabarit, et qui plus est les débutantes, sont placées dans la même catégorie que les adolescentes par leurs homologues masculins.

Toutefois, bien que les hommes expérimentés dans la pratique estiment que les femmes qui héritent du statut de *maman* ont besoin d'être protégées, ils adressent une attention plus particulière aux adolescentes qu'aux femmes plus corpulentes, car jugées plus légères et donc plus fragiles sur un plan physique. Il y a donc, dans ce cas, une prise en compte de l'âge et de la morphologie de la femme judoka par les hommes, qui leur permettra d'adopter le comportement le plus adapté à la situation :

Enquêteur : Tu fais une différence entre les filles de 16 ans et les "mamans" ?

Mathieu a 33 ans et pratique dans un club loisir au sein d'un cours où adultes et adolescents sont mélangés : oui, bien sûr !

Enquêteur : Lesquelles ?

Mathieu : Ben physiquement, elles n'ont pas les mêmes qualités !

Enquêteur : Tu fais un judo différent avec l'une ou l'autre ?

Mathieu : Oui, celle qui a 16 ans en général elle est compétitrice donc elle demande plus, elle tire plus, elle demande que ce soit un peu comme en compétition ! Il faut aussi la faire travailler. Après, tu fais judo avec Julie ou Françoise, tu fais plutôt du judo loisir, c'est pas du tout le même judo.

Enquêteur : Finalement, tu t'adaptes à chaque fois ?

Mathieu : Oui oui. Ça me gêne pas de passer un combat à expliquer, ou même à pas combattre. Parce que je fais pas de compétition, donc... J'ai pas de résultats à avoir en compétition, c'est les deux heures de la semaine où je me dépense.

Dans ses propos, Mathieu ajoute un statut supplémentaire à celui de l'âge : le **niveau de pratique (compétitrice)**. La prise en compte d'une pluralité des statuts le conduit à proposer un comportement différent de celui de Jean, qui lui, se contente de penser en termes de différences de statures :

- **Enquêteur** : Tu vas mettre une forme différente dans ton judo avec ces catégories ?

Jean, ceinture noire, a 26 ans et pratique en loisir, dans un cours composé d'adultes et de d'adolescents : Je vais m'adapter. Les ados, elles ont 15 ans, elles sont légères, donc je peux pas les... On peut pas y aller comme des brutes. Et les femmes, elles débutent toutes, elles sont ceinture orange, donc... je vais plus doucement.

Enquêteur : Tu fais plus doucement avec les femmes débutantes ou avec les filles ados ?

Jean : Peut-être plus doucement avec les ados, parce que les femmes, même qu'elles soient débutantes, elles tiennent plus facilement sur leurs pieds.

Ainsi, les propos de Mathieu et Jean mettent en exergue la prise en compte d'une **pluralité des statuts** : alors que certains envisagent une approche par les statuts liés à l'âge (laissant ainsi apparaître des effets de génération), d'autres attribuent des marques d'attention liées à leurs écarts de **niveaux de pratique**. Il n'est pas possible d'établir un modèle comportemental unique, mais ce premier aperçu nous permet cependant de valider l'hypothèse selon laquelle l'appartenance sexuelle n'est pas un critère suffisant pour expliquer la construction des relations entre hommes et femmes judokas sur les tatamis, et d'ajouter que les comportements se régulent à partir de statuts pluriels et non uniques.

L'impossibilité de proposer un modèle type montre à nouveau l'existence d'une **combinaison de statuts**, telle qu'elle fut envisagée au cours du cinquième chapitre. Ces combinaisons sont directement influencées par les situations en cours : alors que Jean considère que les femmes de son âge ne peuvent être assimilées à des "mamans", d'autres choisiront de les placer dans cette catégorie. Ou encore, si elles étaient expérimentées dans la pratique, peut-être prendraient-ils directement en compte leurs différences de morphologie ? La prise en compte d'un statut plutôt qu'un autre dépend des caractéristiques de la situation qui se déroule : type d'exercice, profils respectifs des judokas, etc.

c. Les adolescents

En judo loisir

Les séances de judo pour lesquelles le public *adulte* se trouve complété par un effectif de judokas adolescents, voient naître des modifications dans les échanges (verbaux et physiques) qui s'opèrent.

Nous l'avons vu, les femmes judokas *adultes* bénéficient d'un statut qui leur offre une attention particulière de la part de leurs homonymes masculins. Cependant, alors que les hommes *adultes* prennent en compte l'âge des femmes (adolescente ou "*maman*") dans la gestion des combats, la plupart des **adolescents** profitent de ces différences (moins de force physique, débutantes dans la pratique, peur de la chute, etc.) pour placer le randori à leur avantage. Quel que soit le statut de l'adversaire, seule la victoire compte. Ainsi, lorsque les femmes de notre échantillon se retrouvent à combattre avec un adolescent, les relations se structurent différemment :

- ***Tiphanie, ceinture jaune*** : *Les hommes, ils nous laissent faire notre judo, ils y vont en douceur, alors que les ados ils viennent... Ils veulent absolument faire tomber, gagner... Les hommes adultes, ils jouent, ça se fait toujours bon enfant.*

- ***Enquêteur*** : *Les relations sur le tapis ou même les combats sont difficiles avec les hommes ?*

Aurélié, ceinture jaune : *Non, non ! Ben allez rencontrer les jumeaux [Jean et François, âgés de 26 ans, ndlr], ils sont pour moi les piliers du clubs, ils sont vraiment très ouverts. C'est pas du tout des machos comme pourrait l'être Hugo, qui a 14 ans, qui est encore un ado, c'est pas du tout le même profil.*

Enquêteur : *Vous me dites que ça se passe bien avec les hommes, mais avec Hugo, est-ce que vous combattez avec lui parfois ?*

Aurélie : *Non, on évite parce qu'il pourrait nous faire mal. Il se rend pas compte qu'on est moins fortes physiquement et qu'on n'a pas le même niveau!*

Enquêteur : *C'est plus un problème de génération alors ?*

Aurélie : *Oui. Et cela dit, il a déjà fait mal à Lucie (le professeur de judo, ndlr) parce qu'il veut la gagne !*

- **Dorine :** *(...) Vraiment, j'ai eu mal ! Avec le petit jeune justement. Même s'il a déjà insisté pour refaire avec moi, je n'ai pas voulu.*

Jacques GROSPERRIN évoque l'existence de comportements spécifiques chez les judokas adolescents : *"Il eut été tentant "d'examiner" les rapports des deux sexes dans la relation du judo, tant les adolescents cherchent à affirmer leur supériorité dans le judo debout"*²⁶⁰. Il ajoute : *"entraînés au sol, ils se relèvent vite, car leur problème est bien de s'affirmer, à leurs propres yeux comme aux yeux des autres, comme êtres sexués, virils et puissants, conformes à l'image sociale en vigueur"*²⁶¹. Toutefois, nous pouvons nous demander si ces attitudes sont propres à une pratique de *loisir*, ou si au contraire, elles se trouvent généralisées à tous les niveaux de pratique.

Le judo de haut niveau et de compétition

Dans le cas du haut niveau, lorsque parfois des plus jeunes intègrent les séances d'entraînement pour adultes, les situations sont similaires à la pratique en *loisir* :

- **Enquêteur :** *Comment ils se comportent avec toi ? Est-ce qu'ils se disent "c'est une femme, il ne faut surtout pas qu'elle me fasse tomber" ?*

Alexia, qui appartient à une catégorie lourde et s'entraîne donc souvent avec les hommes : *Non, enfin ça dépend lesquels ! Mais en général*

²⁶⁰ GROSPERRIN J., *La relation maître-élève dans l'enseignement du judo en France*, Thèse de doctorat STAPS, Université Lumière Lyon2, 1997, p. 159.

²⁶¹ BUI-XUAN (G.), "Essais d'interprétation psycho-sociologique de l'évolution du judo et de ses pratiquants", in *Anthropologie des techniques du corps*, colloque, 1984, p. 299, cité dans GROSPERRIN J., *La relation maître-élève dans l'enseignement du judo en France*, art. cit., p. 159.

les jeunes cherchent à faire tomber, mais sinon les autres font un peu plus tranquille que si j'étais un homme.

Enquêteur : *Tu veux dire que les jeunes ont des choses à prouver ?*

Alexia : *Oui, chez les jeunes c'est un peu ça !*

Pour conclure, nous pouvons avancer que la gestion des combats, dans une situation qui présente deux judokas appartenant à deux générations d'âges différents, dépend des statuts de chacun d'eux et des rôles qui y sont associés. Les *mamans* se voient bénéficier d'une attention particulière de la part des hommes, mais pas des adolescents, qui ne veulent qu'une seule chose : remporter la victoire. Les jeunes *mamans* (âgées de 30 ans environ), issues des clubs *loisir*, sont abordées par un tout autre statut de la part des hommes qui ont leur âge : celui de *débutantes*. Enfin, l'autorégulation des randoris passe par une prise en compte de statuts pluriels, qui se trouvent combinés les uns aux autres et qui sont appréhendés différemment en fonction des individus : cette appréhension dépend du statut à partir duquel le judoka se place et donc de la situation en cours.

Enfin, la question de l'âge des judokas occupe une place importante au sein des relations entre judokas sur les tatamis. Ce point a été abordé par Marcel MAUSS et repris par Irène THERY, lorsqu'ils envisagent de distinguer la *division des sexes* de la *division par sexes*, précédemment abordée. Pour reprendre les propos d'Irène THERY, nous pouvons noter que *"La notion de "division par sexes, dont Mauss dit qu'elle a "grevé de son poids toutes les sociétés à un degré que nous ne soupçonnons pas" [est] indissociable de la "division par âges" et de la " division par générations", [et] ouvre à une conception non substantialiste de la distinction de sexe, qui mérite toute l'attention de la sociologie et l'anthropologie contemporaines. Au-delà, cette notion apparaît comme un révélateur exceptionnel."*²⁶² Elle ajoute que *"(...) Dans l'analyse de Mauss, la division par sexes n'est-elle pas isolée de la division par âges et de la division par générations ? Mauss, qui les présente dans ses textes des années 1930 comme les trois formes premières de division/organisation de la vie sociale, souligne aussi qu'elles sont toutes trois transversales à l'ensemble social : elles organisent les autres divisions. Ce sont des*

²⁶² THERY I., "La notion de division par sexes chez Marcel Mauss", in *L'Année sociologique*, vol. 53, janvier 2013, p. 33.

*opérateurs de la division/cohésion générale de la société comme "tout" institué*²⁶³. Ce concept nous permet de comprendre pourquoi certains auteurs ont pu montrer l'existence de rapports sociaux déséquilibrés au sein de pratiques sportives en situation de mixité de sexes : Christine MENESSON et Carine GUERANDEL ont par ailleurs construit un travail de recherche portant sur les rapports sociaux de sexe dans le cadre de la pratique du judo²⁶⁴ et ont conclu sur l'existence d'une hiérarchie sexuée. En effet, il convient de préciser que cette étude porte sur un échantillon de judokas issus du pôle espoir de Toulouse, regroupant ainsi des **adolescents** âgés de 15 à 17 ans. Cette tranche d'âge, inférieure à celle choisie pour la construction de notre étude, explique, au moins en partie, les écarts des résultats obtenus : prendre en compte l'âge des pratiquants et leurs écarts constitue une démarche incontournable dans l'analyse des relations entre judokas.

Ainsi, analyser les relations entre judokas à partir d'une division par âge s'est avéré incontournable, pour saisir toutes les subtilités des formes que prennent leurs relations. En effet, selon Marcel MAUSS, cette forme de division constitue une des trois formes premières d'organisation de la vie sociale et elle contribue à organiser les autres divisions de l'ensemble social : *"[elle est] un opérateur de la division/cohésion générale de la société comme "tout " institué."*²⁶⁵

Nous avons vu dans quelle mesure l'âge et les différences morphologiques influencent les relations entre judokas. Nous allons aborder, dans un troisième point, la question du niveau de pratique et plus spécifiquement celui des hommes. En effet, dans le contexte d'une pratique en situation de mixité de sexes, notre étude a montré que l'expérience des hommes dans la pratique influence directement la gestion des randoris.

²⁶³ *Ibid.*, p. 52.

²⁶⁴ GUERANDEL C., MENESSON C., *Gender construction in judo interactions*, in International Review for the sociology of sport, *art.cit.*

²⁶⁵ THERY I., "La notion de division par sexes chez Marcel Mauss", *art. cit.*, p. 52.

3. Le niveau de pratique des hommes judokas

Nous l'avons évoqué précédemment, le niveau de pratique des judokas leur confère un statut particulier : il permet un rééquilibrage de l'échange. En effet, même si des exceptions persistent, les judokas munis d'un bagage technique ou d'une expérience dans la pratique inférieurs à ceux de leur adversaire, bénéficient d'attentions particulières à leur égard. Cela est particulièrement vrai lorsque le randori met en scène un homme expérimenté et une femme débutante.

Cependant, le niveau de pratique des hommes nécessite d'être étudié lui aussi, afin d'envisager toutes les dimensions qui construisent les relations entre hommes et femmes judokas. En effet, le principe d'adaptation d'un homme adulte judoka envers une femme peut se voir mis à mal lorsque celui-ci est débutant dans la pratique. D'une part, il n'a pas conscience que sa force musculaire est supérieure à celle des femmes présentes sur les tatamis, et n'a pas suffisamment de recul sur la pratique, ce qui lui aurait permis d'intégrer le cadre du judo et son code informel. Ainsi, parmi les judokas masculins débutants de notre échantillon, nous distinguons deux profils types.

a. Deux catégories d'hommes débutants

Le judo loisir

Nous l'avons vu, les adolescents (masculins) éprouvent des difficultés à adapter leur judo en fonction de leur adversaire, et en l'occurrence, avec les femmes adultes débutantes. Cependant, cette catégorie de personnes n'est pas la seule à ne pas savoir se mettre au niveau de leur partenaire, pour rendre l'échange fructueux. Ainsi, outre ces adolescents, les hommes adultes débutants²⁶⁶ constituent une première catégorie de judokas, qui se verra fuir des femmes de notre échantillon, et ce, d'autant plus qu'aucune relation amicale ne les liera particulièrement. En effet, les différences physiques prennent toute leur importance auprès d'un public débutant et

²⁶⁶ Sont considérés comme hommes adultes **débutants**, tous les judokas de plus de 25 ans, ayant un grade peu élevé (et donc ayant très peu d'années de pratique derrière eux) ainsi que ceux qui reprennent l'activité après une longue période d'arrêt, y compris les ceintures noires.

peuvent, lors d'absence de maîtrise, conduire à infliger des blessures physiques ou simplement à entretenir un climat de crainte.

Les propos des femmes et des hommes interviewés sur ce sujet laissent entrevoir que les comportements dominants de cette catégorie de judokas ne sont pas uniquement destinés au public féminin, mais à l'ensemble des pratiquants. Cependant, au vu des différences physiques et de la puissance naturelle, force est de constater que ce sont les femmes qui subissent le plus leur attitude :

- **Françoise** : *Ce qui est casse-pieds, ce sont ceux qui ont repris le judo, qui sont toujours comme ça (elle mime une position bras tendus, ndlr) !*

Enquêteur : *Ils sont comme ça uniquement avec les femmes ou avec tout le monde ?*

Françoise : *Ho non, avec tout le monde ! C'est pas une question de ça, moi je ressens pas que c'est parce qu'il est un homme. Il avait besoin de s'imposer, de s'affirmer. Pas parce qu'on est des femmes, mais parce qu'il veut montrer... (...) Il est gentil mais il casse tout le monde il dit "je comprends pas, je fais attention!". Il se rend pas compte, c'est comme ça. Et il comprend pas quand on lui dit, mais bon...*

- **Sophie** : *L'année dernière il y avait un gars comme ça au judo, qui faisait tout en physiquement, il faisait mal à tout le monde, garçon ou fille. Il avait appris le judo tard alors il faisait tout en physique. (...)*

- **Enquêteur** : *Tu ressens une réelle volonté de dominer de la part des hommes?*

Isabelle : *Les adultes débutants, oui. Ils sont pas techniques alors ils ont tendance à être un peu bourrins. S'ils sont plus gradés ou qu'ils sont plus forts, dans l'ensemble, ils adaptent leur comportement. Notamment parmi les plus gradés il y a quand même moyen de travailler de manière intéressante parce que justement ils arrivent à s'adapter.*

Chez les hommes débutants, ou en reprise d'activité, nous décelons deux catégories : la première, qui vient d'être évoquée, concerne ces judokas qui **veulent s'imposer** et qui, qu'ils soient avec un partenaire moins fort qu'eux (sur un plan technique ou physique) ou non, chercheront à imposer leur force. La deuxième catégorie vise ceux qui **ne cherchent pas réellement à s'imposer**, mais qui ne maîtrisent pas leur force : ils n'ont pas conscience des écarts qui peuvent exister entre eux et un judoka plus faible et n'adaptent donc pas leur judo.

- **Dorine** : *Je vais choisir Gabrielle parce que je sais qu'on a la même force et on peut, enfin, on y va franco, on ne retient pas notre force puisqu'on sait qu'on est du même niveau. Par contre les hommes je les choisis, heu... ceux avec qui je suis déjà allée et qui m'ont fait mal, je ne retourne pas vers eux, ou alors ils me disent "Si, si, viens et je ferai attention!"*

Enquêteur : *C'était volontaire ?*

Dorine : *Non, non. Parce que justement on est débutant. Ils n'ont pas fait attention à leur force, ils ont pensé qu'on allait être capables de se défendre sauf que nous aussi on apprend !*

- **Enquêteur** : *Tu as déjà rencontré des hommes qui voulaient à tout prix s'imposer ?*

Valérie : *Comme partout, tu as des cons, mais en général c'est quand même super rare. C'est plutôt qu'ils ne se rendent pas compte.*

Enquêteur : *Ils ne veulent pas faire mal ni réellement s'imposer ?*

Valérie : *Ho non non non ! Je pense pas, c'est pas comme ça que j'analyse. Parfois tu peux avoir des petites ceintures, des gens qui n'ont pas l'habitude et c'est un peu pour eux l'occasion de faire tomber quelqu'un, donc j'ai tendance de m'en méfier, comme ceux qui sont ceinture marron, ceinture noire, mais qui reviennent après une longue absence.*

Enquêteur : *Ils ont besoin de se réaffirmer ?*

Valérie : *Oui, ou qui ont des souvenirs de techniques mais qui ne les maîtrisent plus complètement et c'est comme ça que je me suis cassé la première fois la clavicule.*

Les hommes qui ne savent pas s'adapter à leur adversaire, et en particulier à un adversaire de niveau inférieur, sont des judokas qui ne maîtrisent pas les codes de la pratique. Les hommes qui se situent dans ce cas de figure et qui sont pourtant ceinture noire, sont ceux qui ont arrêté le judo durant une relativement longue période et qui doivent réintégrer les codes de la pratique. Le processus d'assimilation de ces codes est identique à celui par lequel passent les judokas débutants : il passe par l'ancienneté dans la pratique.

Le cas du judo de compétition

Les femmes judokas de notre échantillon ayant choisi une pratique de *compétition* sont des femmes qui ont choisi de s'entraîner au sein de cours en situation de mixité de sexes. Ces femmes sont très peu nombreuses proportionnellement aux effectifs masculins et elles ne sont pas débutantes dans la pratique : elles font de la compétition depuis plusieurs années, à des niveaux divers (championnats officiels ou tournois plus conviviaux), ou sont des athlètes "retraitées" du haut niveau. Elles sont moins pointilleuses que ne pourraient l'être leurs consœurs sportives de haut niveau quant au choix du partenaire de randori, mais reste malgré tout dans la recherche de bénéfices en termes de performance : il faut que leur adversaire leur permette de progresser.

Cependant, il arrive que des hommes débutants se retrouvent à pratiquer, par choix, dans un cours destiné à une pratique de *compétition*. Ces choix peuvent être motivés par une volonté de progresser plus vite, d'être confronté à des adversaires plus forts, etc. Dans ce cas, il peut être bénéfique pour un judoka masculin compétiteur de choisir l'un d'eux : il peut perfectionner ses placements et ses enchaînements techniques par exemple. Toutefois, l'attitude de ces judokas débutants qui se trouvent dans un cours à visée de *compétition* est similaire à celle des hommes débutants en *loisir* et rendra donc le randori difficile pour les femmes, y compris les compétitrices. Ainsi, bien que n'ayant pas d'appréhensions particulières à pratiquer avec des hommes judokas, elles n'hésiteront pas à éviter ceux qui ont pu être brusques avec elles lors d'une session passée :

- **Rachel** : *A l'époque j'y allais, même avec les **raides** comme on dit chez nous. Je me suis blessée, c'était un mec qui m'avait tiré sur le bras, je me suis fracturée la glène, du coup, maintenant je fais plus attention. Genre Cédric, là, je fais jamais.*

Enquêteur : *Il est comme ça avec toi uniquement ?*

Rachel : *Non, non, il est comme ça avec tout le monde !*

Enquêteur : *Alors quand tu choisis un partenaire d'entraînement...*

Rachel : *...Ben par exemple je fais pas avec les débutants qui sont hyper physiques.*

L'analyse de ces propos nous permet de comprendre que les attitudes des judokas masculins débutants sont exacerbées envers des judokas de plus petits gabarits et donc plus légers, mais aussi envers ceux qui disposeraient de moins de résistance physique qu'eux. Le débat ne se situe donc pas dans le domaine de l'appartenance sexuelle, mais bien dans celui des différences physiques qui existent entre ce public cible et leurs adversaires, qui touchent majoritairement les femmes. Enfin, nous pouvons ajouter que les comportements de cette catégorie de judokas masculins sont similaires envers leurs partenaires, que l'on se situe dans un contexte de pratique en *loisir* ou en *compétition*.

b. Les hommes expérimentés dans la pratique s'adaptent

Les hommes judokas qui sont expérimentés dans la pratique (c'est-à-dire qui maîtrisent leurs techniques et donc les chutes qu'ils infligent à leur adversaire et qui ont conscience des différences morphologiques qui existent entre eux et les femmes) savent proposer un judo adapté aux qualités (ou lacunes) physiques et techniques de leur adversaire. Certains hommes débutants, lorsqu'ils ont pris conscience des écarts de force musculaire entre eux et les femmes et donc des efforts d'adaptation qu'ils doivent fournir, pourront être assimilés à cette catégorie des hommes judokas expérimentés :

- **Gabrielle** : *[Je vais choisir Dorine comme partenaire] Parce que c'est une femme et parce qu'on a la même force ! (...) Après je pense qu'ils*

commencent à s'adapter. Je pense à quelques hommes, Sébastien et puis au petit jeune étudiant, énergique, ils vont plus facilement s'adapter à nous. Alors qu'au début c'était plus difficile.

Nous pouvons donc avancer que les hommes judokas, expérimentés ou conscients de leur puissance musculaire supérieure, veillent à adapter leur judo face à ces différences morphologiques. L'argument premier de cette adaptation ne repose pas sur l'appartenance sexuelle de leur adversaire, mais sur leur **statut lié à leur morphologie**. En effet, Éléonore évoque le fait que son petit gabarit la ramène à un statut "de gamin" et non exclusivement de femme :

- **Éléonore** : *De toute façon, les garçons voient qu'on est des filles, des petits gabarits alors y a pas de souci. (...) C'est vrai que quand le mec fait le double de ton poids...Olivier ou Manu ils font...90 kilos, c'est sûr qu'au sol, ils t'aident un petit peu ! Ils font attention à nous un peu comme si, entre guillemets, on était des gamins.*

Enquêteur : *Alors, d'après toi, c'est lié au fait que tu es une femme ou au fait que tu as moins de masse musculaire ?*

Éléonore : *Je pense que ça n'a rien à voir avec une femme. Je pense que c'est au niveau poids. Parce qu'ils savent très bien qu'on est aussi tonique qu'eux !*

- **Enquêteur** : *Tu dis que lorsque tu choisis Olivier comme partenaire, tu travailles tes muscles. Ça veut dire qu'il ne sait pas faire doucement avec toi?*

Elsa : *Non, c'est une question de poids.*

Enquêteur : *Et tu disais aussi qu'avec Michel, vous ne combattez pas toujours de la même manière...*

Elsa : *Oui, des fois il sent que j'ai envie de faire fort, alors il change de manière de faire.*

Toutefois, des éléments viennent complexifier la question des différences morphologiques. Précédemment, Mathieu établissait une première distinction à partir de l'âge, puis la complétait avec le niveau de pratique. Ainsi, ce second statut prenait le pas sur le premier et les échanges lors des randoris s'en trouvaient ainsi

influencés. La question du niveau de pratique se trouve à nouveau abordée par Jean (ceinture noire, judo *loisir*), qui considère que la supériorité technique de son professeur prend plus d'importance que son infériorité physique. Il peut alors se permettre de moins retenir sa force, comme si le niveau de judo de son professeur, jugé suffisant, pouvait compenser cette différence :

- **Enquêteur** : (...) finalement, tu t'adaptes aux femmes parce qu'elles sont plus légères ?

Jean : oui. Mais par exemple avec Lucie (le professeur, ndlr) je peux y aller parce qu'elle a un gros bagage en judo !

Ainsi, nous comprenons que de nombreux éléments interagissent dans la gestion des randoris en situation de mixité de sexes : le niveau de pratique, lorsqu'il est suffisamment bon, permet aux hommes judokas de moins retenir leur force.

A travers ces propos, nous comprenons que l'appartenance sexuelle ne constitue pas un argument qui pousse les hommes judokas à adapter leur puissance physique face aux femmes. En effet, même si les appartenances sexuelles et les différences morphologiques sont directement liées, ce sont les différences de poids et de niveau de pratique qui conduisent les hommes, lorsqu'ils en ont conscience, à proposer un judo plus souple aux femmes judokas adultes. Enfin, nous avons vu précédemment que Jean montrait une attention plus forte envers les adolescentes que les femmes adultes débutantes, et prenait donc en compte leur morphologie comme critère d'adaptation de son comportement. Ici, le statut de son professeur, qu'il assimile à une pratiquante de bon niveau, inhibe ses retenues. Jean, qui maîtrise le cadre du judo, est en mesure d'appréhender ses partenaires à partir d'une pluralité de statuts, et de se positionner par rapport à celui ou ceux qui lui semblent pertinents.

Ils le disent eux-mêmes : ils s'adaptent !

Alors que les femmes ont noté que les hommes étaient vigilants quant à l'utilisation de leur masse musculaire au cours des randoris en situation de mixité de

sexes, ces derniers confirment que s'ils font attention, c'est en toute connaissance de cause :

***Enquêteur :** Tu ne fais pas de différence dans ta manière de combattre selon que tu sois avec un poids léger, ou une femme ?*

***Daniel :** Si, avec une fille, si je la fais tomber, je vais amortir la chute.*

***Enquêteur :** Plus qu'avec un homme ?*

***Daniel :** Ben là j'amortis pas ! (rires) C'est pour ça, y'en a qui aiment bien être avec moi parce qu'ils savent... Je vais faire O Goshi²⁶⁷, ben je laisse pas tomber, je retiens. Je vais pas lui faire les prises qui font mal non plus...*

- ***Enquêteur :** J'ai eu l'impression qu'il y avait un bon feeling entre les "mamans" et toi...*

***François :** Je pense que c'est parce que ce sont les autres (les plus jeunes, ndlr) qui sont peut-être trop rudes, qui sont vraiment... (...) Donc c'est pour ça on essaie de faire attention et puis ça fait longtemps qu'on en fait donc on a l'expérience pour pas blesser. Je pense que c'est pour ça.*

- ***Jean :** (...) Avec un plus petit gabarit je pense qu'il faut s'adapter, changer un peu son judo, il faut y aller moins fort physiquement.*

Cette vigilance particulière exprimée par les hommes montre qu'ils agissent en toute conscience. Ils ont intégré le code de la pratique du judo et le mettent en œuvre de façon volontaire.

Quand les femmes adultes expérimentées prennent les devants

Néanmoins, lorsqu'un judoka, visiblement plus fort, ne s'adapte pas, certaines femmes n'hésitent pas à **leur faire remarquer**. Ces femmes sont expérimentées dans la pratique et connaissent les rouages : elles savent qu'elles sont "en droit" de demander à leur partenaire de baisser d'intensité.

²⁶⁷ Technique de hanche.

- **Valérie, ceinture noire** : *Justement, c'est l'occasion pour eux de passer, d'apprendre à doser leur force. Parce que quand ils sont entre garçons, ils vont à fond ! Il y en a qui le font très naturellement et à qui je n'ai jamais eu besoin de dire de faire attention, parce qu'ils font un judo souple, ils sont souples et ils savent monter en puissance s'ils sont contre un garçon qui est plus physique. (...) Comme je me suis fait assez souvent mal, et d'ailleurs pas forcément le fait de garçons, ça n'a rien à voir, mais la confiance dans la résistance de mon corps en a pris un coup dans l'aile. Du coup, je préfère, plutôt que de pleurnicher après parce que je me suis fait mal, puisque les garçons sont musculairement beaucoup plus forts que nous, donc le discours que je tiens c'est "Si le type ne sait pas s'adapter, je lui dis profite-en pour travailler en technique et non en force !" Parce que s'il travaille en force, c'est sûr il a gagné.*

Ainsi, les femmes qui maîtrisent le cadre du judo sont en mesure de réguler le combat en rappelant ce cadrage à leur partenaire masculin s'il devait ne pas le respecter. Nous retrouvons ce principe auprès des hommes judokas expérimentés, qui sont en capacité, de par leur maîtrise de ce cadre, de réguler le combat en cours en prenant en compte les statuts de leur adversaire.

Focus sur le judo de compétition et de haut niveau

Les échanges entre judokas qui s'entraînent en pratique de loisir sont similaires à ceux que l'on retrouve dans le contexte d'entraînements à visée compétitive. Dans ce dernier mode de pratique, les catégories de poids prennent toute leur importance, puisque ces athlètes compétiteurs évoluent avec l'objectif permanent d'être les meilleurs de leur catégorie d'appartenance. Ils saisissent donc tous l'importance de ces différences morphologiques et leur accordent une place particulière, en particulier en situation de mixité de sexes :

- **Enquêteur : comment un homme réagissait si tu le faisais tomber ?**
Gaëlle, ancienne athlète de haut niveau : *Fallait le faire déjà à la base ! rires. Non, moi je le voyais pas comme ça. Même sans faire chuter, si on*

faisait une action qui était bien, ils chutaient. Il n'y avait pas de rapport de force !

- **Enquêteur** : *Tu as déjà subi, le fait qu'un homme veuille volontairement te faire mal, te faire chuter fort ?*

Charlotte, athlète de haut niveau : *Non, les fois où on s'entraîne avec les garçons, ils s'adaptent. Parce que forcément un gars qui fera le même poids que moi, ou même un poids beaucoup plus léger, et qui a cinq ans de plus que moi, il a beaucoup plus de force qu'une femme. Donc s'il veut, il fait ce qu'il veut, il peut me faire mal. Mais non, en général ils s'adaptent, ils essaient de faire plus technique. Non, franchement, il n'y a aucun souci avec les hommes!*

Bien que la nécessité de s'adapter soit acquise et acceptée, la prise en compte des décalages de force de la part des judokas qui se trouvent en situation de domination n'est pas toujours aisée. En effet, cela oblige ces derniers à trouver des méthodes d'adaptation intéressantes à la fois pour eux et pour leur adversaire. Cette double réussite n'est pas systématique.

4. Les limites : lorsque l'adaptation rend le combat moins intéressant

En pratique de loisir, lorsque les rapports sont déséquilibrés (différences de niveaux, de poids, etc.), la gestion du randori n'est pas toujours facile. En effet, cela demande une capacité d'adaptation de la part du judoka *dominant*, qui n'est pas innée. Elle demande de l'expérience et ne satisfait pas toujours les deux protagonistes :

- **Aurélie, ceinture jaune** : *(...) c'est vrai que des fois, enfin ça m'est arrivé très rarement, de combattre avec des hommes, ceintures noires. Alors ce qui n'est pas évident, c'est qu'on sent qu'ils sont sur la... enfin, ils nous laissent faire, forcément parce que sinon on peut rien faire. Alors c'est pas évident parce moi je sais pas encore bien comment attaquer alors d'un côté j'aime bien qu'on m'attaque comme ça je défends et je sais quoi faire mais du coup*

comme ils attaquent pas trop c'est pas évident de se positionner. Mais bon, à force, ils commencent à avoir l'habitude.

- ***Dorine, ceinture jaune*** : *Il y en a un autre, j'hésite à combattre contre lui, il est champion de boxe et il est très fort. Déjà ses combats avec les garçons, c'est très violent... et la dernière fois, il me dit "Vas-y viens, n'hésite pas", je lui ai fait confiance et du coup il retenait tellement ses coups, c'était pas drôle ! Je lui ai dit "Vas-y quand même un peu!" Mais voilà c'était pas drôle, parce qu'il faisait rien, il se laissait faire et il se laissait tomber... Mais ça doit être dur pour eux de retenir leur force ou de pas y aller, alors qu'avec Gabrielle, on n'a pas ce problème, on se pose pas de questions.*
- ***Valérie, ceinture noire*** : *Mais c'est difficile, parce qu'il ne faut pas qu'ils soient passifs parce que il faut qu'ils s'amuse aussi je veux dire pour moi dans le judo il y a une notion de jeu, il y a un rapport de force, mais bon...*

Toutefois, la pratique du judo en **compétition ou à haut niveau** rend les échanges inégaux plus délicats : en effet, dans une perspective de recherche de performance, chacun des judokas voudra trouver dans les randoris le moyen d'atteindre ses objectifs personnels. Ainsi, alors qu'en pratique de loisir, celui qui domine le combat acceptera de ne pas exprimer ses qualités techniques et physiques et de ce fait, de rester un peu en retrait du combat, le cadre d'une pratique à visée de *compétition* peut rendre la situation plus complexe. C'est pourquoi Franck pose la question : *"s'adapter, ça veut dire quoi ?"*

Franck est ceinture noire et compétiteur. Il combat parfois avec des femmes judokas de haut niveau qui viennent s'entraîner dans son club:

Après, s'adapter, qu'est-ce que ça veut dire ? Si s'adapter ça veut dire faire exprès de tomber, ou si s'adapter c'est faire semblant, ou ... je sais pas ce que ça veut dire s'adapter. Moi j'ai déjà fait avec des nanas de 70 kg, donc il y a quand même 10 kilos d'écart [dans ce cas, ce sont elles qui sont plus lourdes que lui, ndlr], elles font mal ! En plus, c'est des nanas qui font du haut niveau, je rentre un peu dedans mais dès qu'il y a un peu plus d'intensité, dès que ça va monter, ben elles vont se plaindre et elles vont dire "Lui il s'adapte pas, il

sait pas s'adapter !" Ça, c'est assez répandu. Ludivine (sportive de haut niveau à la retraite avec qui il s'entraîne régulièrement, ndlr) elle n'a pas ces réactions, c'est ça qui est agréable. Un mec ou une nana, pour moi y a pas de différence. Moi c'est vraiment ce que je recherche, une nana si elle accepte l'intensité physique, de prendre des coups, bon ben ça fait partie du judo ! On en prend tous !

L'étude des attitudes entre hommes et femmes judokas lors des randoris nous a permis de distinguer plusieurs comportements types, tous dépendant des morphologies et des niveaux de pratique des combattants. Un cas n'a pas été abordé : celui qui met en scène un combat mixte, lorsque la femme ne l'a pas choisi. Car si dans la majorité des situations, les judokas ont libre choix en leur partenaire de travail, il peut arriver que l'un d'entre eux se voie *invité*²⁶⁸ par un judoka qu'il n'avait pas préalablement choisi. Ainsi, il nous semble intéressant de nous arrêter sur un point particulier : lorsqu'un homme invite une femme pour un randori.

5. Lorsqu'un homme "invite" une femme pour un randori

Puisque le code "informel" du judo interdit à quiconque de *"refuser une invitation"*, il nous a semblé important de comprendre comment réagissent les pratiquants qui se voient *"invités"* par un judoka qu'ils n'ont pas choisi eux-mêmes, et en particulier lorsqu'un homme invite une femme. En effet, bien que nous ayons mis en avant jusqu'à présent qu'une distinction des sexes au judo ne semble pas pertinente, il apparaît que certaines femmes craignent, du fait d'une non-assimilation des codes informels de la pratique, de combattre avec des hommes du fait de leur force physique supérieure à la leur. Ainsi, nous nous demandons si ces femmes utilisent des stratégies d'évitement et plus généralement, de quelle manière elles gèrent le randori dans ces cas-là.

²⁶⁸ "Se faire inviter" signifie être choisi comme partenaire.

a. Les liens d'amitié aident à vaincre les préjugés auprès d'un public débutant

Laura a débuté le judo il y a deux ans. Alors qu'elle n'a jamais vécu de situation délicate avec un homme judoka (blessure, affirmation de soi brutale, etc.), elle se refuse de combattre avec eux, à cause de l'image qu'elle a des hommes dans la pratique :

- **Enquêteur:** *Par exemple, quand tu y vas le vendredi, tu prends toujours des femmes, ou bien tu fais aussi avec des hommes ?*

Laura est âgée de 35 ans : *On prend des femmes, souvent. Pas d'hommes.*

Enquêteur: *Pourquoi pas des hommes ?*

Laura : *Comme je te disais, la peur d'avoir plus brute, plus brusque en face et d'avoir mal.*

Enquêteur: *Et si je te propose un homme doux comme une femme ?*

Laura : *Oui, ça me dérangerait pas.*

A partir du fait que Laura accepte de combattre avec un homme s'il est "*doux comme une femme*", nous pouvons envisager que si elle pouvait tisser des liens d'amitié avec l'un d'entre eux, ou simplement trouver un moyen d'acquérir de la confiance en eux, elle affronterait ses peurs. En effet, en considérant que le judo est une activité sportive qui requière de nombreux corps-à-corps et qui mette en scène des chutes, parfois relativement spectaculaires, il est compréhensible que les femmes adultes qui débutent dans la pratique aient besoin d'être certaines que leur partenaire masculin saura adapter leur comportement. Cette certitude passe notamment par la mise en place de liens d'amitié. Une fois installés, ils inhibent les réticences de ces femmes judokas et leur permettent de vivre le randori sereinement:

- **Enquêteur :** *Est-ce que les hommes, d'eux-mêmes, viennent te chercher pour faire un randori avec toi ?*

Tiphany âgée de 32 ans et ceinture jaune : *Oui oui !*

Enquêteur : *Tu leur dis quoi ?*

Tiphany : *Je refuse pas une invitation ! En plus comme c'est la deuxième année on a créé du lien alors j'y vais. De moi-même j'irai pas parce qu'ils sont*

quand même plus grands, plus développés, plus forts, donc j'irai pas d'instinct mais si on vient m'inviter j'irai.

Ainsi, Tiphanie accepte de combattre avec ce partenaire qui lui paraît supérieur, parce que les liens tissés entre eux depuis sa première année de pratique lui permettent de surmonter ses craintes. La confiance qui s'est inévitablement installée entre eux fait fuir tous les préjugés qui pouvaient lui faire peur. Cependant, tous les judokas ne nouent pas nécessairement de liens entre eux : comment les femmes gèrent-elles alors le randori ?

b. En l'absence de confiance : l'utilisation volontaire d'un statut

L'exemple précédemment évoqué de Valérie nous a montré que les femmes expérimentées dans la pratique demandent directement à leur adversaire lorsqu'elles le jugent nécessaire, d'adapter leur forme de judo pendant les randoris. Toutefois, exprimer cette demande n'est pas toujours aisé et certaines femmes judokas mettent en avant un statut particulier, pouvant légitimer leur demande.

Les statuts privilégiés : la profession et l'âge

Nous l'avons explicité, dans les cas où une femme combat avec un homme et que celle-ci appréhende le randori (peur de chuter trop fort, de subir sa supériorité physique, etc.) elle place volontairement un statut en avant pour justifier sa demande. Ces situations ont lieu lorsque les deux judokas ne se connaissent pas très bien et que, par voie de conséquence, la relation de confiance n'est pas encore née.

Le fait d'exercer une profession et de devoir se rendre à son travail le lendemain, ou même plus précisément le type de profession (métiers manuels par exemple ou professions libérales) et le fait d'exercer sont mis en avant et clairement exprimés :

- **Enquêteur** : *Tu penses qu'en arrivant dans un club à l'âge adulte, tu risquerais d'être malmenée par les hommes ?*

Elsa, coiffeuse : *Je sais pas. (...) mais je mets souvent mon métier en avant : "attention demain je bosse !"*

Ce statut du *travailleur* est parfois remplacé par celui de *l'âge* : il est un argument privilégié pour les "*mamans*". Elles mettent en avant leur âge, qu'elles pensent "avancé", et donc leur vulnérabilité face aux chutes et aux blessures. Cela leur permet soit de justifier d'un niveau de pratique inférieur tout en ne perdant pas la face, soit de s'assurer de la clémence du partenaire, ou des deux à la fois.

- **Valérie, âgée de 41 ans** : *Tu tombes la bonne année, celle où je ne me suis pas blessée. (...) A chaque fois j'ai besoin d'abord de me remettre en confiance, de me remettre un peu en forme... Donc je fais un casting avant chaque combat pour voir si c'est un garçon que je connais, s'il a l'air gentil. Si je suis pas sûre de lui, je dis "Fais attention je suis vieille, je casse (...) Oui, quand il y en a un que je ne connais pas beaucoup, c'est ce que je mets en avant, que je suis vieille et que je casse ! Il y en même qui vont me vouvoyer !*

Ces statuts ne sont pas basés sur leur condition féminine, mais bien sur des critères sexuellement neutres. Cette neutralité se voit parfois mise à mal par l'expression de leur infériorité physique, directement liée à leur appartenance au sexe féminin.

Le paradoxe : mise en avant du statut de femme et donc de l'infériorité physique

Alors que la grande majorité des judokas s'accordent à dire que le judo est une pratique asexuée, c'est-à-dire lors de laquelle les judokas ne sont pas différenciés par leur appartenance sexuelle, certaines femmes n'hésitent pas à mettre en avant leur appartenance à la catégorie "*femme*".

- **Enquêteur** : *Finalement, pour tes choix de partenaires, est-ce qu'on peut dire que c'est une question de personne ?*

Franck, compétiteur : oui, c'est une question de personne, plus que de sexe. Après, d'une manière générale les filles ont tendance à moins accepter le rapport physique. Par contre d'une manière générale, dès qu'il va y avoir une réaction un peu forte, elle va dire "arrête tu m'as fait mal!" ou... Bon tu as des mecs qui le font aussi...

Enquêteur : Est-ce que de la part d'une femme elles diront moins ça, est-ce que c'est parce que ça vient d'un homme ?

Franck : oui, oui. Je pense. Après peut-être qu'elles se le disent entre elles aussi, mais j'ai l'impression que c'est accentué quand elles sont avec un homme. Moi, quand je m'entraîne avec des filles, si tu t'adaptes pas, si tu fais pas vraiment l'effort de t'adapter, elles ont toujours tendance de dire "Tu fais fort, tu mets les bras! Tu fais mal! T'es pas dans le temps !" Comme si elles, quand elles combattent ensemble il n'y avait pas d'atteinte physique ! Quand tu vois les nanas combattre en compétition, c'est fort, c'est intense, comme un combat de mecs, mais à l'entraînement, si c'est un mec, elles ont tendance, j'ai l'impression, à se réfugier derrière le fait qu'elles sont des femmes et que l'autre s'adapte pas.

- **Valérie, ceinture noire** : (...) Si je sens qu'il est un peu viril dans son approche du randori je lui dis "Mais chéri, tu as gagné, musculairement, tu es plus fort que moi, profite-en pour travailler autrement... (...) Quand avec un partenaire on dit qu'on fait souple, et que finalement tu te fais malmener comme c'est pas permis ! Alors quand c'est avec une fille, tu montes d'un cran... Avec des garçons, tu le dis, tu utilises ta langue ! Il faut le dire, pour ne pas pleurer après !

Nous retrouvons dans ce cas présent également, que les femmes ayant atteint un certain niveau de pratique osent plus facilement qu'une débutante exprimer leurs doléances. Elles ont de l'expérience, ce qui implique que le cadre de la pratique est maîtrisé et qu'elles savent qu'elles peuvent poser leurs propres règles, lorsqu'elles en ressentent le besoin. Ainsi, en fonction de la situation, elles préféreront mettre à leur profit un statut plutôt qu'un autre, mais sans jamais évoquer leur appartenance sexuelle.

En résumé

Nous avons pu constater que les différences morphologiques entre les hommes et les femmes interviennent au cours des randoris qui se déroulent sur les trois échelons de pratique: *loisir*, *compétition* et *haut niveau*. Le tableau (voir ci-dessous) établit une schématisation des comportements des judokas *dominants* (judoka qui ne propose pas un randori adapté à son partenaire) au détriment des judokas *dominés*. La question du sexe pour la catégorie des judokas *dominés* n'apparaît pas, comme si le statut sexuel n'influencait pas le déroulement de ces combats. Les enjeux d'adaptation ne reposent donc pas sur le statut sexuel directement. Ces enjeux sont apparents lorsque l'on met en exergue que la catégorie des *dominés* est constituée par les judokas adultes ayant le moins de force physique, et donc les femmes, mais n'interviennent jamais de façon directe.

Toutefois, bien qu'à de rares exceptions (adolescents et adultes débutants) nous ne puissions constater de formes de domination volontaire d'un groupe sur l'autre, et qui plus est, des hommes sur les femmes, nous proposons de construire une analyse plus précise sur les comportements des judokas qui s'entraînent en vue de participer à des championnats. En effet, ce mode de pratique mobilise des enjeux spécifiques, liés à une volonté de devenir le meilleur et donc de s'imposer à tout prix face à ses adversaires. Dans le même temps, puisque les championnats de judo distinguent les deux catégories de sexe, mais aussi que l'appartenance sexuelle des judokas n'est pas un critère qui permette à lui seul d'expliquer l'expression de domination, nous souhaitons savoir dans quelle mesure, les randoris, lorsqu'ils se déroulent entre deux judokas de force approximativement semblable, s'articulent. Les expériences successives des judokas révélées au cours des observations et des entretiens individuels nous permettront de valider ou invalider nos hypothèses de départ et de situer notre étude par rapport à celles préalablement construites, dans le domaine des sports masculins.

Tableau n°5
"La gestion des combats : focus sur quelques comportements types"

		Loisir	Compétition ou haut niveau
Catégories de judokas types (Détient la position de <i>dominateur</i>)	Action de ... ↓	sur... →	Judoka de gabarit ou de force musculaire inférieure à son adversaire (détient la position de <i>dominé</i>) "mamans" – femmes adultes – femmes adultes débutantes
	Adolescent		Veut s'affirmer et dominer le combat
	Adulte débutant ou en reprise d'activité		Veut s'affirmer et dominer le combat
	Adulte débutant conscient de sa supériorité physique		Adapte leur force
	Adulte expérimenté		Prise en compte d'une pluralité de statuts et adaptation en fonction de celui ou ceux choisis comme prioritaire(s) pour le combat en cours

Limites à l'adaptation	Difficultés du <i>dominant</i> à proposer un judo qui reste intéressant (mauvaise gestion de la résistance, etc.)	
Cas particuliers	Le niveau de pratique peut compenser les différences physiques	
Influence extérieure	L'enseignant peut réguler les comportements qui sortent du cadre du judo en intervenant auprès des athlètes directement ²⁶⁹	
Peur ou non acceptation de la force supérieure de l'adversaire	Les liens d'amitié rassurent	
	Mise en avant verbale de statuts : l'âge, la profession et du sexe féminin (en référence à une force physique inférieure)	Mise en avant verbale de l'infériorité musculaire

²⁶⁹ Ce point sera précisé au cours du prochain chapitre.

6. Questionnement à propos de l'organisation sexuée du sport et du judo de *compétition* en particulier

Le besoin de réparation de la hiérarchie ne se limite pas aux situations de mixité de sexes

D'après Christine MENNESSON et Carine GUERANDEL, *"Le combat debout mixte permet de repérer des échanges confirmatifs asymétriques entre les deux combattants indiquant ainsi qu'être une femme n'équivaut pas à être un homme puisque les prérogatives des représentants des deux sexes dans la situation d'affrontement ne sont pas substituables. Ainsi, quand une fille opposée à un garçon parvient à le faire chuter, ce dernier met en œuvre des procédures de réparation destinées à rappeler la hiérarchie entre les sexes"*²⁷⁰. Cependant, il conviendrait d'effectuer la même analyse auprès de groupes de femmes ou d'hommes, pour comprendre que le besoin de réparation d'une certaine hiérarchie ne se limite pas aux situations de mixité de sexes et donc à une certaine hiérarchie sexuée. En effet, les comportements observés lors des entraînements montrent que les attitudes et les réactions de la part des hommes qui combattent avec des femmes sont les mêmes que lorsqu'ils combattent entre eux : la volonté de remporter le combat est forte, quel que soit le sexe de l'adversaire.

- ***Enquêteur*** : *Tu me dis que ces hommes font avec la force : est-ce que c'est parce que tu es une femme, ou parce que tu as un gabarit plus léger qu'eux ?*
Alice : *Ou parce qu'ils sont comme ça entre eux ! Quand je les observe, ils sont comme ça, c'est leur façon de faire et puis ils font de la compétition ! (...)*

Ce comportement type se retrouve auprès d'un public féminin également, en voici un exemple :

- ***Rachel est ceinture noire et compétitrice. Elle évoque les fois où elle s'est entraînée avec des filles de haut niveau : (...)*** *Si tu as le malheur de faire avec elles, d'en faire tomber une qui a un certain niveau, elle t'en met*

²⁷⁰ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.*, p. 182.

ensuite plein la gueule... Mais vraiment ! C'est chiant. C'est pour ça que j'y retourne plus parce que c'est une mentalité vraiment... (...) Ben c'est ce qu'elle a eu aussi comme problème, Aline. (...)

Le témoignage de Rachel nous montre que les systèmes de réparation destinés à rappeler la hiérarchie ne sont pas réservés à une hiérarchie sexuée, mais bien à une hiérarchie des statuts et des rôles : dans le cas de Rachel, les filles de *haut niveau* cherchent à affirmer à tout prix leur statut de femme judoka justifiant d'un niveau de judo supérieur aux autres femmes présentes.

Un contexte d'entraînement de judo à visée *compétitive* influence nécessairement les comportements des judokas : ainsi, lorsqu'un judoka est nouveau dans un cours, chacun cherche à affirmer sa supériorité. Toutefois, la rencontre entre un judoka véritablement en recherche de performance et un autre, plus en retrait, qui souhaite simplement exprimer son judo et progresser un peu, mettra en scène un combat aux enjeux opposés. Dans ce cas, le judoka en attente d'atteindre une performance, ne cherchera pas à satisfaire son adversaire (en lui épargnant des chutes ou en le conseillant par exemple) mais plutôt à le faire tomber pour asseoir sa supériorité dans la catégorie :

- ***Isabelle, qui pratique en judo loisir tout en cherchant à participer à quelques tournois : (...) quand je suis allée à Paris [séances réservées aux universitaires, ndlr], il y a des filles qui sont vraiment balaises et malgré le fait que je fais 10 kilos de moins, elles vont me balader. Moi je vois bien, selon que je fasse avec Valérie, Marie ou Elodie, je fais pas le même judo. Marie je peux facilement la soulever mais je vais pas y aller au fond, il y a un risque et y a pas d'intérêt. (...) Ces filles, à Paris, je sais pas quel est leur parcours, mais tu sens que malgré le fait que tu es en dessous, il fallait qu'elles gagnent. C'est une question de caractère aussi je pense. Moi y a des fois, si c'est bien fait, je chute.***

Les marques de domination ne se limitent pas à l'exemple précité (Une non acceptation de la chute et le besoin de rétablir l'ordre dans les statuts) : infliger une

succession de chutes à son adversaire alors que sa supériorité physique et technique est reconnue par les deux combattants en constitue une autre forme :

***Observation d'un entraînement mixte de type compétition
au sein d'un club situé dans l'aire urbaine de Paris.***

Aline a déjà intégré, en plus des cours au sein de son club, des entraînements en structure INEF. Son comportement envers l'enquêteur avant le début du cours a montré un besoin de s'imposer et d'être reconnue dans la pratique.

Rachel, de niveau deuxième division, est plus effacée, à la fois dans les relations aux autres mais aussi dans l'occupation de l'espace au cours de la séance de judo. ***Ludivine*** est une athlète de haut niveau à la retraite, encore classée en première division.

Situation : Aline invite Rachel pour le cinquième randori. Le combat est intense et Aline domine très largement au kumikata²⁷¹, allant jusqu'à la traîner parfois au sol sur plusieurs pas. Elle insiste pour terminer ses techniques plutôt que d'épargner la chute à Rachel. Finalement, ce combat sera le plus violent qui ait eu lieu durant la soirée. Même Ludivine n'aura pas infligé un tel traitement à l'un de ses partenaires, alors qu'elle domine tous les judokas présents.

Alors qu'il était acquis qu'Aline est plus forte que Rachel, avant même le début du combat, nous aurions pu nous attendre à ce qu'elle l'épargne et cherche un moyen de combattre différemment. Elle a préféré lui infliger sa supériorité et donc une certaine forme de domination, qui lui permet de démontrer et appuyer son statut de *judoka d'un niveau supérieur*.

Enfin, les observations effectuées au sein de nos clubs supports ont permis de préciser les théories aujourd'hui acceptées sur les relations sexuées dans le sport et qui plus est en judo : en effet, nous pouvons mettre en exergue que l'utilisation d'un filtre d'analyse basé sur l'appartenance sexuelle doit être complétée par l'étude de situations en non-mixité de sexes. Les études déjà réalisées dans le milieu du judo

²⁷¹ Le kumikata est la "garde", c'est-à-dire la saisie indispensable pour mener un combat.

indiquent que *"Le contrôle de la force physique dans l'engagement et lors de la projection au sol de l'adversaire peut être interprété comme un acte de déférence²⁷² du garçon à l'égard de la fille"* et il nous semble indispensable de comprendre si les randoris entre partenaires de même sexe mettent en scène des comportements comparables à ceux-ci, ou s'ils sont exclusivement réservés aux situations de mixité de sexes. Cela nous aidera à comprendre si les relations qui s'organisent mettent en exergue des attitudes dominatrices (sous toutes ses formes) spécialement lorsqu'hommes et femmes se rencontrent, ou si elles sont visibles au cours d'autres situations également.

***Observation d'un entraînement mixte de type compétition
au sein d'un club situé dans l'aire urbaine de Paris.***

*Situation : **Ludivine**, qui a intégré durant de longues années l'INSEP, a un physique supérieur aux autres femmes présentes sur les tatamis ce soir-là. Elle combat avec **Aline**, une compétitrice. Leur combat se déroule sur un rythme soutenu, mais Ludivine amortit toutes les chutes et lui en épargne même quelques-unes. Aline ne parviendra pas à la mettre en danger.*

Cet exemple met en exergue que les appartenances sexuelles ne sont pas des critères suffisants pour comprendre les enjeux qui interviennent lors de randoris. Une fois encore, le statut des judokas et les rôles qui y sont associés (*judoka de haut niveau / judoka ayant un fort bagage technique, etc.*) influencent ces relations et s'illustrent auprès d'un public non mixte, et non exclusivement en situation de mixité de sexes. La situation exposée ne présente pas une attitude de retenue d'un homme envers une femme, mais d'une femme envers une autre. En ce sens, cette acceptation n'est pas le résultat de la mobilisation du *"cadre de l'expérience **sexuée**"*

²⁷² Les actes de déférence ne se limitent pas à l'hommage rendu par un inférieur à son supérieur mais permettent d'affirmer la nature du lien entre deux protagonistes, quelle que soit leur position dans les rapports de domination. Ici, il s'agit de la subordination sur le plan de la force physique de la fille au garçon.

pour interpréter la situation et agir"²⁷³ mais bien de la mobilisation des **statuts** des deux adversaires.

Ainsi, les situations qui mettent en scène un judoka en posture *dominatrice* et qui exerce une retenue vis-à-vis de son partenaire dépasse le cadre sexuel : elles existent entre judokas de même sexe (nous l'avons vu dans l'exemple précédent), en outre c'est la femme judoka qui peut occuper cette position. Ludivine, sportive de haut niveau, contrôle ses chutes et propose un judo souple à son adversaire, un homme compétiteur :

***Observation d'un entraînement mixte de type compétition
au sein d'un club situé dans l'aire urbaine de Paris.***

Franck est un judoka compétiteur et ***Ludivine*** est une athlète de haut niveau, à la retraite depuis peu. Ses qualités de judoka et son palmarès sont connus et reconnus de tous les judokas présents et certains judokas masculins lui expriment même leur admiration lorsqu'ils la côtoient sur les tatamis.

Situation : *Franck* invite *Ludivine* à combattre. Avant de combattre, il l'aide à remettre du strap. Le combat est intense. Puis, *Franck* lance une technique (*yoko tomoe nage*) : *Ludivine* n'est pas suffisamment déséquilibrée pour chuter, mais elle roule alors sur le dos pour accepter la chute. Ils se sourient et reprennent le combat. Le combat se déroule dans une ambiance joyeuse, où les chutes sont acceptées et les techniques bien faites encouragées verbalement. A la fin du combat, ils se sourient et se tapent dans la main. *Franck* lui adresse une tape amicale en bas du dos, pour lui exprimer sa sympathie.

Dans ce cas, nous avons d'un côté, un judoka de haut niveau n'ayant plus à prouver sa place de leader (au sens de *meilleur judoka de la séance*) et qui se trouve être une femme, et de l'autre, un homme judoka qui cherche en cette personne le moyen de progresser. Nous pouvons noter également l'adaptation dont fait preuve *Ludivine* envers *Franck*, qui possède des niveaux de pratique et physiques inférieurs

²⁷³ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.*, p. 182.

au sien. Tous deux ont conscience de ces écarts et acceptent leurs places réciproques sans chercher à modifier cette répartition des rôles. Ainsi, de cette observation, rien ne permet de valider les théories de la domination masculine jusqu'à présent proposées. En effet, dans notre cas, c'est la femme judoka qui dispose de ce rôle, par l'intermédiaire de son statut, pour lequel la prise en compte de son appartenance sexuelle n'est pas nécessaire. Nous **nous situons donc dans une répartition et une hiérarchisation des statuts et des rôles, et non des sexes**. Le statut et les rôles qui y sont associés influencent les comportements de judokas dans la gestion des randoris. Dès lors, il n'est pas possible, dans le cadre de notre enquête de terrain, de confirmer que *"l'ordre de l'interaction est préservé si les hommes maintiennent leur position dominante, conformément au processus d'incorporation de la hiérarchie des sexes. Dans le cas contraire, les combattants perdent la face"*²⁷⁴. Les considérations liées aux appartenances sexuelles ne sont pas suffisantes : s'il existe la mise en œuvre de stratégies visant à conserver les positions hiérarchiques occupées par chacun des judokas, elles ne trouvent pas leur origine dans des critères sexuels, mais statutaires.

Bien que l'analyse de Carine GUERANDEL et Christine MENESSON repose sur une vision sexuée de l'organisation du judo, elle nous apporte un éclairage sur la façon dont ces comportements, directement reliés à leurs positions dans la hiérarchie des statuts, peuvent être interprétés. En effet, elles expliquent que *"L'analyse de la casuistique"*²⁷⁵ *de l'affrontement mixte renvoie à l'étude réalisée par Bourdieu (2000) sur la préservation de l'honneur chez les kabyles, résumée par le proverbe "l'homme qui défie un homme incapable de relever le défi se déshonore lui-même."* Dans le cas du judo, la conception de l'honneur dépend du cadre mobilisé par les combattants. Les judokas qui se réfèrent principalement au cadre du judo estiment légitime d'utiliser tous les moyens autorisés par le règlement pour gagner contre son adversaire, même s'ils sont opposés à une femme. Ceux qui mobilisent essentiellement le cadre de l'expérience sexuée jugent en revanche ce comportement peu respectable, l'honneur consistant dans ce cas à gagner avec

²⁷⁴ Ibid., p. 173.

²⁷⁵ Casuistique au sens des justifications apportées pour expliquer les dérogations aux règles morales, illustrées ici par le caractère a priori anormal de l'affrontement entre un homme et une femme.

*élégance, sans ridiculiser sa partenaire*²⁷⁶. Nous comprenons que, dans notre échantillon, les relations entre judokas dépassent une vision sexuée de leur organisation sportive, et donc qu'ils se placent dans un cadre que nous pourrions nommer "*expérience statutaire*", pour remplacer l'expression "*expérience sexuée*", qui trouve ici ses limites.

La prédominance des caractères statutaires des judokas, aux dépens des caractères sexuels, sont exprimés par Mathieu qui nous explique que quelle que soit la catégorie sexuelle d'appartenance de son partenaire, les enjeux et les modalités de combats restent les mêmes (bien qu'il y mette les formes requises par le cadre du judo) :

- **Enquêteur** : *Si Julie ou Françoise te fait chuter, tu vas réagir comment ?*
Mathieu : *Si c'est une belle prise, chapeau !*
Enquêteur : *Tu ne vas pas chercher à lui en remettre une derrière ?*
Mathieu : *Ben si, mais ça c'est l'esprit de compétition !*
Enquêteur : *C'est donc indépendant de la personne que tu as en face de toi ? Quelle qu'elle soit, tu as envie de te relever et de la faire chuter ?*
Mathieu : *Oui, pas parce que c'est une nana ! Juste planter l'autre, c'est l'esprit de compétition ! Je me dis pas "mince elle m'a fait chuter, on m'a vu..."*

Finalement, la volonté de remporter la victoire ne relève pas d'un besoin de domination d'un sexe sur l'autre, mais bien d'un judoka sur un autre. Elle est liée au désir d'atteindre un objectif qui doit être compris à partir du cadre sportif et donc *statutaire* et non *sexué*. Les affrontements entre judokas, qu'ils soient de même sexe ou non, mettent donc en scène des stratégies particulières, construites à partir des ambitions de chacun des judokas et réalisées à partir de leurs statuts.

Notre analyse des relations entre judokas dans les clubs sportifs ne peut se passer d'une analyse permettant d'appréhender les relations existantes entre les athlètes et leurs professeurs. En effet, nous pouvons nous demander quelle est la

²⁷⁶ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.*, p. 181.

place de leurs appartenances sexuelles réciproques, au vu des conclusions tirées en ce début de chapitre.

C. La place de l'enseignant

L'étude des relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo demande un arrêt sur image sur les relations qui lient les enseignants et leurs élèves et il convient de préciser que la féminisation du professorat de judo est très faible²⁷⁷.

Les liens entre élèves et enseignants sont particulièrement présents et importants dans la vie sportive des femmes judokas, plus que pour leurs homologues masculins. Christine MENNESSON et Jean-Paul CLEMENT ont noté sur ce point que *"[Les boxeuses] insistent plus particulièrement sur l'intensité de la relation avec leur entraîneur. Les entraîneurs expriment également en retour des dispositions similaires à l'égard de leurs filles"*.²⁷⁸ Cette proximité est-elle influencée par les appartenances sexuelles des deux protagonistes ? Le professeur de judo peut-il influencer les relations qui s'établissent sur les tatamis entre judokas ? Quelles sont les attentes des judokas envers leur enseignant ?

1. La proximité entre l'élève et son enseignant

L'étude des relations qui lient les élèves à leur enseignant a été établie à partir d'une distinction des sexes, à la fois des athlètes et des professeurs et offre une comparaison à partir des niveaux de pratique. Nous commencerons cette analyse au

²⁷⁷ La faible part des femmes qui enseignent le judo peut être expliquée par le fait qu'il faut justifier d'un certain niveau de pratique pour se présenter à l'examen (être titulaire d'une ceinture noire 2^e dan au minimum). Ainsi, alors que seulement 26% des effectifs totaux des judokas sont des femmes et que la majorité d'entre elles arrêteront la pratique avant d'avoir atteint ce niveau requis, nous comprenons pourquoi le nombre de femmes qui enseignent le judo est très faible. La possibilité de trouver parmi elles une femme de niveau sportif suffisamment élevé ne fait que diminuer la probabilité de placer une femme à la tête d'équipes de haut niveau. A l'heure actuelle, ces femmes qui justifient d'un haut niveau et de la titularisation d'un diplôme d'État, entraînent des femmes.

Actuellement, 11% de l'encadrement technique du judo (conseillers techniques et conseillers techniques fédéraux chargés de mission) est féminin. Les femmes représentent également 14,5% des enseignants en activité titulaires d'un diplôme professionnel (550 environ selon l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée) et 18, 5% des certifications d'enseignement bénévole (160 environ selon l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée).

²⁷⁸ MENNESSON C., CLEMENT J.-P., "Boxer comme un homme, être une femme", *art. cit.*, p. 85.

sein d'une pratique de loisir, puis nous nous dirigerons vers les clubs qui proposent des entraînements en vue de participer à des compétitions sportives.

a. Le loisir

Les femmes judokas et leur enseignant masculin

Si auprès d'un public jeune, les jeux de séduction que les athlètes mettent en scène à l'attention de leur professeur sont omniprésents, nous assistons à d'autres formes de liens auprès d'un public de judokas âgés de plus de 25 ans.

Ainsi, les liens qui unissent les *mamans* à leur professeur de judo, lorsque l'écart d'âge le permet, font naître une relation père-fille. Dans ce cas, l'élève éprouve une réelle affection et une grande admiration pour son professeur :

- **Enquêteur :** *Quelles qualités tu recherches chez ton prof ?*

Éléonore, 34 ans, ceinture marron, pratique en loisir : *(...) Moi, au niveau de Sylvain, j'ai atteint ce que je recherchais. Pour te dire, avec Sylvain, les cours sont mieux qu'avec Nicolas. (...) Il manque ce petit truc, l'aura, le feeling. Des fois, Sylvain, il est là, il fait rien mais il est là. Alors on est content parce que "y a papa qui est là !"*

Ce lien si particulier est partagé par l'enseignant pour son élève : Françoise est licenciée dans le club (1) mais se rend aux entraînements du club (2) depuis cette saison, car d'autres femmes y sont licenciées. Puisqu'elle préfère s'entraîner avec des femmes, elle se rend deux fois par semaine dans le club (2) :

- **Enquêteur :** *Il y a de l'engagement affectif avec tes enseignants ?*

Françoise, âgée de 40 ans, pratique en loisir : *Oui, tout à fait ! Comme quoi, dans le club (1) ça me casse les pieds de ne plus y aller. Ça me gêne d'aller à (2) parce que je suis encore licenciée à (1), alors que c'est eux qui m'apportent le plus ! Alors c'est pour ça je veux prendre ma licence à (2). J'ai dit à mon prof (du club d'origine, ndlr) "Je vais prendre ma licence à (2)", il*

a fait tout un pataquès, il m'a dit "Non, tu peux pas faire ça", tout juste s'il ne pleurait pas ! Alors... Je l'ai pas fait !

Notons que Françoise nomme "mon professeur" l'homme qui lui a enseigné le judo pendant de longues années, juste avant qu'elle ne vienne s'entraîner dans le club (2) et nomme par son prénom celui qui l'entraîne dans le club (2), qu'elle n'a pas encore pu assimiler comme étant *le sien*.

De plus, nous avons vu au cours du chapitre 5, que dans les clubs *loisir*, ce sont systématiquement des femmes qui deviennent le bras droit de l'enseignant. La relation de confiance qui naît entre ces deux protagonistes est suffisamment forte pour qu'elle offre à une femme (jamais plus) une place privilégiée aux côtés de l'enseignant.

Cette proximité est un moteur à la pratique : lorsque la fatigue se fait entendre et qu'elle démotive pour se rendre à l'entraînement, la joie de retrouver son entraîneur permet de surpasser ce frein.

Les hommes judokas et leur enseignant masculin

Cependant, les hommes judokas ne se situent pas dans ce même créneau : l'attachement qui peut naître entre eux et leur enseignant se limite à une amitié, qu'ils partagent autour d'un verre ou "*d'un barbecue*". Bien qu'ils puissent seconder leur professeur dans diverses tâches administratives ou autres, ils ne deviendront pas leur bras droit comme le seraient les femmes. Les limites à leur relation sont bien marquées : ils sont amis et peuvent partager des temps hors dojo, mais s'ils interviennent dans leur gestion (photocopies ou autres), ce n'est que de façon ponctuelle (exception faite dans le cas où ils remplissent leur rôle de secrétaire de club par exemple).

Les femmes et les hommes face à leur enseignant féminin

L'investissement émotionnel que peuvent donner les judokas de notre échantillon auprès de leur enseignant diffère en fonction du sexe de ce dernier. Lorsqu'il est une femme, les judokas s'accordent à dire qu'ils en sont satisfaits du fait

de ses compétences notamment, mais ils ne laissent cependant pas apparaître de marque d'affection particulière. Les liens et l'attachement sont présents, mais ils ne sont pas matérialisés par des comportements spécifiques ou par des discours explicites, et ce, que les judokas soient des hommes ou des femmes. En effet, les femmes qui ont un enseignant masculin parlent volontiers des liens de proximité qui les unissent, qu'il s'agisse de relation père-fille ou de complicité partagée. De même, les hommes évoqueront leur amitié et relateront des moments passés ensemble en dehors des tatamis. Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'un professeur féminin, les judokas, qu'ils soient des hommes ou des femmes, n'expriment pas leurs sentiments de façon aussi claire : ils s'accordent à dire qu'elle est compétente et qu'il n'en changerait pour aucune raison, mais sans jamais prononcer de termes du domaine de l'affectif.

Bien que les critères d'appréciation de l'enseignant de judo ne soient pas liés à son appartenance sexuelle, nous pouvons noter que les comportements types des élèves judokas face à leur enseignant se voient influencer par leur sexe respectif. Les attentes diffèrent d'un groupe à l'autre sans pour autant engendrer de préférences dans le choix du sexe du professeur de judo.

Après ce focus sur une pratique en loisir, nous allons étudier ces mêmes relations à partir d'une pratique à visée compétitive et tenter de comprendre quelles différences s'opèrent.

b. Impact de l'enseignant auprès des judokas qui visent une pratique en compétition

Pour contextualiser notre étude, il convient de préciser que les femmes qui enseignent à haut niveau ou même dans des clubs à visée de compétition sont si rares que notre échantillon n'en compte que deux, issues du même club (Club **A**, *section 1* et *2*). De plus, le professeur de judo de la *section 2* n'est pas assimilée à la responsable du cours, mais plutôt à celle qui seconde le professeur, qui lui est un homme. Si elle n'est pas considérée comme *la personne responsable du cours*, c'est parce qu'elle n'est pas systématiquement présente à tous les cours, mais aussi parce qu'elle n'enseigne jamais sans son collègue. Dans ce dernier cas, ce n'est pas elle qui dirige le cours : elle seconde le professeur "titulaire". Notons qu'il ne s'agit pas

d'une mise à l'écart du club à son égard : cette situation est le fruit de choix conjoints entre le club et les enseignants eux-mêmes. Enfin, celle qui assure l'entraînement de la *section 1*, donc auprès des athlètes féminines de haut niveau, ne les côtoie qu'une fois par semaine et généralement en présence du président du club qui met le kimono pour partager la séance avec eux. Sa présence auprès des féminines ne se cantonne pas aux heures d'entraînements, puisqu'il les accompagne à tous les tournois de haut niveau et les échanges sur les tatamis ont montré une proximité plus grande entre les féminines et ce dernier qu'avec la femme responsable de cette séance.

Ainsi, lorsque les femmes judokas de notre échantillon parlent de leur entraîneur, elles évoquent les expériences qu'elles ont partagées avec un entraîneur masculin.

Le point de vue des femmes judokas

Les femmes qui pratiquent le judo en vue de participer à des compétitions, offrent à l'enseignant un rôle relativement différent de celles qui pratiquent en *loisir*. L'engagement affectif est tout aussi fort, mais l'enseignant est chargé de rôles supplémentaires : il devient le moteur de la réussite et devient un élément clé dans le parcours sportif des compétitrices.

- **Enquêteur** : *Quel est le profil type du prof idéal ?*

Emma, 40 ans, sportive de haut niveau à la retraite : *Je te parle vraiment du haut niveau : avec mon prof, on avait une espèce de relation, on n'avait pas besoin de se dire beaucoup de choses. Je te parle pas quand j'étais gamine, j'ai pas forcément de souvenirs. En tant que coach, j'avais juste à le regarder je savais ce que je devais faire. Il n'y avait pas besoin de se dire grand-chose. Ça, c'était aussi à force de travail, mais pour moi, j'avais pas besoin qu'on me crie dessus, j'avais juste besoin de petits conseils. Il savait me dire les choses quand il fallait. On se voit encore aujourd'hui.*

- **Enquêteur** : *Pour toi, quel est le profil type du prof idéal ?*

Laurence, 25 ans, sportive de haut niveau : J'ai un nom, c'est X., mon entraîneur à Brest. Il savait s'occuper de nous juste comme il fallait, être derrière nous, croire en nous, il nous faisait travailler tout en rigolant. Je saurais pas trop l'expliquer mais je sais que c'est avec lui que j'ai fait mes meilleurs résultats.

Pratiquer le judo en compétition induit que la relation élève-enseignant se prolonge en dehors des tapis d'entraînements (sur les lieux de compétition, lors des trajets qui mènent aux tournois, etc.). Si la présence de l'enseignant est indispensable auprès de ces athlètes lorsqu'elles combattent, la qualité de cette relation prime sur tout le reste.

- **Enquêteur** : Quel est le profil type du prof idéal, pour toi ?

Lise, 27 ans, sportive de haut niveau : un prof qui est plus âgé que moi, mais pas beaucoup. Et avec qui je partage autre chose que du judo, avec qui je peux parler de tout et de rien. Qui croit en moi, et qui est là. (...) je sais que j'ai mon prof... celui de Bordeaux, pour moi c'est le prof type, celui qui a toujours cru en moi depuis toute petite, on a partagé plus que du judo, on s'est soutenu, je sais des choses sur lui qu'il a jamais dit. Enfin je crois que c'est ça, être quand même assez proche.

Cette relation prend naissance dès l'entraînement. Les attentes que les femmes judokas de haut niveau ont envers leur entraîneur sont fortes et spécifiques à cette recherche de performance. Dès lors, elles demandent une attention particulière et individualisée :

- **Enquêteur** : Quel est le profil type du prof idéal ?

Éloïse, 26 ans, sportive de haut niveau : C'est quelqu'un qui est convivial, enfin avec qui ça passe bien. Qui arrive à tout expliquer et qui comprend ton judo et qui essaie quand même de mettre son petit grain, qui te donne des apports en technique, tout en restant dans le judo de la personne. Et avec qui le feeling ça passe bien !

Enquêteur : Homme ou femme ?

Éloïse : Peu importe, du moment que la personne apporte quelque chose.

Le cas des hommes

Les hommes, quant à eux, se situent moins dans l'affect. Ils attendent de l'enseignant qu'ils les aident à progresser, mais ne les chargent pas d'une fonction qu'ils n'auraient pas, à savoir la capacité à faire d'eux des champions. Ils montrent un comportement plus indépendant vis-à-vis de leur entraîneur que les femmes, ce qui n'exclut pas une certaine proximité entre eux.

Pour conclure ce point sur la proximité entre un élève et son professeur, nous pouvons avancer que contrairement aux relations entre judokas que nous avons pu étudier jusqu'à présent, celles-ci laissent apparaître une distinction entre les sexes. En effet, alors que les pratiquants de *loisir* et de *compétition*, ainsi que les femmes du *haut niveau* (à deux exceptions près) s'accordent à dire qu'ils n'ont pas de préférence quant au sexe de leur professeur, l'expression verbale de leurs sentiments à leur égard diffère selon cette appartenance sexuelle. De même, les liens qui se tissent et le rôle dont l'élève chargera son professeur dépend de leur appartenance sexuelle réciproque et du niveau de pratique.

Cette analyse des relations élève-enseignant met en évidence une hiérarchisation des individus par les statuts liés à leurs fonctions respectives (l'un est élève et l'autre est professeur) et parfois à leur appartenance sexuelle. Nous constatons que dans ce cadre, l'appartenance sexuelle prend plus de place dans les relations qu'au cours des échanges entre judokas, comme nous l'avons vu précédemment. Ces échanges entre les élèves judokas et leur enseignant sont modélisés dans le tableau ci-dessous (voir page suivante).

Enfin, il semble nécessaire de préciser qu'une fois encore, les âges respectifs des judokas interviewés et observés sont à prendre en compte dans les résultats produits. En effet, au cours de son travail de recherche, Jacques GROSPERRIN a demandé à son échantillon (composé exclusivement de judokas adolescents) de

répondre à la question "*Préférez-vous un professeur de judo homme ou femme ?*"²⁷⁹: les variables proposées étant *un homme/une femme/peu importe*, 22% seulement des hommes et 15% des femmes ont répondu "*peu importe*". Ainsi, ces résultats ne sont pas en adéquation avec ceux de notre présente étude, puisque les judokas de notre échantillon, âgés de plus de 25 ans, ne se réfèrent pas à des critères sexués pour présenter leurs préférences et leurs attentes envers leur enseignant.

²⁷⁹ GROSPERRIN J., *La relation maître-élève dans l'enseignement du judo en France*, op. cit. p. 184.

Tableau n°6
"La relation élève-enseignant"

	Enseignant		Élève		Caractéristiques
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Loisir	×			×	Relation père-fille Athlète peut prendre la place de bras droit de l'enseignant Recherche de proximité et affection forte
	×		×		L'enseignant est un ami avant tout
		×		×	Attachement fort mais non matérialisé dans les comportements ou les discours
		×	×		Elle est compétente donc ils l'apprécient Absence d'expression de leurs sentiments à son égard
Compétition	×		×		Détachement émotionnel face à leur enseignant ou non expression de leurs sentiments à son égard
Haut Niveau	×			×	Moteur à leurs résultats Engagement émotionnel fort

2. L'enseignant et sa fonction de régulation

L'enseignant est l'élément fédérateur du cours et il est également garant de l'ambiance qui y règne. Il est celui qui donnera envie à ses élèves de s'investir dans la pratique et qui doit maintenir l'équilibre qui s'opère entre les athlètes. Cet équilibre peut être fragilisé par des comportements déviants, qui ne répondent pas aux attentes de l'ensemble des judokas présents et qui dépassent donc le cadrage du judo. Ainsi, l'enseignant peut agir et donc influencer les relations qui s'organisent sur les tatamis :

- ***Enquêteur : Ton professeur m'a parlé d'un homme qu'il a dû expulser du cours...***

Julie: Oui. Il m'a mis une boîte, alors il [l'enseignant, ndlr] lui en a remis une et la semaine d'après il n'est plus jamais revenu ! Voilà, un prof c'est ça aussi! Il doit faire ça !

- ***Enquêteur : (...) Donc tu as déjà été obligé d'intervenir auprès d'un athlète qui perturbait la bonne marche de ton cours ?***

Marc, enseignant dans un club loisir : Il y en a que j'ai sorti du club... Quand je vois que quelqu'un vient avec un haut niveau et qu'il risque de faire chuter fort, et de mettre en l'air mon cours, je lui dis qu'il doit s'adapter à ce qu'on est ou partir dans un autre club.

Enquêteur : Tu aurais un exemple à me donner ?

Marc : Je me rappelle d'un gars, il est venu et il a arraché le tee-shirt d'une nana pendant le combat. Il avait besoin de s'imposer alors il a pris un plus petit que lui, elle était toute légère. J'ai arrêté le combat, je l'ai pris et je lui ai mis des bons tai-o-toshi²⁸⁰... Il est jamais plus revenu.

Ce rôle de protecteur qu'assure l'enseignant rassure les athlètes et notamment les plus fragiles physiquement ou celles et ceux qui manquent de confiance en eux. Cette capacité à intervenir pour réguler les comportements déviants mais aussi pour donner d'autres formes de limites (des débutants qui ne

²⁸⁰ Nom d'une technique de bras.

maîtriseraient pas leurs limites physiques par exemple) est rassurante : "(...) elle met en confiance, elle sait rassurer, elle sait voir quand la personne est dans le rouge "Tu te mets en retrait", si on se fait inviter par un homme, elle dit "Ben non, tu vas pas lui faire du mal, laisse-la de côté", elle jauge les capacités de chacun. (Tiphany)". Dès lors, nous comprenons que la gestion des randoris (ou même de tout autre moment pendant le cours) entre judokas est également soumise à un facteur extérieur : l'attitude régulatrice de l'enseignant.

Pour conclure ce chapitre

Nous constatons que le choix d'un partenaire dépend de multiples critères, propres à chacun des judokas. Toutefois, une différence notoire existe entre des judokas issus d'une pratique de *loisir* ou de *compétition* et de *haut niveau* et doit être comprise à partir des enjeux et des objectifs propres à chacun des judokas. Le fait que les judokas ne précisent jamais l'appartenance sexuelle du type de judoka qui leur convient le mieux met en avant un choix et une hiérarchisation des préférences par statuts et non par sexe. De plus, puisque ces choix dépendent des objectifs qu'ils se fixent, chaque partie spécifique de la séance (échauffement corps de séance, randori) verra naître des critères de sélection différents. L'action de choisir un partenaire se trouve alors *située*, ce qui signifie que *"l'action est située, en ce qu'elle ne prend sens qu'au regard de la situation des agents"*²⁸¹. Ainsi, en fonction du travail en cours (échauffement ou randori), des enjeux (se détendre ou devenir le meilleur) mais aussi des objectifs personnels (travailler la technique ou le physique, ne pas se blesser avant une échéance qui approche ou au contraire anticiper la préparation d'un championnat, etc.), chacun des judokas préférera un adversaire ayant un profil type à un autre.

Au cours d'un échange inégal en termes de force physique, les liens d'amitié tissés entre deux judokas sont essentiels : la confiance instaurée permet au judoka *dominé* de ne pas avoir peur face au combat qui se présente. A l'inverse, une absence de confiance l'amène à mettre en avant divers statuts (âge, profession, force inférieure) pour se protéger d'une mauvaise chute éventuelle.

²⁸¹ LAVILLE F., "La cognition située. Une nouvelle approche de la rationalité limitée", *art. cit.*, p. 1313

Ensuite, les différences d'âge influencent les échanges lors des randoris. Alors que les femmes en âge d'être mères sont qualifiées de *maman* et bénéficient d'un traitement de faveur de la part des hommes adultes (amortissement des chutes et prise en compte des différences physiques), les adolescents perçoivent en cette situation inégale, la possibilité de faire chuter un adversaire facilement. En effet, le constat d'une différence de force physique entre hommes et femmes judokas est établi et amène les hommes adultes à y porter une attention particulière, à deux exceptions près : les hommes adultes débutants ou ceux en reprise d'activité. Cette attention ne porte pas directement sur l'argument d'une appartenance sexuelle, mais sur une différence de gabarits, qui classe les femmes parmi les plus légers. Ce type de déséquilibre apparaît dans un contexte où au moins un des deux judokas ne maîtrise pas les codes de la pratique : il ne régulera pas de lui-même son attitude. A partir de ce constat, nous pouvons avancer que les attentions particulières portées au cours des randoris mettent en scène des comportements qui dépendent tous deux de statuts non identifiés comme sexuels par les judokas eux-mêmes, et de la mise en application ou non des codes non-officiels de la pratique.

Les objectifs que chacun des judokas se fixe modifient leurs attentes auprès de leur enseignant. Les professeurs de judo ne sont pas investis de la même mission en fonction du public à qui ils s'adressent et n'endossent donc pas le même rôle. Une pratique *loisir* implique un cours convivial, durant lequel les athlètes viennent travailler tout en se détendant, tandis que la recherche de résultats en compétition demande un travail technique et physique intense. Dans ce cas, le professeur de judo prend une forme d'engagement moral et se voit investi d'un rôle, celui de les aider à atteindre leurs objectifs. Ce rôle se trouve nuancé, selon qu'il s'agisse d'athlètes féminines ou masculins. Toutefois, l'appartenance sexuelle de l'enseignant n'est pas un critère permettant d'admettre s'il est, ou sera, à la hauteur des attentes du groupe ou non. Ses qualités personnelles et professionnelles sont mises en avant. De même, le lieu de pratique (petite ou grande ville) n'est pas un critère qui permette de mettre en avant des différences de comportements. Les disparités dans les attitudes des judokas et par voie de conséquence, les relations qu'ils construisent, se voient modifiées par d'autres critères, tels que le niveau de pratique ou encore l'expérience dans la pratique.

Notre conception rejoint alors celle de Marcel MAUSS, qui envisage une pensée sociologique des sexes *"centrée sur les relations et non sur les propriétés, sur les attributions et non sur les attributs, les manières d'agir communes et non les identités spécifiques, et finalement sur l'individu social comme être sexué qu'on ne pourra jamais réduire à l'opposition de deux classes génériques, "les hommes" et "les femmes"*²⁸². En effet, notre étude montre que les relations entre hommes et femmes judokas sur les tatamis se structurent à partir de leurs statuts respectifs et les rôles qui y sont associés, en lien direct avec leur condition de judoka et non de leur appartenance sexuelle. Il n'est donc pas possible de placer les pratiquants, lors des entraînements au sein de leur club, selon deux catégories se rapportant à une distinction sexuelle. Elle se trouve effacée, au profit de critères axés sur le niveau de pratique, le palmarès des individus ou encore l'âge, pour ne citer que ceux-là. La pluralité des statuts dont disposent les judokas met en avant un modèle relationnel particulier, basé sur leur combinaison et leur imbrication.

Cette approche par les statuts et non par les sexes, mais aussi par un système de hiérarchie et non d'inégalités, est novatrice dans les sciences du sport et qui plus est, dans le cadre d'un sport considéré comme masculin. La modélisation de comportements types, à partir de la pratique du judo, constitue un angle d'analyse intéressant et nous l'avons montré à plusieurs reprises. Toutefois, cette démarche ne peut se passer d'une analyse des autres modes de pratique qu'offre le judo. En effet, le judo est une activité physique qui a la particularité de pouvoir se pratiquer tout aussi bien en situation de mixité de sexes qu'entre judokas de même sexe, au cours de séances séparées. Rejoindre l'un ou l'autre de ces modes de pratique résulte soit d'un choix des judokas eux-mêmes, soit d'un impératif posé par les entraîneurs. Ainsi, le **chapitre 7** propose l'étude approfondie des relations qui naissent et se construisent au sein de séances exclusivement destinées aux femmes. Il permet d'apporter des précisions à l'étude précédemment proposée, qui a modélisé des comportements types au sein de séances mixtes.

²⁸² THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 133.

CHAPITRE 7

APPROCHE MICROSOCIOLOGIQUE DES RELATIONS ENTRE FEMMES JUDOKAS AU SEIN DES CLUBS SPORTIFS DE JUDO

Le sixième chapitre nous a permis de modéliser les comportements types des judokas qui se trouvent en situation de mixité de sexes et de comprendre qu'ils sont régulés à partir des statuts endossés par chacun et des rôles qui y sont associés, en prenant le pas sur leurs critères sexués respectifs. Dès lors, il nous a semblé judicieux de nous intéresser à la construction des relations qui prennent vie entre judokas de même sexe. En effet, si l'appartenance sexuelle de chacun d'eux n'est pas un critère permettant d'explicitier les comportements, nous envisageons de retrouver ce même modèle au sein de groupes constitués de judokas de même sexe. Irène THERY²⁸³, en réfutant une approche identitaire de la question des sexes, nous pousse à étudier les rapports sociaux entre deux judokas de même sexe pour découvrir la place que prend leur appartenance sexuelle réciproque.

Ce septième chapitre est donc consacré à l'étude des relations entre judokas de même sexe et met en exergue, dans un premier temps, les raisons qui poussent les judokas de notre échantillon, lorsqu'il s'agit d'un choix personnel, à pratiquer dans ce contexte (au sein de sections exclusivement féminines) et d'en cerner les limites. Cette étape nous permettra, dans un second temps, de modéliser les comportements types des femmes judokas lorsqu'elles se côtoient sur les tatamis ou dans les vestiaires, dans le cadre d'une pratique de *loisir* ou de *haut niveau*, en situation de mixité ou non. Dans le même temps, nous tenterons d'explicitier dans quelle mesure la faible part de femmes au sein des clubs sportifs de judo, en comparaison de celle des hommes, peut influencer leurs attitudes.

²⁸³ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit.

Avoir choisi de s'intéresser aux sections féminines et non aux sections masculines est lié au fait que les sections masculines n'existent pas au sein d'une pratique de *loisir* d'une part, et à la volonté de montrer que les comportements dominateurs en judo ne sont pas réservés aux hommes d'autre part. En effet, l'étude de sections féminines permet de mettre en exergue des attitudes de domination de la part de femmes et permet ainsi de ne pas réduire la question de la domination aux hommes et de la hiérarchisation des relations aux situations de mixité de sexes.

A. Pratiquer en situation de non-mixité de sexes

Pratiquer le judo en situation de non-mixité de sexes ne résulte pas systématiquement d'une démarche volontaire. Elle peut être imposée par les entraîneurs pour répondre à des besoins spécifiques et notamment lors d'une pratique de *haut niveau* ou totalement laissée libre, lorsqu'un club *loisir* propose les deux options (cours en situation de mixité de sexes ou non). Nous avons noté des situations qui poussent certaines femmes à opter d'elles-mêmes pour des séances non mixtes et nous les exposerons au cours de ce chapitre. Enfin, nous nous sommes intéressés aux limites que présente ce mode de pratique et nous nous sommes demandé dans quelle mesure il représente un mode de pratique définitif ou une rampe de lancement vers une pratique en mixité de sexes.

1. Pratiquer en situation de non-mixité de sexes en *loisir*

a. Les préjugés sur la pratique

Afin de pallier aux craintes de certaines femmes qui voudraient commencer le judo une fois adulte, certains clubs ouvrent des sections strictement féminines. Nous l'avons vu, débiter le judo à l'âge adulte, en particulier lorsque l'on est une femme n'est pas toujours chose aisée. La peur du jugement, de trouver plus fort que soi ou encore de se faire mal constituent des préjugés, qui poussent certaines femmes à se licencier dans ces cours réservés aux femmes. Ces peurs sont accentuées pour la discipline du judo, catégorisé comme *masculin* :

- **Enquêteur:** *Le fait que ce soit une section uniquement composée de filles, ça t'a décidé à faire du judo ?*

Laura : *Oui, beaucoup. Tu as moins peur d'avoir mal, des réactions des gens... c'est mieux.*

- **Maryse, enseignante et responsable d'une section féminine loisir :** *(...) s'il y a des hommes dans la salle, elles ont l'impression qu'on les regarde, qu'on les rabaisse parce qu'elles sont des femmes et forcément elles y arriveront moins bien. Tandis que quand tu es qu'avec des femmes, ça les gêne pas plus que ça.*

L'image d'un sport violent, qui le serait plus encore par la présence d'hommes est omniprésente chez la plupart des femmes adultes débutantes. Bien que conscientes qu'une femme pourrait leur infliger les mêmes maux, elles ne parviennent pas à surpasser ces craintes:

- **Sylvie :** *J'ai peur de me faire mal et en plus la première fois où je suis allée avec les garçons le vendredi en début d'année, un garçon m'est tombé sur le pied, j'ai eu une entorse, donc ça m'a un peu... J'y suis plus retournée. Ça aurait pu m'arriver à une section féminine mais ce n'était pas de chance... Tout était lié... Alors je me contente du mercredi soir !*

Une expérience douloureuse conduit certaines femmes à se fermer totalement à l'idée de réintégrer des cours mixtes. Toutefois, les entretiens menés auprès des autres femmes de notre échantillon ont montré que celles qui ont connu une pratique en mixité de sexes et qui ne sont pas blessées, privilégient cette dernière²⁸⁴.

Ainsi, l'image négative que certaines femmes ont du judo les conduit à privilégier une pratique exempte de présences masculines. Les raisons qui poussent certaines femmes adultes à rejoindre ce mode de pratique sont multiples : la jalousie de son conjoint en constitue une autre !

²⁸⁴ Les raisons seront exposées dans "Les limites d'une pratique en non-mixité de sexe", p. 248.

b. Pratiquer le judo lorsque son mari est un homme jaloux

Nous avons compris que certaines femmes privilégient une pratique en non-mixité de sexes pour pallier des craintes. Ces situations résultent donc de choix personnels et volontaires. Pour d'autres, pratiquer en situation de non-mixité de sexes illustre un arrangement entre leur volonté (pratiquer du judo) et les freins posés par leur entourage, tel qu'un mari jaloux par exemple. Dans ce cas, ces cours non mixtes sont une solution "idéale" :

- ***Sophie*** : *Il y a des femmes qui n'aiment pas faire de judo avec les hommes. Pauline par exemple elle n'aime pas ! Le vendredi, elle vient pas ! Et pis elle n'aime pas quand les hommes viennent voir le cours du mercredi... Son mari est super jaloux, alors la seule fois qu'elle est venue le vendredi, c'est quand ils ont fait une initiation judo, Joslain est venu mais elle a pas fait de combat avec un autre homme !*
- ***Pauline (lors d'une conversation informelle)*** : *Mon mari est jaloux, s'il n'y avait pas ces cours féminins, je ne pourrais pas faire de judo.*

La jalousie d'un conjoint peut devenir un frein à la pratique du judo lorsqu'il n'existe pas de possibilité de rejoindre une section féminine. Dans le cas présent, cette jalousie constitue une barrière à la liberté des choix de modes de pratique pour lesquels Pauline aurait pu opter, mais cette dernière trouve en la section féminine, une solution pour pallier ce frein. Le statut matrimonial de Pauline l'accompagne jusque sur les tatamis : même lorsqu'elle endosse un kimono, elle reste une épouse ! Toutefois, dans le cas présent, son mari lui attribue un statut d'*épouse*, quand ses partenaires d'entraînement, qu'ils soient des hommes ou des femmes, laissent ce dernier de côté : en effet, son statut matrimonial n'est pas en lien avec la pratique du judo et n'est donc pas pris en compte dans la gestion des randoris.

Notons que la réaction suscitée chez le mari de Pauline fait référence à une caractéristique centrale du judo : la proximité physique. Ainsi, certaines femmes

préfèrent rejoindre une section non-mixte afin d'éviter les contacts trop rapprochés avec leurs partenaires masculins.

c. La proximité physique

Le thème de la proximité physique sera abordé plus en détail au cours du chapitre 8, mais nous pouvons le préciser, car il constitue une barrière de taille auprès d'une population d'adultes débutants. Le corps est envisagé sous l'angle de la sexualité et génère des appréhensions de leur part. Toutefois, l'exemple de Gabrielle nous montre que ces craintes sont vite surmontées, dès lors que l'on s'est approprié la pratique et que l'on a partagé cette expérience en situation de mixité :

- **Enquêteur** : *tu aurais aimé ne t'entraîner qu'avec des femmes ?*

Gabrielle : *Ca ne m'aurait pas gênée mais je pense qu'il manquerait quelque chose ! C'est plus facile de dire ça maintenant qu'on a connu un entraînement mixte. La seule chose qui aurait pu être un peu gênante c'est le contact justement, par des prises, ou... entre hommes et femmes mais comme le groupe est assez nature, y a pas de soucis de ce côté-là, le contact est facile, il n'y a pas de gêne.*

Les motifs qui poussent les femmes adultes débutantes à pratiquer au sein de sections féminines sont pluriels, mais les préjugés sur la pratique (directement liés à la non-assimilation des codes de la pratique), la jalousie du conjoint et les réticences d'un rapprochement physique en constituent les trois principaux. Toutefois, les conditions et les raisons de pratique en situation de non-mixité de sexes diffèrent entre une pratique de *loisir* et de *haut niveau*. Il est donc intéressant de comprendre les modalités de pratique dans ces deux univers différents pour en établir une comparaison.

2. Les sections féminines en haut niveau

Les judokas s'entraînant dans une filière de haut niveau se retrouvent à l'INSEP ou à l'INEF, mais aussi, au moins une fois par semaine, au sein de leur club

d'appartenance. Les entraînements au sein des clubs ont lieu au moins une fois par semaine et ont pour but de renforcer la cohésion au sein du groupe. En effet, le choix d'un athlète de prendre sa licence dans un club de haut niveau plutôt qu'un autre se fait pour diverses raisons, telles que le salaire proposé, les affinités avec l'enseignant ou avec la politique du club, mais aussi en fonction des places au sein des catégories de poids en perspective des championnats par équipe. C'est dans cette perspective de préparation des championnats par équipe que les clubs de *haut niveau* proposent des regroupements avec leurs athlètes féminines (et masculins). Ainsi, même s'ils existent, les clubs parisiens qui proposent des regroupements en mixité de sexes en leur sein se font plus rares. Il faut noter que la concurrence entre les femmes d'un même club est inexistante, puisqu'il n'y a qu'une (voire deux) place(s) par catégorie de poids et de ce fait, les entraînements exclusivement féminins, mêmes s'ils sont placés sous le signe du travail technique et physique, se déroulent dans une ambiance de détente et de plaisir.

Les objectifs des clubs de *haut niveau* qui regroupent leurs féminines en leur sein sur le temps d'un entraînement commun sont clairement affichés par le président d'un club de *haut niveau* situé dans l'aire urbaine de Paris : *"Nous les regroupons tous les mercredis soirs pour faire de la cohésion. Là, elles ont pris un ballon, ça va être foot à l'échauffement. Il y a même des athlètes de haut de niveau à la retraite (...) qui viennent, c'est vraiment une ambiance sympa"*. Cette vision est partagée par les athlètes :

- **Enquêteur** : *Tu ressens une rivalité avec les autres filles, au club ?*

Ludivine : *Non, on est une par caté donc... Y'a pas de tensions, on se connaît depuis une année...*

De plus, les femmes judokas qui pratiquent à *haut niveau* ont déjà vécu de très nombreux cours mixtes et les apprécient. Elles se retrouvent au sein de ces séances constituées de femmes uniquement conformément à la politique sportive mise en place par leur club de rattachement. En effet, les sportifs de haut niveau s'entraînent au sein de structures fédérales, telles que l'INSEP ou encore l'INEF. Les cours y sont dispensés par des entraîneurs fédéraux, nommés par la FFJDA. Si les

heures d'entraînement et les contenus (préparation physique, activité judo, etc.) sont les mêmes pour les hommes et les femmes, ils s'entraînent désormais au sein de deux salles distinctes²⁸⁵. Le but de cette séparation est de rendre les séances les plus efficaces possibles, en termes de recherche de performances (aux niveaux tactique, technique et physique) : pour des raisons de morphologie et de différence de force musculaire notamment, les judokas de haut niveau privilégient des partenaires de même sexe et de même poids. Toutefois, nous avons vu que ces enjeux diffèrent lors des regroupements non-mixtes au sein de leurs clubs sportifs d'appartenance : il s'agit de créer du lien entre les judokas de même sexe, puisqu'ils participeront ensemble aux championnats par équipe de clubs. De même, ces séances sont l'occasion de pratiquer dans une toute autre ambiance : la recherche de plaisir est placée au premier plan et les échanges sont amicaux, car dépourvus d'enjeux de concurrence.

Toutefois, au même titre que leurs homologues féminins qui pratiquent au niveau *loisir*, bien qu'elles apprécient de se retrouver entre femmes judokas, elles disent ne pas vouloir se passer d'une pratique en mixité de sexes. Ce mode de pratique ne peut donc pas constituer une fin en soi, c'est pourquoi nous proposons d'en dresser les limites dans la suite de ce chapitre.

3. Les limites d'une pratique en non-mixité de sexes

a. La pratique en situation de non-mixité dans les clubs de loisir : rampe de lancement vers une pratique en mixité de sexes ou une fin en soi ?

Se diriger vers une pratique en mixité de sexes lorsque l'on est arrivé par la porte de la non-mixité apparaît toujours difficile. En effet, celles qui ont fait le choix d'intégrer ces séances particulières sont des femmes qui ont associé des **représentations négatives** de la pratique du judo et voient alors en ce type de séance une façon d'échapper aux difficultés associées (douleurs, chutes violentes, jugements, etc.) pour n'en garder que le positif (compréhension et écoute,

²⁸⁵ Initialement, tous les judokas se retrouvaient pour un entraînement mixte le vendredi.

convivialité, etc.). Cependant, les représentations que ces femmes ont de la pratique ne peuvent disparaître tant qu'elles ne se seront pas confrontées à la réalité.

Toutefois, toutes les femmes judokas issues d'une pratique de *loisir* en situation de non-mixité de sexes ne se cantonnent pas à ce type de séances. Lorsque leurs raisonnements ne les empêchent pas d'aller à la rencontre des hommes lors d'autres sessions, elles en sont ravies, et s'en trouvent parfois plus satisfaites. Ces choix sont fonction de leurs attentes dans la pratique. Ainsi, Sophie, qui bénéficie de la possibilité de pratiquer lors d'un cours en situation de mixité de sexes et d'un autre non mixte, au sein du club où elle est licenciée, dit trouver un bon équilibre entre les deux :

- **Enquêteur :** *Comment choisis-tu tes partenaires d'entraînement ?*

Sophie : *Ben... C'est pour ça que je vais à la section des hommes le vendredi. Les plus petites c'est bien mais on a peur de faire mal. Et quand on est trop amies, j'ai peur de leur faire mal. Tandis qu'avec les hommes on se laisse plus aller et s'ils ont mal tant pis pour eux (rires) ! C'est ce qui me freine avec la section féminine, Maryse (le professeur, NLDR) le sait je lui ai déjà dit. J'ai pas l'impression de me donner à fond.*

Amener ces femmes issues d'une pratique de *loisir* exclusivement féminine à fouler les tatamis des séances mixtes constitue le seul moyen de les aider à surpasser leurs préjugés sur la pratique du judo. Elles s'aperçoivent d'elles-mêmes que leurs idées préconçues ne trouvent pas écho et elles finissent par préférer les séances mixtes. Ainsi, les femmes issues d'une pratique de *loisir non mixte*, lorsqu'elles ont fait la démarche d'assister à des cours mixtes, conserveront ce choix (ce qui n'exclut pas qu'elles puissent continuer de pratiquer au sein de leurs cours non mixtes). Pour résumer, nous pouvons dire que les femmes qui sont libres de choisir le mode de pratique qu'elles désirent et qui n'ont pas vécu de mauvaise expérience au cours d'une séance mixte (telle que Sylvie précédemment), prendront plaisir à rejoindre une séance qui regroupe hommes et femmes judokas sur les mêmes tatamis.

Sophie exprimait précédemment les difficultés qu'elle rencontre auprès d'un public féminin, car elle craint de leur faire mal, surtout lorsqu'elles sont amies. Ces raisons la poussent à pratiquer au sein d'un groupe mixte. Pour quels autres motifs les femmes disent-elles préférer les séances mixtes ?

b. L'ambiance des cours

Les séances de judo loisir

Les femmes judokas ayant "goûté" aux séances mixtes et ne s'étant pas emparées de jugements négatifs sur la pratique ou sur les hommes judokas, se voient ravies de pratiquer avec ces derniers. Elles évoquent une meilleure ambiance de groupe et préfèrent donc assister à des séances mixtes :

- **Valérie** : *Faire judo avec des hommes c'est plus équilibrant au niveau des relations. Les filles, ça ne fait que des cancans !*
- **Enquêteur** : *Auriez-vous aimé pratiquer uniquement entre femmes ?*
Dorine : *Non, j'aurais pas aimé !*
Enquêteur : *Pourquoi ? Ça apporte quoi de plus ?*
Dorine : *La rigolade ! Parce que les hommes sont moins coincés que nous ! Ils y ont vont franco et on rigole ! Alors qu'entre femmes, ce serait plus combatif, plus strict, plus carré, alors que là des fois y en a qui sont un peu patauds donc ...*
Gabrielle : *Ca ne m'aurait pas gênée mais je pense qu'il manquerait quelque chose ! C'est plus facile de dire ça maintenant qu'on a connu un entraînement mixte (...)*
- **Tiphanie** : *(...) J'avoue que la mixité a été une motivation au niveau de l'ambiance. Un sport uniquement féminin, il était hors de question que je fasse ça, parce qu'il n'y a pas le même partage. Le fait que ce soit aussi masculin, ça joue beaucoup au niveau de l'ambiance.*

Le point de vue d'un homme, François, sur la question :

- **Enquêteur** : *Qu'est-ce que ça a changé dans l'ambiance du club, le fait que quatre femmes se soient inscrites en même temps ?*

François : *Je dirai du fait qu'elles viennent à quatre, ça gonfle l'effectif et ça donne une nouvelle dynamique (...) en plus c'est vrai qu'elles ont un regard nouveau sur le judo. Bon ça discute plus mais elles apportent beaucoup pour la vie du club, la vie associative !*

Sur le sujet de l'ambiance des cours, les pratiquantes interviewées distinguent les hommes et les femmes judokas, en accordant aux hommes des traits de caractère plus appréciables que ceux attribués aux femmes. Les hommes, tels que François, donnent aux femmes le pouvoir de dynamiser le groupe déjà constitué. Finalement, ils s'accordent à penser que les judokas du sexe opposé apportent un élément bénéfique à la séance de judo ou plus globalement au club. Ce sont les valeurs véhiculées par les judokas, hommes et femmes, qui sont mises en avant lorsqu'ils expriment les raisons de leur préférence pour une pratique en mixité. Ici, les valeurs des judokas qui sont mises en exergue portent sur leurs qualités morales, et sont attribuées aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Enfin, le choix affiché des athlètes pour une pratique en mixité de sexes et leur référence à la bonne ambiance qui y règne (et en particulier les propos des femmes qui témoignent de l'atmosphère plus saine en présence d'hommes) nous permet de réfuter l'idée que les hommes auraient un comportement dominateur sur les femmes. Au contraire, ils sont garants de la bonne ambiance qui règne au sein des cours. L'un et l'autre semblent indispensables à la bonne tenue de la séance de judo. Expliciter les raisons qui poussent les femmes (et les hommes) à préférer rejoindre des séances mixtes nous permet de mettre en avant l'harmonie qui règne entre judokas.

Le judo *loisir* étant dispensé de tout objectif compétitif, nous comprenons aisément que l'ambiance des cours prenne toute son importance dans ce cadre. Ainsi, qu'en est-il pour une pratique à *haut niveau* ?

Le haut niveau

Unanimement, les athlètes de haut niveau préfèrent les séances en situation de mixité de sexes. Les femmes qui ont vécu des entraînements de judo à *haut niveau* au sein de clubs sportifs mettant en présence des femmes issues de la même catégorie de poids qu'elles²⁸⁶, disent que bien qu'elles apprécient les cours en situation de non-mixité de sexes, elles estiment que l'ambiance est meilleure lorsque hommes et femmes sont mélangés :

- **Enquêteur** : *Tu dis préférer les cours mixtes...*
Ludivine : *Oui (...) pendant les séances mixtes, il y avait quelque chose qui se détendait. (...) Il y a de la concurrence, de la rivalité, entre filles de la même caté. C'est pas qu'on s'apprécie pas, mais on est sans cesse en concurrence, donc le fait qu'il y a ait les garçons, ça peut détendre un peu l'atmosphère, faire oublier un peu...*
- **Enquêteur** : *As-tu une préférence entre des entraînements entre filles uniquement, ou en mixité ?*
Sabine : *Moi j'ai vécu les deux, purement féminin et ensuite mixte, ben... Ca dépend des périodes en fait. Je vais dire qu'au club c'est super, parce que ça permet de bien...de rigoler, de mettre la bonne ambiance mais je vais aussi apprécier en structure de faire que entre filles. C'est vrai que c'est plus studieux !*
- **Justine** : *Je préfère quand c'est mixte, il y a une meilleure ambiance !*
- **Lise** : *J'aime bien que entre filles parce que des fois c'est bien dans l'année, c'est plus sérieux, mais après, c'est bien c'est bien, ça détend l'atmosphère avec les garçons, et ça change...*
- **Enquêteur** : *C'est un bon équilibre pour toi, pratique mixte-non mixte ?*

²⁸⁶ Lorsque les femmes judokas s'entraînent dans un club sportif qui n'est pas le leur.

Éloïse : oui, ça me saoulerait s'il n'y avait que des entraînements entre filles, parce que.... Mais les garçons quand ils font avec des filles, ils font plus souples, donc ils sont plus ouverts alors qu'entre filles, c'est plus la concurrence. Avec les garçons on s'amuse mieux, mais toujours en faisant du judo, parce que ils sont plus vifs et... c'est mieux, ça change, que entre filles...

Ces propos mettent en avant les difficultés et les enjeux liés à la concurrence, qui sont propres à une pratique de *compétition* ou de *haut niveau*²⁸⁷. Ils expriment également le caractère modérateur de la présence des hommes. L'ambiance du judo de *haut niveau* peut-être parfois lourde à supporter, tant les enjeux sportifs sont importants. Ainsi, la présence d'hommes judokas, qui ne se trouvent pas en situation de concurrence vis-à-vis des femmes, allège cette atmosphère : alors que les relations entre femmes s'organisent à partir de leur statut respectif de compétitrices (elles sont donc obligées de tenir un rôle de *meilleure judoka de la catégorie*, et à s'imposer comme telle), celles qui s'établissent entre elles et les hommes font appel à leurs statuts en tant qu'"individu" et aux rôles qui y sont associés (degré d'amitié, liens qui les unissent, etc.).

Finalement, que l'on se trouve en pratique de *loisir* ou de *haut niveau*, les femmes (qui ont de l'expérience dans la pratique du judo en situation de mixité) optent toutes pour une pratique mixte, de par l'ambiance qui y règne et les plus-values qu'apporte la mixité des sexes en judo. Parmi celles-ci, nous pouvons répertorier la capacité de progression sportive des femmes, qui se trouve plus importante au contact des hommes.

c. La mixité pour progresser

A la liste des limites que l'on peut attribuer à une pratique en non-mixité de sexes, nous pouvons ajouter le fait qu'il est plus aisé de progresser au contact des hommes, généralement plus forts physiquement et donc plus difficiles à faire tomber. Dans ce cas, les femmes doivent trouver des stratagèmes et développer des systèmes tactiques pour remporter la victoire. Cela est d'autant plus vrai dès qu'il

²⁸⁷ Cet aspect sera développé dans "*Les relations entre femmes dans le monde du judo*", p.257.

s'agit d'une pratique de *loisir* : en effet, nous avons vu que lors d'une pratique de *compétition* ou de *haut niveau*, les randoris mixtes n'apparaissent pas intéressants (puisque seule une recherche de performance est visée et que les différences morphologiques entre hommes et femmes ne permettent pas d'échanges fructueux de ce point de vue) et ils sont donc davantage appréciés à partir d'un angle ludique.

- ***Françoise, ceinture marron et pratique en loisir*** : *De toute façon, on fait pas les compétitions ensemble (hommes et femme, ndlr), donc c'est qu'au club qu'on se rencontre... En même temps, on progresse peut-être plus ? Le but, c'est d'être avec quelqu'un qui va vous poser problème pour progresser, c'est vrai ! (...) donc les entraînements mixtes c'est mieux !*

Pour conclure ce premier point, nous pouvons avancer que les préjugés établis par certaines femmes, non encore pratiquantes, inhibent leurs ambitions de monter un jour sur des tatamis. Elles doivent se confronter à la réalité du terrain pour comprendre que leurs peurs ne sont pas fondées et enfin pouvoir les dépasser. Ces expériences au sein de cours mixtes les poussent à les préférer aux séances non mixtes. Le fait que ces cours mixtes obtiennent leur faveur (ambiance générale, possibilités de progresser en *loisir*, occasion d'exprimer son judo sans avoir peur de blesser son partenaire, etc.) montre d'une part que ceux qui s'adressent à un public non mixte ne peuvent constituer une finalité dans les parcours sportifs des femmes judokas et d'autre part, confirme que les relations entre hommes et femmes judokas sur les tatamis ne se résument pas à la mise en jeu de marques de domination. Nous privilégions la théorie de la hiérarchisation des judokas, permise par leurs statuts respectifs. Les femmes qui connaissent le judo en situation de mixité de sexes n'évoquent pas le souhait de limiter le nombre d'hommes sur les tatamis et ne font pas part de mauvaises expériences, qui seraient le fait volontaire des hommes. Ainsi, le souhait de pratiquer le judo en situation de non-mixité de sexes n'est pas la conséquence de comportements déviants de la part des hommes, mais de préjugés, liés à une non-appropriation des codes de la pratique et à la représentation qu'elles s'en font. A ce modèle type s'ajoutent évidemment des exceptions, telles que celles qui présentent des femmes qui se voient dans

l'obligation de pratiquer séparément des hommes, sur demande de leur conjoint ou suite à une mauvaise expérience vécue avec un homme judoka.

Ce premier point nous a permis de dresser les raisons qui poussent les femmes à privilégier une pratique en non-mixité de sexes, mais aussi à comprendre les limites de ce mode de pratique. Nous pouvons également retenir l'absence de comportements dominateurs de la part des hommes (ils n'ont été décelés ni au cours des entretiens, ni lors des temps d'observations) puisque les judokas témoignent d'une réalité issue du terrain : pratiquer ensemble, hommes et femmes confondus, est véritablement constructif du point de vue sportif et humain. Un tableau (voir ci-après) récapitule les raisons et les limites d'une pratique au sein de sections non mixtes.

Notre étude a montré jusqu'ici que les relations entre judokas sont à aborder en termes de hiérarchisation de statuts et de rôles et non de sexe. De plus, les relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo ne peuvent se limiter à celles qui lient les hommes et les femmes : ainsi, afin de compléter notre sujet d'étude, il nous semble judicieux de porter un focus sur les relations qui s'établissent entre femmes judokas, qu'elles se situent dans un contexte de mixité de sexes ou non.

Tableau n°7
"Les sections féminines : buts et limites"

	Motifs de pratique en section non mixte	Évolution du mode de pratique initial	Limites à un mode de pratique non mixte
Loisir	Préjugés sur le mode de pratique	Si elle franchit le pas d'essayer en section mixte, elle adoptera ce mode de pratique.	Ambiance Progression Rester sur des préjugés négatifs
	Image négative du judo		
	Appréhension des rapports au corps		
	Mari jaloux	Restera en section non mixte	
	Mauvaise expérience en section mixte ou un nombre de judokas sur les tatamis jugé trop important en section mixte		
Compétition	Entraînements occasionnels, le plus souvent organisés par les ligues	Préfère un mode de pratique en section mixte	Ambiance Progression
Haut niveau	Imposé par leur club sportif d'appartenance avec un objectif de cohésion de groupe		Ambiance
Nous ne relevons pas de situations plaçant les hommes en situation de domination volontaire sur les femmes (même si des exceptions existent inévitablement), ce qui explique leur volonté affichée de pratiquer au sein de sections mixtes.			

B. Les relations entre femmes dans le monde du judo

Les témoignages recueillis auprès des femmes judokas de notre échantillon nous amènent à penser que s'il existe un nœud dans les relations entre judokas, c'est du côté des groupes de femmes qu'il faut regarder plus spécifiquement. D'une part, nous l'avons vu, qu'il s'agisse d'une pratique de *loisir* ou de *compétition/haut niveau*, l'ambiance des cours semble meilleure lorsque hommes et femmes foulent les tatamis ensemble. D'autre part, le fait d'avoir mis en exergue que les marques de domination ne sont pas liées aux appartenances sexuelles des judokas, mais à leurs statuts et rôles, nous permet d'envisager l'existence de formes de domination et une hiérarchisation qui dépasse les critères sexués au sein de groupes de judokas de même sexe. L'expression de ces marques de domination entre femmes judokas permet d'argumenter dans le sens d'une hiérarchisation des individus qui dépasserait les sexes. Nous étudierons ces relations entre pratiquantes à partir de leur statut de judoka dans un premier temps, puis à partir de leur statut en tant qu'individu dans un second temps.

1. L'inévitable concurrence entre athlètes de même sexe choisissant une pratique à visée compétitive

Nous l'avons abordé précédemment, les relations entre femmes judokas se voient complexifiées dès lors qu'elles naissent au sein de clubs sportifs de judo à visée compétitive, et plus particulièrement de *haut niveau*. En effet, cette complexité relationnelle prend naissance dans des enjeux de concurrence sportive :

- **Enquêteur** : *Est-ce que tu peux me parler de tes relations avec les filles sur les tapis?*

Emma : (...) *D'animosité, il n'y en avait pas, sauf avec une personne (...) C'est pas par rapport à la vie de tous les jours, c'est par rapport à une sélection qui a eu lieu un jour, c'est tout. Elle m'en a voulu, moi j'ai rien demandé à personne alors pendant des années elle ne m'a pas parlé (...)*

Enquêteur : *Mais tu n'avais pas ces soucis avec les hommes. Tu penses qu'ils créent des rapports plus légers ?*

Emma : *Oui carrément ! Les hommes sont moins compliqués que les femmes!
Cela est ferme et définitif !*

- **Enquêteur** : *As-tu déjà rencontré des soucis avec des hommes, des femmes ?*

Sabine : *Avec des femmes ! (...) C'est vrai qu'avec les filles y a plus une question de concurrence. Peut-être qu'avec les filles on distingue plus le tapis et la vie en extérieur.*

- **Éloïse** : *(...) Des fois quand il y a des nouvelles qui arrivent, on parle un peu d'elles... On se demande dans quelle catégorie elle est, d'où elle vient...*

Enquêteur : *Et si c'est un homme qui arrive ?*

Éloïse : *Je serai moins critique parce que en compétition je sais que je le rencontrerai pas.*

- **Enquêteur** : *Donc tu penses que sur le tapis, il y a plus de rivalités entre femmes qu'entre hommes et femmes ?*

Lise : *Oui, sur un tapis les filles sont plus... pas méchantes, mais qui sont prêtes à tout pour être au-dessus. Les garçons, je pense que des fois aussi c'est comme ça, mais c'est plus honnête, moins mesquin.*

Dans le monde du *haut niveau*, une judoka endosse avant tout un statut d'*athlète de haut niveau* et doit le faire valoir auprès de ses partenaires, qui sont dans ce cas davantage considérées comme des adversaires. Les formes que prendront ces relations dépendent directement des statuts endossés par chacune d'entre elles. Ludivine, par exemple, détient une place qui l'exempt de tout conflit, fermé ou ouvert. Son statut d'*athlète de niveau international*, mais aussi de *judoka ayant un bagage technique particulièrement bon*, ajouté à son humilité, la protège de comportements déviants :

- **Enquêteur** : *Donc tu n'as jamais eu plus de soucis avec les femmes qu'avec les hommes ?*

Ludivine : *Non, même si les caractères de filles sont toujours plus compliqués, ça critique plus... Mais j'ai pas été spécialement confrontée à ça.*

Le cas de Ludivine montre à nouveau que les statuts respectifs des judokas influencent les relations, et cette fois-ci, y compris pour celles qui s'articulent entre femmes : certains statuts permettront d'être épargnés d'attitudes négatives.

Les formes de hiérarchisation des judokas ne se limitent pas aux situations de concurrence sportive : nous pouvons répertorier d'autres traces de rivalité entre femmes judokas, qui peuvent, dans certains cas, être directement liées à leur faible présence sur les tatamis, comparativement aux hommes. Pour cela, nous nous appuyerons sur le cas de la pratique de *loisir*, qui ne se limite pas à des difficultés d'ordre concurrentiel et qui, par ses enjeux de type *plaisir et détente*, offre une gamme de comportements types plus large.

2. Judo *loisir* : Les femmes sont-elles rivales ou alliées ?

Les statuts des judokas se révèlent avec et en fonction des relations qui s'établissent. Ils sont également liés aux situations et aux contextes au cours desquels ils prennent vie. Ainsi, nous avons vu précédemment que les formes de domination qui existent entre femmes sont organisées à partir de leurs statuts de judokas et aux rôles associés (*meilleure judoka du club sportif, bagage technique inférieur à son adversaire*, etc.). En prenant en compte de nouveaux statuts, cette fois-ci directement liés à l'individu lui-même et non à sa fonction de judoka, nous allons tenter de mettre en exergue de nouvelles formes de domination et ainsi montrer qu'elles existent au-delà des relations entre hommes et femmes.

Le sport de haut niveau offre un contexte de pratique particulier : sur les tatamis, les judokas visent un unique objectif, à savoir améliorer leurs performances physiques, techniques et tactiques. Les jeux de séduction sont présents à l'adolescence mais disparaissent en sortant de cette période : les judokas de notre échantillon ont donc tous largement dépassé ce cap. Ces enjeux sont peut-être présents à la sortie des dojos, mais ce contexte dépasse notre étude, qui se limite aux dojos. Ainsi, nous proposons d'étudier les caractéristiques des relations entre femmes au sein des dojos des clubs sportifs de judo *loisir*, lorsqu'elles sont difficiles.

a. Ce besoin d'exister

"C'est toujours toi"

Les femmes les plus dynamiques se trouvent dans le viseur de celles qui se situent plus en retrait. Si, de plus, elles ont une certaine proximité avec l'enseignant, ces femmes dynamiques se verront accablées de remarques, leur faisant comprendre qu'elles prennent trop de place.

***Julie est une belle femme et est le bras droit de l'enseignant :** Je savais que tu devais venir un jour, il n'y a que moi qui ai demandé "pourquoi elle vient?". Ils ont dit "il faudra peut-être qu'elle voit avec toi, ou avec quelqu'un d'autre". Mais ils savaient pas qui. "Oui, mais elle vient faire quoi ?" C'est bien de savoir ! Ils ont dit "elle fait un truc sur le judo féminin". Et quand tu m'as appelé en sortant du vestiaire, quand tu es venue me demander pour me poser des questions, j'ai eu droit aux réflexions "ha, on s'en doutait que ça allait être toi !".*

***Enquêteur :** C'est un peu de jalousie ?*

***Julie :** Je pense ! Je me trompe peut-être. Je leur ai dit "attendez les filles, moi je vous laisse ma place !"*

Julie appartient à la catégorie des femmes judokas qui s'entendent très bien avec les hommes et même mieux qu'avec les femmes. Sa proximité avec l'enseignant est visible et certaines femmes, plus introverties, peuvent se sentir délaissées de cette relation et donc s'en prendre à elle, puisqu'elle semble accaparer toutes les attentions.

Dans ce contexte, le statut sexué des judokas prend toute son importance. Lorsque ces femmes s'adressent à Julie, elles le font dans un cadre sexué. Elles considèrent Julie meilleure qu'elles à divers niveaux (beauté physique, intelligence, place aux côtés de l'enseignant, etc.), mais c'est son statut sexué qui déclenche les sentiments de jalousie. En effet, ces comportements ne s'illustreraient pas s'il s'agissait d'un homme.

Dans ce contexte, il semble intéressant de noter que le niveau de pratique de Julie est inférieur à celui de ces femmes qui lui adressent des "reproches", mais qu'il n'est pas pris en compte dans cette situation, alors qu'il pourrait être un élément leur permettant d'inverser la hiérarchie qui les lie.

Prendre possession des lieux

Être remarquée lorsque l'on pratique au sein d'une section exclusivement composée de femmes n'est pas aisé. Autant la visibilité des femmes est relativement grande lorsqu'elles se trouvent parmi leurs homologues masculins, autant être visible lorsque l'on se trouve au milieu d'un groupe composé exclusivement de femmes est complexe. Divers stratagèmes existent, et l'un d'entre eux prend naissance dans la relation qui lie l'athlète à son enseignant. La volonté d'affirmer sa proximité avec l'enseignant (même lorsque celui-ci est une femme) est omniprésente pour certaines pratiquantes et elles se permettront d'occuper une place au sein de la séance qui dépasse le cadre de leur pratique :

- ***Sophie pratique au sein d'une section féminine : (...) Pauline c'est assez... (...) c'est... elle qui commande !***
Elle essaie même des fois de s'imposer auprès de Maryse (le professeur, ndlr), de lui dire qu'elle se trompe ! Maryse elle est vachement sympa, elle aurait tendance à... elle laisse faire. Alors des fois c'est moi qui m'énerve, qui la remet en place !

Pauline, en prenant possession des lieux, devient visible aux yeux des pratiquantes, mais aussi de son professeur, qu'elle semble avoir du mal à partager avec les autres membres de la séance : "*Maryse, c'est mon amie, c'est ma sœur*". Ce comportement, qui agace Sophie, crée nécessairement des tensions au sein du groupe.

Le besoin d'entretenir une image de soi positive auprès de son professeur de judo, peut prendre diverses formes. Parmi elles, nous pouvons retenir le stratagème

qui consiste à ne pas évoquer de condition qui les place en situation d'infériorité par rapport à un autre membre du groupe, proche lui aussi de l'enseignant :

- **Sophie, en parlant de Pauline** : (...) *L'autre fois je lui ai passé une planchette (planchette japonaise, nom francisé donné à la technique de sacrifice appelée tomoe-nage, ndlr) j'étais fine heureuse, je dis à Maryse : "Elle te l'a dit que...?" "Non, non!". Bon, ça se discute pas, ça dépend des filles. (...)*

Dans cette situation, Pauline place en retrait leurs statuts respectifs de *judokas* (ce qui aurait donné un caractère normatif à la chute) ainsi que leurs rôles *liés à leur relation d'amitié* (nous avons montré dans quelle mesure les liens d'amitié mettent en confiance et inhibent les tensions) et met au premier plan son statut *d'amie de l'enseignant*, qu'elle s'efforce de conserver à travers une position de supériorité sur les autres membres. Ce positionnement génère un comportement particulier de sa part. Si l'on considère que toutes les relations qui naissent s'établissent à partir de statuts différents, qui dépendent du moment, des personnes, des lieux, etc., nous comprenons aisément que le comportement de Pauline peut sembler déviant au regard de toute personne qui choisirait de placer d'autres statuts au premier plan.

L'amitié à l'épreuve

La nécessité de se différencier des autres membres du groupe dans le but d'obtenir de la visibilité en son sein peut s'illustrer par le besoin de les déprécier, sur leur niveau de pratique par exemple :

- **Sophie** : *Tu vois, l'autre fois, Maryse elle me dit de me mettre avec Léa (Fille de Pauline, ndlr). Bon, c'est une gamine, je suis allée doucement. Elle est ceinture noire, elle est sûrement plus costaud que moi mais je suis quand même pas mal résistante ! Je me suis un peu laissée faire. Le lendemain, Pauline elle me dit "Tu vois, t'es pas si costaud!". Alors j'ai dit que je me laisserai plus faire ! Et tu vois, elle n'a pas réussi à me battre, à imposer ses*

techniques ! C'est comme Pauline, d'habitude au sol j'ai pas envie de lui faire mal, je me laisse plus ou moins faire, ben la dernière fois je me suis pas laissée faire ! Alors ça fait 2 ou 3 fois qu'elle veut plus faire avec moi !

Enquêteur : *Il y a un peu une rivalité, quelque chose comme ça ?*

Sophie : *Oui, elle a besoin de s'imposer. C'est comme ça, maintenant, je le sais... (...)*

Après la mise en exergue de comportements spécifiques entre femmes sur les tatamis, il nous a semblé intéressant de comprendre si les échanges qui ont lieu dans les vestiaires diffèrent de ceux précédemment présentés ou s'ils s'inscrivent dans le même registre. En effet, cet espace est plus confiné et permet moins de retenue (car situé à l'abri des regards) d'une part, et il expose les corps à nu alors qu'ils se trouvent cachés par les kimonos lors des échanges sur les tatamis, d'autre part.

b. Les vestiaires, lieu de révélations par excellence

Les vestiaires constituent un lieu particulier dans le domaine du sport. Les sportifs y entrent en début de séance pour se mettre dans une tenue adaptée (kimono) ou simplement pour y déposer leurs affaires et en fin de séance pour se changer, éventuellement prendre une douche ou reprendre leur sac. Les conversations qui s'y tiennent et les actes qui y sont commis se déroulent à l'abri des regards des spectateurs et des judokas du sexe opposé. Le temps passé aux vestiaires n'est pas formel, ce qui implique que les judokas n'ont pas l'obligation d'adopter un comportement attendu.

Dans les salles de sport relativement anciennes, il n'y a pas systématiquement deux vestiaires (hommes et femmes) et il arrive parfois qu'il n'y en ait pas du tout. Pour montrer toute l'importance que constituent les vestiaires, prenons l'exemple du club sportif de judo *loisir*, le club **C** : n'ayant qu'un seul vestiaire à sa disposition, il l'a réservé aux femmes et s'en est construit un autre à côté des tatamis, à l'aide de draps et de panneaux en bois, destiné aux hommes. Le président et l'enseignant du club ont jugé "normal" de proposer cette configuration des lieux et de réserver le vestiaire "en dur" aux femmes, qui leur offre plus d'intimité.

Quand le physique est dévoilé

La fonction première des vestiaires étant liée à l'habillement et à la douche, les corps y prennent une place centrale. Ils sont exposés au regard des autres athlètes et alimentent parfois les conversations. Les langues se délient et il n'est pas rare que certains commentaires fassent référence à l'apparence physique :

- **Julie** : *C'est vrai que j'ai des affinités avec des garçons où je pourrais dire que c'est comme avec des copines. Les filles... elles sont souvent jalouses de ce que tu as, de comment t'es faite... On voit bien dans les vestiaires...*

Enquêteur : *Oui, leur regard...*

Julie : *Oui, "t'as maigri", "ho, tu as de sacrées épaules". Oui, forcément j'ai des épaules, "t'as les mêmes que moi ! Les épaules, tout le monde en a deux !" Moi je suis pas à regarder les autres comme ça. Alors j'ai du mal à comprendre ça.*

- **Sophie, qui parle d'une amie qu'elle a connu sur les tatamis** : *C'est pareil, quand j'ai maigri...*

Enquêteur : *Un peu de jalousie ?*

Sophie : *Oui, elle m'a dit "Holala..."*

Sur les tatamis, le port du kimono permet de ne pas dévoiler les formes de son corps. Identique pour les hommes et les femmes, mais également très ample, il leur offre une apparence similaire. S'habiller ou se déshabiller dans les vestiaires, conduit à dévoiler les corps, qui deviennent alors sexués. Étant exposés au regard des autres et totalement découverts (ou presque), les judokas se trouvent face à une re-sexuation de leurs corps. Le fait d'être placé en retrait sur les tatamis par l'intermédiaire du port du kimono, le caractère asexué des corps se trouve renforcé dans les vestiaires. En effet, d'une part, étant donné que les vestiaires séparent les hommes des femmes, ils marquent le caractère sexué des judokas. D'autre part, puisque les corps sont "cachés" pendant la pratique, les vestiaires deviennent le seul endroit qui permette de les dévoiler. Ainsi, alors que les judokas sont appréhendés à partir d'une pluralité de statuts, tous directement rattachés à la pratique du judo, ils

retrouvent leurs statuts sexués dès leur arrivée dans les vestiaires. Le retour à des statuts sexués offre un contexte favorable à une re-sexualisation des corps.

En passant d'un corps asexué à un autre, sexué, les comportements respectifs des femmes présentes dans le vestiaire se voient modifiés et influencés par ce changement. Lorsque les commentaires se veulent abaissants, ils sont le fruit d'une forme de jalousie.

La création de liens

Dès lors que les difficultés liées à la place des corps se trouvent dépassées, les vestiaires deviennent un lieu qui favorise la création de liens amicaux :

- ***Isabelle, ceinture noire et pratique un judo à mi-chemin entre le loisir et la compétition*** : *C'est vrai que c'est plus facile d'aller vers les filles (...) parce qu'on se connaît mieux, parce qu'on se côtoie dans les vestiaires, (...) on discute donc c'est aussi comme ça que les affinités se créent, donc spontanément, si y a une fille dispo, je vais aller vers elle.*

- ***Enquêteur*** : *Tu parles de grandes copines du judo, tu n'as jamais eu de grands copains du judo ?*

Valérie, ceinture noire et pratique en loisir : *C'est le problème du vestiaire ! J'ai de grands copains du judo mais tu peux pas papoter avec la même décontraction quand tu es sur les tatamis et quand tu es dans les vestiaires ! (...) Le coup du vestiaire, c'est vraiment... ça coupe un peu les choses. Tu vois, mes copains du judo, je suis super contente de les voir, mais j'apprends moins vite la profession des garçons qui sont sur les tatamis que celle des filles ! Parce que quand tu passes un quart d'heure dans les vestiaires, tu as plus le temps, non pas que ce soit fondamentalement important...! Même si je m'entends super bien avec les garçons !*

Ainsi, le temps passé par les judokas dans ces lieux est considéré comme à part, c'est-à-dire en marge de la séance de judo. Ils deviennent l'occasion de discuter et de laisser les affinités s'installer.

3. Le judo, reflet de la société

La mise en exergue de ces comportements types nous amène à nous demander dans quelle mesure ils appartiennent strictement au monde du judo ou s'ils ne sont qu'une extension des comportements retrouvés au sein de la société.

Le cas d'Éléonore nous montre que les comportements retrouvés sur les tatamis ne sont pas propres à l'univers du judo, mais bien une prolongation de situations qui prennent place au cœur de la société :

- **Éléonore, pratiquante en judo loisir** : *Il y a souvent des problèmes avec les femmes !*

Enquêteur : *Parle-moi de tes relations avec les femmes !*

Éléonore : *(rires) En dehors des tapis, au boulot, j'ai pas beaucoup d'amies femmes. Faut dire, je suis assez spéciale. C'est pas que je suis spéciale, c'est que je suis entière. Donc ça plaît ou ça plaît pas ! Et y a des femmes à qui ça plaît pas du tout, donc on a pas un bon relationnel, c'est bonjour-au revoir. Je me sens plus à l'aise avec les hommes, avec eux j'ai aucun problème.*

Alors qu'Éléonore nous explique que les relations qui se construisent sur son lieu de travail sont similaires à celles qu'elle retrouve sur les tatamis, Sami nous propose la même analyse. Elle fait suite à ses réflexions sur les comportements des hommes et des femmes judokas au sein du dojo.

- **Sami, compétiteur** : *Je pense que d'une manière générale, le judo est quand même un reflet de la société, au même titre que dans n'importe quel lieu.*

Ses propos font référence à des situations qui mettent en scène des hommes au comportement dominateur sur les femmes. Pour lui, comme pour Charlotte, des attitudes machistes existent dans le cadre du judo, comme partout ailleurs. Ces hommes placent les statuts sexués au premier plan et estiment les femmes inférieures aux hommes. Le port du kimono ne les incite pas à mettre de côté cette conception de la vie sociale et ils adoptent une attitude conforme à cette dernière :

- **Charlotte, athlète de haut niveau** : *Si je dois faire avec un gars, je vais en choisir un qui saura s'adapter à une fille. Qui ne fera pas son macho, genre je t'éclate. Un mec qui sait faire de la technique, qui sera intelligent, finalement! Et un léger.*

Bien que nous puissions entrevoir certaines marques de domination, nous constatons une forme de parenthèse au niveau des tatamis, qui neutralise une répartition sexuée des relations sociales. En effet, la société reste genrée, mais nous assistons à une neutralisation situationnelle en judo : les situations laissant apparaître des signes de domination, sont plus nuancées et plus apaisées qu'elles ne pourraient l'être dans un autre contexte.

A partir de ce constat, il nous a semblé intéressant d'approfondir le raisonnement de certains judokas, lorsqu'ils tiennent des propos qui ne semblent pas en adéquation avec le modèle théorique proposé : lorsqu'ils semblent placer les femmes en position inférieure à la leur. Ces parenthèses semblent replacer les judokas dans un contexte sexué, mais le témoignage de Franck nous permet d'aller plus loin dans l'interprétation de ces comportements et d'envisager une nouvelle forme de compréhension de ces situations :

Franck, ceinture noire, compétiteur et enseignant : (...) *C'est vrai que le judo dans l'aspect rapport aux femmes, c'est un milieu qui est très macho quand même, c'est ... On est entre mecs, on parle crûment, on fait pas trop gaffe à qui est autour de nous, on dit pas des trucs contre les femmes, mais c'est vrai qu'il n'y a pas ce respect conventionnel de l'homme pour la femme que tu as dans la vie de tous les jours. Sur le tapis ça peut chamber, on peut être vraiment super grossier en présence des filles qui sont là, même leur rentrer dedans, mais comme on fait avec les mecs, justement sans mettre cette distance...*

Enquêteur : *Sans faire de distinction de sexe ?*

Franck : *Voilà, sans distinguer que ce sont des femmes. Du coup, j'ai dit moi-même que c'est macho, mais c'est pas vraiment du machisme, c'est l'abandon des conventions. C'est asexué et la preuve dans le fait que c'est asexué, c'est que de l'extérieur, quand on voit un homme et une femme faire un combat au*

sol, on va tout de suite dire..., moi j'ai déjà eu des réflexions, sur le fait "Tu vas pouvoir faire randori avec elle!" Comme si nous ça nous passait par la tête de pouvoir en profiter, de pouvoir... Alors que sur un tapis de Judo, moi j'ai jamais entendu ça, jamais ça m'a traversé l'esprit de profiter de ces situations là! Y a même pas d'envie, y a aucune... c'est complètement asexué. Tu combats avec un mec ou une fille exactement de la même façon, si ce n'est du point de vue de l'intensité, penser à s'adapter. Mais y a pas tous ces rapports normés, normaux que tu as dans la vie. Du coup, ça se retrouve quand on parle entre mecs, ça se voit quand je parle à un groupe de judokas je vais dire "Les mecs" alors on va dire "C'est un milieu macho!" mais dans ma tête c'est un judoka, on est tous judoka. Tu fais pas vraiment de distinction. C'est peut-être gênant pour certaines ? C'est peut-être une question d'acceptation d'une certaine idée du judo et des rapports hommes-femmes.

Les judokas dont parle Franck sont des hommes judokas compétiteurs. Ils maîtrisent donc les codes de la pratique : sur les tatamis, ils ne différencient pas les hommes des femmes. Sans la connaissance de ces codes, cette scène peut être comprise comme l'expression de comportements machistes.

Pour conclure ce chapitre

Si des sections exclusivement féminines existent au niveau *loisir*, ce n'est pas dans le but de pallier à des comportements dominateurs des hommes sur les femmes, et de protéger ces dernières, mais davantage pour permettre à celles qui auraient assimilé une image négative du judo de faire un pas en direction des tatamis.

Le fait que les femmes judokas qui ont choisi de rejoindre des sections mixtes les préfèrent finalement à celles qui sont réservées aux femmes, montre que les judokas hommes et femmes ne peuvent être étudiés à partir de notions d'opposition ou encore de domination d'un groupe sexuel sur l'autre.

Étudier les relations qui existent entre femmes au sein des clubs sportifs de judo nous permet de faire le lien avec celles qui s'organisent entre hommes et femmes : en retrouvant les mêmes formes de *domination* dans ces deux cas de figure, nous pouvons justifier de l'intérêt de penser les relations qui se construisent entre les judokas de notre échantillon en termes de hiérarchisation des statuts et des rôles. En effet, chacun de ces deux cas de figure met en avant des spécificités relationnelles, mais qui se trouvent explicitées par le filtre des statuts et non des sexes, comme cela a souvent été suggéré (exception faite lors de situations mettant en scène des comportements de jalousie). Il apparaît que les relations entre femmes judokas se trouvent au carrefour des combinaisons et des imbrications de leurs statuts et rôles, de la même manière qu'au cours des relations qui se déroulent en situation de mixité de sexes.

La localisation des clubs sportifs de judo ne permet pas de mettre en avant des comportements spécifiques : exercer le judo dans un club implanté en Franche-Comté ou dans l'aire urbaine de Paris n'influence pas les comportements et les relations entre femmes judokas. Ces influences trouvent leurs origines dans les niveaux de pratique des judokas ou encore dans les itinéraires d'accès à la pratique, mais aucunement dans la répartition géographique des pratiquants.

La catégorisation des judokas à partir de leur appartenance sexuelle prend tout son sens dès lors que l'on se propose d'étudier la place du corps dans les relations entre judokas, au cours de séances de judo mixtes de type *loisir*. En effet, à partir du moment où le corps est envisagé sous un angle sexuel et non plus uniquement comme un *instrument de travail*, la distinction des judokas n'est plus établie à partir de différences statutaires mais sexuelles. Seule l'appropriation du code *non-officiel* du judo par ses pratiquants permet de dépasser cette approche sexuelle des corps. Ainsi, le chapitre 8 propose d'étudier ce point particulier et de mettre en évidence le caractère asexué du corps au sein de la pratique du judo.

Tableau n°8
"Les relations entre femmes judokas"

	Haut Niveau	Loisir
	Enjeux sportifs forts : Atteindre ou conserver la place de leader au sein de sa catégorie de poids	Enjeux sportifs inexistants : plaisir, détente, apprentissage
	↓	↓
	Concurrence sportive forte	Concurrence féminine forte
	↓	↓
	Comportements dominateurs lors des randoris (cf. chapitre 6)	Besoin de briller auprès des hommes (dirigeantes, athlètes) Besoin d'exister au sein du groupe de pratiquantes : - S'imposer auprès du professeur - Dévaloriser ses partenaires - Faire passer ses amitiés au second plan - Émettre des critiques sur l'apparence physique
	↓	↓
Statuts et rôles pris en compte	Les statuts liés au niveau sportif que les judokas endossent influencent ces comportements	Peut se diriger vers une fonction de direction pour parvenir à ses fins (et pouvoir endosser les rôles associés). Peut ignorer les statuts liés à l'amitié
Judo de Compétition : s'inscrit dans le modèle "haut niveau", mais avec des nuances sur les enjeux. Ils restent du domaine de la recherche de performance, mais dans une moindre mesure.		

CHAPITRE 8

LA PLACE DU CORPS EN JUDO

Les chapitres précédents ont mis en exergue que les relations entre judokas sont construites à partir de l'expression de leurs statuts et rôles réciproques. Ces relations ne se réalisent pas dans un cadre sexué et ne peuvent être appréhendées en termes d'inégalités.

Les chapitres 6 et 7 ont montré l'existence des mêmes formes de hiérarchie entre judokas, qu'il s'agisse de relations mixtes ou non. A partir de ces constats, et comprenant toute l'importance de la place des corps dans les pratiques sportives et plus particulièrement encore en judo (qui se déroule en corps-à corps), nous avons choisi de nous intéresser, dans un huitième et dernier chapitre, à la place des corps en judo et à leur influence dans les relations que les judokas construisent sur les tatamis.

Ce chapitre nous amènera à comprendre comment l'appropriation d'un code non-officiel de la pratique influence les comportements individuels, et donc les relations des athlètes dans les clubs sportifs de judo.

A. Posons les contours de notre analyse, le corps

1. Le judo, un sport de préhension

Le judo est une discipline de préhension, où *"le contact corporel (...) est direct, la maîtrise et le contrôle de l'adversaire passent nécessairement par la préhension ("la saisie") et la manipulation de celui-ci (...)"*²⁸⁸. *"Dans les sports de préhension, l'affrontement débute toujours par une tentative de "contrôle" de l'adversaire (en position debout), destiné à entrer au contact de ce dernier afin de le projeter ou de le déséquilibrer le plus efficacement possible."*²⁸⁹ Enfin, *"le combat au sol, encore plus que le combat debout, accentuera dans les deux styles l'intensité du corps à corps (...)"*²⁹⁰.

2. L'influence des rapports aux corps dans les relations entre judokas

Étudier la place des corps dans la pratique du judo nous permet de mieux appréhender les relations qui se construisent entre judokas sur les tatamis, et plus particulièrement au cours d'une pratique mixte. L'approche que les judokas ont de leur corps et de celui de leurs partenaires se trouve influencée par l'assimilation d'un code, non-officiel, et de valeurs qui leur auront été transmises au cours de leur pratique du judo.

Si les corps occupent une place si particulière au sein de la pratique du judo, c'est parce que cette discipline requiert un corps-à-corps rapproché et permanent. Carine GUERANDEL et Christine MENNESSON se sont intéressées à cette caractéristique et ont écrit à ce sujet que *"La participation féminine lors des entraînements pose notamment la question de la gestion du rapport au corps dans le combat mixte. Ce dernier induit en effet un rapprochement des corps par une*

²⁸⁸ CLEMENT J.-P., *Étude comparative de trois disciplines de combat et de leurs usages sociaux*, op. cit., p. 13

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 30

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 31

*distance de garde réduite due à la saisie du kimono en "grapping" et implique un usage relatif de la violence physique.*²⁹¹ Nous comprenons que le judo est un sport de contact qui facilite le corps-à-corps et qui peut ainsi influencer les réactions et les comportements. La pratique du judo requiert un travail important sur son propre corps (coordination, équilibre, attitude, etc.) et se trouve complexifiée lorsque la relation à son corps est difficile (complexes physiques, complexes d'infériorité sur ses capacités sportives, etc.). A cet exercice s'ajoute une autre difficulté : faire face au contact des corps de ses partenaires/adversaires. Notre étude montre que ces notions, dès lors qu'elles sont acquises dès le plus jeune âge, deviennent naturelles. Cependant, pour les adultes n'ayant jamais été sensibilisés à cet aspect, cette relation au corps devient plus complexe : la peur de l'autre, le sentiment d'avoir son espace intime violé, les situations en mixité de sexes qui apparaissent parfois gênantes, etc. Ainsi, ce rapport au corps change selon que les judokas aient débuté l'activité enfant (voire adolescent) ou à l'âge adulte.

3. La nécessaire appropriation du code non-officiel du judo

L'appropriation du code non-officiel d'une discipline sportive passe nécessairement par un nombre d'heures de pratique important. En effet, outre un règlement officiel qui vise à encadrer les comportements des judokas lors de la pratique, il existe une multitude de codes, non-officiels, qui se transmettent entre judokas, des plus expérimentés aux nouveaux arrivants ou de l'enseignant à ses élèves. Cette transmission se veut le plus souvent non verbale et se réalise par mimétisme des comportements.

En effet, le règlement intérieur proposé par la FFJDA propose un code officiel et permet de générer des attitudes types, basées notamment sur le code moral du judo et sur des mesures globales d'hygiène et de respect : respecter les lieux et ses partenaires, saluer les tatamis en entrant et en sortant, avoir un kimono propre, etc. Toutefois, il existe d'autres conditions de pratiques plus informelles : il peut s'agir par exemple de la petite tape de la main que deux judokas amis se font avant un randori

²⁹¹ GUERANDEL C., MENNESSON C., *"Gender construction in judo interactions"*, art. cit., p. 172.

ou encore de remercier son adversaire en fin de combat. L'assimilation de ces codes permet la reconnaissance d'un judoka par un groupe comme leur pair.

La non-intégration du code du judo peut s'illustrer de diverses façons et l'une des marques les plus visibles est l'approche que le judoka aura de son corps et celui de ses partenaires au cours de la pratique. Ainsi, nous étudierons le cas des "complexes physiques" et d'une "approche des corps par la sexualité". Enfin, nous verrons dans quelle mesure les âges des protagonistes influencent ces rapports au corps dans le cas d'une non-assimilation du code la pratique.

Parce qu'il est un sport de préhension, le judo offre aux rapports au corps une place particulière puisque les contacts physiques sont omniprésents. Dans ce cadre, l'assimilation des codes de la pratique est essentielle : *"Le corps s'insère ainsi dans un système de valeurs symboliques et culturelles. Comme le langage verbal, il est support de communication, de parole, entre deux individus parlant la même langue des gestes. (...) Or, comme pour tout langage, la communication suppose l'existence d'un code commun. Mauss l'avait exposé, la culture d'une société, d'un groupe façonne les techniques du groupe et ses membres."*²⁹² L'adhésion de l'ensemble des judokas à un code commun est donc nécessaire à la création d'une unité de groupe : *"Le corps physique est ainsi pris et inséré dans un réseau de signes et de symboles dont la perception commune est nécessaire pour le bon déroulement des interactions quotidiennes."*²⁹³ Dans le cas du judo, ces signes et symboles offrent des rapports au corps aisés et visent à construire une vision des corps asexuée.

B. L'influence des complexes physiques dans l'approche des corps

Les adultes qui débutent le judo ou qui n'ont pas encore intégré les codes et valeurs propres au judo accordent aux corps une place centrale. Ce sont principalement les femmes qui se placent dans cette configuration, lorsqu'elles

²⁹² DETREZ C., *La construction sociale du corps*, Paris : Le Seuil, 2002, p. 127.

²⁹³ *Ibid.*, p. 129.

éprouvent des complexes liés à leur physique et ceux-ci sont le plus souvent en relation avec un surpoids (même si d'autres complexes peuvent survenir, tels que des défauts physiques au niveau des pieds par exemple). A ce titre, nous pouvons évoquer le principe d'objectification²⁹⁴, qui *"rend compte du fait que non seulement les femmes et les filles sont considérées comme des objets par les autres, mais qu'elles se voient aussi, elles-mêmes, du point de vue de l'autre. Autrement dit, elles adoptent une perspective "étrangère" sur leur propre corps. (...) On peut ainsi parler d'auto-objectification. De ce fait, elles se centrent sur des attributs corporels observables (de quoi ai-je l'air ?) plutôt que de se positionner en tant que sujet (de quoi suis-je capable, qu'est-ce que je ressens ?)".*²⁹⁵ Dans le cadre de notre étude, c'est la deuxième partie de cette définition qui nous intéresse plus particulièrement : ce sont les femmes elles-mêmes qui posent des freins dans leur mode de pratique et dans leurs comportements, dans le but de contrôler leur image, qu'elles estiment négative. Alors que le judo propose un cadre de pratique exempt de distinctions sexuelles, nous comprenons que les craintes de ces femmes ne s'intègrent pas dans le code de pratique du judo et peuvent influencer les relations qui s'établissent avec leurs partenaires de judo.

Ainsi, nous avons vu au cours du chapitre 7 les cas des femmes qui évoquent le choix d'une pratique en situation de non-mixité de sexes : elles éprouvent un rapport à leur corps difficile (elles sont plus souvent en surpoids, ou n'ont pas intégré l'idée que leur corps est un simple "instrument de travail" et seule la dimension de la sexualité y est associée). Certaines femmes adultes débutantes, et donc pratiquantes en *loisir* se voient gênées par le regard que les hommes pourraient porter sur elles. Bien que cette peur ne soit pas justifiée, elles s'orientent vers une pratique exclusivement féminine. Ce mode de pratique les rassure par rapport au jugement que les hommes pourraient poser sur leur corps (et non sur leur niveau technique ou tout autre élément se rapportant strictement à la pratique du judo) :

²⁹⁴ FREDRICKSON B. L., ROBERTS, T.-A., "Objectification theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks.", in *Psychology of Women Quarterly*, n°21, 1997, pp. 173–206.

²⁹⁵ GOLAY D., MALATESTA D., PERRIN C., JACCOUD C., "Faire du sport pour acquérir une image positive de soi ? L'analyse de l'engagement des filles dans le twirling bâton suivant la théorie de l'objectification", in ACETI M., JACCOUD C., *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*, op.cit., p. 56.

- **Enquêteur** : *Tu penses quoi de l'ambiance du cours du mercredi (cours réservé aux femmes, ndlr) comparée à celle du vendredi (cours mixte, ndlr)?*

Laura (35 ans, a débuté l'activité il y a deux ans au sein d'une section composée de femmes uniquement et souffre de complexes liés à son surpoids) : *Le mercredi on est moins... On est plus à l'aise entre femmes qu'entre hommes !*

Enquêteur: *Tu saurais me l'expliquer ?*

Laura : *Déjà rien que quand des fois quand tu te déshabi...quand tu te tires les habits ! Oui, on est plus à l'aise. Il y a moins de regard au niveau du physique.*

Ce mode de réflexion démontre une non-appropriation des codes du judo et constitue une barrière dans les relations qui pourraient s'établir entre hommes et femmes judokas en situation de mixité. En effet, l'intégration dans la famille du judo et la reconnaissance de ses pairs en tant que judoka passe par l'assimilation des codes et valeurs du judo, basée sur une *asexuation* des judokas et une hiérarchisation de leurs relations, qui se trouve basée sur leurs statuts, exclusivement en lien avec leur pratique du judo. Le cas de Laurence, athlète de *haut niveau*, illustre toute l'importance de l'assimilation de ce code qui lui permet d'être totalement dénuée de tout complexe physique le temps de la pratique :

- **Enquêteur** : *Es-tu une femme complexée ?*

Laurence est sportive de haut niveau : *Oui*

Enquêteur : *Comment tu vis ça dans le judo ? Les rapports au corps, les contacts...*

Laurence : *Sur un tapis je vais pas être complexée, ça s'y prête pas ! On voit pas non plus, avec les kimonos... C'est pas comme si j'étais en maillot de bain! Je ferais de la natation ça m'embêterait, mais là, au judo... On a du contact, on va être proche, au sol, debout mais on se touche pas non plus. On attrape le kim' ! Je prête pas attention.*

Les complexes physiques ne sont pas les seuls éléments qui tendent à complexifier les relations entre judokas en situation de mixité, sur les tatamis : de

nombreux judokas adultes débutants appréhendent la proximité physique en judo à travers le filtre de la sexualité. Cette approche étant bannie du code du judo, nous pouvons nous demander quelle influence elle engendre sur les relations entre judokas, et de sexe opposé en particulier.

C. Quand la proximité physique est envisagée par le filtre de la sexualité

1. Un premier degré de réticence : une simple appréhension des contacts physiques

Dans le cas de cette "maman", qui a débuté le judo il y a quelques mois, nous nous apercevons que ce n'est pas tant le contact physique avec un judoka masculin qui lui pose des problèmes, mais le contact physique dans sa globalité. Cela est récurrent chez les adultes n'ayant jamais pratiqué d'activité de contact :

- ***Enquêteur*** : *Comment tu vis le rapport au corps, sur les tapis ?*

Elsa, qui a débuté le judo enfant : *ben... Je me suis jamais posé la question.*

Enquêteur : *Mais as-tu déjà senti d'autres personnes être gênées ?*

Elsa : *Il y en a oui. Il y a une maman, nouvelle, qui commence le judo, c'est difficile. Alors que la jeune, Louise, elle est plus jeune, (elle a 13 ans, ndlr) c'est plus facile pour elle. Une maman a quand même plus de difficultés à aller au contact.*

Les contacts physiques étant omniprésents dans la pratique du judo, le manque d'aisance dans les rapports aux corps peut devenir problématique et influencer les relations entre judokas.

2. Lorsque la proximité devient gênante au cours de situations particulières

Les réactions que suscitent les rapprochements physiques auprès d'une population de judokas débutants (et donc en *loisir*) mettent en exergue que l'expérience dans la pratique du judo est un facteur qui influence les comportements des judokas en situation de corps-à-corps dans l'aisance qu'il leur attribuera :

- **Enquêteur** : *Tu me disais hier que certaines femmes, ce qui les retient, c'est justement ce rapport au corps...*

Marc, enseignant : *Oui, les positions, les retournements, au sol ! Mais le problème se pose plus avec celles qui découvrent seulement maintenant le judo, qu'ont jamais pratiqué en étant jeunes.*

La dimension sexuelle des contacts physiques prend toute son importance auprès des judokas n'ayant pas d'expérience dans la pratique du judo et n'ayant donc pas encore intégré le code non-officiel de la discipline.

3. Une distinction des sexes dans le corps-à-corps

Envisager les rapprochements physiques en judo et s'en trouver gêné illustre très souvent le fait que ces judokas débutants établissent une distinction des sexes au moment où les corps se rapprochent. En effet, la plupart apparaissent plus à l'aise auprès d'un judoka de la même appartenance sexuelle qu'eux. Nous avons vu précédemment que les judokas débutants ont davantage tendance à sexualiser les judokas que ceux qui se trouvent plus expérimentés, et nous nous apercevons que cette approche sexuée se trouve renforcée dès lors que l'on aborde la question des corps et de leur proximité :

- **Enquêteur** : *Tu te sens parfois mal à l'aise avec le judo au sol ?*

Laura, ceinture jaune : *Oui, peut-être des fois quand y a des positions où...*

Enquêteur : *Ça pourrait te mettre mal à l'aise ?*

Laura : Oui, peut-être. Alors qu'avec une femme, tu regardes pas la position, tu le fais, et tu cherches pas à comprendre.

Nous comprenons que les réticences qui portent sur le contact physique poussent les judokas à distinguer les appartenances sexuelles des judokas. Ainsi, il convient de préciser que les critères de choix pour un partenaire d'entraînement peuvent être sexués lors des toutes premières séances de judo (puis s'estomperont dès l'assimilation des valeurs et du code de la pratique) :

- **Aurélie**: (...) Au début j'avais un peu de mal avec les hommes, forcément ! Parce que j'avais pas fait de sport de contact du tout !

Enquêteur : C'est le contact physique qui vous gênait ?

Aurélie : oui, je pense, une question d'intimité.

Enquêteur : Vous n'avez pas vécu cette gêne avec les autres femmes ?

Aurélie: Non, ou peut-être les deux première séances, on va dire il y avait une petite gêne, dans des positions un peu particulières, mais vu que ce sont des autres femmes et que je les connaissais un peu quand même... Mais bon maintenant y a aucun souci, je suis très à l'aise avec Tiphane, Ophélie. Mais Sylvie n'a pas le même gabarit que moi alors je ne fais pas souvent avec elle.

Ces difficultés sont-elles partagées par les hommes ?

- **Elsa** : Les hommes, eux ils sont plus cool par rapport à ça.

Enquêteur : Finalement, ils seraient moins réticents qu'une femme ?

Elsa : oui, moins réticents. Ils vont plus facilement au contact. Ils sont plus facilement ouverts.

Les hommes seraient-ils alors plus à l'aise que les femmes avec cette proximité ? C'est en tout cas ce que confirme Dorine : "C'est le premier sport que je fais en contact, mais c'est vrai que les premières fois, quand il y avait Gabrielle je préférais aller avec elle parce que c'est plus facile que d'aller vers un homme, parce que... Après c'est eux qui nous ont invitées donc c'est plus facile, eux ils y vont, ils ont moins de réticences."

4. Le corps, objet de désir

La place que les judokas accordent à leur corps au sein de la pratique du judo est intimement liée au rapport qu'ils entretiennent avec leur corps et au regard qu'ils portent sur lui : quelles fonctions leur attribuent-ils ? Ainsi, la place qu'ils leur offrent au sein de la pratique du judo se trouve influencée par cet ensemble d'éléments. Voici l'exemple de Pauline, qui est mariée à un **homme jaloux**, et qui, de ce fait, voit son corps comme un objet de désir (contrôlé par son mari) :

Observation au sein du club G

Pauline emmène sa grande fille de 18 ans au cours de judo pour enfants, afin qu'elle assiste l'enseignant dans son cours.

Sa fille se change dans le vestiaire pour filles, dans lequel se trouvent les fillettes qui vont débiter le cours. Un grand-père (en âge d'être celui de la fille de Pauline), venu déposer sa petite-fille, s'est permis d'entrer dans le vestiaire pour l'aider à s'habiller. Pauline, qui attendait aux bords des tatamis, voyant cette personne ouvrir la porte du vestiaire, est intervenue avec précipitation pour l'empêcher d'entrer et lui a adressé des remontrances. Le grand-père s'est vu totalement désolé de la situation. Sachant que Pauline pratique dans une section féminine parce que son mari, jaloux, ne lui laisserait pas la possibilité d'intégrer un cours mixte, il est aisé de comprendre qu'elle a une approche des relations entre les hommes et les femmes complexe et qu'elle n'est pas en mesure d'appréhender la place des corps en judo à partir d'un code spécifique. Sa réaction aurait sans doute été plus tempérée.

Toutefois, si les judokas débutants éprouvent des difficultés avec la place des corps au sein de la pratique, la situation se trouve exacerbée auprès des **personnes n'ayant encore jamais pratiqué** :

- **Françoise (ceinture marron)** : (...) Il y a des femmes qui voient ça d'un drôle d'œil. Les relations...

Enquêteur : Les rapports tactiles avec les hommes ?

Françoise : oui ! Elles disent "je voudrais bien faire du judo", et... moi j'en connais deux, dont une copine qui est venue faire du judo pour ça, et puis elle a arrêté rapidement. Mais oui, voilà... pour, heu... "ho c'est bien on peut tripoter les hommes en gros!", à peu de choses près. Alors généralement elles arrêtent. Deux personnes m'ont fait ça, à deux années d'intervalle.

N'ayant pas intégré le code judo, les femmes dont parle Françoise ont eu une vision erronée de la pratique. Toutefois, une fois passées de l'autre côté des tatamis, elles ont réalisé que les corps n'occupaient pas cette position sexuelle tant attendue. Marc et Valérie notent également ce décalage entre ce qu'ils vivent sur les tatamis et les regards extérieurs :

- **Enquêteur** : Tu sens que dois avoir de la retenue avec les femmes ?
Marc (enseignant de judo) : C'est pas les judokas elles-mêmes, ce sont les personnes extérieures !
- **Valérie, ceinture noire** : (...) hors contexte, les choses peuvent porter à confusion. Depuis le bord, hors des tatamis, quand on ne fait pas de judo, on peut être surpris par certaines approches.

Cette approche des corps par l'angle de la sexualité se voit amplifiée dès lors que l'on se situe dans un contexte de pratique en **ne-waza**²⁹⁶, puisqu'il met en scène des postures parfois ambiguës au regard de toute personne non avertie. La proximité physique, ajoutée à ce contexte de pratique particulier, alimente les réticences et influence de ce fait les relations entre judokas : en effet, au lieu d'adopter des attitudes naturelles, les judokas qui ne parviennent pas à donner aux corps la place qui leur revient seront sur la défensive. Bien que cela ne puisse totalement changer les relations qu'il entretiendra avec ses partenaires, elles se verront tout de même un peu modifiées.

²⁹⁶ Ne-waza : travail au sol.

D. Judokas débutants ou expérimentés, quelles différences?

Nous avons vu que les difficultés rencontrées par certains judokas prennent leur origine dans une non-appropriation du code de la pratique (cela concerne donc un public débutant) et qu'ils envisagent leur corps à travers une dimension sexuelle au corps. Les propos qui suivent nous permettent de vérifier que cette approche sexuelle des corps disparaît avec l'expérience dans la pratique :

- **Enquêteur :** *Le rapport au corps...comment tu le vis ?*

Mathieu, ceinture marron et pratique en loisir : *C'est mon sport alors je pense pas à autre chose ! Et je le ressens pas de la part des autres non plus. J'ai pas l'impression que ça pose problème, et pourtant il y a beaucoup de femmes.*

- **Enquêteur :** *Les contacts physiques... J'imagine que c'est perturbant pour une femme adulte, surtout au sol... ? Tu as senti des réticences, d'elles ou d'autres ?*

François, ceinture noire et pratique le judo depuis son enfance en loisir : *Ben je dois pas voir grand-chose ! J'imagine que c'est un peu spécial pour les gens mais moi j'en fais depuis tellement longtemps ! En plus, **en kimono** on n'est pas vraiment à notre avantage alors ça aide à combattre l'esprit libre !*

- **Enquêteur :** *Ta pratique du judo t'a aidée à être à l'aise avec les hommes ?*

Isabelle, ceinture noire et pratique le judo depuis son enfance en loisir : *(...) Au niveau du contact physique on est moins... Mais en fait c'est un peu difficile à dire car j'ai commencé enfant alors du coup ça a toujours été comme ça. Quand tu es enfant, tu as pas de gêne, et cette liberté je l'ai gardée une fois adulte alors que certaines personnes une fois adultes éprouvent de la gêne quand tu es trop proche.*

- **Sabine, sportive de haut niveau** : *Je fais du judo depuis que j'ai 6 ans, je connais ce sport alors pour moi c'est naturel.*

D'après Marcel MAUSS, *"Chaque culture comporte un ensemble systématique de techniques du corps, dont l'unité profonde dépend de l'existence de schèmes culturels intériorisés par tous les individus d'un même groupe au cours de leur prime éducation"*²⁹⁷ La pratique du judo peut être assimilée à une culture particulière, qui requiert l'adhésion des judokas à un code commun. L'intégration de ce code est innée et non consciente. Luc BOLANSKI évoque le *"Principe générateur et unificateur des conduites qui est l'habitus corporel des membres d'un groupe comme système des règles profondément intériorisées qui, sans jamais être exprimées en totalité ni de façon systématique, organise implicitement le rapport des individus d'un même groupe à leur corps et dont l'application à un grand nombre de situations différentes permet la production de conduites physiques différentes et différemment adaptées à ces situations mais dont l'unité profonde réside en ce qu'elles restent toujours conformes à la culture somatique de ceux qui les réalisent."*²⁹⁸ Ces habitus corporels sont issus de l'appropriation par les judokas du code non-officiel du judo.

Ce processus passe par un temps d'investissement dans la pratique relativement long. En effet, nous avons vu que les codes non-officiels se transmettent au sein du groupe de judokas (des plus anciens aux nouveaux-venus, entre pratiquants ou des enseignants à leurs élèves) : cette démarche implique que les judokas justifient d'un temps de présence suffisamment long pour pouvoir s'en imprégner.

Notons que les judokas ayant débuté le judo dès l'enfance, assimileront le code de la pratique de façon beaucoup plus naturelle (en référence à une socialisation secondaire) et rapide que ceux qui commencent une fois l'âge adulte atteint : ces derniers sont imprégnés de codes que leur ont transmis l'environnement familial et sociétal au sein duquel ils ont grandi. Ainsi, s'ils ont intégré l'idée, par

²⁹⁷ MAUSS M., "Notion de technique du corps", in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950, cité dans ANDRÉ P., BENAVIDÈS T., CANCHY-GIROMINI F., *Corps et psychiatrie*, Paris : HDF, 2004.

²⁹⁸ BOLANSKI L., "Les usages sociaux du corps", in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°1, 1971, p. 225.

exemple, que le contact physique avec un tiers renvoie à la notion de sexualité, ils se verront gênés lors des rapprochements physiques en judo. Seule l'assimilation du code de la pratique leur permettra de dépasser cette conception. Cette démarche peut être plus ou moins longue, en fonction des schèmes préalablement intégrés et du temps de pratique accordé au judo. Finalement, la neutralisation des sexes et des corps est un apprentissage long, qui passe nécessairement par l'intégration des codes non-officiels du judo, des plus anciens aux nouveaux-venus : il s'agit d'une **socialisation corporelle**.

Lorsque ces codes sont intégrés, quelle place les judokas accordent-ils à leur corps lors des rapprochements physiques ?

"Le corps du sportif est son instrument de travail, son outil"²⁹⁹

Une pratique à visée compétitive, qu'elle soit à *haut niveau* ou non, offre au corps une place spécifique : il est assimilé à un *instrument de travail*³⁰⁰ et se trouve donc totalement dépourvu de toute connotation sexuelle ou autre (voir ci-après le cas des complexes physiques). La place du corps est réservée au travail, au judo. Il est véritablement un *instrument* qui permet d'aller à la recherche de performances. Il endurera des souffrances physiques et sera toujours exploité au maximum de ses capacités.

- ***Enquêteur : Comment tu vis ce rapport au corps ?***

Rachel (ceinture noire, pratique en compétition) : On n'y pense pas, on est là en tant que judoka. On pense pas un homme-une femme. On est là pour combattre.

Au sein d'un groupe de judokas expérimentés, les corps ne sont pas perçus à travers le filtre de la sexualité et sont même considérés comme des outils de travail lorsqu'il s'agit d'un mode de pratique de *compétition* ou de *haut niveau*. En effet, *"Les sportifs entretiennent ainsi avec leur corps un rapport instrumental : leur corps doit*

²⁹⁹ DETREZ C., *La construction sociale du corps*, op. cit., p. 87.

³⁰⁰ Expression reprise à Christine DETREZ, *ibid.*

*les servir à remporter le prix, battre le record, courir plus vite, sauter plus haut, plus loin que les concurrents, que ceux-ci soient contemporains ou pas.*³⁰¹

Aussi, dans une pratique de *loisir*, les corps ne prennent pas la même place, selon que la pratique est envisagée comme le moyen de passer un moment agréable ou d'entretenir sa forme physique. Dans les deux cas, l'asexuation des corps par les judokas est permise par l'intégration des codes de la pratique.

Nous avons vu que l'expérience dans la pratique offre aux judokas la possibilité de comprendre la place des corps dans leur pratique sportive, c'est-à-dire de les envisager de façon asexuée. Le statut du sportif de *haut niveau* le poussera à envisager son corps comme un *instrument de travail*, quand le débutant sera gêné par la dimension sexuelle qu'il lui attribuera. Toutefois, d'autres statuts influencent les relations entre judokas dans cette approche des rapports aux corps : leurs âges respectifs.

E. L'influence des statuts liés à l'âge

Les propos des judokas de notre échantillon ont montré que leurs âges respectifs influencent leurs rapports aux corps. En effet, nous avons vu que la plus grande part des judokas adultes débutants appréhendent les corps à partir d'un angle sexuel : dans cette perspective, les âges prennent une dimension importante. Les statuts de *maman* et de *jeune femme*, ou encore de *papa* et de *petit jeune* ne semblent pas offrir les mêmes attentions :

- **Gabrielle** : (...) On aurait été peut-être des **jeunes femmes**, une autre allure, ou plus jeune peut-être qu'on aurait été gênées, mais nous on a la quarantaine, du coup ils savent qu'on est **maman**, voilà... Ce serait une petite jeune d'une vingtaine d'année, peut-être que le contact aurait été différent. Mais la première séance ça a été tellement la découverte pour tout le monde et on a été tellement vite mis à l'aise que du coup, il n'y a plus eu de gêne par la suite.

³⁰¹ *Ibid.*

- **Dorine** : *A la limite je serais plus gênée avec le **petit jeune**, car lui il démarre sa vie ! Donc avec lui peut-être que certaines positions seraient gênantes ! Mais en même temps, pendant la prise on n'y pense pas ! Alors que les autres on sait tous qu'ils sont **papas** !*

Finalement, la place des corps se voit influencée par une pluralité de facteurs. La complexité de ces rapports aux corps et les éléments qui les influencent sont récapitulés dans un tableau (voir ci-après).

Pour conclure cette première partie, nous pouvons avancer que la place du corps dans le judo est influencée par l'expérience des judokas dans la pratique : elle peut se caractériser par un nombre d'années de pratique important (un judoka ceinture marron ou noire en pratique de *loisir* par exemple) ou par un niveau de pratique visant la compétition. Dans ce dernier cas, le corps est assimilé à un *instrument de travail* et n'est pas vu sous l'angle de la sexualité, comme cela est le cas chez un grand nombre de judokas débutants. Ces différences d'appréciation de la place des corps dans la pratique sont liées à l'intégration du code non-officiel de la pratique, qui permet d'offrir une place asexuée à son corps. Outre cette vision sexuelle des corps, des judokas débutants et donc en pratique de *loisir* (les femmes en particulier), complexés par leur poids ou par un défaut physique qui se verra au-delà des kimonos (pieds, etc.) ne parviennent pas à considérer leur apparence physique comme secondaire par rapport à l'enjeu de la pratique (passer un bon moment, se défouler, etc.). C'est seulement après l'appropriation du code du judo qu'elles parviendront à aller au-delà des freins qu'elles se sont posées, puisqu'elles comprendront que leur corps n'est qu'un support à leur pratique et non un élément permettant de mettre leur beauté en valeur. Avant cela, certaines préféreront passer par des sections féminines (voir chapitre 7) avant d'accéder à une pratique mixte. Pour ces dernières, cette étape marque le passage d'un statut de *judoka en devenir* à celui de *judoka à part entière*, et influence nécessairement leurs relations (confiance réciproque, etc.).

Ensuite, la vision sexuée des corps, telle qu'elle est établie lorsque les corps prennent une dimension sexuelle, peut, selon les cas, marquer la sexuation des

judokas. Ainsi, elle influence les relations entre hommes et femmes, en les poussant à limiter leur liberté d'expression : les femmes, se sentant gênées, mettent plus de retenue dans les relations qui les lient aux hommes.

Enfin, la transmission du code non-officiel du judo (matérialisée par les passages de grades) est actée par les judokas expérimentés ou par l'enseignant lui-même dans la mesure où *"les manières de faire (façons de combattre, de se comporter) renvoient inévitablement à une représentation de l'efficacité, à des valeurs, des normes, bref, à une éthique de la pratique (Deforges, 1993)."*³⁰² A ce titre, Franck nous explique qu'il transmet volontairement et explicitement ce code non-officiel du judo à ses élèves, dès leur plus jeune âge :

- **Enquêteur** : *Tu penses que les rapports aux corps sont différents selon que tu commences le judo à 5 ou 30 ans ?*

Franck, enseignant de judo : *Oui, tu as d'autres codes. C'est vrai que je fais bien exprès de les faire combattre entre garçons et filles parce que ils n'ont pas ces codes là (...) Je veux leur faire comprendre que la société crée des codes un peu comme ça, de séduction, enfin, on impose un peu les codes sexués, des hommes et des femmes mais toi quand tu les regroupes dans un milieu où ces codes-là n'existent plus vraiment, ça peut fonctionner ! Ça rend les choses un peu différentes, les rapports un peu différents.*

Cette transmission passe également entre judokas, les plus expérimentés diffusant un modèle type que les nouveaux arrivants se doivent de suivre pour être considérés comme faisant partie de leur famille. En effet, *"les caractéristiques du contexte interactionnel permettent d'assimiler le judo à un lieu de socialisation secondaire dans lequel les filles et les garçons construisent une culture commune. En effet, l'interaction n'est possible que si les judokas agissent comme des interactants se conformant aux règles minimales de la représentation qui prévalent dans un dojo."*³⁰³ C'est donc cette socialisation secondaire, transmise au sein des cours de judo, qui permet de dépasser une vision sexuée des judokas, des corps, et donc des formes de domination.

³⁰² MARGNES E., LOIZON D., TERRISSE A., "L'intention didactique dans l'enseignement du judo. Le poids des conventions", in *sciences et motricité*, n°62, 2007, p. 7.

³⁰³ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.*, p. 173.

Tableau n°9
"Proximité physique en judo et rapport au corps"

Judokas débutants, Nouveaux-venus <i>Judokas en devenir</i>	Approche des corps par la sexualité	Sexualisation des judokas
	Complexes physiques	Corps vu par l'angle de l'apparence physique et de ses critères de beauté
	Âge	Place du corps influencée par l'âge des protagonistes et le statut qui est associé : <i>Maman, jeune femme, papa, petit jeune.</i>



Assimilation du code du judo Transmission des judokas expérimentés aux débutants et de l'enseignant à ses élèves = socialisation secondaire
--



Judokas expérimentés <i>Ont intégré la famille du judo</i>	loisir	<i>Asexuation</i> des corps	Rapports aux corps exempts de gênes : attitudes naturelles Absence de références au domaine de la sexualité
	Compétition Haut niveau		Corps comme <i>instrument de travail</i> (recherche de performances, etc.)

Les chapitres 6 et 7, ainsi que ce chapitre 8, ont mis en évidence le caractère asexué des judokas et de leurs relations : en effet, nous avons vu que le choix d'un partenaire d'entraînement s'établit à partir de critères multiples, liés aux statuts respectifs des judokas et non à leur appartenance sexuelle. Nous avons compris également que la gestion des randoris est soumise à une pluralité de variables, telles que l'âge, le niveau de pratique, la confiance en l'autre, etc. De même, les relations entre enseignants et élèves se construisent en fonction des rôles qu'ils endossent et non en rapport avec leur appartenance sexuelle respective (à l'exception du cas *père-fille*). Ensuite, la mise en évidence de positions hiérarchiques entre femmes laisse présager que les rapports de pouvoir ne sont pas réservés aux relations entre hommes et femmes, et donc qu'ils ne prennent pas leur origine dans l'appartenance sexuelle. Enfin, l'appropriation du code et des valeurs du judo apporte une vision asexuée des éléments qui constituent le cadre du judo.

Les conclusions tirées de notre étude prennent nécessairement appui sur la pensée d'Irène THERY, dans le sens où ses réflexions nous permettent d'explicitier les modèles comportementaux qui apparaissent. En effet, aucune étude sur les relations sociales dans le monde sportif n'a permis de dégager ce modèle relationnel, puisqu'elles prennent systématiquement leur ancrage dans les théories de la domination masculine. Ainsi, approcher une division par sexe dans les clubs sportifs de judo par l'angle d'une hiérarchisation des judokas et non d'une domination d'un groupe sur l'autre, mais aussi par les statuts et non par les sexes, nous conduit inévitablement jusqu'à la conception théorique de cette sociologue. En considérant que les relations de sexe entre individus peuvent varier selon les situations et prendre quatre formes différentes (relation de *sexe opposé*, relation de *même sexe*, la relation de *sexe combiné* et enfin la relation de *sexe indifférencié*), Irène THERY nous offre la possibilité d'explicitier les modèles relationnels qui sont apparus au cours de notre étude, et de proposer le nôtre : la *relation de sexe neutralisé*.

CONCLUSION GENERALE

1. LES RÉSULTATS DE NOTRE ÉTUDE

L'étude des divisions par sexe auprès de judokas âgés de plus de 25 ans (étant financièrement indépendants et n'habitant plus chez leurs parents ou membre apparenté), au sein de clubs sportifs de judo en France, implantés dans des zones géographiques ayant des caractéristiques différentes, voire opposées, et proposant des contenus de séances non identiques, nous a permis de mettre en exergue des schémas comportementaux qui dépassent les concepts théoriques habituellement proposés dans le champ de la sociologie sportive.

Dans un premier temps, l'exposition de nos résultats

Bien que les analyses proposées en sciences sociales du sport proposent systématiquement une approche sexuée des relations entre individus, nous sommes en mesure de nous détacher de cette approche et de proposer une nouvelle piste de réflexion. Pour cela, nous proposons dans un premier temps de revenir sur les résultats obtenus au cours de notre enquête de terrain.

Les entretiens semi-directifs passés auprès de notre échantillon et les observations réalisées au cours des séances de judo, au sein des clubs sportifs retenus, ont montré que **les judokas s'exemptent de critères sexués lorsqu'ils envisagent de choisir un partenaire d'entraînement**. Les critères de choix varient en fonction des niveaux de pratique et donc des enjeux sportifs (recherche de performance ou recherche de plaisir), mais ne trouvent pas leur origine dans des critères sexués.

Les liens d'amitié se voient segmentés dans le temps et l'espace : ce sont les besoins issus des tatamis qui sont privilégiés, au détriment parfois des relations amicales. En effet, dans la mesure où un judoka estime que l'un de ces homologues ne saura pas répondre à ses besoins en matière d'entraînement, il ne le choisira pas, y compris s'il s'agit de l'un de ses amis.

Également, il est établi que **les hommes ont plus de force physique que les femmes**. C'est une réalité physiologique qui ne peut être niée et qui, dans certains cas, joue un rôle capital dans les relations entre judokas. Ainsi, les femmes judokas issues de catégories de poids dites "lourdes", préféreront choisir un partenaire parmi les hommes, qu'elles estimeront plus à même de les faire progresser : ce choix ne découle pas directement d'une catégorisation par sexe, mais bien d'une prise en compte des différences morphologiques existantes entre hommes et femmes.

Les randoris constituent un moment d'échanges particulièrement intéressant à étudier. Bien que Christine MENNESSON et Carine GUERANDEL aient montré l'existence d'une hiérarchie sexuée sur les tatamis³⁰⁴, notre étude révèle des formes d'organisation différentes des relations entre judokas. D'une part, **les âges** des judokas et les rôles qui y sont associés influencent ces organisations : les judokas adolescents ne semblent pas être en mesure d'envisager un randori sans victoire. De ce fait, ils mettront tout en œuvre pour y parvenir, quel que soit leur adversaire : les différences de forces physiques prennent alors toute leur importance dans la gestion du combat, les judokas les plus faibles physiquement et notamment les femmes, ne pouvant proposer une opposition égale à la leur. Ces adolescents, voulant à tout prix gagner, ne se préoccupent pas de ces différences de gabarit et les mettent à leur profit. Cela conduit à des rapports de force déséquilibrés, **contraires au code non-officiel** de la pratique.

De même, les femmes adultes héritent d'un statut particulier : elles sont assimilées à des *mamans*, ce qui leur vaut des attentions spécifiques de la part de leurs partenaires d'entraînement s'ils sont adultes et qu'ils bénéficient d'une certaine ancienneté dans la pratique. En effet, le **niveau de pratique des hommes** adultes influence lui aussi les randoris: nous avons évoqué le fait que les différences morphologiques entre femmes et hommes demandent à ces derniers d'adapter leur comportement, dans le but de rendre les échanges intéressants. Ceux qui justifient d'une expérience suffisante dans la pratique sont en mesure de proposer un randori adapté au profil de leur adversaire. Cependant, lorsqu'ils sont débutants ou en reprise d'activité après une période d'arrêt, les échanges paraissent déséquilibrés.

³⁰⁴ GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", *art. cit.*

Leur manque d'expérience dans la pratique ne leur permet pas (ou plus) de maîtriser les **codes non-officiels** de la pratique et donc d'adopter une attitude en adéquation avec ceux-ci.

Nous pouvons ajouter que les liens d'amitié jouent un rôle décisif dans l'approche des combats et plus particulièrement dans le cadre d'une pratique de *loisir*. **la confiance** que les judokas les plus faibles (niveau de pratique ou force physique inférieure) ont en leur adversaire est primordiale, car elle leur permet de passer outre leurs craintes et d'envisager le randori sereinement. Les judokas interviewés témoignent de leur complicité avec leurs partenaires/adversaires, qu'ils soient du même sexe qu'eux ou non, et évoquent la bonne ambiance de la séance, permise en partie par ce mixage des sexes. La confiance accordée à son partenaire permet de pallier les différences entre judokas (niveau de pratique, force musculaire, etc.) et donne la possibilité de combattre en focalisant son attention sur les aspects tactiques et techniques. Cette prise de confiance naît nécessairement envers une personne qui maîtrise les codes non-officiels de la pratique et qui propose un judo en concordance avec celui-ci : en effet, elle aura su montrer sa capacité à proposer une forme d'opposition adaptée à ses adversaires.

Notons que l'enseignant occupe une place cruciale au sein des clubs sportifs de judo : il est garant de la bonne conduite du cours (application des codes officiels et non-officiels de la pratique) et de l'ambiance qui y règne. Pour les judokas de notre échantillon, le **profil type du professeur idéal dépasse les critères sexués** : les qualités pédagogiques ou encore humaines sont mises en avant et ils n'accordent pas d'importance à l'appartenance sexuelle. Le rôle dont chaque enseignant est investi dépend de chacun de ses élèves, mais aussi du niveau de pratique du club dans lequel il enseigne. Qu'il exerce sa profession au sein d'un club de *haut niveau* ou de *loisir* ne lui confère pas le même statut : dans le premier cas, il doit emmener ses élèves au plus haut niveau de pratique et dans l'autre cas, il doit veiller à ce qu'ils prennent plaisir à monter sur les tatamis. Dès lors, les élèves n'attendent pas la même chose de lui : il peut ainsi, pour chacun d'eux, endosser un statut de père, d'ami, de guide, d'entraîneur, etc. **Ces statuts peuvent apparaître simultanément ou alternativement, en fonction des situations en cours.**

Notre étude nous a poussés à analyser le cas de la **pratique non-mixte chez les femmes**. Les raisons d'une pratique en non-mixité de sexes sont plurielles : en *loisir*, elles sont liées à une image négative du judo (renvoyant à des notions de violence par exemple), à l'appréhension de la proximité physique, ou encore à la jalousie du conjoint. A *haut niveau*, elle est le résultat d'une politique sportive interne spécifique (favorisant la progression technique, etc.). Ce mode de pratique met en avant des enjeux spécifiques et laisse place à des **marques de domination**, pourtant invisibles lorsqu'il s'agit d'une pratique mixte. En effet, en France, les compétitions officielles de judo se déroulent exclusivement entre judokas de même sexe. Ainsi, dans le cadre d'une pratique de niveau *compétition* ou *haut niveau*, les judokas appartenant à la même catégorie de sexe (et qui plus est, dans la même catégorie de poids), se situent en concurrence les uns avec les autres. Dès lors, durant les séances de judo exclusivement féminines, chacune veut imposer son statut de *meilleure judoka de la séance* ou de *meilleur judoka de la catégorie de poids*. De ce point de vue, elles cherchent à dominer les autres au cours des randoris et force est de constater que ces situations n'existent pas en situation de mixité de sexes (à l'exception des adolescents et des adultes ayant peu d'expérience dans la pratique). Ce constat nous permet de comprendre que la hiérarchisation des judokas s'établit à partir de statuts en lien direct avec la pratique, et non à partir de critères sexuels.

Toutefois, il est nécessaire de revenir sur un point particulier : **l'assimilation du code non-officiel de la pratique**. Ce code se transmet des plus anciens (judokas ou enseignants) aux *nouveaux-venus*, de façon informelle. Il est la base d'une cohabitation saine entre tous les judokas car il instaure un équilibre dans les relations. Son acquisition est permise par une durée de pratique relativement importante et se trouve notamment matérialisée par les passages de grades.

Les codes de la pratique offrent un cadre asexué aux corps et permettent de dépasser une approche sexuelle lors des contacts physiques rapprochés en judo. Cette **socialisation corporelle, issue du code de la pratique**, permet à chacun des judokas de parler le même langage. Une telle étape est indispensable pour se voir accepté au sein de la "*grande famille du judo*", constituée de judokas justifiant d'une

ancienneté dans cette discipline et pratiquant selon des codes comportementaux spécifiques.

Le rapport au corps est un élément essentiel à considérer, dans la mesure où le judo appartient à la catégorie des sports de préhension. Il offre ainsi aux corps une place centrale et particulière : c'est pourquoi sans l'assimilation du code de la pratique, les corps se voient sexués et dotés d'une dimension sexuelle. Cette approche vise à complexifier les relations entre judokas, lorsqu'elles mettent en scène des judokas qui maîtrisent ces codes, et d'autres les ignorant. Ces derniers ne bénéficient pas encore d'une ancienneté suffisante dans la pratique : ils peuvent, dans ce cas, appréhender leurs partenaires/adversaires à partir de leur statut sexué et par voie de conséquence, modifier les modalités de la relation en cours.

Ainsi, l'expérience dans la pratique du judo (et donc l'assimilation de son code non-officiel) offre une vision asexuée des corps et des judokas. Toutefois, cette **asexuation des corps** se voit renforcée par divers éléments, tels que **le port du kimono**. Cette tenue est identique pour les hommes et les femmes et puisqu'il se porte de façon ample, il ne permet pas de distinguer les formes corporelles des individus. Cette caractéristique conduit notamment à une **asexuation des judokas**. Elle se voit renforcée par une **non-différenciation des formes d'entraînement** sur les tatamis, pour les hommes et les femmes, qu'il s'agisse de l'intensité des exercices physiques ou de l'apprentissage d'aspects techniques et tactiques.

Nous avons vu que l'assimilation des codes de la pratique, officiels et non-officiels, vise également à poser un cadre aux comportements des judokas. La plupart des attitudes des judokas sont régularisées par le règlement intérieur du judo, basé en partie sur son *code moral*. Toutefois, l'expérience des pratiquants les amène à adopter des comportements spécifiques, en particulier lors de randoris, qui ne sont pas issus d'une application directe de ce règlement. L'équilibre des relations tient tout particulièrement en la maîtrise du code non-officiel de la pratique et les judokas les plus anciens, donc les plus gradés. Ils veillent à sa transmission et à son application par les nouveaux-venus. Parmi ces codes, nous trouvons une multitude d'attitudes et de rituels, au cours des randoris par exemple : remercier son adversaire au moment du salut final en lui serrant la main, accepter une chute lorsque la technique est bien réalisée, être bienveillant à l'égard de son

adversaire que l'on a fait chuter trop brusquement, faire du randori un instant de partage et non d'affirmation de soi, etc. Ces attitudes comportent des nuances, qui sont fonction des situations au cours desquelles elles se réalisent (objectifs du randori, niveau de pratique de l'adversaire, etc.).

De même, s'il existe quelques (rares) situations au cours desquelles certains judokas masculins adoptent un comportement qui n'est pas en accord avec le cadre du judo, elles forment une sorte de parenthèse au déroulement traditionnel de l'activité judo : ces attitudes se trouvent affaiblies, en comparaison de la résonnance qu'elles pourraient avoir au sein de la société.

Notre étude, basée sur une analyse comparative à plusieurs variables, a montré que le **critère géographique** n'influence pas les résultats. Le lieu d'implantation des clubs sportifs de judo n'a pas d'impact direct sur les relations entre judokas. Toutefois, ces localisations sont accompagnées de spécificités, telles que l'effectif global du club, et donc les différentes catégories d'âges présentes au sein d'une même séance par exemple. Ainsi, les différences retrouvées au sein des relations entre judokas pratiquant dans des clubs de localités diverses, ne sont pas liées directement à leur lieu d'habitation, ni même à la zone géographique d'implantation du club dans lequel ils sont licenciés, mais bien aux caractéristiques organisationnelles internes qui y sont inévitablement liés.

Choisir une **méthodologie comparative** pour réaliser notre étude, a permis de rendre compte de la réalité du terrain : en effet, même si les relations entre judokas se construisent à partir d'un même modèle (prise en compte des statuts des judokas), les modalités des situations au cours desquelles les relations prennent naissance visent à les influencer. Ainsi, nous avons pu mettre en exergue les spécificités de ces relations auprès de judokas pratiquant dans des contextes différents. Ces comparaisons montrent l'importance des critères qui sont retenus au cours des analyses : la prise en compte d'une pluralité de variables permet de proposer une analyse relativement fine des relations entre judokas sur les tatamis.

Enfin, en sciences sociales, la **mixité** est envisagée comme un processus désignant *"la mise en coexistence des deux sexes dans un même espace social."*³⁰⁵ En judo, les situations de mixité de sexes ne se réduisent pas à l'apposition de deux groupes de judokas de sexes différents dans une même salle, mais qui ne se côtoieraient pas. Lors des entraînements, ils se rencontrent, combattent ensemble et échangent. A ce titre, étudier les relations entre judokas en situation de mixité est véritablement pertinent.

Dans un second temps,

Les avancées théoriques d'Irène THERY comme outil de compréhension

Inévitablement, il est apparu que notre sujet d'étude ne pouvait se satisfaire des apports théoriques issus de la sociologie sportive : les théories avancées, et notamment celles qui prennent appui sur le concept de la domination masculine, ne trouvent pas écho auprès de notre échantillon. C'est pourquoi, dans un second temps, il a été nécessaire d'enrichir nos réflexions empiriques à l'aide d'approches qui se détachent d'une prise en compte systématique des statuts sexuels des individus. Les théories développées par Irène THERY dans son ouvrage *La distinction de sexe*³⁰⁶, nous ont été un tremplin pour accéder à une juste compréhension et interprétation des résultats obtenus.

En effet, les enjeux relationnels révélés par notre étude nous ont amenés à nous rapprocher du cadre d'analyse proposé par cette sociologue, lorsqu'elle envisage les rapports sociaux de sexe à partir d'une **division par sexes**³⁰⁷, au détriment d'une division des sexes : *"Cette division sociale, qui sépare et lie, n'est pas une division entre les sexes (la société les divise pour organiser leurs échanges), mais une division par sexes. Cela veut dire que le sexe n'est pas d'abord ou seulement l'objet de la division, mais son moyen"*³⁰⁸. Dans ce contexte, les **statuts**

³⁰⁵ FORTINO S., *La mixité au travail, op. cit.*, p. 10.

³⁰⁶ THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité, op. cit.*

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ THERY I., "Le genre : identité des personnes ou modalités des relations sociales ?", *art. cit.*, p. 51.

sexués sont placés en retrait, au profit d'autres statuts, en lien direct avec la pratique du judo (niveau de pratique, etc.) ou l'individu lui-même (âge, etc.).

Envisager les relations entre judokas à partir d'une division par sexes implique de remettre en question le **concept d'inégalités**, si souvent évoqué dans le champ de la sociologie générale et même du sport. En effet, privilégier une analyse à partir des statuts et des rôles des judokas, et non à partir de leurs appartenances sexuelles réciproques, permet de dépasser une approche *inégalitaire* des relations qui émergent. Il est alors possible de proposer une nouvelle forme d'organisation des relations entre individus dans le monde sportif, et en l'occurrence en judo, qu'ils se trouvent en situation de mixité ou non : **la hiérarchisation des rôles et des statuts**. Ce concept, emprunté à Louis DUMONT, propose de placer les individus au sein de **relations hiérarchiques**³⁰⁹ : *"La hiérarchie traditionnelle n'est donc pas à comprendre comme une échelle purement inégalitaire de statuts placés les uns en dessous des autres et coordonnés par des relations de pouvoir, mais comme un système éthique d'englobement où le tout contient son contraire."*³¹⁰ Ainsi, *"(...) Dans un système hiérarchique traditionnel, un même individu peut donc être successivement vu comme portant une qualité puis son contraire, suivant les relations sociales dans lesquelles il intervient, qualités qui le feront ainsi alternativement s'agréger à et se dissocier d'autres individus."*³¹¹ Quand à la hiérarchie sexuée, elle *"(...) s'inscrit dans la hiérarchie plus globale des statuts, des fonctions et des rôles sociaux"*³¹². Cette forme de hiérarchie est donc placée en retrait et lorsqu'elle apparaît dans les dojos, elle est le plus souvent liée à des critères morphologiques. De plus, puisque *"l'inégalité suppose une seule valeur de référence, la hiérarchie en suppose au moins deux, et en général davantage"*³¹³, nous comprenons que l'utilisation du *modèle hiérarchique* permet, en judo, de dépasser les schémas relationnels tels qu'ils sont traditionnellement présentés : en

³⁰⁹ DUMONT L., *Homo hierarchicus. Essai sur le système des castes*, Paris : Gallimard, 1971.

³¹⁰ MICHON P. "L'anthropologie comparative de Louis Dumont à la lumière du rythme", in *Rhythmos*, [en ligne], mis en ligne le 1^{er} mars 2011, consulté le 3 avril 2013. URL : www.rhythmos.eu

³¹¹ *Ibid.*

³¹² THERY I., *La distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, op. cit., p. 16.

³¹³ *Ibid.*, p. 287.

construisant notre analyse à partir d'une prise en compte de la **pluralité des statuts** dont disposent chacun des judokas, nous pouvons nous détacher des théories de la domination masculine et proposer de nouvelles perspectives d'analyse : les judokas se positionnent entre eux à partir des statuts considérés au moment de la relation.

Prendre en compte les statuts et les rôles des judokas pour offrir un modèle explicatif des relations qu'ils construisent sur les tatamis, permet, nous l'avons vu, de dépasser une approche sexuée et de privilégier une analyse en termes de *hiérarchie* plutôt que d'*inégalités*. Ainsi, nous nous sommes permis de reprendre le modèle théorique explicité par Irène THERY et de tenter d'aller plus loin encore, en proposant un système d'analyse par **l'imbrication et la combinaisons des statuts**. En effet, **la relation qui s'organise entre deux judokas prend en compte la pluralité de statuts (et donc de rôles) dont ils disposent. Ces derniers se trouvent alors combinés et imbriqués les uns aux autres.**

Notons que c'est là que la notion de hiérarchie prend tout son sens : un judoka peut se positionner différemment auprès de deux autres judokas, car cela dépend des statuts qui sont pris en compte au moment de la relation. Ils peuvent être liés à l'âge, au niveau de pratique, à l'ancienneté dans le judo, etc. Selon **la situation**, ce sera plutôt l'un ou l'autre, ou l'addition de plusieurs, qui seront pris en compte et régiront la relation. Il s'agit donc d'**une relation dans une situation**. Analyser les relations entre judokas à partir de ce paradigme laisse entrevoir des relations non sexuées : ce sont des **relations neutralisées**. Puisque les relations et donc les statuts des judokas qui sont pris en compte, dépendent des situations, il n'est pas possible d'affirmer qu'elles sont toutes neutralisées (des cas particuliers persistent). C'est ce que nous avons nommé la **neutralité situationnelle**. Illustrons ces propos en nous appuyant sur le cas des vestiaires. Nous avons vu que les corps sont asexués lorsque les judokas endossent un kimono et pratiquent le judo. Ces corps se voient dénudés dans les vestiaires et prennent alors une dimension sexuée. Les relations entre judokas sont influencées par ce contexte particulier, et s'expriment notamment par des commentaires portant sur l'apparence physique. Dans ce cadre, les corps sont sexués, et par voie de conséquence, les judokas et leurs relations également.

L'étude des relations entre judokas, à partir des concepts inspirés d'Irène THERY, nous a permis d'apporter une réflexion plus fine du monde du judo. En effet, les recherches déjà élaborées en ce domaine n'ont pas permis de se détacher des théories de la domination masculine. Les résultats de nos travaux ne visent pas à ignorer ces traces de domination, mais à les nuancer : d'autres sources d'explication existent pour interpréter les modèles comportementaux et relationnels des judokas, et notamment celui que nous avons présenté.

En résumé, nous proposons de penser les relations entre judokas à partir d'une neutralisation situationnelle qui prendrait en compte la combinaison et l'imbrication de leurs statuts et rôles respectifs. Ce schéma relationnel se trouve lié à l'ancienneté des judokas et donc à leur assimilation du code de la pratique et à leur socialisation corporelle. Il dépasse un cadre sexué et privilégie une approche *hiérarchique* des relations.

2. LES LIMITES

La féminité

Les résultats de notre étude nous ont conduit à placer en retrait la question de **la féminité des femmes judokas sur les tatamis**. En effet, dans la mesure où nous considérons que ce sont les relations qui sont genrées, et non les judokas eux-mêmes, il ne nous a pas semblé pertinent de porter une attention plus particulière à ce sujet. Toutefois, il apparaît intéressant de proposer un focus sur ce thème, et après en avoir défini les contours, d'établir une comparaison entre les modèles types, répertoriés à partir de variables, telles que les niveaux de pratique *loisir* et *haut niveau* (c'est-à-dire entre des judokas ayant assimilé les codes de la pratique ou non), les âges et les temps qui composent une séance de judo (arrivée, vestiaires, séance sur les tatamis, temps de convivialité en fin de cours, sortie des vestiaires).

Le judo dans les quartiers sensibles

Les quartiers sensibles du type Zones Urbaines Sensibles (ZUS) constituent un champ d'analyse spécifique. Les enjeux de ces territoires sont différents de ceux

étudiés dans le cadre de notre recherche : en effet, les processus culturels existant au sein de certaines familles issues de ces milieux, complexifient les relations et demandent alors une prise en compte de facteurs supplémentaires. D'une part, l'accès aux femmes à la pratique sportive et au judo notamment est soumis à des règles strictes : *"Les filles sont restreintes dans leurs pratiques quotidiennes, notamment de loisirs, du fait de la pression sociale qu'elles subissent et qui les exposent en permanence à la mauvaise réputation (Clair, 2005)"*³¹⁴. De plus, certaines coutumes culturelles et religieuses ne permettent pas aux femmes d'accéder aux tatamis aisément, ni même d'envisager sereinement la pratique : le port du voile, l'impossibilité d'aller au contact des hommes, ou simplement de rester en leur présence (l'enseignant par exemple), sont des éléments qui perturbent le cadre du judo. Dans ces conditions, la passation du code non-officiel de la pratique ne peut se faire et perturbe la bonne conduite des séances de judo et des relations entre judokas.

Entreprendre un focus à partir d'une variable précise

L'utilisation d'une méthodologie comparative a permis de mettre en avant la diversité des situations au cours desquelles naissent les relations entre judokas. Les variables utilisées ont notamment donné la possibilité de nuancer certaines conclusions, issues de recherches sociologiques établies dans le milieu sportif. En effet, nous avons mis en exergue l'importance de considérer des éléments tels que l'âge des judokas ou encore leur expérience dans la pratique. Toutefois, il n'a pas été possible de proposer une modélisation unique pour chacune de ces situations, en lien avec chacune de ces variables.

La socialisation corporelle en judo

L'apprentissage du judo ne se limite pas à l'acquisition d'un bagage technique. Nous avons vu qu'il propose un savoir-faire, issu notamment d'un code non-officiel de la pratique, qui régent les comportements des judokas. Certains de ces codes se

³¹⁴ TATU-COLASSEAU A., "Les sports de combat et les arts martiaux, moyens contextuels de redéfinition du statut de jeune femme de milieu populaire", in *Pole ressource national "Sport, famille et pratiques féminines"*, septembre 2008, p. 8.

trouvent en lien avec leurs corps. A ce titre, nous avons montré que les corps des judokas sont appréhendés de façon asexuée et qu'ils visent à hiérarchiser les judokas à partir de statuts non sexués. Toutefois, nous sommes en mesure de nous demander quelles sont les conséquences de cette socialisation corporelle particulière, lorsque les judokas quittent les dojos.

3. LES PERSPECTIVES

Les régimes de genre pour exprimer les différentes formes de féminité

Les travaux portant sur la place des femmes ou sur les relations en situation de mixité de sexes en milieu sportif, et tout particulièrement ceux de Christine MENNESSON ou Catherine LOUVEAU, ont analysé les dispositions genrées et les constructions identitaires spécifiques aux sportives. Au même titre qu'il existe une pluralité de statuts, nous pouvons considérer qu'il existe une pluralité de types de *féminité*. En effet, lorsque certaines femmes disent qu'elles se sentent féminines puisqu'elles sont des femmes alors que d'autres affirment se trouver féminines lorsqu'elles sont habillées avec une jupe, nous pouvons considérer qu'il existe différentes formes de féminité, que nous nommons *régimes de genre*. De même, le rapport qu'elles entretiennent avec leur corps, ou encore les modalités d'expression de leur féminité, selon que les femmes judokas soient sur les tatamis ou en dehors du dojo, mettent en exergue une pluralité de *régimes de genre*.

Dès lors, la *division par sexes*, telle qu'elle fut définie par Marcel MAUSS et Irène THERY, c'est-à-dire associée aux rôles, prend en compte les différents régimes de genre en faisant référence aux différentes formes de *féminité* (et de *masculinité*) présentes sur les tatamis.

Penser la féminité en termes de *régimes de genre* nous amène à nous rapprocher du concept de *configuration sociale*, développé par Norbert ELIAS. Pour lui, "*Le terme configuration (...) signifie que la société est un réseau d'interdépendances entre individus. La société n'est donc pas une substance, pas plus que l'individu ne saurait être isolé des chaînes d'interdépendances dans lesquelles il s'inscrit. Pour saisir la société, le raisonnement doit être relationnel,*

comme l'objet qu'il vise à appréhender"³¹⁵. Ce schéma de pensée nous amène inévitablement à celui d'Irène THERY, qui pense le genre à travers les relations et non de façon individualisée. Ainsi, chacun et chacune des judokas se positionnent dans les relations qui s'établissent, en prenant en compte (à divers degrés) ces *régimes de genre*.

Selon Didier LETT, *"un régime de genre peut être défini comme un agencement particulier et unique des rapports de sexe dans un contexte historique, documentaire et relationnel spécifique."*³¹⁶ Il existe une grande pluralité des régimes de genre et selon Irène THERY, *"ces régimes varient en fonction du type de relations activées par les acteurs en situation"*³¹⁷, ce qui signifie qu'une fois encore, c'est la relation s'établissant entre plusieurs individus qui fait émerger ces régimes de genre et non les individus eux-mêmes.

De même, la notion de féminité ne renvoie pas aux mêmes valeurs selon l'expérience et le niveau de pratique, ce qui révèle le caractère complexe de ce thème. Évoquer la question de la *féminité* renvoie souvent, dans l'esprit des judokas, à celle de la *séduction*. Dès lors, les athlètes de haut niveau interviewées sur la possibilité d'être féminines sur un tatami avancent que leur objectif premier est la recherche de performance et non la séduction : *"Sur le tapis... Ce n'est pas quelque chose que je me dis. Je monte pas sur le tapis pour être féminine. Je monte pas sur un tapis pour être belle et pour faire un défilé de mode. Je suis là pour faire mon judo"* (Eloïse).

Les hommes qui pratiquent à haut niveau font bien cette distinction : *"La féminité, c'est une façon d'être. Il y a des filles qui ont des bras bien plus gros que moi mais qui prennent soin d'elles, qui sont très professionnelles dans ce qu'elles font au judo mais qui à l'extérieur sont très féminines, font attention à leur apparence"* (Franck). Ils

³¹⁵ DUVOUX Nicolas, "Configuration", in PAUGAM S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, coll. "Que Sais-Je ?", pp. 52-54.

³¹⁶ LETT D., "Les régimes de genre dans les sociétés occidentales de l'Antiquité au XVII^e siècle", in *Annales, Sciences sociales*, 2013, p. 555.

³¹⁷ THÉRY I., "Pour une anthropologie comparative de la distinction de sexe", in THÉRY I. et BONNEMÈRE P., (dir.), *Ce que le genre fait aux personnes*, Paris : EHESS, 2008, p. 32, cité dans LETT D., "Les régimes de genre dans les sociétés occidentales de l'Antiquité au XVII^e siècle", *art. cit.*, p. 566.

distinguent alors le temps de travail sur les tatamis et celui plus personnel, lorsqu'elles retirent le kimono et quittent le dojo. Parler de féminité sur le tapis n'a, selon eux, aucun sens : ils estiment qu'une femme judoka est plus légère qu'un homme, qu'elle ne possède pas les mêmes capacités physiques ni les mêmes formes de corps, mais ils n'associent pas de distinction sur l'apparence physique en termes de beauté ou de féminité. En dehors du tapis, la façon de considérer ces éléments est remise en jeu. Ainsi, les judokas établissent une distinction assez claire entre deux temps : le temps sur les tatamis (qui met en présence des individus asexués et avant tout *judokas*) et celui hors des tapis (qui permet la révélation de formes de féminité et de statuts qui peuvent être sexués). Les relations se voient alors dans un cas, asexuées et dans l'autre, sexuées.

De ce point de vue, il semblerait pertinent de **proposer une analyse approfondie sur la place que prennent ces régimes de genre au sein des relations qui s'instaurent dans les dojos**, en segmentant le temps de pratique et le temps de non pratique (arrivée et sortie du dojo, soirées entre judokas, temps de convivialité après la séance, etc.) Cela permettrait de connaître dans quelles situations ils s'expriment et leur impact sur les relations entre judokas. Le tableau ci-après récapitule le schéma de réflexion envisagé.

Tableau n°10
"Gestion de la féminité au sein des clubs sportifs de judo"

Régimes de genre

Différents types de féminité³¹⁸

Être féminine parce que l'on est une femme
Se sentir femme sans être perçue comme telle
Être féminine pour plaire
Être féminine pour soi
 etc.



Ces régimes de genre **s'expriment en des temps et des lieux précis et distincts**
= neutralité situationnelle



Caractéristiques de la situation

Sur les tatamis	Hors des tatamis Vestiaires
Temps de pratique	Temps pour soi
Port du kimono Objectifs des pratiquants Niveau de pratique Code formel et informel du judo	Habitudes vestimentaires et comportementales individuelles
Statuts en lien avec la pratique = relations asexuées	Statuts peuvent être sexués = relations sexuées possibles

³¹⁸ Les définitions des *différents* types de féminité sont issues de l'échantillon choisi pour notre enquête de terrain.

Pour une vision asexuée du judo dans les quartiers

Étendre notre étude aux quartiers de type ZUS permettrait de comprendre si le judo peut offrir un cadre qui offrirait la possibilité à ses adeptes de dépasser leurs freins culturels. En effet, dans la mesure où l'héritage culturel de la plupart des individus vivant en ZUS leur interdit (dans certains cas) l'accès aux milieux mixtes, et en tout cas, d'intégrer une pratique sportive mixte, nous pouvons nous demander si la pratique du judo peut modifier ce cadre.

L'ancienneté dans la pratique favorise une socialisation corporelle et l'assimilation d'un code non-officiel, permettant de dépasser une vision asexuée des judokas : dans ce contexte, est-il envisageable de voir pratiquer des femmes ? Cette possibilité peut être envisagée du côté des hommes, qui auraient eux-mêmes intégré ces notions et laisseraient ainsi les femmes rejoindre les dojos. Dans le cas contraire, il semblerait judicieux de comprendre dans quelle mesure cette situation pourrait évoluer.

Proposer des focus particuliers

L'étude que nous présentons pourrait être envisagée à travers quelques variables particulièrement, dans le but de préciser notre cheminement de pensée. Prenons par exemple l'âge et les statuts qui y sont liés. Ce focus peut être relié au concept des régimes de genre, puisque **l'âge des judokas influence leur façon d'entrevoir cette notion**. En effet, la réalisation de notre étude nous a amenés à rencontrer des judokas d'un âge inférieur à l'âge minimum choisi pour la construction de notre échantillon, et les conversations qui se sont engagées avec certains d'entre eux ont mis en exergue des différences de comportements. Ces divergences de pensées, entre un public de judokas *adultes* et *adolescent ou pré-adulte*, nous permettent d'insister sur l'influence de l'âge des judokas dans leur perception des notions de féminité et donc dans leurs comportements face aux femmes judokas. En effet, chez les plus jeunes, la féminité est entrevue par le filtre de la séduction :

Paul, entraîneur au sein d'une structure de haut niveau pour jeunes judokas (âgés de 15 à 18 ans) et ancien athlète de haut niveau : "C'est

*ça qui est compliqué, avec les plus jeunes, tu as toujours ce rapport de charme. Faut plaire aux garçons, faut plaire au prof... mais pas chez les plus grands. Ça bastonne, quand elles vont chercher les mecs c'est pour bastonner. (...)*³¹⁹.

Toutefois, la question des régimes de genre et de la féminité doit prendre en compte d'autres éléments, tels que l'ancienneté des judokas et leur assimilation du code non-officiel de la pratique, ou encore le règlement intérieur du judo qui encadre l'apparence physique du judoka (proscription du port de bijoux, de barrettes dans les cheveux et de maquillage). Chacun de ces éléments, selon la façon dont ils sont appréhendés par les judokas, visent à impacter les relations entre judokas.

Les judokas et leur corps

La place que prennent les corps-à-corps en judo, nous permettent d'envisager une étude plus approfondie des processus de socialisation corporelle et de leur impact sur les relations entre judokas et non-pratiquants, une fois sortis des dojos. Isabelle nous fait partager son expérience :

Isabelle, 27 ans, ceinture noire : Je pense qu'en tant que judoka tu as un rapport au corps plus naturel. Si tu as un copain que tu n'as pas vu depuis longtemps, tu le retrouves à la gare tu lui fais un gros câlin. Vu d'extérieur ça peut gêner. (...) Par rapport à d'autres gens, qui ne feraient pas de judo, oui, c'est plus facile. Plus spontané.

Ainsi, il semblerait intéressant de chercher à comprendre la place qu'occupe cette socialisation corporelle, inculquée par la pratique du judo, dans le quotidien des judokas, et quelles influences elles ont sur leurs relations aux autres : plus généralement la socialisation secondaire, héritée du judo, permettrait-elle au quotidien d'envisager les individus à partir de leurs statuts et rôles respectifs ?

³¹⁹ Cet extrait n'est pas issu de notre échantillon.

Une approche macrosociologique

Les instances fédérales ne sont pas encore en mesure d'envisager le judo autrement qu'en distinguant les hommes des femmes. L'ouverture vers une nouvelle approche des judokas, issue de notre étude, devrait permettre d'adapter l'offre sportive aux licenciés.

Actuellement, l'organisation du judo en France, et plus particulièrement au niveau des championnats officiels, est calquée sur une distinction des sexes. Nous avons vu que la sportivisation du judo avait engendré l'apparition de catégories de poids et la distinction officielle entre les deux catégories de sexes, du fait des différences de morphologie. Au Japon, la mixité de sexes est préservée, et les tournois mixtes valorisés³²⁰. Toutefois, nous constatons que cette catégorisation s'étend à d'autres niveaux organisationnels : par exemple, hommes et femmes sont répartis sur deux temps de combats séparés (matin/après-midi, samedi/dimanche, etc.).

De même, au sein des politiques sportives françaises, le public féminin est assimilé à un public *en difficulté* : cela signifie que son accès aux offres sportives, y compris dans la pratique du judo, est restreint. Distinguer le public masculin et le public féminin et placer ce dernier dans une catégorie à part, conduit à freiner l'évolution des licences féminines en judo et à garder les pratiquantes en marge des dojos. En effet, cette attitude ne va pas dans le sens d'une asexuation des judokas et amène inévitablement à penser que le judo n'est pas adapté aux femmes. Cela augmente les réticences des femmes adultes à rejoindre les dojos, celles-ci estimant ne pas être capables de devenir des judokas à part entière. En ce sens, les instances dirigeantes de la FFJDA doivent envisager les hommes et les femmes judokas à partir de leurs statuts de judokas et non à partir de leurs critères sexuels. En prenant en considération ces éléments, la FFJDA serait en mesure d'imposer un nouveau modèle de pensée et de le diffuser, dans le but de développer la pratique du judo sur le territoire français.

³²⁰ COLIN T. *et al.*, "Le judo : une éducation pour faire face à l'incertain ? Le cas des compétitions sans catégories de poids pour les enfants au Japon", *art. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages imprimés

ACETI M., JACCOUD C., *Sportives dans leur genre ? Permanences et variations des constructions genrées dans les engagements corporels et sportifs*, Berne : Éditions scientifiques internationales, coll. Savoirs sportifs, 2012;

ALEC C. et BARRAUD B. (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu ?* Paris : MSH, 2001.

ARNAUD P. (dir.), *Le sport en France*, Paris : La Documentation française, 2000;

BAILLETTE F. et LIOTARD Ph., *Sport et virilisme*, Montpellier : Quasimodo et fils, 1999.

BARDIN L., *L'analyse de contenu*, Paris : PUF, 1991.

BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris : La Découverte, Coll. Grands repères, 2008.

BECKER H., *Les ficelles du métier*, Paris : La Découverte, Coll. Grands repères, 2002.

BECKER H., *Le travail sociologique. Méthode et substance*. Fribourg : Academic Press Fribourg, 2006.

BIHR A. et PFEFFERKORN R., *Hommes, femmes, quelle égalité ? École, travail, couple et espace public*, Paris : Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières, 2002.

BIRRELL S., COLE C., *Women, Sport, and Culture*. Champaign : Human Kinetics, 1994.

CEFAÏ D., *L'Enquête de terrain*. Paris : La Découverte, 2003

CHAPONNIERE M. et CHAPONNIERE C., *La mixité*, Gollion : Infolio, 2006.

CHAPUIS R., *Vers des campagnes citadines*, Le Doubs (1975-2005), Besançon : PUFC, 2007.

COLLET B., et PHILIPPE C. (dir.) avec la participation de Gabrielle VARRO, *Mixités. Variations autour d'une notion transversale*, Paris : L'Hartmann, 2008.

COMBESSIE J.-C., *La méthode en sociologie*, Paris : La découverte, 2007.

CORCUFF Ph., *Les nouvelles sociologies*, Paris : Armand Colin, 2007.

DAVISSE A. et LOUVEAU C., *Sport, École et Société : la différence des sexes, féminin, masculin et activités sportives*, Paris : l'Harmattan, 1998.

DE COSTER M., BAWIN-EGROS B., PONCELET M., *Introduction à la sociologie*, Paris : De Boeck, 2006.

DEFORGES Y., *De l'éducation technologique à la culture technique*, Paris : ESF, 1993.

DELPHY Ch., *L'ennemi principal*. Penser le genre, Paris : Syllepse, 2001.

DEMAZIÈRE D., DUBAR C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris : Éditions Nathan, 1997.

BUFFET M.-G., DENEL R., MARCHAND J., SCHNEIDER J.-P., *Les femmes, un atout pour construire l'avenir du sport ?* Bègles : MSHA, coll. Les cahiers de l'université sportive d'été, n°16, 2003.

DETREZ C., *La construction sociale du corps*, Paris : Le Seuil, 2002.

DUMONT L., *Homo hierarchicus. Essai sur le système des castes*, Paris : Gallimard, 1971.

DURET Pascal, *La sociologie des sports*, Paris : coll. "Que sais-je ?", PUF, 2008.

DURET Pascal, *Les jeunes et l'identité masculine*, Paris : PUF, 1999.

DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, 1986.

ELIAS N., SCOTSON John L., *Logiques d'exclusion*, Paris : Fayard, 1997, (1965 pour l'édition originale)

FASSIN D., MEMMI D., (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris : EHESS, 2004

FERRAND M., *Féminin/Masculin*, Paris : La Découverte, 2004.

FORTINO S., *La mixité au travail*, Paris : La dispute, 2000.

GARDEY D. (dir.), *Le féminisme change-t-il nos vies ?*, Paris : Textuel, 2011.

GOFFMAN E., *L'arrangement des sexes*, Paris : La dispute, 2002.

GUILLAUMIN C., *Sexe, race et pratique de pouvoir. L'idée de nature*, Paris : Côté Femmes coll. "recherches", 1992.

HAICAULT M., *L'expérience sociale du quotidien. Corps, espace, temps*, Ottawa, Les presses de l'université d'Ottawa, 2000.

HALL A., *Feminism and Sporting Bodies : Essays on Theory and Practice*, Champaign : Human Kinetics, 1996.

HALL, A., *Sport and Gender : A Feminist Perspective on the Sociology of Sport*, CAHPER Sociology of Sport Monograph Series, Calgary : université de Calgary, 1978.

HARGREAVES J., *Sporting Females. Critical Issues in the History and Sociology of Women's Sports*, Londres et New York : Routledge, 1994.

HEINICH N., *Les ambivalences des l'émancipation féminine*, Paris : Albin Michel, 2003.

HERITIER F., *Masculin/Féminin, la pensée de la différence*, Paris : Odile Jacob, 1996.

HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H., et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : PUF, 2000.

JARAZIN J.-L., *Le judo, école de la vie*, Paris : Roger Maria, 1974.

MAZAC M., *KANO Jigoro, L'essence du judo*, Noisy-sur-école : Budo, 2007.

LAPLANTINE F., *La description ethnographique*, Paris : Armand Colin, 2011.

LINTON R., *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris : Dunod, 1977.

LINTON R., *De l'homme : The study of man*, Paris : Éditions de Minuit, 1968.

LOUVEAU C., *Femmes sportives, corps désirables* : Le monde diplomatique, 2000.

LOUVEAU C., *Talons aiguilles et crampons alus. Les femmes dans les sports de tradition masculine*, Paris : Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, 1986.

MALBOIS F., *Déplier le genre*, Enquête épistémologique sur le féminisme antinaturaliste, Zurich : Seismo, 2011.

MARIANI M. (dir.), *femmes, genres et sociétés, l'état des savoirs*, Paris : la Découverte, 2005.

MATHIEU N.-C., *L'anatomie politique, Catégorisations et idéologies du sexe*, Paris : Côté-femmes, 1991.

MEAD M., *Mœurs et sexualité en Océanie*, Paris : Plon 1963.

MENNESSON C., *Être une femme dans le monde des hommes : Socialisation sportive et construction du genre*, Paris : L'Harmattan, 2005.

MESSNER M. et SABO D., *Sport, men, and the gender order : Critical feminist perspectives*, Champaign : Human Kinetics Publishers, 1990.

MUCCHIELLI A., *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin, 2004.

PAUGAM S. (sous la dir.), *L'enquête sociologique*, Paris : PUF, coll. "Quadrige", 2010.

PENEFF J., *Le goût de l'observation, comprendre et pratiquer l'observation participante en sciences sociales*, Paris : La Découverte, 2009.

PERETZ H., *Les méthodes en sociologie, l'observation*, Paris : La Découverte, 2004.

PFEFFERKORN R., *Inégalités et rapports sociaux, rapports de classes, rapports de sexes*, Paris : La dispute, 2007.

SCHIEBINGER L., *Has Feminism changed Science ?*, Cambridge : Harvard University Press 1999.

SCHNAPPER D., *La compréhension sociologique, démarche de l'analyse sociologique*, Paris : PUF, 1999.

STEINBERG S., *La confusion des sexes*, Paris : Fayard, 2001.

STOLLER R., *Féminin ou masculin ?* Paris : PUF, coll. "Le fil rouge", 1989.

STOLLER R., *Recherches sur l'identité sexuelle*, Paris : Gallimard, 1978.

STRAUSS A., CORBIN J., *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg : Academic Press "Res. Socialis", 2004.

STRAUSS A. L., SCHATZMAN L., BUCHER R., EHRLICH D., et SABSHIN M., *Psychiatric Ideologies and Institutions*, New York : Free Press, 1964.

SCHWARTZ O., *Le monde privé des ouvriers*, Paris : PUF, 1990.

TARDE G., *Les lois de l'imitation*, Paris : Le Seuil, 2001.

TERRET Th., *La conquête d'une citadelle masculine espaces et temps du sport*, Paris : L'Harmattan, Sport et genre, vol. 1, 2001.

THERY I., *Qu'est-ce que la distinction de sexe ?* Bruxelles : Temps d'arrêt/lectures, 2011.

THERY I., *La Distinction de sexe, Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris : Odile Jacob, 2007.

THIBAULT C., *Entretiens avec les pionniers du judo français*, Noisy sur école : Budo éditions, 2000.

TODD E., *Le destin des immigrés*, Paris : Le Seuil, 1994.

TOUPIN L., *Les courants de pensée féministe, trousse d'information sur le féminisme québécois des 25 dernières années*, Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine/Relais-femmes, 1998.

VIEILLE-MARCHISET G., GASPARINI W., *Le sport dans les quartiers*, Paris : PUF, Coll. "Pratique physique et Société", 2008.

VIEILLE-MARCHISET G., *Des freins à l'investissement des dirigeantes locales*, Besançon : PUFC, 2004.

VIGARELLO, George. *Le corps redressé*, Paris : Armand Colin, 1979.

VIGOUR C., *La comparaison en sciences sociales*, Paris : La Découverte, 2005.

Articles de périodiques imprimés

ADLER P. A. & P. ADLER (1996), "Preadolescent Clique Stratification and the Hierarchy of Identity", in *Sociological Inquiry*, vol. 66, n° 2, pp. 111-142.

ARENES J., "Tensions masculin-féminin", in *Imaginaire et inconscient*, n°10, 2003, pp. 9-10.

BARGEL L., BESSIERE C., DELLA SUDDA M., GOLLAC S., GUYON S., OESER O., SOFIO S., "Appropriations empiriques du genre", in *Sociétés et Représentations*, n°24, 2007, pp. 9-10.

BAYLE E., CHANTELAT P., FERRAND C., "Les représentations de l'activité des femmes dirigeantes dans les fédérations sportives françaises : effets de contexte et ambivalences", in *STAPS*, n°66, 2004, pp. 143-159.

BECQUER A.-M., CHOLEWKA N., COUTIER M., MATHIEU M.-J., *Femme, j'écris ton nom... : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Centre national de la recherche scientifique institut national de la langue française, Paris : La documentation française, 1999.

BIRRELL S., "Discourses on the Gender/Sport Relationship : From Women in Sport to Gender Relations", in *Exercise and Sport Sciences Reviews*, n°16, 1988, pp. 459-502.

BOLTANSKI L., "Les usages sociaux du corps", in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°1, 1971, pp. 205-233.

CALLEDE J.-P., "Les politiques du sport en France", in *L'année sociologique*, 2002, vol. 52, pp. 437-457.

CLAIR I., "La mauvaise réputation. Étiquetage sexué dans les cités", in CALLU E., JURMAND J.-P., ALAIN VULBEAU A. (dir.), *La place des jeunes dans la Cité : espace de rue, espace de parole, Les Cahiers du GRIOT*, tome 2, CNAM/PJJ, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 47-60.

CLEMENT J.-P., "Les arts martiaux et la société française : sociologie historique de l'implantation du judo et de l'aïkido", in *Daruma*, 2001, pp. 175-199.

COLIN T. et al., "Le judo : une éducation pour faire face à l'incertain ? Le cas des compétitions sans catégories de poids pour les enfants au Japon", in *STAPS*, 2013, n°99, pp. 61-70.

COSTA M., GUTHRIE S. (dir.) "Feminist Perspectives : Intersections with Women and Sport", in *Women and Sport. Interdisciplinary Perspectives*, Champaign, Human Kinetics, 1994, pp. 235-251.

DAUNE-RICHARD A.-M., DEVREUX A.-M., Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique, in *Recherches féministes*, vol.5, n°2, 2002, pp. 7-30.

DE SINGLY F., "Les habits neufs de la domination masculine", in *Esprit "masculin/féminin"*, 1993, pp. 54-65.

DEVILLE J., "Les conditions de l'accès des filles au territoire en quartier populaire", in *Pole ressource nationale "Sport, famille et pratiques féminines"*, septembre 2008, pp. 7-8.

DEVREUX A.-M., "Sociologie "généraliste" et sociologie féministe : les rapports sociaux de sexe dans le champ professionnel de la sociologie", in *Nouvelles Questions féministes*, vol.16, 1985, pp. 83-110.

DIGUET D., KATEB K., Maryse JASPARD (dir.), "L'approche scientifique du genre en France", Unité "Démographie, genre et sociétés", in *Population*, 2004, pp. 161-194.

DURING B., "La sociologie du sport en France, aujourd'hui", in *L'année sociologique*, vol.52, n°2, 2002, pp. 239-532.

DUVOUX Nicolas, "Configuration", in PAUGAM S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, coll. "Que Sais-Je ?", 2010, pp. 52-54.

FONTAYNE P., SARRAZIN Ph., FAMOSE J.-P., "Effets du genre sur le choix et le rejet des APS en EPS : une approche additive et différentielle du modèle de l'androgynie", in *Sciences et motricité*, n°45, 2002, pp. 45-66.

FONTAYNE P., SARRAZIN P., FAMOSE J.-P., "Les pratiques sportives des adolescents : une différenciation selon le genre", in *STAPS*, 2001, pp. 23-37.

FREDRICKSON B. L., ROBERTS, T.-A., "Objectification theory: Toward understanding women's lived experiences and mental health risks.", in *Psychology of Women Quarterly*, n°21, 1997, pp.173–206.

GARCIA M.-C., "Représentations "genrées" et sexuation des pratiques circassiennes en milieu scolaire", in *S. & R.*, n°24, novembre 2007, pp.129-143.

GAUDIN B., "La codification des pratiques martiales", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, n° 179, Septembre 2009, pp. 4-29.

GUERANDEL C., "Sport, filles et cités: pratique sportive et effets de contexte", ", in *Pole ressource national "Sport, famille et pratiques féminines"*, septembre 2008, p. 6.

GUERANDEL C., MENNESSON C., "Gender construction in judo interactions", in *International Review for the sociology of sport*, vol. 42, n°2, Juin 2007, pp. 167-186.

HALL A., "Gender and Sport in the 1990s : Feminism, Culture, and Politics", in *Sport Science Review*, 1993, pp.48-68.

HALL A., "The Discourse of Gender and Sport : From Femininity to Feminism", in *Sociology of Sport Journal*, n°4, 1988, pp. 330-340.

JUHLE S., "Les pratiques martiales japonaises en France", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, Le Seuil, Septembre 2009, pp.92-111.

KERGOAT D., "Le rapport social de sexe, de la reproduction des rapports sociaux de sexe à leur subversion", in *Actuel Marx*, 2001, n°30, pp. 85-100.

LABERGE S., "Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies", in *Recherches féministes*, vol. 17, n° 1, 2004, pp. 9-38.

LABERGE S., "Pour une convergence de l'approche féministe et du modèle conceptuel", in *STAPS*, n°35, 1994, pp. 51-63.

LAVILLE F., "La cognition située. Une nouvelle approche de la rationalité limitée", In *Revue économique*. Vol. 51, n°6, 2000. pp. 1301-1331.

LE FEUVRE N., "Pour une sociologie du genre ou des genres ? Introduction générale", in *Utinam, Revue de sociologie et d'anthropologie*, numéro spécial coordonnée par Nicky Le Feuvre "Le genre : de la catégorisation des sexes", n° 5, 2002, pp. 9-14.

LENZEN B., DEJARDIN R., CLOES M., "Régulation de l'opposition et mixité au sein d'une école d'arts martiaux", in *STAPS*, 2004, pp. 99-112.

LETT D., "Les régimes de genre dans les sociétés occidentales de l'Antiquité au XVIIe siècle", in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2012, pp. 563-572.

LOUVEAU C., "Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité", in *Cahiers du Genre*, n° 36, 2004, pp. 163-183.

MARGNES E., LOIZON D., TERRISSE A., "L'intention didactique dans l'enseignement du judo. Le poids des conventions", in *Sciences et motricité*, n°62, 2007, pp. 7-80

McKAY J. et LABERGE S., "Sport et masculinités", in *Le genre du sport*, n°32, 2006, pp. 239-267.

MENNESSON C., CLEMENT J.-P., "Boxer comme un homme, être une femme", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, Le Seuil, Septembre 2009, pp.76-91.

MENNESSON C., "Le gouvernement des corps des footballeuses et boxeuses de haut niveau", in *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°23, 2006, pp.179-196.

MENNESSON C., "Les "formes identitaires" sexuées des femmes investies dans les sports « masculins »", in *Sciences et motricité*, n°54, 2005, pp. 63-90.

MENNESSON C., "Être une femme dans un sport "masculin", Modes de socialisation et construction des dispositions sexuées", in *Sociétés contemporaines*, n°55, 2004, pp. 69-90.

MENNESSON C., "La gestion de la pratique des femmes dans deux sports "masculins" : des formes contrastées de la domination masculine", in *STAPS*, n° 63, 2004, pp. 89-106.

MENESSON C., et GALISSAIRE R., "Les femmes guides de haute montagne: modes de socialisation et identités sexuées", in *Femme et Sport*, n°1, vol.17, 2004, pp.111-141.

PAILLE, P. "L'analyse par théorisation ancrée", in *Cahiers de recherche sociologique*, n°23, 1994, pp. 147–181.

PERRIN N., "La méthode inductive, un outil pertinent pour une formation par la recherche ? Quelques enjeux pour le mémoire professionnel", in *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, n°2, 2005, pp. 125-137

POESCHL G., "Inégalités sexuelles dans la mémoire collective et représentations des différences entre les sexes", in *Connexions*, 2003, pp. 105-125.

PRUDHOMME-PONCET L., "Mixité et non-mixité : l'exemple du football féminin", in *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n°18, 2003, pp. 167-175.

QUERE L., "Entre fait et sens, la dualité de l'événement", in *Réseaux*, n°139, 2005, pp. 183-218

SAVIDAN P., "La justification des mixités : un problème politique ou moral ? A partir d'un point de vue philosophique", in *Informations Sociales*, n°125, 2005, pp. 16-27.

SCHWEITZER S., "Les enjeux des femmes au travail", in *Vingtième siècle revue d'histoire*, n°75, Juillet-septembre 2002, pp. 21-33.

SCOTT J., "Genre : une catégorie utile d'analyse historique", in *Les cahiers du GRIF*, "Le Genre de l'histoire", 1988 (première publication 1936), n°37-38.

SENAC-SLAWINSKI R., "Le sport a un genre", in *Informations sociales*, n°151, 2009, pp. 4-7.

SOHN A.-M., "Un nouveau défi : traiter à égalité féminin et masculin, ou de l'histoire des femmes à l'histoire de "tous les garçons et les filles", in *Le mouvement social*, n°198, 2002, pp. 129-150.

TERRET Th., "Le genre dans l'histoire du sport", in *Le genre du sport*, n° 23, 2006, pp. 209-238.

TERRET Th., "Sport et masculinité : une revue de questions", in *STAPS*, n°66, 2004, pp. 209-225.

THERY I., "Le genre : identité des personnes ou modalités des relations sociales ?", in *Revue française de pédagogie*, n°171, avril-mai-juin 2010, pp. 103-117.

THERY I., "La notion de division par sexes chez Marcel Mauss", in *L'Année sociologique*, vol. 53, janvier 2013, pp. 33-54.

VILLEMAGNE C., "Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement", in *Recherches qualitatives*, n°26, 2006, pp. 131-144.

VINET E., "Émergence, perspective et mise à l'épreuve contemporaine du constructivisme sexué", in *Connexions*, n°90, 2008, pp. 57-75.

ZAPPERI G., "Troubles dans la masculinité. A propos de 'Boyzone' de Clarisse HAHN", in *Multitudes*, n°23, 2005, pp. 283-288 (publié pour la première fois dans : *Multitudes*, n° 23, Hiver 2006).

Chapitres d'ouvrages imprimés

GROENEN, H., "La pratique du judo féminin en France et en Angleterre de l'entre-deux-guerres au début des années 1970 : entre traditions et sportivisation, entre tutelle masculine et émancipation.", in T. TERRET (dir.), *Sport et genre. XIXème-XXème siècles*, Paris : L'Harmattan, Vol. 1 : La conquête d'une citadelle masculine, 2005, pp. 223-242.

LAHIRE B., "Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances", in BLOSS T. (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris : PUF, 2001, pp. 9-25.

ROYER I., ZARLOWSKI P., "Échantillon(s)", in THIETART R.-A. (dir.), *Méthodes de recherche en management*, Paris : Dunod, 2003

TATU-COLASSEAU A., "Les sports de combat et les arts martiaux, moyens contextuel de redéfinition du statut de jeune femme de milieu populaire", in *Pole ressource national* "Sport, famille et pratiques féminines", septembre 2008, pp. 8-10.

THEBERGE, Nancy, 2000a « Gender and Sport », dans Jay Coakley et Eric Dunning (dir.), *Handbook of Sport Studies*. Londres : Sage Pub., pp. 322-333.

THOMPSON, Shona M., 2002 « Sport, Gender, Feminism », dans Joseph A. Maguire et Kevin Young (dir.), *Theory, Sport and Society*. Elsevier : Amsterdam, Londres et New York, pp. 105-128.

Travaux universitaires

CLEMENT J.-P., *Étude comparative de trois disciplines de combat et de leurs usages sociaux*, Thèse de doctorat STAPS, Université Paris VII, 1985, 250 pages.

GROSPERRIN J., *La relation maître-élève dans l'enseignement du judo en France*, Thèse de doctorat STAPS, Université Lumière Lyon2, 1997, 343 pages.

GUERANDEL C., *Les modes de socialisation des jeunes filles et des jeunes garçons des quartiers populaires urbains dans les structures sportives : le cas d'un quartier toulousain*, Thèse de doctorat STAPS, Université de Toulouse III, 2008, 466 pages.

Articles de périodiques électroniques

BLUMRODT J., HEAS S., BODIN D., ROBENE L., MEUNIER D., "Sports et publicités imprimées dans les magazines en France : une communication masculine dominante et stéréotypée ?", *Études de communication* [En ligne], N°29, 2006, mis en ligne le 30 octobre 2011, consulté le 07 octobre 2011. URL : <http://edc.revues.org>.

GOLAY D., MALATESTA D., "L'amitié entre filles de 9 à 11 ans : entre affinités individuelles et enjeux statutaires", *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 15 novembre 2012, consulté le 07 mai 2013. URL : <http://sociologies.revues.org>

MICHON P., "L'anthropologie comparative de Louis Dumont à la lumière du rythme", *Rhuthmos*, [en ligne], mis en ligne le 1^{er} mars 2011, consulté le 3 avril 2013. URL : <http://rhuthmos.eu/>

Actes de colloques

CLEMENT J.-P., "Les catégories de poids en sports de combat : analyse socio-historique", in *Anthropologie des technique du corps* (coordonné par MIDOL N.), *Actes du colloque international organisé par la revue STAPS*, 14, 15 et 16 mars 1984, Nice, 1984, pp. 283-291.

GARREAU L., BANDEIRA-DE-MELLO R., La théorie enracinée en pratique : vers un dépassement de la tension entre scientificité et créativité dans les recherches basées sur la théorie enracinée ? Acte de conférence, XIXe conférence de l'AIMS, Luxembourg, juin 2010.

HURTIG M.-C., KAIL M., ROUCH H., *Sexe et genre - De la hiérarchie entre les sexes*, Compte rendu de colloque, Paris, Éditions du CNRS, 1991.

MENNESSON C., "Les processus de construction et de modification des dispositions sexuées des femmes investies dans un sport dit "masculin"", in *Actes du congrès de la société et de la sociologie du sport de langue française, Dispositions et pratiques sportives*, Paris : L'Harmattan, 2003, pp. 37-53.

ANNEXES

1. Entretiens commentés

1- Marc est âgé de 42 ans. Il est président et enseignant (secondaire) au sein du club **C**. Il est marié et a 3 enfants.

2- Valérie est âgée de 41 ans. Elle est ceinture marron et pratique au sein du club **D**. Elle pratique deux à trois fois par semaine et explique que cette pratique intensive est un *"palliatif au célibat"*. Elle n'a pas d'enfants.

2. Récits d'observations : Observation d'une séance de judo du club C.

ENTRETIENS COMMENTÉS

1- Marc

EXTRAITS D'ENTRETIEN	IDÉES FORCES	THÈME
Enquêteur : Comment es-tu arrivé au judo ? Marc : <i>J'étais dans une famille de judokas alors j'ai pas eu le choix, on m'y a mis à 5 ans...</i> Enquêteur : Mais tu as continué ! Marc : <i>Oui, j'ai aimé tout de suite ! Ça s'est bien passé...</i>	Débute le judo dès l'enfance (non par choix) : assimilation des codes de la pratique.	Itinéraire d'accès à la pratique du judo
Enquêteur : Qu'est-ce qui pourrait te faire arrêter ? Marc : <i>La blessure. Mais j'arrêterai pas...</i>	Judo vécu comme une passion : Marc n'envisage sous aucun prétexte l'arrêt de la pratique.	Moteurs et freins à la pratique
Enquêteur : Comment ton entourage voit le fait que tu fasses du judo ? Marc : <i>J'en ai fait de 5 ans à 18 ans, après j'ai eu une coupure, et j'ai repris le judo à 37 ans quand mon fils a voulu en faire. Donc j'ai repris le judo avec lui parce qu'on voulait remonter le cours d'adultes avec lui, Christophe m'a demandé. Donc j'ai repris le judo là. Donc mes enfants voient ça bien, parce que je vais avec eux en compétition, mais ma femme ça la fait chier...</i> Enquêteur : Parce que tu n'es jamais là ? Marc : <i>Oui... enfin, jamais là... Elle en fait une montagne quand je m'en vais un après-midi ! Une compétition, c'est un après-midi mais pour elle c'est comme si je partais un week-end ! Alors ça crée des conflits.</i>	Accès à la pratique du judo par l'intermédiaire des enfants et joie de partager la pratique de la même activité. Difficultés du conjoint à accepter l'investissement de Marc dans la pratique et donc ses absences répétées.	

Enquêteur : Du coup, tes enfants et toi ça vous a rapprochés ? Marc : <i>Oui, eux ils sont super contents. Même eux ils ne comprennent pas qu'elle réagisse comme ça ! C'est pas une sportive, moi oui...</i>		
Enquêteur : Toi, en tant que prof, quel type de relation tu as avec les élèves ? Marc : <i>Dans l'ensemble ça passe assez bien !</i> Enquêteur : Avec les femmes, comment ça se passe ? Marc : <i>Bien ! Elles sont venues naturellement, sauf Elodie et Alice que j'ai été chercher, mais globalement ça se passe bien ! Je suis assez cool aussi je pense. Le contact passe bien ! Avec Elodie, Alice, des anciennes judokas, ça se passe bien !</i>	Relations aux femmes judokas naturellement bonnes. Les femmes viennent au club d'elles-mêmes, à l'exception de deux personnes.	Relations enseignants/ élèves
Enquêteur : Tu me disais hier que certaines femmes, ce qui les retient, c'est justement ce rapport au corps... Marc, enseignant : <i>Oui, les positions, les retournements, au sol ! Mais le problème se pose plus avec celles qui découvrent seulement maintenant le judo, qu'ont jamais pratiqué en étant jeune.</i> Enquêteur : Tu sens que dois avoir de la retenue avec les femmes ? Marc (enseignant de judo) : <i>C'est pas les judokas elles-mêmes, ce sont les personnes extérieures !</i>	Rapport au corps difficile avec les femmes qui ont débuté le judo tardivement : non assimilation des codes de la pratique. Regards extérieurs <i>déviant</i>s sur les rapports au corps en judo car les codes de la pratique ne sont pas maîtrisés.	Les femmes et le rapport au corps
Enquêteur : Tu sens une différence, selon que tu es prof ou athlète, dans le regard des autres ? Marc : <i>C'est difficile à dire parce que j'ai toujours été dans la peau du prof et du président en même temps et jamais dans celle de l'athlète.</i>	Double statut : professeur et président.	La place des statuts dans les relations

Enquêteur : As-tu déjà eu des profs femmes ? Marc : Oui Enquêteur : Tu as une préférence ? Homme ou femme... Marc : Non. <i>Celle que j'ai eue, elle avait un haut niveau de judo, elle a fait les championnats de France. Elle était très bien.</i> Enquêteur : Si tu avais à choisir un prof, sur quels critères tu te baserais ? Marc : Son judo, son ressenti, ses critères, sa pratique. Enquêteur : C'est pas en fonction de son sexe ? Marc : Ha non.	Le niveau de compétences est appréhendé par l'axe du niveau sportif. Les critères sexuels ne sont pas pris en compte dans le choix du professeur.	Critères de choix du partenaire
Enquêteur : Dans la vie, tu es plus à l'aise avec les hommes ou les femmes ? Marc : Peu importe. <i>Je chahute beaucoup. Mais par contre quand c'est une femme qui se la joue, ou tirée à 4 épingles, ça j'aime pas. J'aime que les gens soient natures, qu'ils ne se donnent pas un genre.</i>	Approche des individus par leur personnalité et non par leur appartenance sexuelle	Les relations au quotidien
Enquêteur : Comment tu définis la féminité? Marc : ... Enquêteur : Qu'est ce qui te fait dire qu'une femme est féminine ? Marc : La façon d'être, son comportement. <i>Être simple.</i> Enquêteur : Donc la féminité, c'est la simplicité ? Marc : Oui, <i>ne pas se donner un genre et nous accepter aussi comment on est ! Il y a des femmes un peu fortes de corpulence mais qui sont très bien et d'autres qui profitent de leur physique et finalement ça casse tout.</i>	La féminité n'est pas liée à l'apparence physique.	La féminité

Enquêteur : Penses-tu que pour faire du judo il faut des compétences différentes selon que l'on soit un homme ou une femme ? Marc : <i>Non, je pense pas.</i> Enquêteur : Tu penses qu'il y a plusieurs catégories de femmes dans le judo ? Marc : <i>C'est ce que je viens de te dire : la simplicité, son comportement. Tu te rappelles la ceinture bleue ? Elle est pas restée... Je peux pas faire judo avec elle ! Tu sais pas si elle venue au judo pour faire judo ou pour allumer les mecs ! Autant avec les autres, je me pose pas de questions, on est là pour se faire plaisir, alors qu'elle... tu sais pas ce qu'elle pense ! Son mari, elle était venue avec... en randori je lui ai mis 2 grosses boites, elle se moquait de lui. Il prenait que des femmes, alors je lui expliqué la vie... A moi, il mettait des coups dans les tibias, alors je l'ai jeté sur le tapis, sa femme se foutait de lui, mais elle se cachait pas ! Ils sont partis et sont jamais revenus. En tant que prof, ça me gêne, ça perturbe mon cours.</i>	Pas de distinction entre les hommes et les femmes dans les modalités de pratique du judo. Comportements déviants (pratique du judo appréhendée à partir d'un angle sexuel)	La place des femmes en judo
Enquêteur : Tu veux dire [que tu ne cautionnes pas] des comportements de domination ? Marc : <i>Oui</i> Enquêteur : Avec des hommes, ce serait pareil ? Marc : <i>Oui, un homme qui veut nous dire qu'il est le plus beau, le plus fort... ça passe pas.</i>	Rejet de formes de domination, quelles qu'elles soient.	Les relations entre judokas sur les tatamis
Enquêteur : Comment les relations s'instaurent selon toi au sein du club, avec ton point de vue de prof ? Marc : <i>Il n'y pas de domination ici. C'est un club où on se prend pas la tête. Tout le monde est là pour se faire plaisir, tout le monde se connaît pus ou moins.</i>	Le plaisir avant tout et l'absence de formes de domination dans ce contexte	

Enquêteur : J'ai remarqué que tu choisis souvent Julie ou Joanne comme partenaire de démonstration, pourquoi ? Marc : <i>C'est une question de forme de corps. Mais il y a Mathieu aussi. Donc en fait c'est toujours les trois.</i>	Les formes de corps comme critère de choix du partenaire. Appartenance sexuelle placée en retrait.	Critères de choix du partenaire de démonstration
Enquêteur : Tu as un peu un rôle de gardien de la bonne santé du club, de la bonne ambiance du cours... Marc : <i>Oui, et je le fais aussi avec les enfants. En Jujitsu aussi. J'essaie de monter les cours par du bouche à oreille. Et aussi, si un gamin trop turbulent arrive, je ne le garde pas forcément. Par exemple, le gamin de Julie, il causait des problèmes. J'ai convoqué les parents, c'était Julie... J'explique aux parents, et on voit... j'ai pu le garder parce qu'il changé de comportement.</i> Enquêteur : Donc tu as déjà été obligé d'intervenir auprès d'un athlète qui perturbait la bonne marche de ton cours ? Marc, enseignant dans un club loisir : <i>Il y en a que j'ai sorti du club... Quand je vois que quelqu'un et qu'il risque de faire chuter fort, et de mettre en l'air mon cours, je lui dis qu'il doit s'adapter à ce qu'on est ou partir dans un autre club.</i> Enquêteur : Tu aurais un exemple à me donner ? Marc : <i>Je me rappelle d'un gars, il est venu et il a arraché le tee-shirt d'une nana pendant le combat. Il avait besoin de s'imposer alors il a pris un plus petit que lui, elle était toute légère. J'ai arrêté le combat, je l'ai pris et je lui ai mis des bons tai-o-toshi [Nom d'une technique de bras, ndlr]... Il est jamais plus revenu.</i>	L'enseignant endosse un rôle de <i>régulateur</i> du cours. Il est garant de l'équilibre de son cours.	

Enquêteur : tu peux me parler de ton rôle de Président ? Marc : <i>Maintenant, j'ai mon diplôme et Christophe [professeur de judo du club, ndlr] n'est plus là alors c'est moi qui reprends le club entièrement. Je peux plus être président, je donne ma place.</i> Enquêteur : Qui te remplace ? Marc : <i>A ton avis !</i> Enquêteur : C'est Julie ? Marc : <i>Oui ! De toute façon, c'était une évidence, on travaille bien les deux et je me voyais pas travailler avec quelqu'un d'autre !</i>	Choix du président futur en fonction des compétences et des affinités. Absence de critère de choix en fonction de l'appartenance sexuelle.	Le statut de président de club
--	--	---------------------------------------

2- Valérie

Enquêteur : Comment es-tu arrivée au judo ? Valérie : <i>J'étais au CM1. Enfant, j'en ai fait 4 ans. Je me suis arrêtée un peu bêtement, sous prétexte que ça prenait trop de temps alors que c'était plutôt un défaut d'organisation. J'ai arrêté pendant des années. En 2000, à mes 30 ans, j'avais briefé toutes mes copines, que si un jour elles voulaient faire un art martial, il fallait absolument penser à moi, parce que je n'avais pas la démarche d'y aller toute seule. Donc j'ai des amies qui se sont un jour lancées à faire du Jujitsu dans le club dans lequel je suis, donc je les ai accompagnées. J'ai une copine qui s'est pété les ligaments et moi je suis restée. Donc j'ai appris le judo en 2000, après une très longue coupure, j'ai repris de zéro bien sûr, parce que quand j'ai arrêté j'étais ceinture verte et là j'ai repris ceinture blanche.</i> Enquêteur : Et tu vises la ceinture noire ? Valérie : <i>Oui, alors si tout se passe bien, ce week-end je suis ceinture noire !</i>	Débute le judo dès l'enfance puis plus de 10 ans à l'âge adulte : assimilation des codes de la pratique.	Itinéraire d'accès à la pratique du judo
Valérie : <i>Tu tombes la bonne année, celle où je ne me suis pas blessée : au début c'est entorse de la cheville, ensuite des cervicales, et puis mononucléose et ensuite fracture de la clavicule puis une deuxième. Je ne parle pas des orteils... A chaque fois j'ai besoin d'abord de me remettre en confiance, de me remettre un peu en forme... J'ai enchaîné 4 années partielles. Ça fait un moment qu'il ne m'est rien arrivé.</i>	Mise en avant des difficultés physiques au cours de la pratique du judo	Gestion des combats

Valérie : <i>Donc je fais un casting avant chaque combat pour voir si c'est un garçon que je connais, s'il a l'air gentil. Si je suis pas sûre de lui, je dis "Fais attention je suis vieille je casse!" Si je sens qu'il est un peu viril dans son approche du randori je lui dis "Mais chéri, tu as gagné, musculairement, tu es plus fort que moi, profite-en pour travailler autrement..."</i> Valérie : <i>Et quand il y en a un que je ne connais pas beaucoup, c'est ce que je mets en avant, que je suis vieille et que je casse ! Il y en même qui vont me vouvoyer !</i>	Mise en avant du statut lié à l'âge	
Enquêteur : Justement quelles sont tes relations avec les hommes sur le tapis ? Valérie : <i>Comme je me suis fait assez souvent mal, et d'ailleurs pas forcément le fait de garçons, ça n'a rien à voir, mais la confiance dans la résistance de mon corps en a pris un coup dans l'aile. Du coup, je préfère, plutôt que de pleurnicher après parce que je me suis fait mal, puisque les garçons sont musculairement beaucoup plus forts que nous, donc le discours que je tiens c'est : si le type ne sait pas s'adapter, je lui dis "profites-en pour travailler en technique et non en force !" Parce que s'il travaille en force c'est sûr il a gagné.</i>	Mise en avant de l'infériorité physique	
Enquêteur : Tu penses que c'est un sport de garçon ? Valérie : <i>Je pense que le judo peut être pratiqué par les hommes et les femmes. Mais comme au rugby, il n'y a pas de morpho type. Je trouve que chacun peut y trouver son plaisir. Si je fais avec un garçon qui débute, je vais le guider. S'il est grand et qu'il me fait un ippon décolle, je vais lui dire "Comment te dire, c'est pas possible, tu as vu ma taille, tu as vu la tienne?!"</i>	Mise en avant des différences morphologiques	

Valérie : <i>Quand avec un partenaire, on dit qu'on fait souple, et finalement tu te fais malmener comme c'est pas permis... Alors quand c'est avec une fille, tu montes d'un cran... avec des garçons, tu le dis, tu utilises ta langue ! Il faut le dire, pour ne pas pleurer après ! Il faut que ce soit agréable, si je commence à refuser les combats...</i>	Adapte son judo si cela est possible (modifie ses formes de corps) et si cela n'est pas possible, demande à l'adversaire de s'adapter = verbalise	
Valérie : <i>Elle allait à fond contre les garçons et elle demandait jamais de traitement de faveur, contrairement à moi, quand je me sentais trop dominer, pour moi c'est pas drôle alors je préfère le dire ! Mais elle, elle cherchait toujours le challenge alors elle arrivait évidemment à faire tomber des mecs. Alors il y en a une, quand elle l'a fait tomber, il est tombé avec son coude dans la clavicule ! Je veux dire c'est quand même par très élégant comme geste ! C'est quand même relativement facile à éviter !</i>	Situations de domination des femmes envers les hommes. Les comportements dominateurs ne seraient systématiquement expliqués à partir de critères sexués.	
Enquêteur : Tu sens que volontairement, ils ont envie de faire tomber ? Valérie : <i>Oui, on fait du judo ! Mais c'est difficile, parce qu'il ne faut pas qu'ils soient passifs parce qu'il faut qu'ils s'amuse aussi ! Je veux dire pour moi dans le judo il y a une notion de jeu, il y a un rapport de force, mais bon... Justement, c'est l'occasion pour eux de passer, d'apprendre à doser leur force. Parce que, quand ils sont entre garçons, ils vont à fond ! Il y en a qui le font très naturellement et à qui je n'ai jamais eu besoin de dire de faire attention, parce qu'ils font un judo souple. Ils sont souples et ils savent monter en puissance s'ils sont contre un garçon qui est plus physique.</i> Enquêteur : Tu as déjà rencontré des hommes qui voulaient à tout prix s'imposer ? Valérie : <i>Comme partout, tu as des cons,</i>	Les hommes s'adaptent en fonction de leur adversaire : montée en puissance face à un homme et souplesse face à un judoka de force inférieure La plupart des hommes judokas qui n'adoptent pas l'attitude adéquate envers une femme judoka ne le font pas exprès. Le niveau de pratique (débutant ou non) influence le mode de gestion du combat. Un judoka débutant ou en reprise d'activité n'a pas ou plus	

<i>mais en général c'est quand même super rare. C'est plutôt qu'ils ne se rendent pas compte.</i> Enquêteur : Ils ne veulent pas faire mal ni réellement s'imposer ? <i>Valérie : Ho non non non ! Je pense pas, c'est pas comme ça que j'analyse. Parfois tu peux avoir des petites ceintures, des gens qui n'ont pas l'habitude et c'est un peu pour eux l'occasion de faire tomber quelqu'un, donc j'ai tendance à m'en méfier, comme ceux qui sont ceinture marron, ceinture noire, mais qui reviennent après une longue absence.</i> Enquêteur : Ils ont besoin de se réaffirmer ? <i>Valérie : Oui, ou qui ont des souvenirs de techniques mais qui ne les maîtrisent plus complètement et c'est comme ça que je me suis cassé la première fois la clavicule. Un type qui commençait à reprendre confiance en lui et qui m'a balancé sur mon épaule. Je suis allée voir Denis [l'enseignant, ndlr] et je lui ai demandé, "est-ce que c'est moi qui ai mal tourné ?" Il m'a dit "non, j'ai vu le mouvement, tu ne pouvais pas tourner".</i>	conscience de sa force physique supérieure, contrairement à un autre qui serait expérimenté.	
Enquêteur : Et ta relation avec ton prof ? <i>Valérie : Totale confiance, en plus ça fait un moment que je le connais, je l'ai connu à ses débuts de prof en quelques sortes. Ce que j'apprécie c'est qu'il cherche à se renouveler, une fois classique, technique, physique, il nous implique dans l'actu des autres, qui font des compétitions. C'est sympa parce qu'on se sent un peu plus soutenus, impliqués. Et ça permet de renouveler un peu le genre, le bagage technique. Je suis assez contente parce que je le sens impliqué. Je me rappelle pas d'une fois où il est arrivé mal luné !</i>	Critères d'appréciation de l'enseignant non basés sur l'appartenance sexuelle.	Relation professeur/ élève

Enquêteur : Si c'était une femme, ça changerait quelque chose ? Valérie : <i>Non, pour moi c'est une question d'état d'esprit, de caractère, d'atmosphère que tu arrives à créer au niveau du cours. Moi, ce que je viens voir, enfin, chercher, c'est une bonne ambiance, là c'est choisi et non subi, il y a d'autres clubs si ça ne me plaît pas.</i>		
Enquêteur : Il n'y a que toi qui lui faisais remarquer son attitude ? Valérie : <i>Je sais pas, mais c'était à une période où elle n'allait pas bien, elle a été désagréable avec Denis, à tel point que je lui ai fait remarquer !</i>	Attitude protectrice d'un élève envers son professeur de judo	
Enquêteur : C'est là que tu rencontré Isabelle? Valérie : <i>Oui, et j'ai la chance j'ai toujours eu de grandes copines du judo ! Je m'entends bien avec les filles, sauf celles qui n'ont pas envie de sympathiser plus que ça. Il y a des filles super sympas qui sont passées.</i> Enquêteur : Tu parles de grandes copines du judo, tu n'as jamais eu de grands copains du judo ? Valérie : <i>C'est le problème du vestiaire ! J'ai de grands copains du judo mais tu peux pas papoter avec la même décontraction quand tu es sur les tatamis et quand tu es dans les vestiaires! Donc si, j'ai des copains du judo, il y en a un j'ai même été témoin de mariage de sa femme ! J'ai des amis, ils étaient déjà en couple à l'époque mais naturellement le lien s'est fait parce que sa femme était dans les vestiaires avec moi ! Le coup du vestiaire, c'est vraiment... ça coupe un peu les choses. Tu vois, mes copains du judo, je suis super contente de les voir mais j'apprends moins vite la profession des garçons qui sont sur les tatamis que celle des filles ! Parce que quand tu passes un quart d'heure dans les vestiaires, tu as</i>	Place des vestiaires dans les relations : lieu et temps en marge de la pratique, propice à l'émergence d'enjeux spécifiques. Vestiaires : création de liens d'amitié Les amitiés ne sont pas une question d'appartenance sexuelle mais d'affinités.	Relations aux autres judokas

<i>plus le temps, non pas que ce soit fondamentalement important... Je m'entends super bien avec les garçons !</i> Enquêteur : J'ai eu l'impression qu'il y a deux groupes d'affinité. Il y avait Isabelle et toi : les deux grands hommes ceinture marron vous parlaient tout le temps et les autres pas. Valérie : Oui, mais eux ça fait déjà un moment qu'ils sont là. Tu as des gens qui vont venir et un jour plus, tu sais pas pourquoi. Tu as des gens qui sont plus ou moins liants, comme partout.		
Enquêteur : Tu penses que les hommes font des catégories de femmes et qu'ils vont en privilégier certaines ? Valérie : Ça dépend des garçons. Il faut faire attention aux stéréotypes. Il y a des garçons qui sont plus du genre à draguer, mais en faisant quand même attention sur les tatamis...	Distinction des temps de non pratique (les hommes draguent les femmes) du temps de pratique (réservé à la pratique du judo) et des lieux (ils ne draguent pas sur les tatamis).	
Valérie : Je me souviens d'une copine qui venait au judo en touriste. Tu peux pas venir en touriste ! J'ai une copine qui lui a dit beaucoup moins gentiment. Ça ne servait à rien ! Que tu ailles à la piscine et que tu fasses les longueurs à ta vitesse, bien sûr, que tu fasses ton footing à ta vitesse, bien sûr, mais si tu joues au tennis avec quelqu'un et qu'il n'y pas un minimum de niveau en commun, c'est désagréable. Je me souviens que c'était une fille absolument sympa, très bon esprit mais au judo, une tête de nœud! Ça l'intéressait pas de faire des étranglements, moi j'aimais ça, alors je lui ai dit tu vas me les faire et les subir, parce que sinon je sais pas pourquoi tu es là ! Valérie : Je me suis fâchée avec une copine, parce que c'est une acharnée, une chieuse pour ça, elle m'a jamais laissée gagner, la salope !	Limites aux amitiés dans certaines situations : segmentation des temps (temps de pratique/temps de non pratique)	

Enquêteur : J'ai remarqué que tu passes beaucoup de temps à expliquer aux autres... Valérie : <i>C'est quand même plus sympa ! Moi aussi j'ai profité de... et puis on est quand même nombreux sur les tatamis donc Denis peut pas faire des conseils personnalisés pour tout le monde. Mais au bout d'un moment je leur dis "Faites ce que je dis pas ce que je fais!" Et puis c'est un échange, de la même façon je demande à ce qu'on nous dise si je fais bien le mouvement, c'est intéressant d'avoir quelqu'un à la fois d'attentionné et de critique !</i>	Les plus expérimentés se mettent au service des judokas novices : conseils, aide, etc. Transmission d'un savoir	
Valérie : <i>Moi j'appartiens maintenant à une catégorie de personne où l'on doit le respect ! Non, blague à part, il y en a quand même un certain nombre qui pourrait être mes enfants ! Tu sens quand même... que tu prends de l'âge !</i> Enquêteur : Tu veux dire qu'il y a une forme de respect à ton égard qui se met en place ? Valérie : <i>Oui, c'est entre la blague et la vérité. On rigole beaucoup là-dessus.</i>	Influence de l'âge dans les relations.	
Valérie : <i>Après au judo il faut accepter d'être touché, mal mené...</i> Enquêteur : Quel est ton ressenti par rapport à ça justement, ce rapport au corps ? Les positions bizarres... ? Valérie : <i>Ca ne me pose aucun problème. Mais tu vois, tout à l'heure, j'étais en train de parler de sangaku jime [technique d'étranglement qui consiste notamment à placer entre ses jambes, la tête de l'adversaire] avec un collègue, on aime bien développer une certaine ambiguïté, nous amuse beaucoup mais les choses sont tout à fait claires, si elles ne l'étaient pas ce ne serait plus drôle, j'arrêtera de déconner avec lui. Je lui parlais donc de</i>	Le corps assimilé à un "instrument de travail" Code de la pratique assimilé Dimension sexuelle des corps placée en retrait	Le rapport au corps

<i>cette prise, mais non, je ne me souviens pas d'une fois où j'ai été mal à l'aise, que je sois avec un homme ou une femme.</i>		
Enquêteur : Parce que tu ne fais pas de distinction homme/femme ? Valérie : <i>Oui, vraiment, pour moi c'est complètement asexué. C'est seulement quand je réalise que je peux faire mal plus à un endroit qu'à un autre que je prends conscience des attributs des uns et des autres... je fais complément abstraction. La promiscuité dans le judo ne me gêne pas, c'est un sport, point. Je n'envisage pas les choses autrement et je n'ai jamais été confrontée à quoi que ce soit, il n'y a pas d'ambiguïté. C'est drôle j'en parlais justement ce matin, et je disais à mes collègues que hors contexte, les choses pouvaient porter à confusion. Depuis le bord, hors des tatamis, quand on ne fait pas de judo, on peut être surpris par certaines approches.</i>	Non différenciation des sexes en judo. Les individus sont appréhendés à partir de leur statut de judoka et non de leur statut sexué. Regards extérieurs déviants sur les rapports au corps en judo car les codes de la pratique ne sont pas maîtrisés.	La distinction homme/femme en judo
Valérie : <i>Je suis un peu vague, ce qui signifie que je n'ai pas de problèmes avec les hommes ! Mise à part les éventuels problèmes physiques et de force.</i> Enquêteur : Mais ce rapport de force est mis en place parce que tu es une femme ou parce que tu as un gabarit plus léger ? Valérie : <i>Le fait qu'il y a des catégories fait comprendre cela.</i>	Les catégories de poids illustrent	
Enquêteur : Ton prof choisit son partenaire de démonstration sur quels critères ? Valérie : <i>J'ai remarqué que ce petit surnois, quand il doit montrer des techniques de hanches, il prend des garçons, grands. Je ne sais pourquoi, peut-être pour moins se baisser ce fainéant ! (rires) Il essaie contrairement à d'autres profs, de varier ses partenaires. Je sais qu'à un moment il avait commencé</i>	Les formes de corps comme critère de choix du partenaire. Appartenance sexuelle placée en retrait.	Les critères de choix du partenaire de démonstration

à me prendre comme partenaire mais je m'étais fait des bobos et il m'a un peu laissée de côté mais je sais qu'il essaie de varier les partenaires. Ce qui est bien pour l'égo de tous, parce que c'est toujours un peu flatteur...		
Enquêteur : Comment tes proches perçoivent ils le fait que tu fasses du judo ? Valérie : <i>Tout dépend du moment auquel tu fais référence... Après une blessure, c'est : Tu ne vas pas recommencer, tout de même ?! Mais quand j'ai dit à mon père "Il est possible que la semaine prochaine j'ai ma ceinture noire !" Il est tout fier, ça m'a fait plaisir ! Il m'a rappelé une chose, c'est que ma grand-mère, elle était très vieille France pour tout, mais là, alors que le judo est connoté masculin, elle était plutôt féministe ! Elle était attachée aux bonnes manières, vieille France, catholique, et compagnie et là tout à fait fière de la perspective que sa petite fille soit ceinture noire de judo !</i>	Obtention de la ceinture noire : accès à un statut particulier (judoka à part entière) Relation au père particulière (fierté) dès l'accès à un niveau de pratique considéré comme élevé et matérialisé par un grade spécifique. Encouragements de la famille et fierté partagée.	L'influence de l'entourage dans la pratique
Enquêteur : Tu te verrais faire des cours entre filles uniquement ? Valérie : <i>Faire judo avec des hommes c'est plus équilibrant au niveau des relations. Les filles, ça ne fait que des cancans ! Je n'aime pas les rapports de force je suis en général plutôt la bonne camarade. Ma super copine s'est blessée, elle s'est arrêtée et elle m'en a voulu d'avoir continué.</i>	Limites à une pratique en mixité de sexes. La mixité de sexes est un vecteur de bonne ambiance.	La mixité de sexes en judo
Enquêteur : La féminité sur les tatamis, c'est possible ? Valérie : <i>Ce n'est pas incompatible ! Je suis celle qui a toujours le judogi le plus blanc ! Et quand je suis fille, quand vient l'été je mets un point d'honneur à avoir toujours du vernis à ongle sur les pieds !</i>	On peut être féminine sur un tapis de judo. La féminité n'est pas nécessairement associée à l'apparence physique.	La féminité

Enquêteur : Alors pour toi c'est quoi la féminité ? Valérie : <i>Prendre soin de soi. La vulgarité est incompatible avec la féminité. Il y a des garçons qui sont de ce point de vue là très féminins et des filles très masculines.</i>		
Enquêteur : Tu ne voudrais pas avoir une fonction au club ? Valérie : <i>Je suis déjà un peu secrétaire, comme j'ai des possibilités, j'imprime beaucoup de choses pour Denis. Non, mais j'aime beaucoup ma liberté, les contraintes que j'ai sont celles que je m'impose. Je ne suis pas capable d'un tel engagement. Je n'ai pas les contraintes d'une vie de famille alors c'est pas pour les retrouver dans un club ! J'adore lire, aller... j'ai besoin de cet équilibre entre le sport, la culture, voir mes amis, le glandage joyeux chez moi...</i>	Endosse le rôle d'une secrétaire sans l'être officiellement. Fonction de secrétaire en lien direct avec ses compétences professionnelles et les privilèges particuliers (accès à la photocopieuse, etc.) Ne souhaite pas se charger de ce type de responsabilités.	Les fonctions au sein du club

RECITS D'OBSERVATION

Observation au sein du Club C

Composition du groupe de judokas

- Daniel, ceinture marron, 43 ans
- Fred, ceinture noire, 25 ans
- Deux adolescents (un garçon et une fille)
- 8 enfants de 12 ans environ
- 4 femmes de plus de 25 ans : Françoise, ceinture marron, 40 ans / Nathalie, ceinture marron, 40 ans / Elodie et Alice, toutes deux ceinture noire.

Au moment du **salut**, c'est une femme qui annonce le "ré".

Pendant l'**échauffement**, l'adolescent ceinture marron est taquin et *embête* certaines femmes, celles avec lesquelles il semble avoir le plus d'affinités. Il n'y pas d'interaction volontaire entre les femmes et les hommes adultes, à l'exception de l'enseignant secondaire, qui échange beaucoup avec eux.

La relation à l'enseignant

Deux enseignants sont présents (Christophe, l'enseignant *principal* et Marc, l'enseignant *secondaire*). La relation entre les femmes adultes et Christophe est inexistante, tandis que les interactions avec Marc sont omniprésentes.

Aucun traitement de faveur n'est fait envers l'un ou l'autre des judokas de sexes opposés. Toutefois, je remarque que des attentions particulières sont accordées aux femmes, de la part de Marc : à mon arrivée, il m'a expliqué qu'il a mis en place des vestiaires spécifiques séparant les hommes des femmes, en laissant les vestiaires *en dur* aux femmes et en créant un vestiaire au bord des tatamis, fait de panneaux en bois. Je comprends également qu'il a mis en place des séances supplémentaires pour celles qui veulent s'entraîner aux futurs passages de grade. Il a donc une

attention plus particulière envers le public féminin, mais ne propose pas un traitement de faveur spécifique sur les tatamis (différenciation des formes d'entraînement, etc.)

Marc encourage les filles à obtenir leur ceinture noire, car la plupart d'entre elles n'envisagent pas une telle issue, par manque de confiance en elles. Pour ce faire, il leur donne du temps pour préparer les examens et propose donc des entraînements supplémentaires.

Marc s'entraîne avec elles lors des randoris et paraît très à l'aise dans ses relations aux femmes.

Lorsque nous discutons au bord des tatamis, il insiste sur l'aspect "loisir" et convivial de ses cours.

L'occupation de l'espace

Lors des temps d'écoute de l'enseignant, les femmes restent entre elles, proches les unes des autres physiquement. Elles forment alors un groupe visible et massif lors des explications données par l'enseignant et montrent une certaine aisance : leur présence en groupe n'illustre pas le besoin de se regrouper pour faire le poids face aux autres. Elles sont placées en plein milieu de la ligne formée par les judokas qui écoutent l'enseignant, et ce, de façon très décontractée.

Le choix du partenaire d'entraînement

Lorsqu'elles doivent trouver un partenaire au moment de l'annonce d'un exercice, leur regard se pose directement sur l'une des 4 femmes adultes. Le cas échéant, vers la fille de 15 ans.

Le choix du partenaire de démonstration

Marc veut montrer un exercice pour l'échauffement. Il choisit Julie et non Marion (ceinture noire, 23 ans) qui se trouve pourtant juste à côté de lui. Note : Julie est aussi son binôme lors du cours de baby judo tous les mercredis.

Par contre, pour montrer ensuite un exercice avec chute, il choisit Marion. Je comprends qu'il l'a choisie pour les besoins du moment. Elle est jeune et ceinture noire : elle sait bien chuter et ne se fera pas mal.

Les randoris

Daniel combat contre Elodie et c'est un "vrai" combat. Elle est ceinture noire, il est un homme et donc plus fort physiquement. Bien que le randori ne soit pas véritablement réalisé en souplesse, je peux noter que Daniel retient sa force. La chute n'est pas facilement acceptée (ils ne chutent pas même si le mouvement est bien réalisé).

Julie, ceinture bleue, combat contre un garçon de 12 ans, ceinture orange et verte. Elle ne le laisse pas gagner, c'est un vrai combat. Aucun des deux n'accepte la chute.

Françoise combat contre le jeune garçon de 15 ans, ceinture marron. Il s'agit d'un vrai combat où aucun des deux n'accepte de chuter.

Pendant le temps des randoris, Marc invite naturellement des femmes à combattre avec lui. La relation est alors détendue, sous le thème du "jeu". Il y a beaucoup de corps à corps pour "jouer". Parfois ce sont aussi elles qui vont l'inviter à combattre.

Division par sexe, hiérarchisation des statuts et socialisation corporelle dans les clubs sportifs de judo : vers une neutralisation situationnelle.

Le cadre de pratique du judo est spécifique et met en scène des éléments qui rendent l'étude des divisions par sexe dans les clubs sportifs de judo particulièrement intéressante. En effet, la socialisation corporelle et l'assimilation des codes non-officiels de la pratique visent à asexuer les corps et les judokas et de ce fait, favorisent l'apparition de *relations de sexe neutralisé* entre les pratiquants. Ainsi, à partir d'une analyse situationnelle de la division par sexe, nous avons pu mettre en exergue que les statuts sexués sont placés en retrait, au profit de ceux directement en lien avec la pratique ou les individus eux-mêmes. A ce titre, les judokas endossent une pluralité de statuts, qui se voient imbriqués et combinés les uns aux autres. Leur prise en compte dépend de la relation en cours : de ce point de vue, les relations entre judokas dans les clubs sportifs de judo s'articulent à partir d'une hiérarchisation de leurs statuts et des rôles qui y sont associés.

Mots-clés : judo, division par sexe, statuts, relations, neutralisation, socialisation corporelle, hiérarchisation, neutralité situationnelle.

Gender division, statuses stratification and socialisation of the body within judo sport clubs: towards a situational neutralization.

The framework for the practise of judo is a particular one; it stages elements that make the study of gender division in judo sport clubs particularly interesting. Indeed, the socialisation of the body and the integration of non-official codes of the sport aim at de-gendering the bodies and the judokas, thus promoting the emergence of *neutralized gender relations* between judokas. From a situational analysis of the gender division, it was then possible to highlight the fact that gendered statuses are set in the background, in favour of those directly related to the practise of the sport or to the individuals themselves. In this respect, judokas take on a plurality of statuses, which are interlinked and combined with each other. Taking them into account depends on the ongoing relation: from this point of view, the relations between judokas in judo sport clubs revolve around a stratification of their statuses and of the roles associated with them.

Keywords: judo, gender division, statuses, relationships, neutralisation, socialisation of the body, stratification, situational neutrality.